



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE

les Cahiers

La jeunesse, fabrique du futur

PUBLICATION CRÉÉE EN 1964

Directeur de la publication
François DUGENY

Directeur de la communication
Frédéric THEULÉ (01 77 49 78 83)

frederic.theule@iau-idf.fr

Rédactrice en chef
Sophie MARIOTTE (01 77 49 75 28)

sophie.mariotte@iau-idf.fr

Coordinatrices
Corinne DE BERNY (01 77 49 78 27)
Marianne SAGOT (01 77 49 78 15)

corinne.deberny@iau-idf.fr
marianne.sagot@iau-idf.fr

Secrétaires de rédaction
Jeanne LABOUREL
Isabelle BARAZZA (01 77 49 79 53)

isabelle.barazza@iau-idf.fr

Chargée des relations avec la presse
Isabelle BARAZZA (01 77 49 79 53)

isabelle.barazza@iau-idf.fr

Fabrication
Sylvie COULOMB (01 77 49 79 43)

sylvie.coulomb@iau-idf.fr

Maquette, illustrations
Olivier CRANSAC (01 77 49 75 16)

olivier.cransac@iau-idf.fr

Cartographie
Jean-Eudes TILLOY (01 77 49 75 11)

jean-eudes.tilloy@iau-idf.fr

Notes de lecture
Christine ALMANZOR (01 77 49 79 20)
Linda GALLET (01 77 49 79 63)
Claire GALOPIN (01 77 49 75 34)
Julie SARRIS (01 77 49 75 18)

christine.almanzor@iau-idf.fr
linda.gallet@iau-idf.fr
claire.galopin@iau-idf.fr
julie.sarris@iau-idf.fr

Médiathèque – bibliothèque
Claire GALOPIN (01 77 49 75 34)
Julie SARRIS (01 77 49 75 18)

claire.galopin@iau-idf.fr
julie.sarris@iau-idf.fr

Impression
Point 44

Couverture
© Reggie Casagrande/Getty Images

Crédits photographiques
p. 1 : Jean-Luc Comier/Le bar Floréal photographie/Région ÎdF
p. 2 : Christian Lauté

ISSN 0153-6184

© IAU Île-de-France

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles, pour utilisation autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur. La contrefaçon sera sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal (loi du 11-3-1957, art. 40 et 41).

Dépôt légal : 4^e trimestre 2012

Composition du conseil d'administration de l'IAU îdF au 1^{er} octobre 2012

Président

M. Jean-Paul HUCHON

Président du conseil régional Île-de-France

• Bureau

1^{er} vice-président

M. Daniel CANEPA

Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris

2^e vice-président

M. Jean-Claude BOUCHERAT

Président du conseil économique, social et environnemental de la Région Île-de-France

3^e vice-présidente

Mme Mireille FERRI, conseillère régionale

Trésorier : **Mme Françoise DESCAMPS-CROSNIER**

Secrétaire : N.

• Conseillers régionaux

Titulaires :

Jean-Philippe DAVIAUD

Christine REVAULT D'ALLONNES

Sandrine GRANDGAMBE

Muriel GUÉNOUX

Jean-Marc NICOLLE

François LABROILLE

Alain AMÉDRO

Mireille FERRI

Claire MONOD

Pierre-Yves BOURNAZEL

Jean-Pierre SPILBAUER

Denis GABRIEL

François DUROVRAV

Suppléants :

Judith SHAN

Aurore GILLMANN

Halima JEMNI

Daniel GUÉRIN

Éric COQUEREL

Marie-José CAYZAC

Thibaud GUILLEMET

Marc LIPINSKI

Jean MALLET

Frédéric VALLETOUX

Martine PARESIS

Sophie DESCHIENS

Patrick KARAM

• Le président du conseil économique, social et environnemental de la Région Île-de-France

M. Jean-Claude BOUCHERAT

• Deux membres du conseil économique, social et environnemental de la Région Île-de-France

Titulaires :

M. Pierre MOULIÉ

M. Jean-Loup FABRE

Suppléants :

Mme Nicole SMADJA

M. Jean-Pierre HUBERT

• Quatre représentants de l'État

M. Daniel CANEPA, préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris ;

Mme Sylvie LAGARDE, directrice régionale de l'Insee, représentant le ministre chargé du Budget ;

M. Jean-Claude RUYSSCHAERT, représentant du ministre chargé de l'Urbanisme ;
Monsieur le représentant du ministre chargé des Transports : N.

• Quatre membres fondateurs

Le gouverneur de la Banque de France, représenté par **M. Bernard TEDESCO** ;

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

représenté par **M. Patrick FRANÇOIS**, directeur interrégional ;

Le gouverneur du Crédit foncier de France,

représenté par **M. Florent LEGUY** ;

Le président du directoire du Crédit de l'équipement des PME,

représenté par **M. Dominique CAIGNART**, directeur du réseau OSEO Île-de-France.

• Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris,
représenté par **Mme Valérie AILLAUD**.

Abonnement et vente au numéro

	France	Étranger (zone Europe)	Étranger (hors zone Europe)
Le numéro :	20 €	26 €	27,20 €
Le numéro double :	33 €	41,60 €	43,60 €
Abonnement pour 4 numéros :	79 €	97 €	100,60 €

Frais de port offerts pour la France métropolitaine

Sur notre site Internet :

Paiement par CB, chèque, mandat
<http://www.iau-idf.fr>

Sur place :

Librairie ÎLE-DE-FRANCE, accueil IAU îdF - 15, rue Falguière, Paris 15^e (01 77 49 77 40)

Par correspondance :

INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15

Contact :

Olivier LANGE (01 77 49 79 38)

olivier.lange@iau-idf.fr



Flashez ce code
pour accéder
à la vente en ligne

Donner sa place à la jeunesse



Londres et l'Île-de-France sont les deux régions d'Europe qui accueillent le plus de jeunes.

Deux millions de jeunes de 18 à 29 ans, dont 600 000 étudiants, enrichissent ainsi notre région d'un dynamisme exceptionnel.

Cette jeunesse est un enjeu majeur de l'action régionale, en particulier du fait des compétences de notre institution

dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Aujourd'hui, la jeunesse est la première touchée par la crise, peinant à trouver un emploi et à se loger, avec le risque grandissant de désespérer dans l'avenir. C'est pourquoi les jeunes sont au cœur des nouvelles politiques publiques de l'État, avec la mise en œuvre prochaine des contrats de génération et des emplois d'avenir.

De longue date, au-delà des strictes compétences de notre institution régionale, j'ai souhaité donner une ampleur particulière aux politiques menées en faveur des jeunes, tant en matière d'écoute (mise en place du conseil régional des jeunes, lutte contre les discriminations, égalité fille/garçon) que d'orientation (avec l'organisation de deux « journées d'orientation » cet automne), de transports (Imagine R, dézouage le week-end), d'emploi (avec notamment les emplois tremplin et le lancement récent d'une « CVthèque » dédiée aux candidats diplômés des quartiers), d'apprentissage et d'enseignement supérieur, de santé (avec le Pass contraception et la prévention des conduites à risque), de loisirs et de culture... Cette action passe aussi par le biais d'aides financières, notamment pour le logement : plus de 6 000 logements pour les jeunes ont ainsi été financés depuis deux ans, et un dispositif d'intermédiation locative va être testé cette année pour faciliter l'accès au parc privé non conventionné.

Pour cette rentrée, la lutte contre le décrochage scolaire est aussi inscrite à l'agenda des grandes causes régionales et sera débattue

lors des prochaines assises qui réuniront les acteurs concernés.

Notre Région entend également participer à la dynamique de refondation de l'école et, dans ce domaine, je me réjouis que l'État souhaite renforcer la place des Régions pour mieux coordonner l'orientation et piloter la carte des formations en mobilisant les différentes filières.

Notre jeunesse est l'avenir de notre Région.

À la croisée des mutations sociétales et technologiques, elle doit être confortée dans l'avenir en trouvant sa vraie place dans notre société.

C'est ce que veut montrer ce numéro des *Cahiers* qui présente la diversité des situations et des évolutions en cours, et retrace ce que les jeunes ont à nous dire.

Jean-Paul Huchon

Président du conseil régional d'Île-de-France

Président de l'IAU Île-de-France



Avant-propos

La jeunesse est la clé de notre avenir



Notre métropole est un carrefour.

L'Île-de-France est la région française la plus attractive pour les jeunes, notamment pour les jeunes diplômés. Chaque année, 57 000 jeunes provinciaux viennent s'y installer, pendant que 35 000 prennent le chemin inverse.

Deux millions de jeunes y vivent. Ils y naissent ou viennent pour y travailler ou étudier.

Se former, se loger, trouver un emploi en temps de crise... autant de défis à relever pour la jeunesse francilienne. Le devoir de réussite gouverne ses premiers pas dans la société adulte contemporaine, avec des chances de réussite inégales.

Comme partout en Europe, élever le niveau de formation des jeunes, les insérer dans la vie professionnelle, leur offrir la possibilité de se loger décemment sont des enjeux qui structurent l'action publique.

Bien que le niveau de diplôme des Franciliens continue de s'élever sous l'effet de l'allongement des études et de l'attractivité du bassin d'emploi, de nombreux jeunes restent peu diplômés, en particulier au nord de l'agglomération parisienne et dans certaines franges rurales de notre région. Mais le système éducatif n'est pas seul en cause : c'est toute la place de la jeunesse dans notre société qui est interrogée. Les difficultés qu'elle éprouve sur le marché de l'emploi comme sur le marché du logement sont une préoccupation récurrente des pouvoirs publics.

Tous les jeunes doivent pourtant pouvoir être acteurs dans la construction d'une métropole de demain qu'ils imaginent partagée, fluide, se prêtant à des usages multiples. Leurs imaginaires convergent vers le ré-enchantement de la ville par la nature et la convivialité : la ville idéale est écologique et cosmopolite, connectée au reste du monde tout en gardant une échelle humaine, accueillante et ludique, équitable et intégrée, favorisant les relations de confiance et de collaboration. Les entendre donne à penser, comme l'affirment les « indignés » de Madrid, que la jeunesse n'est pas le problème, mais qu'elle est la solution.

Ce numéro des *Cahiers* s'attache à broser un large tableau des évolutions qui traversent la jeunesse d'Île-de-France et des politiques mises en œuvre en sa faveur. Il interroge les valeurs qu'elle porte, les nouveaux rapports qu'elle tisse avec l'autre, avec le travail, avec la ville dans sa dimension métropolitaine. Ce tableau est complété par les analyses des autres régions de France et de nos voisins européens, qui éclairent le sujet et mettent en perspective la situation francilienne.

François Dugeny

Directeur général de l'IAU Île-de-France



Éditorial :

Donner sa place à la jeunesse
Jean-Paul Huchon 1

Avant-propos :

La jeunesse est la clé de notre avenir
François Dugeny 2

Prologue : Jeunes d'aujourd'hui, société de demain

Corinne de Berny, Mariette Sagot 4



Comprendre

**Qu'est-ce que la jeunesse ?
Portraits d'Europe**
Patricia Loncle 6

**Le temps de la jeunesse
cesserait-il de s'allonger ?**
Mariette Sagot 11

**L'accès à l'indépendance
des jeunes Franciliens**
Sandrine Beauvils 17

**L'emploi de qualité :
un pas décisif vers l'indépendance**
Pascale Leroi 19

« Cher » premier logement
Mariette Sagot, Hélène Joinet 21

**À la conquête d'une mobilité
autonome**
Mireille Bouleau 23

**Jeunes des cités : présomption
de dangerosité**
Tanguy Le Goff, Virginie Malochet 25

**Pratiques culturelles
et loisirs des jeunes**
Sylvie Octobre 28

**Des jeunes plus sportifs
en quête de nouveaux espaces**
Claire Peuvergne, Benoît Chardon 33

Agir

**L'éducation et la formation au cœur
des politiques de la jeunesse**
Corinne de Berny 38

**Prévenir le décrochage scolaire
dans les lycées**
Interview d'Henriette Zoughebi 41

**L'accès à l'apprentissage
dans les métiers de l'animation
avec Com'Tech**
Interview d'Éric Brimeau
et de Jocelyne Boua 43

**Encourager la poursuite d'études :
un défi pour la Seine-et-Marne**
Interview de Jean-Michel Lecoq 45

**Dix ans d'ouverture sociale
à Sciences po**
Interview de Vincent Tiberj 47

**L'information et l'orientation :
une réorganisation en cours**
Interview de Richard Roche 49

**Le maquis de l'insertion
professionnelle des jeunes**
Mariette Sagot 52

**Assurer la cohérence
et la continuité des politiques
d'insertion des jeunes**
Interview de Michel Abhérvé 55

**Créajeunes : l'Adie aide les jeunes
à créer leur entreprise**
Interview de Catherine Barbaroux
et de Maïté Guiraud 58

**Mozaïk RH : ouvrir le recrutement
aux jeunes des quartiers populaires**
Interview de Saïd Hammouche 60

**Logement des jeunes :
une urgence sociale et économique**
Anne-Claire Davy 62

Pour une pédagogie de l'habiter...
Interview de Jean-Louis Tomus 64

**Soutenir la mobilité résidentielle
des jeunes salariés**
Interview d'Emmanuelle Bélière 65

**Proposer une offre accessible
et sécurisante, adaptée au territoire**
Interview de Jérôme Cacciaguerra 66

**La santé des jeunes : une priorité
de l'Agence régionale de santé**
Interview de Sylviane Kohn-Scherman
et de Nicolas Drouart 68

**Les jeunes, l'espace public
et le judiciaire**
Francis Bailleau 71

Anticiper

**Les jeunes et leur avenir :
la tentation du cocon**
Juliette Dupoizat 76

Paroles de lycéennes et de lycéens
Corinne de Berny 81

**L'avenir professionnel
vu par les jeunes**
Mariette Sagot 82

**L'engagement social
et politique des jeunes**
Bernard Roudet 84

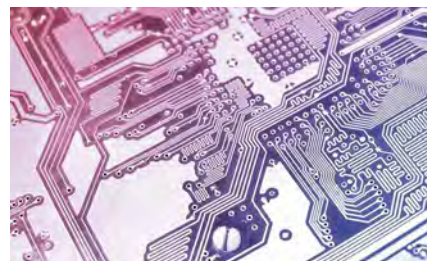
**Vie citoyenne et rapport des jeunes
Franciliens aux institutions**
Mariette Sagot 88

Une jeunesse sans avenir ?
Guillaume Allègre 89

**Jeunes à la croisée des mutations
sociétales et technologiques**
Stéphane Hugon 94

**La ville pratiquée et rêvée
par et pour les jeunes**
Yann Watkin 99

**Portraits et regards de jeunes
sur la ville**
Lucille Mettetal 101



Ressources

À lire 105

Jeunes d'aujourd'hui, société de demain

Éclatante, insolente mais éphémère, les poètes n'ont eu de cesse de louer la grâce de la jeunesse et nos contemporains, à leur suite, déploient mille et une façons de lutter contre les effets du temps. Car la jeunesse renvoie au temps, elle en est le marqueur le plus vif. Temps des regrets mais aussi promesse des temps à venir. Les jeunes, par essence, incarnent l'avenir, mais s'inscrivent aussi dans la succession des générations. Si la jeunesse fascine, le discours sur la jeunesse est ambivalent, partagé entre sollicitude et inquiétude, entre engouement et intolérance. Elle est à la fois porteuse du futur, symbole du renouvellement de la société et de sa régénérescence... Mais elle apparaît aussi comme dérangement, déviante, voire délinquante, nouvelle classe dangereuse menaçant l'ordre public et la paix sociale. Le discours médiatique stigmatisant les jeunes de banlieue agite le drapeau de l'insécurité, avance des arguments « ethniques » et « culturels », et crée des amalgames rejetant tout à la fois ces « sauvageons » et les lieux de relégation où ils vivent. La jeunesse se retrouve ainsi, depuis les années 1980, reliée intrinsèquement à l'espace périphérique des villes.

Parce qu'elle est un point d'observation privilégié des transformations de la société, à la fois caisse de résonance culturelle et miroir grossissant des dysfonctionnements sociaux, la jeunesse est l'objet de nombreux travaux sociologiques et historiques. Biberonnée aux nouvelles technologies, elle bouscule les comportements matrimoniaux, les valeurs traditionnelles, les modes de vie et les pratiques culturelles. La culture juvénile est devenue un marqueur pour l'ensemble de la société, une référence. C'est aussi à travers les jeunes que se lisent et se lient les crises de l'urbanisme, de l'emploi et des structures familiales.

Depuis les années 1980, cette jeunesse est malmenée, tout particulièrement dans les banlieues populaires. Le prolongement de la scolarité et l'élévation des niveaux de formation n'ont pas empêché la montée du chômage et la part croissante des emplois non qualifiés occupés par des jeunes. Les jeunes sont désormais voués à une certaine insécurité économique et doivent composer avec l'instabilité et la flexibilité des nouvelles formes d'emploi (stages, intérim, contrats aidés...). Comme le souligne l'historienne Ludivine Bantigny, « si cette situation est socialement différenciée, elle contribue néanmoins à faire émerger une proximité de condition au sein de la jeunesse. *Orphelins des Trente Glorieuses*, les jeunes tendent à former un groupe socioéconomique spécifique⁽¹⁾. » Génération précaire, jeunesse sacrifiée? Cette question alimente les débats et atteste surtout d'une pluralité de la jeunesse qui, par son inscription dans la succession des générations, reflète et reproduit les inégalités sociales. Face à ces difficultés et parce qu'ils incarnent le rapport de la société à son avenir, les jeunes sont devenus une cible privilégiée des politiques publiques. La région Île-de-France, de par l'éventail de ses compétences, y prend une grande part.

Ce numéro des *Cahiers* propose de dessiner les contours de cette jeunesse et sa diversité dans une Île-de-France où plus de 17 % de la population a entre 18 et 30 ans, de décrire les conditions dans lesquelles les jeunes Franciliens empruntent le chemin de leur indépendance, et les soutiens apportés par les pouvoirs publics. La situation des jeunes appelle des mesures spécifiques en matière de formation, d'orientation, d'insertion professionnelle et de logement. Mais les politiques publiques pèchent souvent par leur manque de continuité et de cohérence. L'âge de la jeunesse est aussi celui de la prise de risque. Si la prévention est le moteur des politiques de santé envers les jeunes, elle cède de plus en plus la place à la répression pour les jeunes délinquants, reflétant ainsi le double discours porté sur les jeunes par la société. Ce numéro des *Cahiers* tente, enfin, de lever un coin de voile sur l'avenir. Grands utilisateurs de nouvelles technologies, de quelles valeurs sont porteurs les jeunes d'aujourd'hui, quel vivre-ensemble préparent-ils dans la société et dans nos villes?

Corinne De Berny, Mariette Sagot
IAU Île-de-France

(1) Ludivine Bantigny. « Le mot "jeune", un mot de vieux? La jeunesse du mythe à l'histoire ». In: L. Bantigny et I. Jablonka (dir.). *Jeunesse oblige, histoire des jeunes en France, XIX^e-XXI^e siècle*. Paris: PUF, 2009.



Comprendre

Le «jeunisme» de nos sociétés traduit un engouement toujours vif pour la jeunesse, mais son avers reste vivace d'une jeunesse délinquante et dangereuse, affublée du nouveau vocable de «jeunes des banlieues».

Mouvante, protéiforme, transitionnelle, la jeunesse est conditionnée par les contextes sociétaux et les politiques publiques. Il n'existe pas de définition unique de la jeunesse, pas de bornes d'âge certaines, pas plus en France qu'en Europe. Les conditions de vie des jeunes, leurs modes d'insertion sur le marché du travail, leurs pratiques sportives et culturelles sont diverses, en dépit de convergences générationnelles.

Après la démocratisation de l'enseignement qui a favorisé l'émergence d'une culture juvénile, l'apparition d'un chômage de masse a profondément altéré le mode de passage à la vie adulte, allongeant le temps de la jeunesse, même si le mouvement semble trouver ses limites. Face à un système économique en crise, la société a institué une précarité propre aux jeunes et s'en remet aux familles, au risque de creuser les inégalités sociales. Si la cohabitation avec les parents se passe dans un climat plutôt serein, la précarité des premiers temps de la vie active, l'enchérissement des logements, les difficultés d'accès à une mobilité autonome, souvent tributaire du permis de conduire en grande couronne, vouent un grand nombre de jeunes Franciliens, davantage les non diplômés ou les peu qualifiés, à l'insécurité économique au moment de gagner leur autonomie.

Qu'est-ce que la jeunesse ? Portraits d'Europe

Patricia Loncle⁽¹⁾
EHESP-CRAPE



La jeunesse n'est-elle qu'un mot, comme l'affirmait Bourdieu ?

La diversité des prismes d'analyse et des contextes sociétaux, l'influence même des politiques publiques et des systèmes d'États providence sur les trajectoires des jeunes attestent qu'elle ne saurait être singulière mais plurielle, et qu'il n'existe pas de représentation unique de la jeunesse en Europe.

Lorsque l'on se pose concrètement la question de ce qu'est la jeunesse et de la façon dont on peut la définir, on s'aperçoit qu'au-delà des perceptions populaires ou profanes de la jeunesse, il est très difficile d'apporter une définition scientifique brève, qui regroupe l'ensemble des situations auxquelles cette population a à faire face, au niveau national ou international. Pourquoi cette complexité ? Au moins deux éléments peuvent être convoqués : le fait que la notion de jeunesse soit difficile à circonscrire tant elle est évolutive, normative et socialement située ; le fait qu'elle renvoie à une catégorie d'action publique qui – elle-même – est souvent floue et très variable en fonction des systèmes politiques. C'est sur ces deux éléments que nous allons insister ici brièvement.

La jeunesse : un objet sociologique non identifié ?

La sociologie de la jeunesse se développe d'abord aux États-Unis dans les années 1920-1930 *via* des chercheurs qui s'intéressent particulièrement aux « gangs » de jeunes, aux sous-cultures juvéniles, à la crise d'adolescence, et à la socialisation par l'école. Pour la France, il faut attendre les années 1960 pour qu'un courant important de sociologues commence à se préoccuper de la jeunesse, en cherchant tout d'abord à savoir (thème qui deviendra récurrent) si les populations jeunes peuvent être considérées comme une génération ou si – au regard de leurs conditions sociales tellement

différenciées – ce sont ces sorts qui sont à considérer plutôt que l'appartenance à une catégorie d'âge. Ce débat a été largement illustré dans les échanges théoriques qui opposent Edgar Morin et Jean-Claude Chamboredon au cours de cette même décennie (Galland, 2007).

Lecture au prisme de la société et de ses valeurs

De cette naissance de la sociologie de la jeunesse, il est possible de tirer une leçon : les modalités d'analyse sont avant tout situées. Les sujets d'analyse mobilisés varient beaucoup en fonction des contextes et des valeurs dominantes dans la société.

Pour illustrer l'influence de ces valeurs et contextes sur la manière de qualifier la jeunesse, nous pouvons nous référer aux analyses sociologiques très distinctes qui sont conduites respectivement par Charles Murray en Angleterre et Sven Mørch au Danemark.

Charles Murray, politiste américain ayant bénéficié d'une influence remarquable auprès des gouvernements libéraux des États-Unis et du Royaume-Uni, dans les années 1980 et 1990, met en évidence l'émergence de comportements de dépendance à l'égard de l'État providence et l'apparition d'une catégorie de population (*l'underclass*) au sein de laquelle les jeunes irresponsables sont l'une des figures centrales

(1) Patricia Loncle est sociologue et politiste à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et au Centre de recherche sur l'action politique en Europe (Crape).

(Mac Donald, 1997). Ils sont socialisés dans le contexte de la déviance de leurs parents, ils méprisent le travail ainsi que les formes traditionnelles de la famille, développent un goût affirmé pour la délinquance et cultivent leur dépendance vis-à-vis des politiques sociales. Ce type d'analyse donnera lieu à une défiance politique assez systématique au Royaume-Uni à l'égard des jeunes, soupçonnés de vouloir profiter du système de protection sociale.

La seconde perspective, très éloignée de la première, est proposée par Sven Mørch, psychologue et sociologue de la jeunesse, figure éminente des *youth studies* (Bechman, 2004). Sven Mørch propose de considérer l'idée selon laquelle la société postmoderne fabrique une phase de la vie appelée « jeunesse » qui tend à s'étendre largement, au point de ne quasiment jamais s'arrêter. Selon cet auteur, le « jeunisme » touche l'ensemble de la société : les enfants veulent avoir l'air jeune avant de l'être ; les adultes veulent rester jeunes à tout prix, dans leur manière de s'habiller, dans leurs comportements sexuels, dans leurs rapports au travail. Cette théorie implique également une sorte de disparition des situations sociales, des contextes sociaux. Ce type d'analyse se développe particulièrement bien dans le contexte universaliste danois, qui induit des représentations sociales très positives de la jeunesse.

Ces deux exemples se révèlent illustratifs de l'influence que peuvent avoir les contextes nationaux sur le façonnement des théories sociologiques de la jeunesse : il serait difficile d'imaginer le développement de semblables observations en dehors des pays libéraux pour le premier exemple, et en dehors d'un État universaliste pour le second.

La jeunesse appréhendée par ses trajectoires

La sociologie de la jeunesse est également une sociologie évolutive. Les thématiques mobilisées sont l'écho des problèmes que rencontrent les jeunes et conduisent à la construction de catégories qui viennent les concrétiser. Ainsi, dans les années 1960, les sociologues manifestent un intérêt certain pour la culture *jeunes*, les liens familiaux, le « fossé » intergénérationnel... Pour Vincenzo Cicchelli et Catherine Pugeault-Cicchelli (2006), trois types d'orientation sociologique façonnent aujourd'hui la tradition d'analyse française : l'allongement de la jeunesse, les expériences de socialisation et les conduites à risque. En effet, en période de crise économique, de difficultés d'intégration, l'intérêt des sociologues se porte davantage sur l'insertion ou l'intégration professionnelle, la pauvreté des jeunes, les comportements à risque ou les sorts particuliers réservés aux jeunes



ayant des ascendants d'origine migrante. C'est ainsi qu'émergent des catégories nouvelles comme celles de jeunes adultes, de jeunes chômeurs, de jeunes « décrocheurs », de jeunes vulnérables, de jeunes des banlieues ou de jeunes issus de l'immigration... Les recherches et les publications adoptant ces catégories se multiplient et permettent d'analyser plus finement les difficultés d'intégration de tout type que rencontrent les jeunes dans les sociétés contemporaines.

Il faut souligner que ces nouvelles orientations sont particulièrement soutenues par les prescripteurs de programmes de recherche (Agence nationale de recherche, en France, et Commission européenne), qui portent une attention particulière aux difficultés sociales et donnent une audience très grande à certaines notions, comme celle de la vulnérabilité des jeunes.

Au-delà de ces intérêts évolutifs et plus ou moins convergents, des courants d'analyse différents et politiquement situés continuent d'exister. Dans le champ de l'analyse de la santé des jeunes, par exemple, de nombreuses oppositions existent entre des analyses tenant aux comportements individuels et des études s'intéressant plus largement au poids des systèmes (Loncle, 2010). Patrick Peretti-Watel (2010) en fait une illustration très intéressante dans un article récent intitulé « Morale, stigmatisation et prévention », dans lequel il montre comment une partie des études consacrées à la santé des jeunes implique des réponses préventives qui se basent sur la peur et sur la volonté de canaliser des jeunes supposés intrinsèquement déviants.

Une jeunesse modelée par les politiques publiques

La diversité de ces notions et théories explicatives peut être mise en perspective avec l'influence très importante exercée par les systèmes d'action publique, d'État providence et de protection sociale sur la construction des trajectoires des jeunes.

La littérature européenne montre clairement que les conditions de vie et les modalités d'entrée dans la vie adulte se différencient très largement en fonction des pays et des systèmes de prise en charge de la jeunesse (Loncle, Mungli, 2010).

Les analyses de l'influence des politiques publiques européennes sur les sorts des jeunes sont essentielles pour comprendre la grande disparité des définitions de la jeunesse comme catégorie d'action publique et, par conséquent, la profonde hétérogénéité des trajectoires de jeunes. Trois tentatives notables peuvent être citées, visant à « typologiser » ou « catégoriser » les interventions publiques en direction de la

jeunesse en Europe : celles de Gill Jones, d'Andreas Watlher et de Cécile Van de Velde.

Gill Jones met clairement en évidence l'impact des conditions d'accès aux dispositifs des politiques publiques (aide sociale, aide au logement, allocations sociales de tout type) sur la marge de manœuvre des jeunes dans la construction de leur trajectoire (Jones, 2005). Il en tire les conclusions suivantes : « Les transitions [...] sont en fait de plus en plus contraintes par des séries complexes de dispositifs institutionnels. La question est de savoir si les jeunes ont aujourd'hui le pouvoir de bâtir leur transition vers l'âge adulte comme des projets biographiques personnels ou s'ils sont seulement capables d'agir (ou de résister) dans le cadre des paramètres des biographies institutionnelles standardisées ou des "sentiers" culturels qui ont été formalisés à leur intention. Les politiques sociales, éducatives, les cadres institutionnels déterminent quand ils peuvent devenir économiquement indépendants par l'emploi, quand ils peuvent recevoir la protection sociale et s'ils en ont besoin [...]. Les structures des politiques sociales évoluent sans tenir compte des convictions et modes de vie des jeunes [...]. La flexibilité requise pour négocier les incertitudes des transitions entre en contradiction avec la rigidité des structures politiques elles-mêmes. Quand les jeunes "échouent" à atteindre les objectifs des voies qui leur ont été tracées, on peut considérer que nous sommes face aux résultats des échecs institutionnels, face aux résultats de politiques qui ont échoué à prendre en considération d'autres normes culturelles que les leurs et qui pourtant permettent de comprendre les choix et les actions des jeunes et de leurs parents. » (Jones, 2009).

États providence et situations des jeunes

Andreas Watlher (2006), pour sa part, propose de lier l'analyse des situations de la jeunesse à la catégorisation des États providence élaborée par Esping-Anderson (1998). Il montre les contraintes différenciées qui pèsent sur les trajectoires des jeunes en fonction de leur appartenance à tel ou tel groupe d'États.

Dans les pays de *régime universel* comme le Danemark, la Finlande ou la Suède, les politiques de la jeunesse visent au développement personnel et mettent l'accent sur l'éducation. Le système scolaire large et ouvert permet un accès à l'université pour 80 % des élèves, tout en étant suffisamment flexible pour garantir la construction de trajectoires individuelles non normalisées. Le système de protection sociale s'étend aux jeunes de manière non différenciée et accorde un droit à l'assistance sociale pour les jeunes de 18 ans, quels que soient les revenus de leur famille. Ils bénéficient d'une allo-

Dans les pays scandinaves, les politiques de la jeunesse visent au développement personnel et permettent un accès à l'université pour 80 % des élèves.



B. Basselet/IAU idF

cation s'ils entrent en formation ou poursuivent leurs études. Une large institutionnalisation du conseil les accompagne à toutes les étapes de l'éducation, de la formation et des transitions vers l'emploi. Enfin, l'importance de l'emploi public offre des voies d'accès assez ouvertes. Les politiques publiques ainsi développées, non seulement envisagent la jeunesse comme une ressource, mais soutiennent aussi les jeunes dans le fait d'« être jeunes ». Elles permettent des secondes chances, le « désavantage » est perçu comme le fait de ne pas être encore prêt à entrer dans l'âge adulte et, de ce fait, les alternatives proposées sont des options institutionnellement reconnues, pas des « voies de garage ».

Dans les pays de *régime libéral* (Grande-Bretagne et Irlande), les jeunes se doivent d'acquiescer précocement leur autonomie économique et les politiques visent leur employabilité. Au cours des dernières décennies, de plus en plus de jeunes sont restés dans le système scolaire ou, à tout le moins, en formation après 16 ans, âge de fin de la scolarité obligatoire. Les structures scolaires et de formation proposées après 16 ans sont conçues pour répondre aux besoins d'individus envisagés comme des « entrepreneurs » de leur propre force de travail. Du fait de cet allongement massif de la scolarité entre 16 et 18 ans, l'accès aux droits sociaux a été reculé à 18 ans. Cependant, les allocations sont peu élevées, durent peu de temps et sont largement dépendantes de la recherche active d'un emploi par les jeunes. Le marché du travail est très flexible et les qualifications globalement peu élevées. Cela a pour conséquence une certaine fluidité et des accès assez aisés au travail. La vision est bien celle de la jeunesse comme une phase de transition qui doit rapidement déboucher vers l'indépendance économique et ne doit pas conduire les individus à s'accommoder du chômage et de la dépendance à l'égard du système social. Les dispositifs de suivi individualisé des jeunes mettent donc largement l'accent sur la responsabilité individuelle, le *workfare* et les sanctions financières en cas de refus de suivre les préconisations des conseillers.

Dans les pays de *régime centré sur l'emploi* (Allemagne, France et Pays-Bas), les systèmes scolaires sont plus sélectifs, de manière à « ventiler » les jeunes de façon hiérarchisée par rapport à l'accès au marché de l'emploi. En Allemagne, par exemple, un tiers des jeunes quittant le système scolaire n'ont que le certificat scolaire obligatoire et seul un autre tiers d'entre eux entrent à l'université. L'apprentissage joue un rôle central et est relativement standardisé. Le marché du travail est divisé entre un secteur public qui reste central et très protecteur et des



En Allemagne, l'apprentissage joue un rôle central et est relativement standardisé.

segments « périphériques » largement précaires. Cela a des conséquences importantes sur le système de protection sociale, qui est lui-même divisé entre les régimes de sécurité sociale, particulièrement couvrants, et tout ce qui relève de l'assistance sociale. Les jeunes, dans ces contextes, ne bénéficient pas directement de la sécurité sociale, mais se voient offrir des compensations plus ou moins protectrices. Quand ils sont en situation de chômage, ils sont perçus comme n'étant pas prêts à s'insérer dans le système social dominant.

Le *régime sous-protecteur* inclut les pays du sud de l'Europe comme l'Italie, le Portugal et l'Espagne. Dans ces pays, l'école est conçue de manière large et ouverte. Cependant, jusqu'à récemment, le pourcentage d'élèves quittant le système de manière précoce restait élevé. L'apprentissage est peu développé, sans lien réel avec les entreprises. Les transitions vers l'âge adulte sont marquées par des phases d'attente plus longues que dans les autres régimes. Les jeunes ne peuvent pas bénéficier des droits sociaux et sont les principaux détenteurs des formes précaires de travail. La segmentation du marché du travail et le manque de formation contribuent à un taux particulièrement élevé de chômage des jeunes, touchant notamment les jeunes femmes. Ces dernières doivent, en outre, faire face à la quasi-absence de structures d'accueil pour les jeunes enfants, ce qui pèse durablement sur la construction de leur trajectoire individuelle. Pour toutes ces raisons, les politiques de jeunesse sont marquées par un décalage important entre des réformes à la philosophie assez généreuse et la subsistance de déficits structurels qui empêchent une vraie implantation de ces dernières.

Références bibliographiques

- BECHMAN Jensen Torben (éd.). *The European Villager. A Tour of the Social Theory on Youth from A'mar, Copenhagen to Europe and Back! Festschrift for Dr Phil. Sven Mørch*. Copenhagen, Ungdomsringen, 2004.
- CICCHELLI Vincenzo et PUGEAULT-CICCHELLI Catherine. « Les recherches sociologiques sur la jeunesse en France et leurs liens avec les préoccupations politico-administratives ». *Papers*, n° 79, 2006, pp. 101-120.
- ESPING-ANDERSEN Gøsta. *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*. Paris: PUF, 1998 (version anglaise, 1990).
- GALLAND Olivier. *Sociologie de la jeunesse*. Paris: Armand Colin, 2007, 4^e éd., pp. 40-52.
- JONES Gill. « Social protection policy for young people ». In: Bradley H. et Van Hoof J. (éd.). *Young People in Europe, Labour Markets and Citizenship*. Bristol: The Policy Press, 2005, p. 50.
- JONES Gill. *Youth*. Cambridge: Polity Press, 2009, pp. 175-176.
- LONCLE Patricia. *Politiques de jeunesse. Les défis majeurs de l'intégration*. Presses universitaires de Rennes, coll. « Res Publica », 2010.
- LONCLE Patricia et MUNIGLIA Virginie. « Les catégorisations de la jeunesse en Europe au regard de l'action publique ». *Politiques sociales et familiales*, décembre 2010, n° 102, pp. 9-19.
- Mc DONALD Robert (éd.). *Youth, the « underclass » and social exclusion*. London: Routledge, 1997.
- PERETTI-WATEL Patrick. « Morale, stigmatisme et prévention, la prévention des conduites à risque juvéniles ». *Agora, débats jeunesse*, 2010, n° 56, pp. 73-86.
- VAN DE VELDE Cécile. *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Paris: PUF, 2008.
- WALTHER Andreas. « Regimes of youth transitions. Choice, flexibility and security in young people's experiences across different European contexts ». *Young*, 2006, vol 14, n° 1, pp. 119-141.

Diversité des « devenir adulte » en Europe

Cécile Van de Velde (2008), quant à elle, s'appuie sur une comparaison entre quatre pays européens très différenciés (Danemark, Royaume-Uni, France et Espagne) pour montrer l'influence des dimensions sociales, éducatives et familiales sur les trajectoires. Bon nombre de ses observations étayent les analyses précédentes. Elle en tire quatre modèles du devenir adulte dont on peut donner quelques traits saillants. Le modèle sociodémocrate danois offre aux jeunes « le temps long de la construction de soi ». L'État aide les jeunes à partir très tôt de chez leurs parents et à poursuivre des études à l'aide d'un système de bourse sans limite d'âge. Dans le modèle libéral anglo-saxon (Royaume-Uni), comme vu précédemment, les jeunes doivent s'assumer très tôt et « devenir adultes à tout prix ».

Dans le modèle français, l'emprise tyrannique du diplôme les place très tôt sur des « rails ». Les jeunes, les familles et les enseignants intériorisent l'absence de rattrapage, dramatisent l'enjeu de l'orientation et celui de l'insertion. Même s'il se développe, le cumul emploi-étude est faible en comparaison des autres pays. L'accès à l'indépendance est long et progressif. En Espagne, « l'attente » est encore plus longue avant l'installation. Dans cette société de propriétaires, la décohabitation passe souvent par l'accession. Elle est devenue de plus en plus difficile avec la forte montée du chômage. En l'absence d'aides publiques, les jeunes doivent



Sophie Brandstrom/PleinStank/ Région Île-de-France

En France, l'emprise tyrannique du diplôme place les jeunes très tôt sur des « rails ».

compter sur leur famille et sont contraints à rester longtemps chez leurs parents.

Pour conclure, ce panorama européen atteste de l'influence des catégorisations publiques sur les définitions de la jeunesse et de la grande complexité qui en découle. Il n'existe pas une représentation unique de la jeunesse en Europe qui soit le socle commun de l'action publique. Ce constat explique pour partie la difficulté à laquelle les analystes se trouvent confrontés lorsqu'ils doivent répondre à la question « qu'est-ce que la jeunesse ? ». Au-delà, il laisse apparaître les inégalités auxquelles les jeunes Européens ont à faire face, qu'il s'agisse de leurs situations à l'égard du marché du travail, de leurs accès aux droits et, plus largement, de leur place dans les sociétés nationales.

Trajectoires de jeunes et caractéristiques des systèmes d'États providence

	Type de trajectoire	Caractéristiques des politiques sociales
Le temps long de la construction de soi (Danemark)	- Indépendante, longue et exploratoire	- Universelle et flexible, dès la majorité - Financement de la vie étudiante - Légitimité d'études longues entrecoupées de périodes d'activité professionnelle
Adulte à tout prix (Royaume-Uni)	- Courte, tournée vers l'emploi	- Intervention libérale - Incitation à l'autofinancement - Stigmatisation de la dépendance familiale
Les rails de la jeunesse (France)	- Accès long et progressif à l'indépendance	- État providence corporatiste, structurant la société en corps professionnels - Politiques hybrides d'intervention envers les jeunes adultes, étudiants ou chômeurs - Extrême valorisation de la formation initiale
L'attente (Espagne)	- Construction de l'individualité au sein même du foyer familial	- Pas d'aides publiques - Pas de rôle social de la jeunesse

Source : C. Van de Velde, 2008, pp. 211-221.

Le temps de la jeunesse cesserait-il de s'allonger ?

Mariette Sagot
IAU île-de-France



L'Île-de-France est la région européenne qui accueille la plus grande part de jeunes après Londres. Mais l'attrait de la métropole reste-t-il toujours aussi vivace dans un monde de plus en plus ouvert ? Les promesses d'insertion sont-elles toujours tenues ? L'allongement de la jeunesse rime de plus en plus avec une quête d'indépendance contrainte par les difficultés d'accès à l'emploi. Ce mouvement semble, toutefois, trouver ses limites.

L'explosion scolaire des années 1960 et 1970 a favorisé l'écllosion d'une conscience de groupe et l'émergence d'une culture juvénile qui en appelle à des valeurs d'autonomie et d'individualité, mais l'apparition d'un chômage de masse, suite aux deux chocs pétroliers des années 1970, a profondément altéré le mode de passage à la vie adulte. Le prolongement de la scolarité et les difficultés d'accès à un emploi stable et, par suite, à un logement indépendant ont retardé le départ de chez les parents et participé de l'allongement de la jeunesse. La vie en couple est devenue plus tardive, l'âge au premier enfant a reculé. L'accès à une pleine indépendance passe dorénavant par des expérimentations successives. La famille joue un rôle clé d'étayage dans cette phase de transition en permettant aux jeunes de rester plus longtemps ou en les aidant dans les premiers temps de leur installation. Les jeunes Franciliens, comme les autres, ont joué les prolongations chez leurs parents. Toutefois, cette cohabitation prolongée semble toucher à ses limites.

L'Île-de-France, métropole des jeunes, après Londres

Où commence et où finit la jeunesse ? Par convention, on fixera la borne inférieure à l'âge de la majorité (18 ans) et la borne supérieure à 29 ans, âge où la plupart se sont insérés sur le marché de l'emploi. À l'aune de cette définition, l'Île-de-France est la région qui accueille le plus de jeunes en France (ils représentent 17,3 % de

sa population en 2008) devant le Nord-Pas-de-Calais (16,2 %), pour une moyenne qui se situe à 14,6 % en province. La structure des échanges migratoires de la région avec le reste du monde constitue l'élément clé de cette jeunesse. Nombre de Franciliens partent en province au moment de la retraite et, à l'inverse, le marché du travail régional et ses structures d'enseignement drainent beaucoup de jeunes venus de province, des DOM ou de l'étranger. C'est entre 20 et 30 ans que cet attrait est le plus fort : plus d'un jeune sur cinq (21,6 %) âgé de 20 à 29 ans ne résidait pas dans la région cinq ans plus tôt, 15,1 % étaient en province et 6,5 % hors métropole. À ces âges, cet apport d'une autre région ou de l'extérieur de la métropole est inférieur de quatre points en province (17,5 %). Ces nouveaux venus sont plus diplômés que les jeunes Franciliens déjà présents. Il semble, toutefois, que l'attrait de l'Île-de-France s'émousse quelque peu avec le temps. La fréquence des arrivées des jeunes s'est atténuée dans les années 1990, avec notamment le développement des structures d'enseignement supérieur en province. Mais les changements méthodologiques introduits par le nouveau recensement ne permettent pas d'évaluer précisément l'évolution sur la période récente.

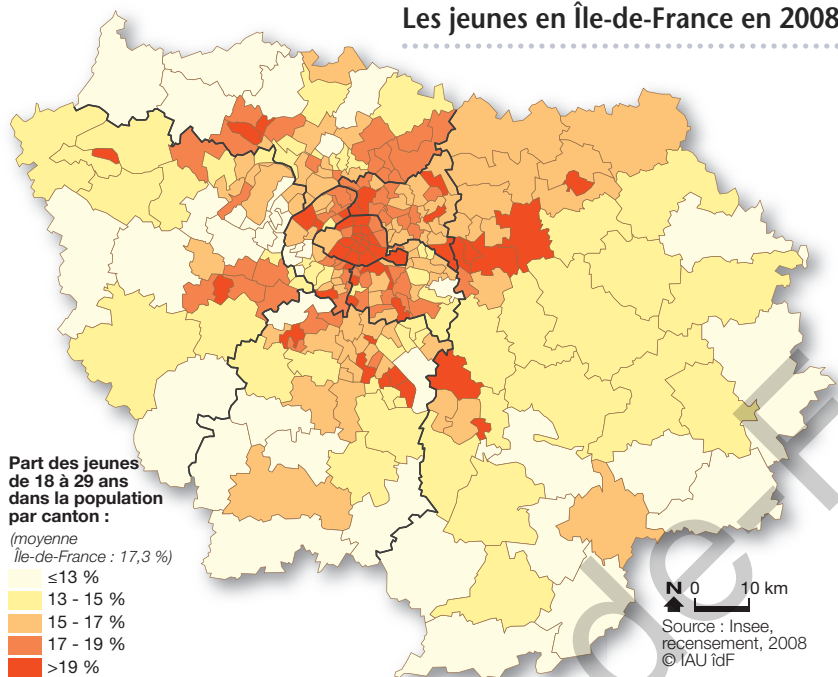
Replacée dans le contexte européen, la part des jeunes de 18-29 ans est plus élevée dans la région qu'en moyenne dans l'Union européenne des 15 (14,9 %) ou l'Union européenne des 27 (15,6 %). À l'ouest, c'est la métropole londonienne qui accueille relativement le plus

de jeunes (19,3 %), devant l'Île-de-France et les régions de l'Irlande. À l'opposé, ils ne constituent que 12 % de la population de la Lombardie. Si l'on tourne le regard vers l'est, c'est sans conteste la jeunesse de la région d'Istanbul, aux confins de l'Europe, qui l'emporte (22,7 % de 18-29 ans). Quantitativement, six régions accueillent plus d'un million de jeunes de

18-29 ans en 2009 : L'Île-de-France (2 millions) se place en deuxième après Istanbul (2,9 millions) ; le Grand Londres (1,5 million), l'Andalousie (1,4 million), la Lombardie et la Catalogne (1,1 million).

Au sein de l'Île-de-France, Paris reste leur destination privilégiée, grâce notamment à l'importance du parc de petits logements : 20,9 % des Parisiens ont entre 18 et 29 ans, une part un peu plus faible que dans l'Inner London (23,1 %).

Les jeunes en Île-de-France en 2008

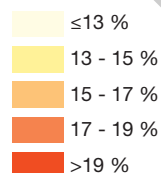


Les jeunes Franciliens restent plus longtemps chez leurs parents qu'en province

Dans le contexte national, les jeunes Franciliens restent nettement plus tardivement chez leurs parents que ceux de province, quel que soit l'âge. Les écarts sont surtout marqués avant 25 ans : en 2008, 54,6 % des 18-25 ans vivent chez leurs parents en Île-de-France, contre 45,5 % en province. L'apport important de jeunes arrivés de province ou de l'étranger contribue pourtant à réduire plus sensiblement la cohabitation parents-enfants dans la région. En 2008, seulement 6 % des jeunes arrivés de province depuis moins de cinq ans sont hébergés par leurs parents et 12 % de ceux venus des DOM ou de l'étranger, contre les deux tiers de ceux qui étaient déjà dans la région. C'est, avant tout, la densité de l'agglomération parisienne et la grande accessibilité des établissements d'enseignement supérieur qui expliquent que les

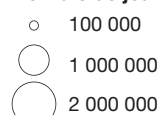
Les jeunes dans les régions d'Europe en 2009

Part des jeunes de 18-29 ans dans les régions d'Europe (Nuts2*)
(Moyenne UE27 : 15,6 %)

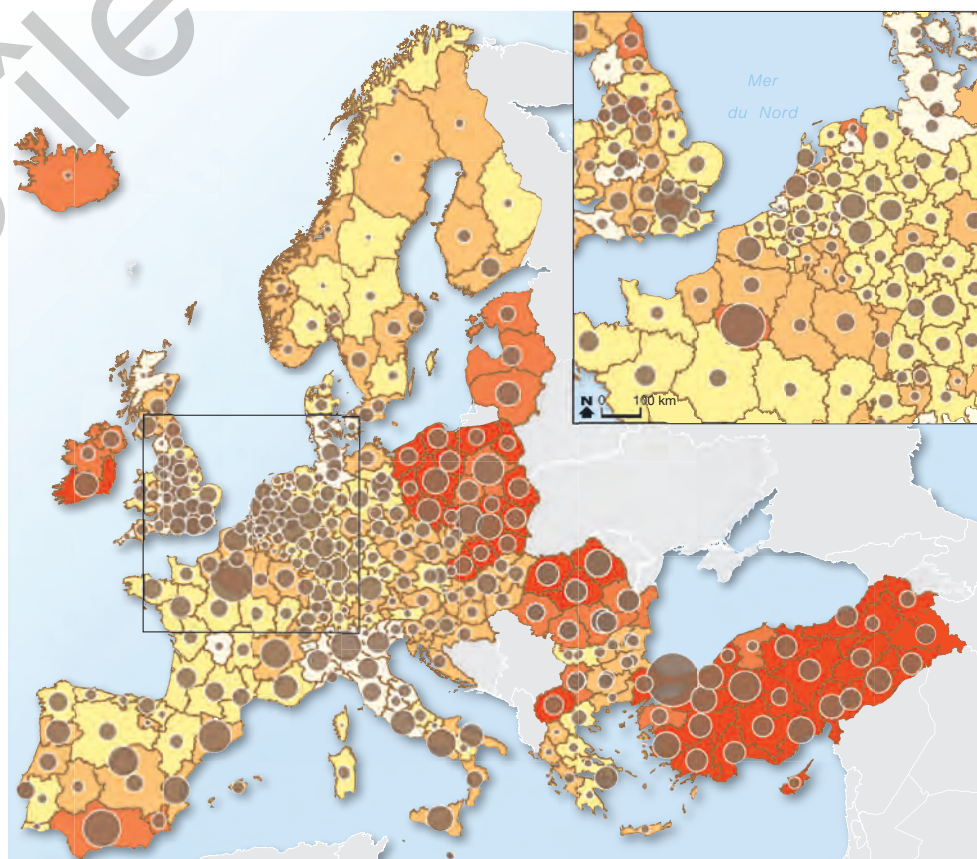


* L'Inner London et l'Outer London ont été réunis

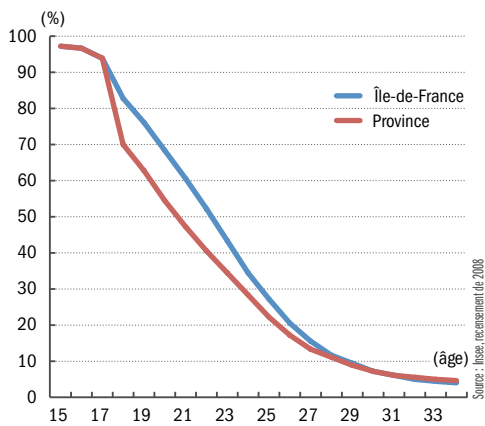
Nombre de jeunes de 18-29 ans :



Source : Eurostat
© IAU idF



Part des jeunes vivant chez leurs parents



Note de lecture : à partir de 18 ans, les jeunes en internat ne sont pas comptabilisés chez leurs parents mais dans la commune de l'internat, ce qui explique le décrochage très net de la part des jeunes vivant chez leurs parents à 18 ans, plus marqué en province qu'en Île-de-France.

jeunes sont moins souvent obligés de quitter leurs parents pour vivre en internat, en cité universitaire ou dans un logement indépendant pour poursuivre leurs études qu'en province. Parmi les jeunes de 18-25 ans n'ayant pas changé de région depuis 5 ans, 65,3 % vivent chez leurs parents en Île-de-France, contre 51,8 % en province.

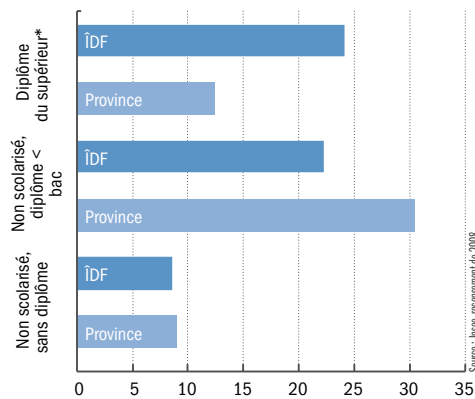
La difficile insertion sur le marché du travail

Dans un pays où la protection de l'emploi reste forte, les ajustements continuent de se faire d'abord sur les plus jeunes, sans emploi ou récemment embauchés, en contrat de travail de courte durée le plus souvent. Au recensement de 2008, le taux de chômage des Franciliens de 18-24 ans (21,3 %) est près du double de celui de l'ensemble des actifs (10,7 %). Ces chiffres doivent être relativisés, puisqu'à ces âges, la moitié des jeunes sont étudiants.



Les jeunes Franciliens restent nettement plus tardivement chez leurs parents que ceux de province, quel que soit l'âge.

Les jeunes Franciliens de 18-29 ans plus diplômés qu'en province



* Diplôme supérieur : diplôme universitaire de 2^e et 3^e cycles (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, grande école, etc.

Note de lecture : 8,6 % des jeunes Franciliens de 18-29 ans sont sortis du système scolaire sans diplôme.

En réalité, un Francilien âgé de 18 à 24 ans sur dix est en situation de chômage. Entre 25 et 29 ans, le taux de chômage est plus faible (13,9 %), mais la part des jeunes au chômage plus élevée (12,2 %). Tous les jeunes ne sont pas, pour autant, logés à la même enseigne. L'insertion est plus difficile pour les moins diplômés, qui sortent plus tôt du système scolaire : en 2008, 52 % des chômeurs franciliens de 18-29 ans n'ont pas le bac.

À côté de Franciliens très diplômés – la part des jeunes diplômés du supérieur long est deux fois plus élevée en Île-de-France qu'en province (24,2 % contre 12,4 % des 18-29 ans) –, les sorties du système scolaire sans diplôme sont loin d'être marginales (8,6 % des 18-29 ans) et plus d'un jeune sur cinq est non scolarisé avec un diplôme inférieur au bac, un sur quatre entre 25 et 29 ans.

Le temps de passage de l'école à un emploi stable s'allonge, fait de périodes d'inactivité, de chômage ou de petits boulots, variables selon le niveau de diplôme atteint. La frontière entre travail et étude est de plus en plus floue, travailler et poursuivre ses études devient de plus en plus fréquent⁽¹⁾. En 2008, 29 % des jeunes de 18-29 ans inscrits dans un établissement scolaire se déclarent actifs.

La transition vers l'indépendance avec ses aléas financiers reste, toutefois, largement supportée par les familles. Si jusqu'à 20 ans, les familles peuvent bénéficier des prestations familiales, entre 20 et 25 ans, les jeunes sans enfant ne peuvent bénéficier que d'une allocation logement. Le RSA jeunes mis en place en septembre 2010, sous conditions très restrictives, ne concerne

(1) Pour rendre compte de ce phénomène, l'Insee a introduit une question au recensement de 1999 sur le fait d'être ou non scolarisé dans un établissement scolaire et a modifié le déroulement du questionnaire individuel à partir de 2004, dissociant la situation principale des personnes (emploi, études, etc.) de leur travail actuel. Depuis 2004, l'activité des étudiants est mieux prise en compte.

Le cosmopolitisme de la jeunesse francilienne

Plus du tiers des Franciliens sont immigrés – ils sont nés étrangers à l'étranger – ou descendants d'immigrés – ils sont nés en France d'au moins un parent immigré. Porté par la mobilité, le brassage des origines est particulièrement marqué chez les jeunes adultes. En 2008, 41,5 % des jeunes de 18-29 ans sont immigrés ou descendants d'immigrés (18 % en province) : 28 % sont nés en France et ont au moins un parent immigré et 13,5 % sont immigrés. Ces jeunes sont neuf fois sur dix de nationalité française. Les origines varient sensiblement selon l'âge et portent la trace des différentes vagues d'immigration. Elles se sont nettement diversifiées avec le temps. En 2008, plus d'un jeune Francilien sur cinq a une origine africaine, un sur dix, européenne, qu'il soit ou non né en France.

Une jeunesse (18-29 ans) plus cosmopolite en Île-de-France

Origine*	Île-de-France	Province
Population majoritaire	53,1	80,5
Portugal	5,1	2,1
Espagne, Italie	2,1	2,4
Autre Europe	3,3	1,8
Maghreb	14,8	7,3
Autre Afrique	7,5	1,6
Turquie	1,3	1,2
Asie	5,5	1,4
Dom	5,5	1,3
Amérique, Océanie	1,9	0,4

*L'origine ne doit pas être confondue avec la nationalité. Est pris en compte le pays d'origine des immigrés, qu'ils aient ou non acquis la nationalité française, et le pays d'origine des parents des enfants d'immigrés nés en France (du père quand les deux parents sont immigrés). Source : Insee, Ined, Enquête Trajectoires et Origines (TeO), 2008.

que 894 jeunes en Île-de-France fin 2011⁽²⁾. Les Franciliens de 20-24 ans sont ainsi, avec les enfants, les plus exposés à la précarité : 17,2 % d'entre eux sont pauvres, pour 17,8 % des enfants de moins de 20 ans en 2009. Le taux de pauvreté retombe à 11,1 % pour les 25-29 ans, mieux insérés professionnellement.

La précarité renforce la probabilité de vivre chez ses parents

Les études et les difficultés d'insertion sur le marché du travail contribuent à la cohabitation prolongée avec les parents. Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » permet de démêler les différents effets du sexe, de l'âge, de la mobilité, du diplôme, de la situation au regard du travail et du fait de résider en Île-de-France sur la probabilité de vivre chez ses parents. L'âge est particulièrement discriminant, la probabilité de cohabiter chez ses parents baisse régulière-



Les Franciliens de 20-24 ans sont, avec les enfants, les plus exposés à la précarité : 17,2 % d'entre eux sont pauvres.

ment et fortement avec l'âge. Un jeune de 18 ans a près de huit fois plus de chance d'être chez ses parents qu'un jeune de 25 ans, et ce dernier sept fois plus de chance qu'un adulte de 34 ans. Les jeunes femmes quittent plus tôt le domicile des parents et vivent plus tôt en couple. À 23 ans, 24 % vivent en couple pour 12 % des hommes. Elles ont deux fois moins de chance de vivre chez leurs parents que les hommes, toutes choses égales par ailleurs. La mobilité est aussi déterminante. Les jeunes résidant en province cinq ans auparavant et ceux qui étaient à l'étranger ou dans les DOM ont une probabilité de vivre avec leurs parents onze fois plus faible, pour les premiers, dix fois plus faible pour les seconds, que les Franciliens présents dans la région cinq ans plus tôt. La situation du jeune par rapport aux études et à l'activité est elle aussi déterminante. Les plus contraints à cohabiter sont les chômeurs, les plus autonomes sont les diplômés du supérieur en CDI. Les premiers ont 3,6 fois plus de chance de vivre avec leurs parents que les seconds. Le risque est 2,4 fois plus élevé pour les apprentis et les jeunes en emploi précaire et de 2,2 fois pour les élèves-étudiants. L'accès à l'emploi stable facilite bien la décohabitation, et d'autant plus que le niveau de diplôme initial, et probablement le revenu, est élevé. Enfin, toutes choses égales par ailleurs, les jeunes Franciliens vivent plus souvent chez leurs parents que les provinciaux (1,7 fois plus). On peut y voir plusieurs effets dont la densité urbaine qui contribue à la proximité des établissements d'enseignement grâce à un réseau de transport très développé, mais aussi le coût du logement plus élevé qui freine les velléités d'indépendance.

Effets des caractéristiques individuelles sur la probabilité de vivre chez ses parents en France

Sexe	Homme	Probabilité
	Femme	
		0,510
Âge	18	7,838
	19	5,419
	20	3,935
	21	3,044
	22	2,334
	23	1,791
	24	1,359
	25	0,736
	26	0,540
	27	0,409
	28	0,325
	29	0,257
	30	0,214
	31	0,188
32	0,162	
33	0,148	
34	0,148	
Lieu de résidence cinq ans avant	Étranger-Dom	0,099
	Hors région	0,089
	Même région	
Activité	Inactif	1,577
	Étudiant, stag.	2,250
	Chômeur	3,600
	Apprenti	2,407
	Autre précaire	2,412
	CDI supérieur	
	CDI_BTS DUT	1,304
	CDI_Bac	1,587
	CDI inférieur bac	1,650
	Non salarié	1,695
Lieu de résidence	Province	
	Île-de-France	1,677

Un taux d'emploi des jeunes faible dans le contexte européen

Avec 30,2 % des jeunes de 15 à 24 ans occupant un emploi, la France se situe nettement en deçà des moyennes européennes à 15 pays (36,9 %) ou à 27 (34 %). Les taux sont beaucoup plus élevés aux Pays-Bas, dans les pays nordiques, en Allemagne ou au Royaume-Uni. Ils sont, à l'inverse, plus faibles dans les pays du Sud et dans la plupart des pays de l'Est. À l'échelle des régions, le taux d'emploi des 15-24 ans est nettement plus faible en Île-de-France (25,4 %) qu'à Amsterdam ou Rotterdam, où six jeunes sur dix occupent un emploi, Londres (39,7 %) ou Berlin (38,7 %). L'OCDE a dressé une typologie en quatre groupes des pays selon l'articulation études-emploi. La France se range dans le groupe « étudiant d'abord, travailler ensuite », avec notamment l'Espagne, l'Italie et le Portugal. Dans les pays anglo-saxons, la durée des études est plus courte qu'en moyenne et le cumul avec l'emploi plus répandu. En Europe du Nord et aux Pays-Bas, on étudie plus longtemps tout en travaillant. En Allemagne, le modèle de formation en apprentissage permet aussi une entrée plus rapide sur le marché de l'emploi.

Source : OCDE, *Des débuts qui comptent ! Des emplois pour les jeunes, 2010.*

Toutes les modalités sont significatives au seuil de 0,001.
Lecture : la population de référence est désignée en rouge (hommes de 25 ans vivant en province et dans la même région cinq ans auparavant, diplômé du supérieur en CDI). Comparées à cette population de référence, les femmes ont une probabilité deux fois plus faible de vivre chez leurs parents, toutes choses égales par ailleurs.
Source : Insee, recensement 2008.

(2) Au 1^{er} septembre 2010, le dispositif du RSA a été élargi aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans sans enfant à charge, sous condition préalable d'activité professionnelle. Ils doivent avoir travaillé pendant l'équivalent de deux années d'activité à temps plein au cours d'une durée de trois ans précédant la demande (3,5 ans en cas de chômage indemnisé). Le RSA n'est attribué sous condition de ressources qu'à partir de 25 ans, plus tôt si la personne a un enfant.

Le temps de la jeunesse cesserait-il de s'allonger ?

Si le prolongement de la scolarité et les difficultés d'accès à un emploi stable ont retardé tout à la fois le départ de chez les parents, la vie en couple et la venue des enfants depuis les années 1980, ce mouvement se ralentit au tournant du XXI^e siècle.

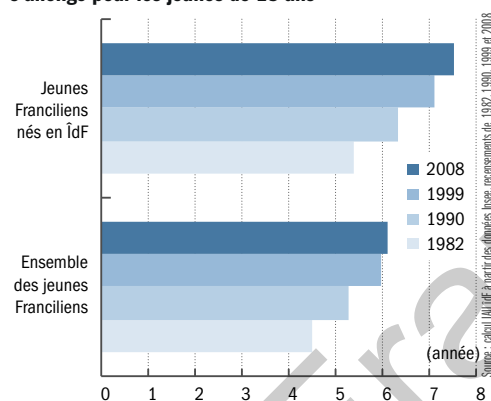
En 2008, un Francilien de 18 ans⁽³⁾ est susceptible de cohabiter en moyenne 6,1 ans avec ses parents, contre 4,5 ans en 1982, soit un allongement de la vie commune de 1,6 an en vingt-cinq ans. La situation n'a pourtant guère évolué entre 1999 et 2008 (+0,1 an) au regard des années antérieures (+0,8 an entre 1982 et 1990; +0,7 an entre 1990 et 1999). Ce coup de frein à l'allongement de la cohabitation des jeunes Franciliens pourrait résulter, pour partie, d'une progression des arrivées de jeunes dans la région, ces derniers vivant rarement avec leurs parents. Les modifications apportées au dernier recensement ne permettent pas de suivre la mobilité des jeunes avec précision dans le temps. Mais les statistiques sur les titres de séjour attestent que l'effectif des étudiants étrangers venant étudier en France a plus que doublé entre la fin des années 1990 et les années 2000-2008; près de quatre sur dix étudiant en Île-de-France. L'observation rétrospective sur les seuls jeunes Franciliens nés dans la région⁽⁴⁾ montre un allongement de la durée de cohabitation de 2,1 ans entre 1982 et 2008, au rythme de +0,9 an entre 1982 et 1990, +0,8 an entre 1990 et 1999 et +0,4 an entre 1999 et 2008. La période de transition vers l'indépendance semble donc continuer de s'allonger, mais beaucoup moins que par le passé. Il est probable que la crise financière intervenue fin 2008 ait de nouveau reculé le moment de quitter ses parents.

Parallèlement, la poursuite des études marque aussi le pas. On peut estimer la durée moyenne d'étude d'un Francilien de 16 ans à cinq ans en 2008⁽⁵⁾. Dans le passé, l'espérance de scolarisation des élèves de 16 ans a progressé de 1,1 an entre 1982 et 1990 et de 0,7 an entre 1990 et 1999. À champ différent – jeunes inscrits dans un établissement scolaire –, la hausse n'est que de 0,2 point entre 1999 et 2008⁽⁶⁾.

Cette stabilisation de la durée des études devrait aller de pair avec une stabilisation de l'activité des jeunes. Les chiffres du nouveau recensement ne permettent pas d'étayer ce point, les situations de cumul études-emploi étant mieux cernées, ce qui conduit à gonfler l'activité des jeunes par rapport à 1999 entre 18 et 24 ans⁽⁷⁾ et empêche toute comparaison. En revanche, après 25 ans, âge où plus des trois quarts des jeunes ne sont plus scolarisés, les taux d'activité et d'emploi⁽⁸⁾ sont stables.

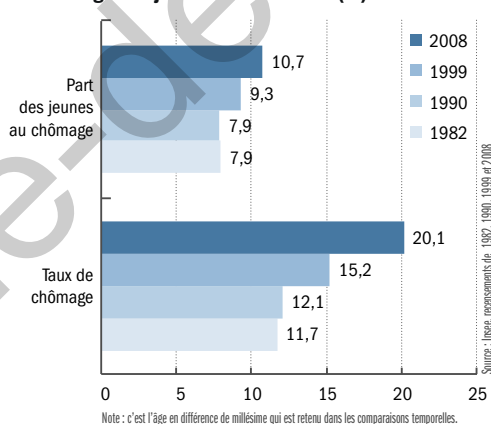
Le chômage des jeunes continue, lui, d'augmenter régulièrement quel que soit l'âge depuis 1982. Le taux de chômage des 18-29 ans s'est accru de 3,1 points entre 1990 et 1999 et de 4,9 points entre 1999 et 2008. La part des jeunes au chômage a augmenté de 1,4 point entre 1990 et 1999 et autant entre 1999 et 2008.

La durée de cohabitation chez les parents s'allonge pour les jeunes de 18 ans



Lecture : en 2008, les jeunes Franciliens de 18 ans (âge en différence de millésime) ont une espérance de cohabiter chez leurs parents de 6,1 ans en moyenne s'ils connaissent dans leurs prochaines années les conditions de cohabitation des jeunes de 18-34 ans observées en 2008.
Note : pour assurer les comparaisons avec le recensement de 2008, les jeunes majeurs vivant en internat ou logés dans des établissements militaires comptabilisés chez leurs parents aux recensements précédents ont été reclassés hors de chez leurs parents.

Le chômage des jeunes de 18-29 ans (%)



Note : c'est l'âge en différence de millésime qui est retenu dans les comparaisons temporelles.

(3) Âge en différence de millésime. Les jeunes de 18 ans en différence de millésime ont pour l'essentiel 17 ans en âge révolu au moment du recensement.

(4) Faute de pouvoir distinguer les jeunes vivant en Île-de-France cinq ans auparavant des autres à chaque recensement, les comparaisons dans le temps reposent sur un proxy : les jeunes nés en Île-de-France. Ils représentent 63 % des jeunes Franciliens de 18-29 ans en 2008.

(5) En faisant l'hypothèse que les jeunes de 16 ans, en 2008, qui se déclarent « élèves ou étudiants » connaîtront les taux de scolarisation des jeunes de 2008 à chaque âge.

(6) Les observations portent sur les déclarations « élèves et étudiants » de 1982 à 1999. Depuis 1999, on dispose aussi de l'inscription dans un établissement scolaire : c'est cette information qui est retenue dans le calcul de l'évolution 1999-2008 pour éviter le biais d'une modification du questionnaire en 2004 qui a pu influencer sur la déclaration « élève-étudiant ».

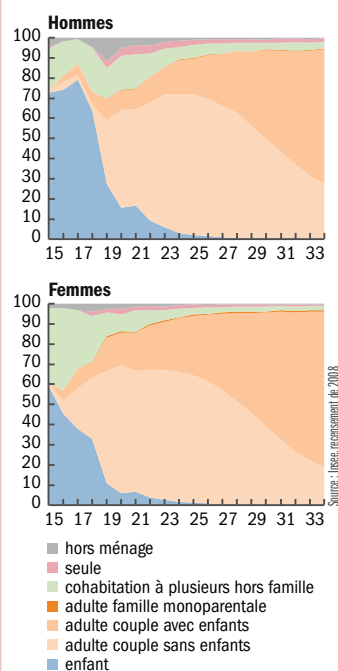
(7) Après avoir diminué de 17 points entre 1982 et 1999, le taux d'activité des jeunes de 18-24 ans aurait regagné 6 points. L'évolution est comparable pour les taux d'emploi.

(8) Le taux d'activité est le nombre d'actifs (ayant un emploi ou au chômage) rapporté à la population totale du groupe d'âge. Le taux d'emploi est le rapport des personnes ayant un emploi sur la population totale du groupe d'âge.

Les femmes vivent en couple plus tôt que les hommes

En 2004, le recensement a introduit la question « Vivez-vous en couple ? », qui permet d'appréhender ce mode de vie indépendamment d'une éventuelle cohabitation au sein d'un même logement. Les femmes se mettent en couple environ deux ans plus tôt que les hommes. En 2008, à 26,6 ans, la moitié des femmes se déclarent en couple; cette proportion est atteinte à 28,8 ans chez les hommes. La grande majorité des jeunes de 18-29 ans déclarant vivre en couple cohabitent en tant que couple avec ou sans enfant dans le même logement (88 % des hommes et 92 % des femmes). Mais cette proportion varie selon l'âge. Les plus jeunes, généralement étudiants, sont encore chez leurs parents ou expérimentent la vie en couple quand ils sont en colocation avec d'autres jeunes.

Le mode de cohabitation des jeunes Franciliens selon l'âge en 2008



Références bibliographiques

- BACCAÏNI Brigitte. « Baisse des arrivées de jeunes provinciaux en Île-de-France ». *Atlas des Franciliens*, Insee, laurif, 2002, Population et modes de vie, t.3.
- CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE. « Emploi et chômage des jeunes : un regard comparatif et rétrospectif ». *La note d'analyse*, mai 2011, n°224.
- DE BIASI Kévin et BEAUFILS Sandrine. « L'Île-de-France de plus en plus une étape dans les parcours résidentiels ». *Note rapide*, IAU idF, mars 2010, n°508.
- DE BIASI Kévin. « L'Île-de-France reste la région la plus attractive pour les 18-29 ans ». *À la page*, Insee Île-de-France, août 2011, n°365.
- DULIN Antoine. « Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits des jeunes ». *Les avis du CESE*, 2012.
- Jauneau Yves. « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés ». *Insee première*, 2007, n°1156.
- LE BRAS Hervé. *Les Quatre mystères de la population*. Paris : Odile Jacob, 2007.
- MATH Antoine. « Une situation particulièrement préoccupante des jeunes dans l'Union européenne. Éléments de cadrage ». *Chronique internationale de l'Ires*, novembre 2011, n°133.
- OCDE. « Des débuts qui comptent ! Des emplois pour les jeunes ». 2010.
- SAGOT Mariette. « Les descendants d'immigrés vivant en France ». *Note rapide*, IAU idF, janvier 2011, n°531.
- SAGOT Mariette. « Arrivées de l'étranger : l'Île-de-France attire des jeunes qualifiés ». *Note rapide*, IAU idF, octobre 2010, n°521.



En France, on constate une forte progression de l'émigration des jeunes, notamment partis à Londres pour compléter leur formation ou travailler.

Le recul de l'âge auquel les jeunes accèdent à leur indépendance s'accompagne *de facto* d'un recul de l'installation en couple et de l'âge auquel les femmes ont leur premier enfant. L'âge où la moitié des jeunes vivent en couple dans un logement indépendant ou sont parents isolés avec enfant(s), ce qui suppose la plupart du temps un temps de vie commune préalable, a été continuellement repoussé de 3,9 ans chez les hommes et 3,4 ans chez les femmes entre 1982 et 2008, avec un léger ralentissement sur la dernière période. L'arrivée des enfants est aussi plus tardive. L'âge moyen à la maternité n'a cessé de progresser en France depuis 1977. En 2008, les Franciliennes ont accouché, en moyenne à 30,9 ans, un an plus tard que les Françaises dans leur ensemble. Cet âge a reculé de 3,4 années depuis 1982, mais le mouvement se ralentit (+1,5 an de 1982 à 1990 ; +1,3 an de 1990 à 1999 ; +0,6 an de 1999 à 2008).

L'envie d'aller voir ailleurs ?

Avec la mondialisation, les bourses Erasmus, les « post-doc » qui s'expatrient pour compléter leur formation, Londres et certaines destinations prisées des États-Unis ou d'ailleurs ne seraient-elles pas en passe de jouer, vis-à-vis de l'Île-de-France, le rôle que la région exerce sur les jeunes des autres régions françaises ? Hervé Le Bras a montré qu'à l'échelle de la France, environ 5 % des générations masculines âgées de 20 à 30 ans manquaient à l'appel en 1999, en comparaison de leurs effectifs en 1990 et qu'ils étaient probablement partis dans d'autres pays développés et notamment à Londres. Vide de la statistique française, les recensements ne permettent pas de saisir les sorties du territoire et de suivre précisément la mobilité des jeunes gens. Il est toutefois vraisemblable que l'émigration des jeunes vers l'étranger s'est accrue en raison notamment d'un accès difficile à des emplois stables ou intéressants et que ce mouvement s'intensifie si rien n'est fait pour retenir ou faire revenir les jeunes partis terminer leurs études à l'étranger ou y trouver un premier emploi. Les mouvements avec la province montrent bien qu'après un certain temps les jeunes venus dans la région repartent, accompagnés de leur famille. Cette mobilité internationale des jeunes pourrait donc bien n'être que temporaire. Reste à faire en sorte que les perspectives de travail soient plus favorables et que le *french way of life* l'emporte à terme.



Il est probable que la crise financière intervenue en 2008 ait de nouveau retardé le départ de chez ses parents.

L'accès à l'indépendance des jeunes Franciliens

Sandrine Beaufiles
IAU île-de-France



L'insuffisance des revenus est le principal obstacle à l'indépendance des jeunes. La prolongation du temps passé chez ses parents suppose de se plier à certaines règles, mais elle n'est pas, pour autant, toujours vécue comme une contrainte et se passe dans un climat plutôt serein. Un jeune sur trois est aidé par ses parents pour s'installer.

L'indépendance des jeunes s'affirme avec le gain d'argent.

Fin des études, insertion sur le marché du travail, départ du domicile parental ou encore formation d'un couple sont autant de transitions censées jaloner le parcours d'un jeune vers son autonomie. Toutefois, ces différentes étapes deviennent de moins en moins pérennes avec des emplois plus souvent précaires, un chômage persistant, des logements aux loyers élevés, des mises en couple plus tardives et des ruptures conjugales plus fréquentes.

Dans ce contexte, comment s'acquiert l'autonomie pour les jeunes aujourd'hui ? À partir de l'enquête Trajectoires et Origines (voir encadré), dont une partie des questions ne s'adresse qu'aux jeunes âgés de moins de 25 ans, voici le portrait que dressent ces jeunes du contour et du profil de leur autonomie.

L'insuffisance des revenus, principal obstacle à l'indépendance

En 2008, les jeunes âgés de 18 à 24 ans vivent majoritairement chez leurs parents. C'est le cas de 64 % d'entre eux en France et 71 % en Île-de-France. La situation des jeunes encore chez leurs parents est loin d'être stabilisée dans la mesure où ils sont majoritairement scolarisés (45 % en Île-de-France) ou à la recherche d'un emploi (17 %). Quatre sur dix occupent un emploi, mais moins d'un tiers d'entre eux ont un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps complet. Ils sont âgés en moyenne de 20,3 ans, soit 1,8 an de moins que les jeunes ayant déjà décohabité sur cette tranche d'âge.

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans résidant dans un logement autonome sont davantage insérés sur le marché du travail. Ils occupent majoritairement un emploi (63 %), pour près de la moitié en CDI à temps complet, ou en recherchent un (10 %). L'âge moyen auquel ces jeunes ont quitté le domicile parental est de 18,8 ans en France et 19,3 ans en Île-de-France.

Plus que l'emploi, des revenus suffisants constituent le sésame de l'émancipation des jeunes. Quatre jeunes cohabitants sur dix envisagent de quitter leurs parents d'ici un an. Ils ont en moyenne un an de plus que ceux qui ne comptent pas partir, occupent plus fréquemment un emploi (50 %) ou en recherchent un (18 %). Ceux qui comptent rester sont scolarisés dans la moitié des cas. C'est d'abord le manque de revenus qui les retient (60 %), mais aussi l'absence d'envie de partir (35 %) ou le fait de se trouver trop jeune (34 %).

Le départ du domicile des parents n'est pas toujours définitif : plus d'un jeune cohabitait sur dix (14 %) a déjà vécu dans un logement autonome.

Une cohabitation bien vécue

Malgré un contexte où l'indépendance s'acquiert plus tard et plus difficilement, les relations entre enfants et parents vivant sous le même toit, du point de vue de l'enfant, semblent cordiales et paisibles. Plus de neuf jeunes sur dix trouvent les relations avec leurs parents plutôt bonnes. Huit sur dix déclarent qu'être bien chez leurs parents joue dans le fait de

L'enquête Trajectoires et Origines (TeO), de quoi s'agit-il ?

L'enquête TeO vise à analyser les conditions de vie et les trajectoires sociales des personnes selon leurs origines. Cette enquête a été menée conjointement par l'Insee et l'Ined entre septembre 2008 et février 2009, et a bénéficié de l'appui scientifique et du concours financier de nombreux partenaires, dont l'IAU ÎdF. Elle porte sur 22 000 personnes âgées de 18 à 59 ans vivant dans un ménage ordinaire en France métropolitaine, dont 7 200 personnes en Île-de-France. L'enquête principale a permis d'interroger 4 256 jeunes âgés de 18 à 24 ans, dont 1 541 Franciliens. Une enquête complémentaire a été menée auprès des jeunes de 15-24 ans vivant chez leurs parents, dont l'un des parents avait été interrogé dans l'enquête principale. Les données exploitées dans cette enquête complémentaire concernent 1 732 jeunes de 18 à 24 ans, dont 316 Franciliens.

Des parents soucieux de la scolarité et de l'avenir professionnel de leurs enfants

Même si tous les parents n'ont pas les bagages pour aider les jeunes dans leur travail scolaire (26 % des parents ont souvent, voire très souvent, des difficultés pour suivre les devoirs de leur enfant), ce domaine est loin d'être « désinvesti » par les parents.

Les parents demandent fréquemment à leurs enfants scolarisés la manière dont cela se passe à l'école : c'est une question qui revient très souvent ou souvent pour 78 % des jeunes, rarement pour 21 % et jamais pour seulement 1 % d'entre eux.

Cet investissement scolaire se traduit non seulement par des rendez-vous entre parents et professeurs (six parents sur dix en ont pris l'initiative), mais aussi par des aides dans le choix de l'orientation scolaire. À la fin de la troisième, 65 % des jeunes déclarent que leurs parents les ont beaucoup aidés dans le choix de leur orientation. Cette proportion est encore de 56 % à la fin de la terminale.

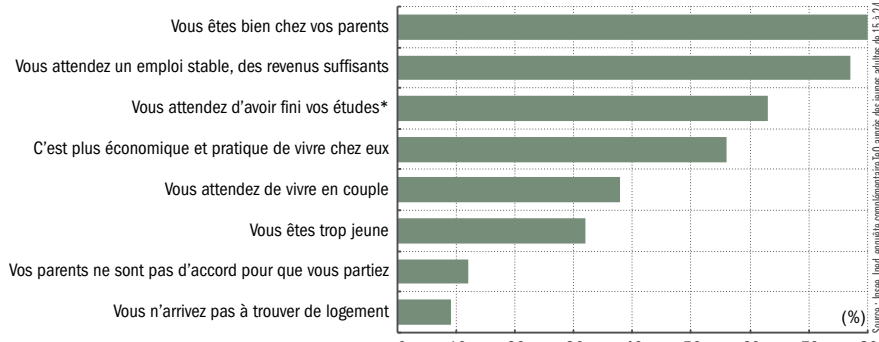
L'avenir professionnel est aussi très débattu puisque 75 % des jeunes déclarent l'aborder assez souvent ou très souvent avec leurs parents.

L'aide financière des parents à l'installation

La plupart des jeunes cohabitants, souvent étudiants, sont dépendants financièrement de leurs parents. Dans l'enquête complémentaire, seul un cinquième des jeunes scolarisés occupent un emploi, ne serait-ce que quelques heures par semaine (un quart en Île-de-France). Quatre jeunes sur dix reçoivent régulièrement de l'argent de poche et près de neuf sur dix en reçoivent occasionnellement quand ils en ont besoin. Au final, seulement 10 % des jeunes vivant chez leurs parents ne reçoivent aucune aide financière.

L'aide financière ne s'arrête pas aux limites du domicile parental. Un jeune sur trois ayant décohabité depuis moins de cinq ans a bénéficié d'un appui de ses parents pour s'installer, que ce soit sous forme d'une caution lors d'une location, d'une garantie lors d'un prêt ou d'un don d'argent pour l'achat d'un logement ou d'équipements.

Vous restez chez vos parents parce que...?



*Pour les jeunes scolarisés.
Champ : jeunes de 18-24 ans, France.

rester vivre chez eux. C'est le motif le plus évoqué avec l'attente d'un emploi stable ou de revenus suffisants (77 %), et le fait qu'il soit plus économique de vivre chez ses parents (56 %). Ces cohabitations, globalement sereines n'empêchent pas que certains sujets soient plus ou moins litigieux. La gestion de la vie courante et la scolarité sont les deux sujets les plus conflictuels à l'âge de 18 ans. Des disputes fréquentes autour de l'aide pour les tâches domestiques sont citées par 26 % des jeunes ; 22 % font mention de conflit récurrent sur la scolarité. Les autres sujets de dispute fréquente entre parents et enfants sont les sorties/loisirs (15 %), l'argent et les dépenses (13 %), et le travail et les projets personnels (12 %). Les fréquentations, les relations amoureuses, la religion et la façon de s'habiller sont des sujets peu conflictuels.

La décohabitation « précoce » traduirait-elle des situations conflictuelles au sein des familles ? Parmi notre échantillon de 1 068 jeunes âgés de 18 à 24 ans (dont 266 Franciliens) qui ont déjà quitté le domicile parental, les disputes avec les parents à l'âge de 18 ans ne semblaient pas plus fréquentes que celles des jeunes vivant encore au domicile parental.

La cohabitation rime avec autorisations

Ce climat relativement serein pour le jeune s'accompagne d'une série de droits et d'autorisations accordés par les parents. Ainsi, plus de neuf jeunes sur dix ont le droit de sortir le soir. Certains doivent cependant demander l'autorisation à chaque fois (13 %) ou préciser le lieu de sortie et l'heure prévue du retour (52 %). Seul un tiers des jeunes (un peu moins en Île-de-France) peuvent sortir à leur convenance, sans préciser le lieu et l'heure du retour.

Les jeunes déclarant avoir une relation amoureuse (plus de la moitié) sont nombreux à pouvoir inviter leur petit(e) ami(e) à dormir à la maison (81 %) ou à pouvoir aller dormir chez lui ou chez elle (83 %). Les Franciliens sont un peu moins nombreux à disposer de ces droits (respectivement 78 % et 74 %).



Un quart des jeunes Franciliens scolarisés occupent un emploi, ne serait-ce que quelques heures par semaine.

L'emploi de qualité: un pas décisif vers l'indépendance

Pascale Leroi
IAU île-de-France



Sur le chemin de l'indépendance, le diplôme reste très discriminant. Son absence ou la faiblesse des qualifications acquises rendent aléatoire l'insertion des jeunes, qui alternent périodes d'inactivité, chômage et petits boulots. Les plus diplômés bénéficient, eux, d'une offre importante d'emplois très qualifiés dans la région.

Le manque d'expérience des jeunes les expose aux emplois temporaires et rend leur situation instable sur le marché du travail.

L'insertion dans la vie active est une étape majeure de l'autonomie des jeunes. Elle est aussi un cap difficile à franchir pour acquérir une indépendance financière et sociale, surtout pour les moins diplômés d'entre eux. Leur manque d'expérience les expose aux emplois temporaires et rend leur situation instable sur le marché du travail.

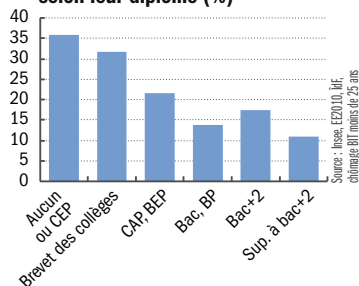
Des jeunes surexposés aux aléas conjoncturels

L'emploi des jeunes est très sensible à la conjoncture, et davantage dans la métropole francilienne qu'en province. En période de hausse générale du chômage, le nombre des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans croît à un rythme plus rapide que celui des actifs de 25-49 ans; la décreuse est plus marquée en période de croissance économique. Danzin *et al.* (2011) ont montré que le contexte économique dans lequel se fait l'insertion des jeunes joue un rôle déterminant sur les premiers temps de leur vie professionnelle. La dégradation du marché du travail observée en Île-de-France depuis 2007 s'est traduite par plus de chômage pour les jeunes hommes et davantage de précarité (contrats temporaires, temps partiel, rémunération faible) pour les jeunes femmes.

À ces âges où plus de la moitié des jeunes Franciliens sont encore élèves ou étudiants, ce surchômage reflète surtout les difficultés des jeunes sortis du système scolaire peu ou pas diplômés⁽²⁾. En 2009, leur taux de chômage est supérieur de 18 points au taux moyen des jeunes Franciliens. Ils ont des trajectoires professionnelles plus précaires, néanmoins près d'un tiers d'entre eux accèdent, en Île-de-France, à un emploi qualifié, notamment grâce à la mobilité professionnelle (Bouffin *et al.*, 2012).

Trois ans, telle est la période que l'on considère aujourd'hui comme une durée moyenne d'insertion. En Île-de-France, 56 % des jeunes sortis du système scolaire en 2004 ont connu un accès rapide et durable à l'emploi, connaissant moins d'un mois de chômage au cours des trois premières années de leur vie active (Céreq, 2007). Là encore, l'écart est important entre les jeunes disposant d'une formation qualifiante et les jeunes non diplômés: 69 % des diplômés franciliens de l'enseignement supérieur ont eu un accès rapide et durable à l'emploi, contre 28 % seulement des personnes sorties sans diplôme, dont les trajectoires ont été souvent marquées par l'éloignement de l'emploi. Les retours en formation sont fréquents pour les titulaires d'un baccalauréat général et les jeunes sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur.

Chômage des jeunes Franciliens selon leur diplôme (%)



L'effet décisif du diplôme

En Île-de-France, selon l'enquête emploi de 2010, 19,9 % des actifs de moins de 25 ans sont au chômage⁽¹⁾ pour 8,2 % en moyenne. À ces

(1) Chômage au sens du Bureau international du travail (BIT).
(2) Pas de scolarité, certificat d'études primaires, BEPC, brevet.

Références bibliographiques

- BOUFFIN Sandrine, JAMES Nathalie et GARABIGE Alexandra. « Changer d'entreprise et de secteur : une passerelle vers l'emploi qualifié pour les jeunes ». Insee Île-de-France, *À la page*, mars 2012, n° 386.
- BOUHIA Rachid et GARROUSTE Manon. « Être sans diplôme aujourd'hui en France : quelles caractéristiques, quel parcours, quel destin ? ». *Eco et stat*, 2011, n° 443.
- CAMORS Carine, LEROI Pascale (dir.). *Les Femmes en Île-de-France. Regards sur l'égalité entre les hommes et les femmes*. IAU idF, 2011.
- Céreq. *Quand l'école est finie, premiers pas dans la vie active de la génération 2004*. Céreq, 2007.
- DANZIN Elisabeth, SIMONNET Véronique et TRANCART Danièle. *Quels effets de la crise sur les trajectoires professionnelles des jeunes*. CEE, juillet 2011.
- GRENECHE Gilles. *L'insertion des jeunes diplômés*. Conférence des grandes écoles, juin 2011.
- LEROI PASCALE. *Avoir moins de 30 ans et travailler en Île-de-France*. IAU idF, 2012.
- L'HORTY Yannick. *Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur les jeunes qualifiés en Île-de-France*. Journées études du Céreq, mai 2011.
- Observatoire national de la vie étudiante. *La vie étudiante-repères*. OVE, 2011.
- Oref. *Se stabiliser en emploi : les trajectoires des jeunes Franciliens*. Juillet 2007.

Avoir un emploi ne constitue pas toujours le sésame de l'indépendance. Les jeunes sont particulièrement exposés aux petits boulots, à la précarité de l'emploi, au temps partiel et aux bas salaires. L'accès à un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) ainsi que le niveau de rémunération conditionnent de nombreux aspects de l'insertion sociale, et notamment l'accès au logement. Les diplômés s'en sortent le mieux. En 2010, 76 % des Franciliens de moins de 30 ans en emploi sont en CDI⁽³⁾ quand ils ont un diplôme de niveau bac +2 ou plus, mais seulement 57 % quand ils ont au mieux atteint le certificat d'étude. Les détenteurs d'un CAP ou un BEP font figure d'exception avec un taux de CDI de 75 %. Les moins diplômés travaillent aussi plus souvent à temps partiel (21 % des jeunes sans diplôme ou ne possédant qu'un certificat d'étude pour une moyenne de 17 %). En conséquence, les premiers salaires des jeunes ayant au moins un master sont d'emblée supérieurs de 58 % à ceux des jeunes sans diplôme. La filière d'études joue aussi un rôle sensible sur l'insertion. Les jeunes Franciliens sortant de formations professionnelles industrielles mettent plus de temps à trouver leur premier emploi, mais leur insertion est ensuite de meilleure qualité que ceux issus de formations professionnelles tertiaires (Oref, 2007). Au bout de trois années de vie active, les jeunes disposant d'un bac +2 tertiaire ou d'une licence, d'un master en lettres, sciences humaines, gestion et droit sont plus fréquemment en CDD ou à temps partiel que ceux des écoles de commerce, ou d'ingénieurs (Céreq, 2007).

Les aléas liés au sexe ou à l'origine

Le sexe, l'origine ou le lieu de résidence influent aussi sur l'insertion et la situation professionnelle des jeunes. Le marché du travail francilien est, sur de nombreux aspects, plus favorable aux femmes que celui de la province. Ainsi, au cours des trois premières années de leur vie active, les jeunes Franciliennes sorties de formation initiale en 2003-2004 ont eu un accès plus rapide à l'emploi qu'en province, et connaissent moins de périodes de chômage que les jeunes hommes. Cependant, les inégalités perdurent entre les jeunes hommes et les jeunes filles quant à la qualité de l'emploi et au salaire, alors même que les jeunes filles poursuivent des études plus longues que les garçons et sortent plus diplômées (Camors, Leroi, 2011). Le genre crée de grandes différences dans l'insertion du fait des filières scolaires suivies par les filles, plus orientées vers le tertiaire et les sciences humaines, mais aussi du fait des préjugés de certains employeurs. L'insertion des jeunes diplômés sortant des grandes écoles en France est, à ce titre, très révélatrice, le profil des

postes et les salaires proposés aux jeunes hommes restant plus avantageux (Gilles Greneche, 2011). Le lieu de résidence et surtout l'origine ne sont pas, non plus, sans effet sur l'insertion. Une expérience récente de *testing* menée sur des jeunes qualifiés en Île-de-France témoigne de l'existence de discriminations à l'embauche à la fois selon l'origine, le sexe, mais aussi selon le lieu de résidence. Cette expérience a été conduite en 2011, et réalisée sur le recrutement d'un poste en tension (développeurs en informatique), donc peu propice aux pratiques de discrimination, en proposant des candidats fictifs pouvant résider à Enghien-les-Bains, Sarcelles, ou Villiers-le-Bel, être un homme ou une femme et d'origine française ou marocaine (L'Horty, 2011). Selon l'enquête Trajectoires et Origines menée en 2008 par l'Insee et l'Ined, 16 % des jeunes Franciliens de 18-29 ans déclarent avoir subi des comportements injustes sur le marché du travail⁽⁴⁾ au cours des cinq années précédant l'enquête. La proportion est la même pour les 30-50 ans. L'enquête met en évidence la très forte prédominance de l'origine dans l'autodéclaration d'une discrimination. Dans une région très cosmopolite où 41 % des jeunes de 18-29 ans sont descendants d'immigrés ou immigrés (contre 18 % en province), les efforts pour lutter contre les discriminations prennent tout leur sens.

L'Île-de-France retient mieux ses jeunes que la province

La métropole parisienne draine beaucoup de jeunes qui viennent y terminer leurs études ou commencer leur vie professionnelle. Elle attire les plus diplômés qui y trouvent de meilleures perspectives de carrière : 42 % des diplômés 2010 des grandes écoles en France travaillent dans la région (Greneche, 2011). Les conditions d'emploi (salaire, chômage, durée de travail) y sont plus favorables qu'en province et les opportunités d'emploi importantes : en 2008, 35,5 % des emplois de cadres sont localisés en Île-de-France. La région retient aussi mieux ses jeunes : la part de ceux qui travaillent hors de leur région de formation trois ans après la fin de leurs études est comparativement faible en Île-de-France (25 %), en Alsace, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Corse, pour une moyenne de 29 % (Céreq, 2007). Une donnée importante, sachant que les jeunes sont potentiellement plus mobiles que les adultes : 70 % sont prêts à changer de région en cas de difficultés pour trouver un emploi, au lieu de 61 % en moyenne (Bigot, 2011).

(3) Source : Insee, enquête Emploi Île-de-France, 2010.

(4) Ils ont déclaré qu'au cours des cinq dernières années, on leur avait refusé injustement un emploi ou, pour ceux qui ont déjà travaillé, qu'on leur avait refusé injustement une promotion ou qu'ils avaient été injustement licenciés.

« Cher » premier logement

Mariette Sagot
Hélène Joinet
IAU île-de-France



Le secteur locatif privé, doté de petits logements situés dans le centre de l'agglomération, reste le principal réceptacle de la décohabitation des jeunes. L'accès à l'indépendance leur coûte de plus en plus cher, en raison de l'enchérissement des loyers et d'un accès au parc social plus difficile.

En 2008, 1,2 million de jeunes âgés de 18-29 ans ne vivent plus chez leurs parents : 622 000 sont personnes de référence d'un ménage, 348 000 sont conjoints, 155 000 vivent en colocation avec de la famille ou des amis et 67 000 ne vivent pas dans un logement ordinaire (31 000 logent en résidences pour étudiants).

Que l'on s'intéresse à l'ensemble de ces jeunes ou seulement aux ménages de jeunes – ceux dont la personne de référence a moins de 30 ans – la plupart d'entre eux occupe un logement locatif privé (43 % des jeunes, mais la moitié des ménages de jeunes).

La moitié des jeunes ménages logent dans le parc locatif privé

Le parc locatif privé, dont on constate et déplore l'érosion progressive, continue de jouer un rôle essentiel au début du parcours résidentiel des jeunes. La moitié des ménages de jeunes y vivent, et cette proportion est stable depuis 1999. De fait, malgré des loyers élevés et les exigences des bailleurs (cautions multiples, ressources équivalentes à trois fois le montant du loyer), le secteur locatif privé reste à certains égards d'un accès plus « simple » que le parc social ou la propriété. Ce parc a le double avantage d'être central – plus de la moitié des jeunes ménages qui l'occupent (54 %) habitent Paris ou les Hauts-de-Seine – et d'offrir des logements de petite taille (huit logements occupés sur dix comptent une ou deux pièces). Ce parc est surtout privilégié par les jeunes qui rési-

daient en province cinq ans auparavant. Ils constituent le quart des jeunes ménages, mais 31 % des locataires du privé.

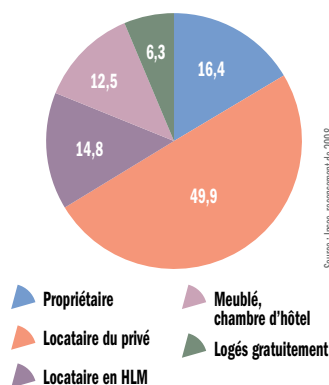
L'autre moitié des jeunes ménages se partagent entre le parc HLM (92 000), la propriété (102 000), les meublés et chambres d'hôtel (78 000), avec un faible effectif (39 000) logé gratuitement.

Une première étape vers l'indépendance se fait aussi dans des résidences spécifiques qui relèvent pour partie du secteur social et proposent des niveaux de loyers abordables. La moitié de leurs résidents viennent de province ou de l'étranger. Cette offre d'hébergement collectif s'étoffe progressivement, mais reste en deçà des besoins. Elle ne concerne que 31 000 jeunes en 2008.

Un éloignement du centre pour les jeunes propriétaires et locataires HLM

L'âge, les configurations familiales et les moyens financiers influent sur le type de logement occupé et le mode d'occupation. Les plus jeunes ménages, moins fortunés et plus souvent constitués d'une seule personne (65 % des 18-24 ans contre 46 % des 25-29 ans), occupent plus fréquemment un studio (48 % contre 27 %) ou un meublé (22 % contre 8 %). Avec l'âge et l'évolution des configurations familiales, c'est l'accès à la propriété et au parc social qui progresse. La propriété fait plus que doubler entre 18-24 ans (8 %) et 25-29 ans (20 %) et le poids du parc social passe de 10 % à 17 %. La part du locatif privé reste stable.

Statut d'occupation des jeunes ménages franciliens (%) - 2008



Source : Insee, recensement de 2008

Champ : ménages dont la personne de référence est âgée de 18 à 29 ans (622 000 en 2008).

La configuration du ménage influe sur le statut d'occupation. Les jeunes vivant seuls ou en colocation s'installent principalement dans le parc locatif privé, dans un meublé, voire une chambre de bonne. La moitié des jeunes familles monoparentales vivent dans le parc HLM, 36 % dans le locatif privé. Les couples avec enfants sont les plus nombreux à accéder à la propriété (31 %). Les couples sans enfant restent majoritairement dans le parc locatif privé (54 %) et entrent très peu dans le parc social (12 %).

L'avancée dans le cycle de vie et les changements dans les statuts d'occupation s'accompagnent d'une atténuation de l'hégémonie de la capitale : quatre jeunes ménages franciliens sur dix vivent à Paris entre 18 et 24 ans, trois sur dix entre 25 et 29 ans. Ce sont surtout les ménages logés gratuitement et les jeunes logés dans un meublé qui vivent à Paris, respectivement 52 % et 55 %. Le taux de Parisiens baisse à 38 % pour les locataires du parc privé, 22 % pour les propriétaires et seulement 11 % pour les locataires du parc HLM. Ce sont ainsi les jeunes propriétaires et les locataires du parc HLM qui sont le plus dispersés sur le territoire : dans les deux cas, 44 % vivent en grande couronne.

Progression des meublés, recul de l'accès au parc social

Les évolutions récentes attestent de difficultés accrues sur le marché du logement avec un net recul de l'accès des jeunes ménages au parc social, une diminution des jeunes logés gratuitement, et, à l'inverse, une nette progression des jeunes en location meublée. Face à ces difficultés, pour pouvoir quitter le domicile parental ou profiter d'un appartement plus grand, de plus en plus de jeunes optent pour la colocation, où les frais sont partagés. On compte 48 100 jeunes ménages de ce type en 2008, contre 31 700 en 1999.

Le nombre de jeunes ménages logés dans le parc social a diminué d'un tiers depuis 1999 (-44 000 ménages) en raison de la forte baisse de la mobilité des ménages dans le parc HLM, liée au vieillissement des occupants sur place, et à une production insuffisante. La concurrence des demandeurs prioritaires désavantage d'autant plus les jeunes ménages que leur demande est récente et qu'ils n'ont pas d'enfant. La part des jeunes ménages logés en HLM est ainsi passée de 21,4 % en 1999 à 14,8 % en 2008. Le nombre de jeunes logés gratuitement par leur famille ou un employeur baisse régulièrement depuis plus de trente ans. Entre 1999 et 2008, ce mode d'habitat a reculé du quart (-12 700 ménages), du fait surtout du recul des logements de fonction. En 2008, 6,3 % des

jeunes ménages sont logés gratuitement, contre 8,2 % en 1999.

À l'inverse, le nombre de jeunes ménages propriétaires a augmenté de 21 % (+18 100 ménages), et celui des ménages en meublé de 74 % (+33 100). La progression de la propriété en Île-de-France touche donc aussi les jeunes ménages, et témoigne de la diversité des situations et des contextes familiaux, l'aide familiale étant à ces âges décisive pour constituer un premier apport. Entre 1999 et 2008, la part des jeunes ménages propriétaires de leur logement est passée de 13,2 % à 16,4 %.

La progression des jeunes ménages en meublé, plus ancienne, s'est accentuée sur la période récente. Cette forme locative est avantageuse pour les bailleurs grâce à sa fiscalité spécifique et son bail réduit à un an. Elle permet des progressions de loyer plus fréquentes. L'équipement du logement comme la durée du bail satisfont également les jeunes à la recherche d'une solution d'hébergement temporaire. Ce type d'habitat concernait 7,1 % des jeunes ménages en 1999, 12,5 % en 2008.

Des taux d'effort de plus en plus élevés en dépit des aides au logement

Majoritairement logés dans le secteur locatif privé, les jeunes ménages font face à une dépense logement croissante. En 2006, ils acquittent un loyer moyen de 550 euros dans le parc locatif libre, hors charges, et consacrent en moyenne 25,8 % de leurs revenus mensuels au loyer, une fois versée l'aide au logement⁽¹⁾. Ce taux d'effort net s'est accru dans le temps (21,3 % en 1992) en dépit d'une progression du nombre de bénéficiaires de l'aide au logement : en 2006, 38 % des jeunes locataires bénéficient de cette aide contre 20 % en 1992. La situation est particulièrement tendue pour les jeunes logés en hôtel, meublé ou en sous-location, dont le taux d'effort s'élève à 34,5 %, ainsi que pour les plus jeunes, compte tenu de la faiblesse de leurs revenus.

Plus mobiles que les autres ménages, les jeunes sont directement confrontés aux frais inhérents à l'entrée dans un logement (coût du déménagement et de l'installation, frais d'agence, caution) comme aux réévaluations de loyer habituellement pratiquées lors des changements de locataires⁽²⁾. Les petits logements qu'ils occupent détiennent les prix au mètre carré les plus élevés.

(1) Taux d'effort net, hors charges locatives : en moyenne, les charges locatives majorent le taux d'effort de 5,5 points dans le secteur libre (de 8,5 points dans le parc social).

(2) L'agglomération de Paris est concernée, pendant un an, par le décret n° 2012-894 du 20 juillet 2012 relatif à l'encadrement de l'évolution des loyers dans le cadre d'une nouvelle location ou d'un renouvellement de bail.



[http://www.iau-idf.fr/fileadmin/](http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_960/graph_c-164.jpg)

[Etudes/etude_960/graph_c-164.jpg](http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_960/graph_c-164.jpg)

Recul de l'accès au parc social, progression des meublés

Taux d'effort net* des jeunes ménages selon le statut d'occupation, 2006

	18-24 ans	25-29 ans	18-29 ans
Accédants à la propriété	29,3	28,1	28,1
HLM	15,5	14,1	14,3
Location libre	34,4	23,7	25,8
Sous-location, meublé	42,5	29,6	34,5

*Part du revenu moyen consacré au loyer diminué des aides au logement hors charges locatives.

Source : Insee, enquête Logement de 2006.

Champ : ménages dont la personne de référence est âgée de 18 à 29 ans.

À la conquête d'une mobilité autonome

Mireille Bouleau
IAU île-de-France



Pouvoir se déplacer seul est un élément important sur la voie de l'autonomie. La présence du métro favorise nettement la liberté de mouvement des jeunes Parisiens. En revanche, la dépendance à l'automobile entrave la mobilité et la pratique d'activités des jeunes éloignés du cœur de l'agglomération. Mais avec le permis, ils peuvent enfin prendre la clé des champs !

La mobilité est un premier pas vers l'autonomie.

L'autonomie dans les déplacements s'acquiert progressivement. Vers 6 ans, l'enfant se déplace majoritairement à pied, dans un cercle qui se situe à moins d'un kilomètre de son domicile et effectue l'essentiel de ses déplacements accompagné d'un membre du foyer plus âgé que lui. Puis vient l'âge où il commence à se déplacer seul, vers 11 ans, à pied d'abord, puis en transports en commun à l'adolescence. Enfin, l'acquisition du permis de conduire lui offrira une liberté décisive s'il vit loin du cœur de l'agglomération. L'analyse des résultats de l'enquête globale transport de 2001⁽¹⁾ montre que l'acquisition de cette autonomie se fait plus rapidement à Paris qu'ailleurs dans la région. La dépendance à l'automobile contribue à freiner la mobilité des adolescents et à réduire leurs activités sociales dans les zones plus éloignées du cœur de ville.

L'école, principal moteur de la mobilité entre 6 et 10 ans

Entre 6 et 10 ans, 64 % des enfants ne parcourent que des trajets domicile-école. Lorsqu'ils se déplacent, les enfants réalisent plus de trajets en grande couronne (3,3 déplacements par jour), qu'en petite couronne (3,1), ou à Paris (2,9). Cette surmobilité s'explique essentiellement par la forte fréquence d'enfants qui rentrent déjeuner chez eux à midi.

Les enfants vivent à proximité de leur domicile et de leur école, et se déplacent essentiellement à pied, dans un rayon qui varie de 2,5 à 5 km selon les zones d'habitation.

Se déplacer seul est plus tardif en grande couronne

On considère, ici, que se déplacer seul revient à ne pas être accompagné d'une autre personne du foyer plus âgée (Massot et Zaffran, 2007). Mais les enquêtes globales transport ne permettent pas de savoir si la personne a été ou non accompagnée d'un membre extérieur au foyer.

D'âge en âge, la part d'enfants qui se rendent seuls à l'école s'accroît. L'entrée au collège constitue un pivot dans l'accès à une mobilité indépendante, surtout à Paris. Si à peine 40 % des Parisiens âgés de 10 ans se rendent seuls le matin à l'école, ils sont plus de 80 % à 12 ans. Dans le même intervalle, la part des jeunes de grande couronne allant seuls à l'école le matin passe seulement de 52 % à 64 %. L'autonomie s'acquiert de façon plus progressive en grande couronne et traduit un éloignement plus marqué des collèges par rapport au domicile.

En conséquence, les parents sont plus souvent mis à contribution en dehors de Paris : 31 % des jeunes Parisiens de 11-14 ans font au moins un déplacement avec un parent contre 44 % en petite couronne et 47 % en grande couronne. Cette différence perdure à l'âge du lycée : à 15-18 ans, 12 % des jeunes font au moins un déplacement accompagné à Paris, pour 17 % en petite couronne et 23 % en grande couronne.

(1) Les résultats de l'enquête globale transport de 2010 n'étaient pas disponibles lors de la rédaction de cet article.

Référence bibliographique

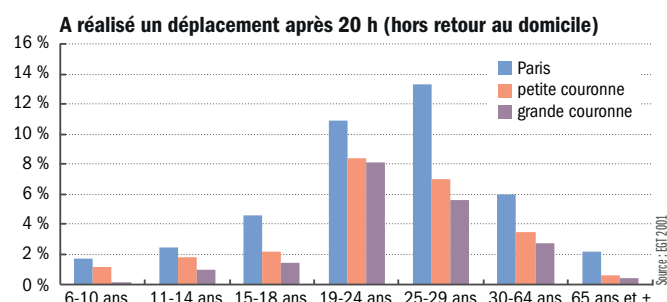
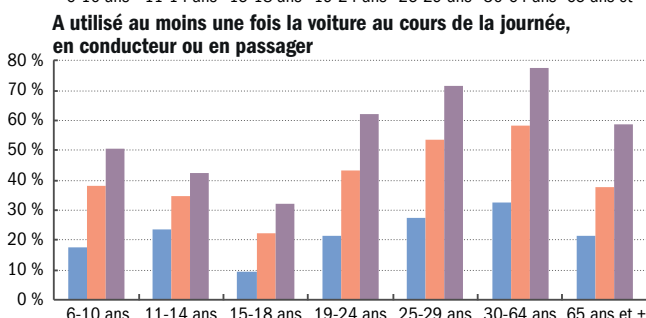
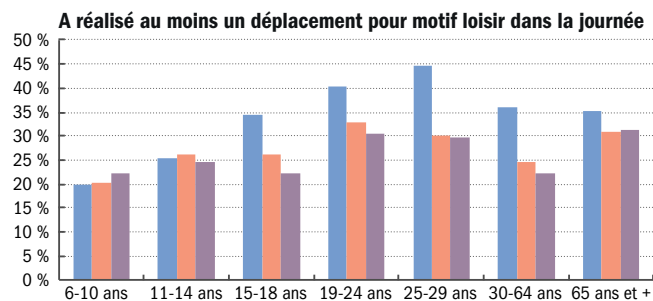
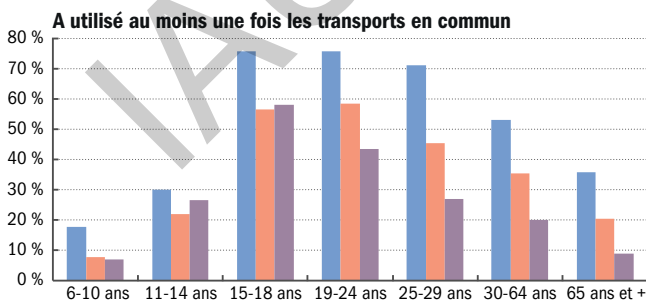
- MASSOT Marie-Hélène et ZAFFRAN Joël. « Auto-mobilité urbaine des adolescents franciliens ». *Espace populations sociétés*, 2007, n° 2-3.

L'éloignement constitue un frein aux activités des adolescents

Le nombre de déplacements effectués chaque jour reflète l'intensité des activités menées. À Paris, ce nombre augmente progressivement entre 6 et 30 ans. En petite couronne, il stagne entre 11 et 24 ans, puis augmente à nouveau pour rejoindre les niveaux observés à Paris. En grande couronne, les enfants de 6 à 10 ans se déplacent davantage qu'au centre de la région, mais, fait remarquable, la fréquence des déplacements baisse entre 11 à 18 ans et ne rattrape celle du cœur de l'agglomération qu'après 18 ans. La part des jeunes « immobiles », ne réalisant aucun déplacement dans la journée, reste deux fois plus faible à Paris entre 19 et 24 ans (4 %) qu'en proche ou grande couronne (8 %). Ces évolutions s'accompagnent d'une diversification plus rapide et plus marquée des activités chez les jeunes Parisiens avec l'âge, alors même qu'en grande couronne, le programme d'activités se simplifie après 10 ans et très nettement entre 15 et 18 ans. Les lycéens rentrent plus rarement déjeuner chez eux le midi et pratiquent moins souvent une activité sportive, culturelle ou de loisirs en raison de l'éloignement des structures et d'un moindre maillage des transports en commun. L'utilisation des transports en commun marque, en effet, une étape clé de l'autonomie des jeunes. Elle est maximale entre 15 et 18 ans avec plus de 75 % d'utilisateurs à Paris pour seulement 30 % entre 11 et 14 ans. Mais faute de métro, elle reste plus faible hors de la capitale : 57 % des 15-18 ans utilisent les transports en commun en petite et grande couronnes. Passer de la marche à pied au bus, RER, train ou métro accroît nettement le cercle de vie et la portée des déplacements, qui double par rapport à la classe d'âge précédente des 11-14 ans.

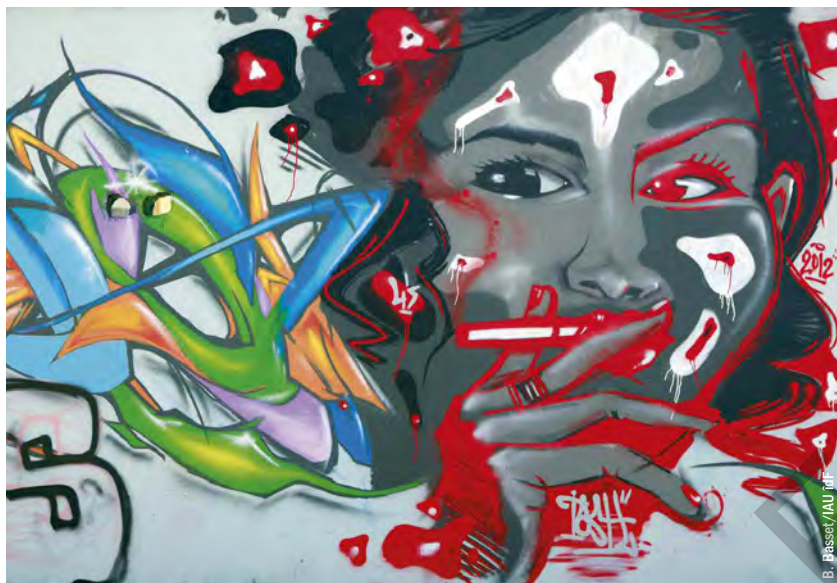
Le permis accroît la liberté de mouvement

Le permis est une étape clé dans l'indépendance en terme de mobilité, surtout en grande couronne. C'est là que les jeunes passent le plus rapidement leur permis de conduire. En 2001, près de sept jeunes de 19 à 24 ans sur dix possèdent le permis en grande couronne, contre la moitié en petite couronne et près de six sur dix à Paris. Le taux relativement faible en petite couronne peut résulter de l'importance des ménages peu aisés en banlieue nord et sur une partie du Val-de-Marne. La proximité de la capitale et un bon maillage du réseau de transports expliquent aussi que ce taux soit plus faible qu'en grande couronne. Entre 25 et 29 ans, beaucoup de jeunes vivent de leurs propres ressources et la proportion de possesseurs du permis s'accroît : les trois quarts des Parisiens et des jeunes de proche couronne l'ont ; cette proportion atteint 84 % en grande couronne. En grande couronne, l'utilisation de la voiture permet un gain de temps considérable qui s'accompagne d'une augmentation spectaculaire de la portée des déplacements (près de 30 km par jour). Après 18 ans, le recours aux différents modes de déplacement se différencie très nettement selon le lieu de vie. L'utilisation des transports en commun chute en grande couronne, passant de 58 % entre 15 et 18 ans à 44 % entre 19 à 24 ans. L'accès à une mobilité indépendante et l'usage de la voiture se traduisent par plus de sorties de loisirs, notamment dans la soirée. La majorité acquise, les sorties après 20 heures triplent à Paris et explosent en grande couronne. L'offre d'équipements culturels et d'espaces de loisirs est particulièrement dense dans la capitale, ce qui fait des jeunes Parisiens les plus fervents adeptes des sorties nocturnes et des loisirs.



Jeunes des cités : présomption de dangerosité

Tanguy Le Goff
Virginie Malochet
IAU île-de-France



Les jeunes des cités seraient-ils la nouvelle classe dangereuse de notre société ? Les chiffres officiels, loin d'étayer le fantasme d'une délinquance juvénile en plein développement, reflètent avant tout le durcissement des politiques de sécurité à leur rencontre. Le sentiment d'insécurité n'en reste pas moins plus vif dans les cités et invite à s'interroger sur « la fabrique de la délinquance » en banlieue.

Parmi les multiples questions que soulève le thème de la jeunesse, celle de la délinquance revient immanquablement dans le débat public actuel. Communément associée au malaise des banlieues, elle se pose avec acuité en Île-de-France, où la réputation de certaines zones urbaines sensibles dépasse les frontières régionales et contribue à la stigmatisation des quartiers d'habitat social dans leur ensemble. Ainsi, depuis une vingtaine d'années, la figure des « jeunes des cités » cristallise le sentiment d'insécurité et alimente les discours politico-médiatiques sur l'explosion supposée de la violence urbaine. À l'appui des travaux de recherche existants, cet article propose d'aller au-delà des idées reçues sur la « racaille » qui empoisonne la vie des banlieues. Il invite à prendre de la distance vis-à-vis de cette présomption de dangerosité qui pèse sur les jeunes des cités et apporte un éclairage sociologique sur la réalité des pratiques délinquantes dans les quartiers (im)populaires.

d'aujourd'hui (Mauget, 2009 ; Mucchielli et al., 2009).

Il n'empêche que les statistiques institutionnelles sont souvent mobilisées pour étayer l'affirmation selon laquelle les mineurs délinquants seraient toujours plus nombreux, plus jeunes et plus violents. Cette affirmation est pourtant discutable à plusieurs titres.

Il faut d'abord souligner que les chiffres officiels reflètent moins l'évolution de la délinquance des mineurs que celle de son traitement par les autorités. De plus en plus de comportements juvéniles sont pénalement incriminés et judiciairement poursuivis, engendrant une hausse du nombre de mineurs dans les statistiques administratives, significative d'un raffermissement du droit pénal et des politiques de sécurité à leur rencontre (Mucchielli, 2008).

Il faut parallèlement dénoncer l'exploitation politique dont ces chiffres font l'objet. Quand on les examine de près, on s'aperçoit en effet qu'ils démentent en partie ce que certains leur font dire. À ce sujet, on peut reprendre et actualiser la démonstration en trois points de Laurent Mucchielli (2011) :

- Les statistiques invalident d'abord la thèse d'une augmentation spécifique de la délinquance juvénile. Certes, le nombre de mineurs mis en cause par les services de police et de gendarmerie a fortement augmenté (il a plus que doublé en vingt ans, passant de 98 200 en 1990 à 216 200 en 2010). Mais c'est également le cas pour les majeurs, dans des proportions



De longue date, la délinquance juvénile nourrit des fantasmes.

Relativiser l'explosion de la violence juvénile

Premier point à rappeler : cette problématique de la délinquance juvénile, les amalgames qu'elle sous-tend et les fantasmes qu'elle nourrit, n'ont rien de nouveau. Les « apaches » du début du xx^e siècle, les « blousons noirs » des années 1950-1960, ou les « loubards » des années 1970 incarnent d'autres figures de dangerosité qui ont, en leur temps, suscité tout autant de craintes que les « jeunes des cités »

à peu près équivalentes, de telle sorte que la part des mineurs reste relativement stable parmi l'ensemble des personnes mises en cause, inférieure à 20 %.

- Les statistiques invalident aussi la thèse du durcissement de la délinquance juvénile. En 2010, parmi les mineurs condamnés (qui représentent 8,4 % de l'ensemble des personnes condamnées), seul 1 % l'a été pour des faits criminels, tous les autres l'ayant été pour des faits jugés moins graves, délictuels ou contraventionnels (vols, dégradations, infractions à la législation sur les stupéfiants, délits routiers, confrontations avec les représentants des autorités, etc.). Le détail des chiffres montre, en outre, que pour chaque catégorie d'infractions, plus les faits commis sont graves, moins la part des mineurs est élevée parmi les auteurs.
- Les statistiques invalident enfin la thèse d'un rajeunissement toujours plus marqué de la délinquance. La répartition par âge des mineurs condamnés ne varie quasiment pas depuis vingt ans. S'agissant des plus jeunes d'entre eux, sur lesquels se focalise le débat public, notons qu'en 2010, 1 748 mineurs de moins de 13 ans ont été condamnés pour des infractions pénales, ce qui représente moins de 3 % des mineurs condamnés, et pas même 0,3 % de l'ensemble des personnes condamnées par les tribunaux français.

Comprendre les délinquances juvéniles dans les cités

S'il convient de relativiser l'image prégnante d'une jeunesse toujours plus délinquante, il ne s'agit pas pour autant de nier la réalité des problèmes d'insécurité tels qu'ils se posent aujourd'hui, en particulier dans les zones urbaines sensibles où les habitants s'en plaignent plus qu'ailleurs. En 2011, ils sont en proportion deux fois plus nombreux que les autres

habitants des mêmes agglomérations à considérer que la délinquance est le principal problème de leur quartier (25 % contre 12 %) et à déclarer se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier (28 % contre 14 %) (Onzus, 2011).

Les travaux d'écologie urbaine ont depuis longtemps établi que les quartiers pauvres constituent des territoires propices au développement des délinquances juvéniles (Shaw, 1942). Le climat de violence est indissociable de la concentration des difficultés socioéconomiques, des processus cumulatifs de ségrégation sociale, ethnique et spatiale. Il s'enracine sur le terreau de l'insécurité sociale et de la discrimination négative (Castel, 2003 et 2007), dont souffrent les populations de ces quartiers, s'alimente de l'absence de perspectives d'avenir, de l'expérience du racisme et du ressentiment qui affectent en particulier les jeunes issus de l'immigration (Beaux, 2003). Non pas que les milieux populaires aient le monopole de la délinquance juvénile, loin s'en faut, mais cette toile de fond socialement dégradée favorise l'adoption de conduites délinquantes liées à un certain style de vie.

Ces conduites relèvent pour partie d'une délinquance acquisitive, à visée instrumentale : vol, racket, deal, recel et vente de biens « tombés du camion ». Dans ces zones de relégation sociale, la débrouille et les trafics en tout genre sont au fondement d'une économie parallèle, souterraine, mais légitimée par le plus grand nombre. Le *business* s'impose comme un moyen de pallier les difficultés financières et de participer à la société de consommation (Tafferand, 2007). Paradoxalement, ce sont donc les activités illicites qui permettent d'accéder à une vie normalisée, de se conformer au modèle consumériste dominant auxquels les jeunes de banlieue adhèrent largement (ce qui montre bien que le problème n'est pas celui de l'intégration culturelle, mais celui de l'insertion socioéconomique).

Dans les cités, la « fabrique de la délinquance » revêt aussi une forte dimension expressive. Les incivilités, les incendies de voiture, les dégradations, « caillassages » et autres « bastons » sont des actes qui n'ont d'autres buts qu'eux-mêmes. Ils témoignent d'un univers où la violence est banalisée et constitue une forme de réponse, difficilement audible par les pouvoirs publics, aux frustrations sociales et au déficit de reconnaissance dans l'espace public, et dans le monde du travail. Ces conduites s'inscrivent dans des registres de sociabilité juvénile caractéristiques des classes populaires, dans une culture de rue qui valorise le courage, la virilité, la prise de risques et les logiques de défi

Il importe de ne pas enfermer les « jeunes des cités » dans une catégorie réifiante qui les assigne à leur lieu de résidence et les présume tous délinquants en puissance.



entre pairs, une culture basée sur un principe d'opposition systématique aux règles établies et à ceux qui les représentent.

C'est au sein de bandes plus ou moins structurées que nombre d'adolescents se socialisent à cette culture de rue. La force d'attraction de ces bandes tient à leur fonction sécurisante et protectrice. Elles constituent un refuge pour ces jeunes déclassés, un moyen de regagner une certaine dignité, une estime de soi souvent mise à mal par le système scolaire et par la société dans son ensemble (Lepoutre, 1997; Mauger, 2006; Moignard, 2008; Mohammed, 2011). C'est dans cette même perspective qu'il faut comprendre le fort sentiment d'appartenance des jeunes au quartier, leurs pratiques d'appropriation des espaces communs, leur attachement à ce terrain familier, conquis, qui s'oppose à l'hostilité du monde extérieur. Aussi cherchent-ils à tout prix à défendre ce « repaire » et la réputation de leur cité, vis-à-vis de bandes rivales d'autres cités ou vis-à-vis des institutions républicaines, notamment des forces de l'ordre avec lesquelles ils entretiennent des rapports hautement conflictuels. Dans cette logique d'affrontement guerrier (Sauvadet, 2006), la violence est un répertoire d'action qu'ils n'hésitent pas à mobiliser.

On est ainsi loin de l'image de quartiers anonymes et anonymes, peuplés de « sauvageons » dont les conduites n'obéiraient à aucune règle. Les jeunes des cités vivent dans un univers d'interconnaissance extrêmement normé, où chacun est en permanence soumis au regard de l'autre. Ils évoluent dans un contre-monde à l'abri de la société extérieure, avec ses propres règles, son code de l'honneur, ses rites et ses langages, un contre-monde dont la violence constitue une dimension structurante. Le climat d'insécurité y est instrumentalisé par quelques-uns pour maintenir l'ordre interne du quartier, ce qui conduit à une sorte de bouclage de la violence sur elle-même et renforce les dynamiques sociales de ghettoïsation et d'enfermement du quartier (Lapeyronnie, 2010).

Repolitiser les quartiers

Au terme de cet article, il nous faut insister sur la nécessité de casser les clichés sur les jeunes des cités. Il importe de ne pas les enfermer dans une catégorie réifiante qui les assigne à leur lieu de résidence et les présume tous délinquants en puissance. Ils ne forment pas un groupe social homogène, leurs profils et leurs trajectoires sont multiples. Il importe aussi de ne pas réduire les zones urbaines sensibles à la misère et à l'insécurité, de valoriser leur potentiel de créativité sociale et culturelle, d'apprécier tout ce qui fait la force des quartiers (Kokoreff, 2003).

Face aux problèmes exposés, quelles orientations convient-il alors de privilégier pour l'action publique en direction des jeunes des cités? S'agissant de la lutte contre la délinquance, les politiques sécuritaires, fondées sur la répression et la contention des groupes « à risque », ont démontré leurs limites et leurs effets pervers. À l'évidence, il faut parallèlement miser sur les sorties de délinquance et investir dans les politiques de réinsertion (Mohammed, 2012). S'agissant plus largement du traitement réservé aux banlieues, par-delà les stratégies essentielles de revitalisation socioéconomique, se pose la question de la « repolitisation » de ces territoires (Masclat, 2003). Le désespoir social et le sentiment de relégation nourrissent la haine, la rage, à l'origine d'une violence sans projet qui témoigne de l'absence de disposition à l'action collective organisée (Dubet, 1992). Les émeutes urbaines s'apparentent à des révoltes protopolitiques qui ne sont pourtant pas sans signification (Mauger, 2006). C'est la seule voie de contestation possible, en l'absence de représentation politique. D'où l'urgence d'ouvrir l'espace politique afin d'y faire entendre la voix des jeunes des cités.



En banlieue, les émeutes urbaines s'apparentent à des révoltes protopolitiques, seule voie de contestation possible.

Références bibliographiques

- BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel. *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*. Paris: Fayard, 2003.
- BOUCHER Manuel. *Les Internés du ghetto. Ethnographie des confrontations violentes dans une cité impopulaire*. Paris: L'Harmattan, 2010.
- CASTEL Robert. *La Discrimination négative, Citoyens ou indigènes?* Paris: Seuil, 2007.
- CASTEL Robert. *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?* Paris: Seuil, 2003.
- DUBET François. *La Galère: jeunes en survie*. Paris: Fayard, 1987.
- DUBET François, LAPEYRONNIE Didier. *Les quartiers d'exil*. Paris: Seuil, 1992.
- KOKOREFF Michel. *La Force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*. Paris: Payot, 2003.
- LAPEYRONNIE Didier. *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*. Paris: Robert Laffont, 2008.
- LEPOUTRE Daniel. *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*. Paris: Odile Jacob, 1997.
- MASCLAT Olivier. *La Gauche et les Cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*. Paris: La Dispute, 2003.
- MAUGER Gérard. *La Sociologie de la délinquance juvénile*. Paris: La Découverte, 2009.
- MAUGER Gérard. *Les Bandes, le Milieu et la Bohème populaire. Étude de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires (1975-2005)*. Paris: Belin, 2006.
- MAUGER Gérard. *L'Émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Brissieux. Bellecombe-en-Bauges: éd. du Croquant, 2006.
- MOHAMMED Marwan (dir). *Les Sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*. Paris: La Découverte, 2012.
- MOHAMMED Marwan. *La Formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*. Paris: PUF, 2011.
- MOIGNARD Benjamin. *L'École et la Rue: fabriques de délinquance*. Paris: PUF, 2008.
- MUCCHIELLI Laurent. *L'Invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*. Paris: Fayard, 2011, pp. 47-53.
- MUCCHIELLI Laurent, LE GOAZIOU Véronique. *La Violence des jeunes en question*. Nîmes: Champ social, 2009.
- MUCCHIELLI Laurent (dir.). *La Frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*. Paris: La Découverte, 2008.
- ONZUS. *Rapport 2011*. Éd. du CIV, 2011.
- SAUVADET Thomas. *Le Capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*. Paris: Armand Colin, 2006.
- SHAW Clifford R., Mc Kay Henry D. *Juvenile Delinquency and Urban Areas. A Study of Rates of Delinquency in Relation to Differential Characteristics of Local Communities in American Cities*. Chicago: The University of Chicago Press, 1942.
- TAFFERAND Nasser. *Le Business. Une économie souterraine*. Paris: PUF, 2007.

Pratiques culturelles et loisirs des jeunes

Sylvie Octobre⁽¹⁾
Ministère de la Culture
et de la Communication



Les jeunes sont les plus grands utilisateurs de nouvelles technologies pour leurs loisirs, dont l'ordinateur et le smartphone deviennent les principaux supports.

Les jeunes (15-25 ans) sont nés dans un monde dominé par les médias : ils ont grandi avec les technologies de l'information et de la communication, apparues dans les années 1980. L'expression « nouvelles technologies » n'a pas de sens pour eux puisqu'ils se sont appropriés, en même temps, tous les objets médiatiques (de l'« ancien » téléviseur au « nouvel » ordinateur) et tous les usages (de l'« ancienne » bureautique aux « nouvelles » messageries et outils de création – PAO, mixage, montage).

Ils forment une part importante des utilisateurs fréquents des nouvelles technologies, avec un fort niveau d'équipement à domicile et de connexion : 62 % des 15-19 ans et 68 % des 20-24 ans sont connectés presque chaque jour, et respectivement 24 % et 32 % d'entre eux y passent au moins 21 heures par semaine (Donnat, 2009). Leurs usages présentent des caractéristiques spécifiques, notamment à l'adolescence. Ils sont orientés vers la communication : les adolescents et grands adolescents sont les plus utilisateurs de la messagerie instantanée, des blogs, et déclarent que c'est cet usage qui leur manquerait le plus s'ils en étaient privés (enquête TIC 2005, Insee), mais également vers certains loisirs, notamment le téléchargement musical qu'ils sont les plus nombreux à effectuer, les jeux vidéo en réseau et l'utilisation des outils de création d'image, de son et de texte, ou le visionnage de DVD. Les usages technologiques, comme la programmation, sont minoritaires, mais ce sont encore eux qui s'y adonnent

La culture des jeunes, grands utilisateurs de nouvelles technologies, est dominée par la convergence des différents médias sur l'écran de l'ordinateur et du téléphone portable. Ce qui entraîne une démultiplication de l'offre de produits culturels, et une mutation des modes de production. Parmi les pratiques traditionnelles, la lecture de livres et de la presse quotidienne payante, la fréquentation des théâtres et des musées baissent de génération en génération.

le plus. Et c'est chez les adolescents que se réalise le plus précisément la convergence des écrans sur le seul écran de l'ordinateur, devenu de ce fait non plus un média, mais un hypermédia.

Basculement et convergence

L'appétence des jeunes pour les technologies de l'information et de la communication a modifié le paysage médiatique qui prévalait dans les générations précédentes, en opérant un basculement dans le champ des médias, notamment en terme d'affectation du temps. Si la télévision est un média important aux plus jeunes âges de l'enfance sur le registre de la détente (dessins animés), elle reste également le média qui a leur préférence à l'adolescence pour tout ce qui relève de l'information et leurs sujets de préoccupation (emploi, environnement...). Et si la radio a su leur proposer des contenus culturels et interactifs répondant au « moment adolescent » (Glévarec, 2005), il n'en reste pas moins que la concurrence en terme de budget temps est rude et tourne en défaveur des médias « anciens » (télévision et presse écrite). Ce basculement est le fruit d'une convergence des différents écrans sur celui de l'ordinateur, et du téléphone portable avec les smartphones. Le numérique opère ainsi une disjonction entre contenus et supports, depuis

(1) Sylvie Octobre est sociologue, chargée d'études au département des études, de la prospective et des statistiques au sein du ministère de la Culture et de la Communication.

la mise en place de sites replay⁽²⁾ ou podcast⁽³⁾, autant qu'il enjoint à repenser la typologie des consommations, qui ne sont plus identifiables par un objet matériel. L'homothétie télévision/contenus télévisuels, radio/contenus radiophoniques, livre/contenus littéraires est remplacée par un accès unique *via* l'ordinateur à des contenus multiples. Le démarrage programmé de l'e-book viendra compléter pour la littérature ce que le numérique a déjà réalisé pour les lectures informationnelles et pratiques. Que l'on songe au nombre de connexions sur les moteurs de recherche ou encyclopédies en ligne et l'on comprendra le basculement à l'œuvre.

Cette prééminence des loisirs technologiques – immatériels plus que virtuels – ne fait pas des jeunes des individus asociaux, loin s'en faut. Un système combinatoire se met en place entre des consommations ou pratiques domestiques, intégrées dans ce qu'il est convenu d'appeler « la culture de la chambre » (Glévarec, 2010) et des contacts réels abondants (Pasquier, 2005). Ainsi, les sites relationnels (Facebook par exemple) ou les sites de jeux vidéo en réseaux ne sonnent-ils pas le glas de la sociabilité (Cardon, 2008)? Il faut pour le comprendre concevoir que le désir d'intimité qui caractérise la construction identitaire des adolescents se double d'un désir d'« extrimité » (Tisseron, 2008), de mise en scène de soi sur des sphères sociales, avec la possibilité de tester des hypothèses identitaires, sans pour autant que la personnalité soit au risque de la schizophrénie: l'usage de pseudos, de changement de sexe sur les réseaux virtuels se saisit dans ce cadre explicatif.

Recomposition des agendas culturels et loi du cumul

Les agendas culturels des jeunes opèrent, dans ce cadre, une série de basculements (Donnat, 2009; Octobre, Detrez, Mercklé, Berthomier, 2010). L'image et le son figurent au rang de leurs principales consommations sur écrans, mais également de leurs sorties, puisque leur culture de sortie place en tête le cinéma et les concerts de musiques « actuelles ». Le niveau d'investissement dans les « nouvelles » pratiques culturelles est corrélé avec le niveau d'investissement dans les pratiques traditionnelles: la loi du cumul se vérifie, sauf en matière de lecture de livres, qui est en baisse de génération en génération, baisse que la révolution numérique n'a fait qu'accélérer et qui s'accompagne d'une mutation des supports de la lecture au profit des supports thématiques (journaux, magazines) et surtout, de la lecture sur écran, dont on a encore bien du mal à mesurer l'ampleur. Les jeunes figurent par ailleurs parmi les plus connaisseurs des musées, des bibliothèques/

médiathèques, et des lieux de spectacle vivant, notamment parce qu'ils bénéficient, pour ceux qui sont scolarisés, des efforts d'incitation de l'institution. Enfin, la jeunesse est une période de prédilection pour les activités artistiques amateurs: jouer d'un instrument, faire de la peinture, de la danse, tenir un journal intime... Ce qui s'apparente à une massification culturelle a plusieurs origines: la première est historique – les jeunes sont les héritiers de la seconde massification scolaire qui a été marquée par une généralisation de l'accès à la culture, notamment à l'image et au son, et aux pratiques amateurs. La deuxième est liée au cycle de vie – la jeunesse, comme moment de suspension des contraintes de la vie adulte, notamment pour ceux qui poursuivent des études, a tendance à gommer pour un temps les disparités, les univers culturels des uns et des autres, se caractérisant par un patrimoine commun de produits médiatiques et industriels. Et la troisième réside dans les effets d'offre – la démultiplication des produits culturels et de leurs modes d'accès a favorisé tendanciellement une « culturalisation » du rapport au monde.

Cultures d'âges, cultures de génération

On a longtemps cru que les jeux vidéo étaient une affaire d'adolescents... jusqu'à ce que les adolescents des années 1980 grandissent et continuent à s'y adonner à l'âge adulte. Les comportements et leurs mutations se comprennent à la croisée des évolutions de l'offre et des mutations structurelles de la population française, au sein de laquelle on distinguera des effets de génération⁽⁴⁾ (Donnat et Lévy, 2007). Du côté de l'offre, on ne peut que constater l'accélération de l'amélioration des conditions de réception et de consommation. Depuis les années 1960, les matériels audiovisuels se sont développés, jusqu'à la généralisation du multiéquipement et désormais de l'individualisation des équipements. Depuis les années 1980, l'offre s'est enrichie considérablement avec le boum des radios libres, la multiplication des chaînes hertziennes, la généralisation des équipements d'enregistrement et de rediffusion (lecteurs et graveurs). Enfin, depuis les années 1990, la révolution numérique a provoqué une accélération du rythme de renouvellement des équipements, des formats et une amélioration considérable des conditions de réception (écran plat, home cinéma, ordinateur domestique, MP3, smartphones).

(2) Télévision à la demande.

(3) Téléchargement d'émission audio ou vidéo.

(4) Une génération est définie par le partage de valeurs, formées à 20 ans, ainsi que par le partage d'événements historiques (d'où la notion de « marqueur générationnel »).

À l'horizon 2020, cinéma, lecture de livres et sorties culturelles semblent en déshérence, tandis qu'Internet bénéficie du cumul d'un effet générationnel et d'un effet d'âge positifs.



Parallèlement, la population française a connu des mutations de grande ampleur, qui ont affecté différemment les générations successives : élévation du niveau de diplôme avec accélération dans les années 1990 (4,5 % des membres de la génération *Libération* avaient le baccalauréat, ils sont plus de 25 % dans la génération *Crise*, et plus de 62 % depuis la génération *Internet*), allongement de la durée de vie qui redéfinit les âges de la vie et modifie corrélativement le statut de l'enfance, tertiarisation de l'économie (le volume d'emploi tertiaire a doublé entre 1954 et 1988), évolution du rapport aux temps sociaux (baisse du temps de travail, porosité temps de travail/temps privé, etc.) en sont quelques traits marquants.

Les impacts culturels des mutations intervenues durant les cinquante dernières années sont pluriels. Mutation des modes d'accès aux contenus d'abord : celle-ci s'est traduite par une domestication des consommations culturelles qui n'est pas contradictoire avec le maintien d'une culture de sortie. Préservation de la stratification sociale des pratiques culturelles dans un contexte de questionnement de la légitimité culturelle : certaines consommations ont connu une démocratisation, notamment la généralisation de l'audience télévisuelle, tandis que d'autres préservaient leur caractère élitiste (fréquentation des théâtres, etc.). Porosité croissante des temps culturels et non culturels : les équipements ambulatoires de même que les TIC favorisent des allers-retours rapides entre des usages différents des mêmes outils. Enfin, évolution des loisirs vers des usages de plus en plus identitaires : l'injonction à l'épanouissement personnel a fait des loisirs culturels des espaces d'affirmation d'une unicité « en acte » et d'un individualisme expressif.

Les analyses générationnelles indiquent les tendances à l'œuvre en matière culturelle, qui mêlent effet d'âge et de génération. À l'horizon 2020, plusieurs évolutions se dessinent en matière de pratiques et consommations culturelles⁽⁵⁾. Lecture de livre, cinéma et sorties culturelles semblent en déshérence, à la fois parce que de génération en génération, les Français s'y adonnent moins et que, par ailleurs, ce sont des activités qui baissent avec l'avancée en âge. À l'inverse, Internet bénéficie du cumul d'un effet générationnel positif (les générations successives s'y adonnent de plus en plus) et d'un effet d'âge positif (avec l'avancée en âge, les Français y consacrent également de plus en plus de leurs loisirs). L'écoute de musique enregistrée, la presse gratuite ainsi que le jeu vidéo connaissent également une situation favorable, due à un effet générationnel positif (sans effet d'âge), les distinguant de la télévision et de la radio, qui perdent des adeptes au fil des générations (effet de génération négatif dû à la substitution avec l'ordinateur et Internet), mais améliorent leur ancrage avec le vieillissement (effet d'âge positif). La lecture de presse quotidienne payante, la fréquentation des théâtres et des musées subissent le même effet générationnel négatif, sans que celui-ci soit compensé par un effet d'âge.

(5) Précisons que l'on raisonne ici sur les variables suivantes : fréquence quotidienne de lecture de presse, part de la population lisant plus de 20 livres par an, part de la population allant plus de 3 fois au cinéma par an, part de la population étant allée au théâtre au cours des 12 derniers mois (*idem* pour un concert classique, un spectacle de danse, une visite de musée), écoute quotidienne de musique enregistrée, part de la population regardant plus de 20 heures par semaine la télévision (*idem* pour radio).

Des mutations récentes

Les générations récentes ne sont donc pas « responsables » de la baisse de la lecture, engagée depuis plusieurs générations, pas plus qu'elles n'ont initié le « boum » de la musique. Pour autant, leurs effets propres ne sont pas nuls, loin s'en faut, et s'articulent principalement autour des mutations liées aux usages du numérique. Ces usages ont provoqué une concurrence accrue du temps consacré aux différents écrans, recomposé la culture de sortie, développé la dimension identitaire et expressive des consommations culturelles, entre massification, voire banalisation culturelle et « culturalisation » du rapport au monde autour des notions de diversité culturelle et de développement durable. Les mutations à l'œuvre s'organisent autour de quatre lignes de force :

- Une mutation du rapport à l'espace. Il est trivial de le rappeler, mais le numérique a également aboli une partie des contraintes géophysiques, en mettant en relation potentiellement toutes les parties du monde, et en produisant un double mouvement, paradoxal à certains égards, de mondialisation de la culture et de microlocalisation des cultures sur fond de revendications identitaires croissantes.
- Une mutation du rapport au temps. Les technologies permettent d'abolir la linéarité et la mono-occupation des temps culturels, de même que la dépendance à l'égard des grilles des diffuseurs, et favorisent une individuation, une démultiplication et une déprogrammation des temps culturels. Cette mutation, qui s'opère dans les temps « culturels », prolonge la mutation des temps sociaux engagée dès la fin du ^{xx}e siècle. Elle est marquée par une porosité croissante des temps privés, publics, scolaires ou professionnels, extrascolaires ou extraprofessionnels, brouillage des frontières qui a des conséquences majeures sur l'organisation sociale : désynchronisation tendancielle des groupes sociaux, « tribalisation » autour de rythmes spécifiques, etc. Indiquons également que les mutations du rapport au temps et à l'espace questionnent la possibilité de penser des publics de la culture, rassemblés en un lieu, en un temps, autour d'un objet ou événement.
- Une mutation du rapport aux objets culturels. Le nombre de produits culturels accessibles a considérablement augmenté grâce au numérique. Les produits culturels se sont par ailleurs hybridés, avec des effets de chaînage culturel et de métissage des genres, ce qui a favorisé le développement de l'éclectisme (Donnat, 1994) et une porosité croissante des catégories culturelles. Il est aujourd'hui sans doute plus difficile de dire ce qui fait culture,

et de trouver des arguments pour fonder une définition consensuelle de son périmètre. La pluralité des dimensions intra-individuelles (Lahire, 1998) non nécessairement conflictuelles et la montée en puissance de la nécessité de se définir soi-même dans une démarche autoréflexive enjoignent à penser l'individu sur des scènes sociales variées. Les nouvelles potentialités identitaires des interfaces numériques sont un terrain favorable à l'expression des recherches identitaires adolescentes : expérimentations de soi voisinent avec tests des limites individuelles et sociales (changer de sexe, d'âge, oser parler de sujets « tabous », etc.), sans qu'il y ait systématiquement pathologie ou « perte de repères » (Metton-Gayon, 2009).

- Enfin, une mutation des modes de production et de labellisation culturelle. Le fonctionnement ouvert du numérique (wikis, mods⁽⁶⁾, etc.), basé sur la collaboration, a déplacé la notion d'auteur et brouillé la frontière avec l'amateur. Par ailleurs, le fonctionnement en réseau favoriserait l'apparition de nouveaux acteurs et systèmes de labellisation (webmasters...), en marge des institutions traditionnelles de transmission que sont principalement les équipements culturels et l'école (Coulangeon, 2003 et 2007, Schön, 1993). Le passage plus global d'une logique du savoir de long terme, gagé sur des apprentissages formalisés et matérialisés par le diplôme et le statut, à une logique de l'expertise, mobilisable sur projet, de court ou moyen terme, modulable, évolutive dans le temps, que le diplôme ne parvient pas à résumer une fois pour toutes, met à mal l'organisation de la diffusion de la connaissance et la reconnaissance, auparavant liée au statut de ses professionnels. Produite potentiellement partout, la connaissance peut, de même, potentiellement être diffusée par des instances bien plus nombreuses que les seules institutions de formation. La question n'est plus tant celle de la détention de l'information et du savoir que de la capacité de son traitement.

(6) Sites web et jeux vidéo collaboratifs modifiables par l'utilisateur sur ordinateur.



Laurent Villeret/Picturamix/Région Île-de-France

L'image et le son figurent au rang de leurs principales consommations sur écran, mais également de leurs sorties, puisque la culture de sortie des jeunes place notamment en tête les concerts de musiques « actuelles ».

Références bibliographiques

- CARDON Dominique. « Le design de la visibilité ». *Réseaux*, 2008, n° 152, 6, pp. 93-137.
- COULANGEON Philippe. « Quel est le rôle de l'école dans la démocratisation de l'accès aux équipements culturels ? ». In: Donnat O. et Tolila P. (éd.). *Les Publics de la culture*. Paris: Presses de Sciences po, 2003, pp. 67-98.
- COULANGEON Philippe. « Lecture et télévision: les transformations du rôle culturel de l'école ». *Revue française de sociologie*, 2007, vol. 48, n° 4, pp. 657-691.
- DONNAT Olivier. *Les Français face à la culture: de l'exclusion à l'éclectisme*. Paris: La Découverte, 1994.
- DONNAT Olivier. « La féminisation des pratiques culturelles ». *Développement culturel*, DEPS, 2005, n° 147.
- DONNAT Olivier. *Les Pratiques culturelles des Français, à l'ère du numérique, enquête 2008*. Paris: La Documentation française, 2009.
- DONNAT Olivier et LÉVY Florence. « Approche générationnelle des pratiques culturelles et médiatiques ». DEPS/Ministère de la Culture et de la Communication, *Culture prospective*, 2007-3, 2007.
- GLÉVAREC Hervé. *Libre Antenne. La réception de la radio par les adolescents*. Paris: Armand-Colin/INA, 2005.
- GLÉVAREC Hervé. *La Culture de la chambre*. Paris: La Documentation française, 2010.
- LAHIRE Bernard. *L'Homme pluriel: les ressorts de l'action*. Paris: Nathan, 1998.
- METTON-GAYON Céline. *Les Adolescents, leur téléphone et Internet. « Tu viens sur MSN » ?* Paris: L'Harmattan, 2009.
- OCTOBRE Sylvie. « La fabrique sexuée des goûts culturels. Construire son identité de fille ou de garçon à travers les activités culturelles ». DEPS, *Développement culturel*, 2005, n° 150.
- OCTOBRE Sylvie. « La construction intra-familiale des différenciations de "genre" à travers les loisirs culturels ». *Agora*, 2007, n° 47, pp. 98-110.
- OCTOBRE Sylvie. « La socialisation culturelle des enfants: au-delà de l'assignation sexuée ». *Les Cahiers du genre*, 2010, n° 46.
- OCTOBRE Sylvie, DETREZ Christine, MERCKLÉ Pierre et BERTHOMIER Nathalie. *L'Enfance des loisirs, trajectoires communes et parcours individuels de la fin de l'enfance à la grande adolescence*. Paris: MCC, 2010.
- PASQUIER Dominique. *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*. Paris: Autrement, 2005.
- SCHÖN Érik. « La fabrication du lecteur ». F. de Singly (dir.). *Identité, lecture, écriture*. Paris: Centre Georges-Pompidou/BPI, 1993.
- TISSERON Serge. *Virtual mon amour*. Paris: Albin Michel, 2008.

Variations intragénérationnelles et générées

La « jeunesse » n'est qu'un mot, notait Pierre Bourdieu dans un texte célèbre. Au-delà du slogan galvaudé, que vaut la formule aujourd'hui quand on considère les jeunes et leurs cultures? Le même sentiment d'inconsistance peut frapper, car la notion et les pratiques qui y sont liées réunissent sous un même étendard des réalités très variées. Réalités d'âges tout d'abord: quoi de commun entre le collégien et le jeune adulte entré sur le marché du travail? Leur rythme de vie, leur degré d'autonomie, leurs références culturelles les séparent... Réalités de genre ensuite: les clivages entre comportements des filles et des garçons en matière culturelle semblent croître, tant en matière de réception que de pratiques (Détrez, Cotelette, Pluvinet 2007, Donnat, 2005, octobre 2005, 2010). S'agit-il d'une reconnaissance des différences ou d'un creusement des inégalités? Sociologiquement et politiquement, la question est de savoir si les écarts de comportements et de traitements des filles et des garçons sont des différences, intéressantes en tant que telles et significatives de la féminité et de la masculinité, considérés comme des états historiques plus que comme des vérités essentielles, ou bien si elles sont une nouvelle forme d'inégalité: le discours unisexe ou mixte de la plupart des insti-

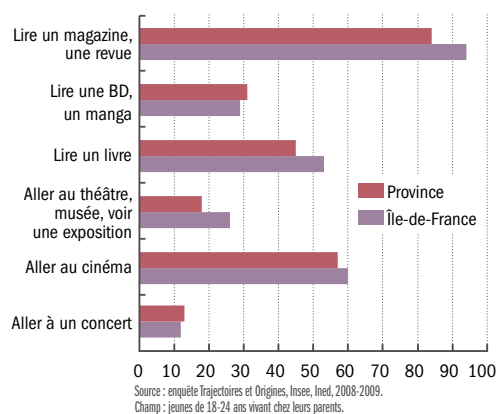
Pratiques culturelles traditionnelles des jeunes Franciliens, à travers l'enquête Trajectoires et Origines (TeO)

Les jeunes Franciliens qui vivent chez leurs parents aiment sortir. Sept sur dix sont allés au moins une fois au cinéma, au théâtre, au musée ou au concert au cours des quatre dernières semaines. Le cinéma est le plus plébiscité. Ils s'adonnent aussi à la lecture, surtout à celle de magazines et revues. 41 % d'entre eux ont une activité culturelle ou artistique régulière, et 26 % jouent d'un instrument de musique ou chantent. Ils s'y adonnent le plus souvent seuls ou avec des amis, les clubs ou associations attirant moins d'un jeune sur dix. Par comparaison avec les autres régions, les jeunes Franciliens sont davantage lecteurs de livres et de magazines, et fréquentent plus les théâtres, musées ou expositions. En revanche, ils pratiquent moins d'activités artistiques en amateurs.

Sandrine Beauflis

tutions de transmission (école, institutions culturelles, etc.) devrait alors être révisé à l'aune de cette question. Ces clivages d'âge et de sexe n'évaluent pas les clivages d'origine sociale. Ils s'y combinent, tant les définitions statutaire et relationnelle des âges et des sexes peuvent varier, même si la jeunesse apparaît à certains égards comme une période moratoire de relative homogénéisation des conditions de vie – scolarisation, temps libre important, culture où dominent les produits des industries culturelles, etc. – avant que l'entrée sur le marché du travail ne réactive, voire ne creuse les différences sociales. On observe un double mouvement, pas systématiquement exclusif, d'opposition et de désynchronisation: filles et garçons, ou enfants de cadre et d'ouvrier s'opposent durablement dans certains domaines culturels, quand dans d'autres, leurs agendas semblent désynchronisés. L'opposition caractérise plutôt le domaine de la lecture (entre filles et garçons et entre enfants de cadre et d'ouvrier) alors que les consommations médiatiques sont marquées par le fait que le statut de consommateur est plus précocement acquis dans les milieux populaires que dans les autres milieux, quand bien même cette avance n'est que temporaire et se résorbe au collège pour s'inverser au lycée.

Activités pratiquées par les jeunes au cours des quatre dernières semaines (%)



Des jeunes plus sportifs en quête de nouveaux espaces

Claire Peuvergne
Benoît Chardon
IAU île-de-France



Les pratiques sportives des jeunes se diversifient dans le cadre d'une demande sociale dynamique et créative. Les modifications sont profondes face à l'inertie du monde sportif. Il devient urgent de renouveler les concepts d'équipements sportifs, mais aussi les formes d'intégration de ces pratiques dans l'espace public. De nouvelles cohérences territoriales de l'offre sont à rechercher entre polarisation et essaimage.

Pour les jeunes, l'espace public est un objet idéal d'appropriations sportives spontanées.

Les enquêtes sur les pratiques sportives se succèdent depuis près de vingt ans et dressent toutes le constat d'une grande diversité des facteurs influant le fait de pratiquer, le choix des activités, les motivations et les modalités de s'y adonner. Les caractéristiques sociales, l'âge ou le sexe ont toujours un effet déterminant et s'ajoutent aux singularités des choix individuels. L'offre publique d'équipements et d'activités, qui s'est fortement développée depuis trente ans, en ouvrant le champ des possibles, a contribué au développement du sport chez les jeunes. Les enquêtes attestent aussi d'effets de génération très nets qui interpellent les pouvoirs publics quant à la conception des équipements sportifs, à l'animation et à l'aménagement de l'espace public, objet d'appropriations sportives spontanées.

Déterminismes sociaux et entrée dans l'âge adulte

Entre 18 et 29 ans, les jeunes se retrouvent à la croisée de nombreux carrefours et s'acheminent sur des trajectoires de vie très variées. Certains habitent chez leurs parents, d'autres vivent seuls, en colocation ou en couple, avec ou sans enfant. Ils peuvent être étudiants, en stage, au chômage, ou occuper un emploi. Autant de situations et de combinaisons diverses qui influencent les loisirs en général et la pratique sportive en particulier.

Les deux tiers des Franciliens âgés de 18 à 29 ans pratiquent une activité régulière⁽¹⁾. Seuls 6 % ne font aucun sport et environ un quart

(28 %) se limite à une pratique occasionnelle. La pratique sportive diminue avec l'âge : huit jeunes de 15 à 18 ans sur dix font du sport régulièrement, sept sur dix entre 18 et 21 ans, et six sur dix entre 26 et 29 ans. Le déterminisme social reste fort. Les actifs diplômés du supérieur font plus de sport régulièrement (66 %) que ceux qui n'ont pas le bac (57 %), et leur choix porte sur des disciplines pour partie différentes. Le football attire plus les jeunes actifs qui n'ont pas le bac (12 % contre 7 %) et, à l'inverse, la natation intéresse davantage les diplômés du supérieur (10 % contre 5 %), tout comme la course à pied (10 % contre 6 %).

Le genre est également un facteur déterminant : les hommes de 18 à 29 ans s'adonnent plus au sport (73 %) que les jeunes femmes du même âge (58 %). Pour ces dernières, ne pas avoir atteint le bac est plus discriminant encore (47 % de sportives régulières contre 60 % avec un bac et plus). La répartition sexuée des pratiques perdure : aux filles la danse et les sports d'entretien, aux garçons le football et les sports de combat. Le cycle de vie influe aussi nettement sur les pratiques. La sortie du lycée, l'accès à un premier emploi, le départ de chez les parents, l'arrivée du premier enfant sont autant de facteurs qui peuvent modifier l'intensité et les modalités de la pratique. L'entrée sur le marché du travail semble freiner les velléités sportives : 64 % des jeunes actifs ont une activité régulière contre 70 % des jeunes scolarisés.

(1) Au moins une fois par semaine.

Les jeunes hommes cohabitent chez leurs parents font plus de sport (80 %) que ceux qui vivent seuls (72 %). L'arrivée des enfants n'influe pas sur la pratique sportive des hommes, mais diminue celle des femmes : 51 % continuent à faire du sport régulièrement.

Âges, motivations et choix personnels

Les données sociales et les effets du cycle de vie n'épuisent pas la variété des situations. Des expériences individuelles viennent contrecarrer les effets de « norme ». Des jeunes femmes choisissent de jouer au football et des jeunes hommes s'ouvrent à la danse et ce, quel que soit leur milieu d'origine. Les motivations et le choix des disciplines évoluent avec l'âge.

Se surpasser, éprouver des sensations fortes, s'adonner à la compétition a de l'importance entre 18 et 21 ans, mais beaucoup moins entre 26 et 29 ans. L'émancipation du cadre familial tend à diversifier les pratiques. De nouvelles motivations apparaissent, plus personnelles, comme préserver sa santé ou être en contact avec la nature. Les politiques publiques facilitent aussi l'accès à un large éventail d'activités par le biais de séjours sportifs à destination des jeunes, de campagnes d'initiation à des disciplines peu répandues, de diversification des espaces sportifs et de l'offre d'animation.

Avec l'âge, le cadre de la pratique change. Le club associatif est le principal vecteur de l'activité sportive dans l'enfance (59 % des 15-18 ans font du sport en club). Vers 18-19 ans, un peu plus tôt chez les filles, de nombreux sportifs cessent leur activité en club. Certains suspendent leur activité, d'autres s'émancipent du cadre pour une pratique sportive autonome : 32 % des 18-29 ans ont au moins une pratique sportive régulière en dehors du club. C'est, avant tout, une façon d'être maître de son temps pour s'exercer quand on veut et à son

Certains jeunes s'investissent dans les nouvelles formes de pratiques urbaines, en lien avec la notion de glisse, puis, plus récemment, avec celle d'acrobatie.



rythme. C'est aussi lié à la perte d'attrait pour la compétition au fil des âges. Il y a aussi un mouvement constant de renouvellement dans les pratiques qui conduit des adolescents, puis des jeunes à s'adonner à des sports qu'ils inventent et réinventent, hors de tout cadre. Une partie des jeunes de 18-29 ans s'investit notamment dans les nouvelles formes de pratiques urbaines, en lien avec la notion de glisse (skate, roller...) puis, plus récemment, avec celle d'acrobatie (BMX freestyle⁽²⁾, trottinette, parkour⁽³⁾...), ou non urbaines (nouvelles formes de marche, dirt⁽⁴⁾, etc.).

Des nouvelles générations plus sportives et plus affranchies

Chaque génération est le fruit d'une histoire qui la conduit à partager un certain nombre de valeurs, de représentations, de pratiques. Si le jeu des déterminismes sociaux maintient toujours des rapports inégalitaires au sport, force est de constater qu'en un demi-siècle, l'accès aux loisirs dans leur ensemble et au sport en particulier s'est démocratisé et massifié.

Chaque génération pratique un peu plus que la précédente. Seule une personne sur trois nées avant 1955 a côtoyé une association sportive au cours de sa jeunesse, contre les trois quarts des personnes nées entre 1981 et 1992. L'écart de fréquentation d'un club avant 16 ans entre les hommes et les femmes s'est réduit : il est passé de 23 points pour la génération la plus ancienne (personnes nées avant 1955) à 12 points pour la plus jeune. Au final, la génération qui nous occupe ici est une des « plus sportives ».

Au fil du temps, l'influence de l'école, presque hégémonique pour les générations nées avant 1965⁽⁵⁾, s'est atténuée au profit de celle des médias. En outre, les jeunes pratiquant de plus en plus tôt, l'influence de la famille s'est proportionnellement accrue. La part des jeunes Franciliens ayant débuté une activité sportive en club avant 8 ans est passée de 12 % pour les générations nées avant 1955, à 47 % pour celles nées entre 1965 et 1975, et à 59 % pour les jeunes nées entre 1981 et 1992.

Les politiques publiques ont fortement pesé sur la place du sport dans la société. La multiplication des équipements sportifs voulue par l'État

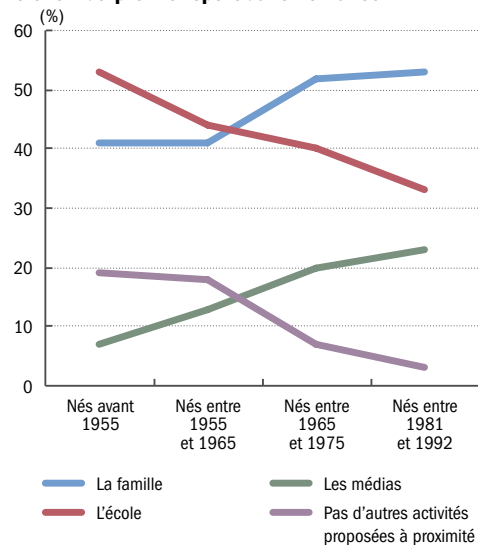
(2) Le BMX freestyle consiste à composer des figures acrobatiques à l'aide d'un vélo spécifique dans la rue ou dans un espace consacré à la glisse (skatepark).

(3) Le parkour est une technique physique consistant à transformer des éléments du décor urbain ou rural en obstacles à franchir par des sauts, des escalades. Le but est de se déplacer d'un point à l'autre le plus efficacement possible.

(4) Le dirt est une discipline qui consiste à exécuter des figures à vélo sur des bosses en terre.

(5) L'introduction de l'enseignement du sport à l'école s'est faite au début des années 1950.

Principales évolutions des raisons motivant le choix du premier sport dans l'enfance



Source IRDS - Enquête sur les pratiques sportives des Franciliens 2009.
53 % des personnes nées avant 1955 ont déclaré que l'école était à l'origine du choix de leur première discipline en club, contre 33 % des personnes nées entre 1981 et 1992.

(notamment à partir des années 1970) et poursuivie par les collectivités territoriales, a permis aux jeunes générations de disposer d'une offre toujours plus diversifiée de pratiques sportives. C'est vrai en milieu urbain et au fur et à mesure de son extension, mais aussi et surtout en milieu rural. L'offre de proximité s'est développée : 18 % des personnes nées avant 1965 ont choisi une pratique sportive parce que c'était la seule qui s'offrait à eux dans leur environnement proche ; proportion qui n'est plus que de 3 % chez les jeunes nés entre 1981 et 1992.

Les jeunes d'aujourd'hui ont ainsi pu essayer de multiples activités sportives au cours de leur enfance. Ils ont capitalisé des expériences diverses qui viennent enrichir les choix qu'ils opèrent aujourd'hui. La fidélité à la première discipline choisie au cours de l'enfance s'en trouve atténuée par rapport aux générations précédentes. La moitié des personnes nées avant 1955 s'engageait dans une première activité pour une durée supérieure à six ans, alors que les jeunes nés entre 1981 et 1992 ne la pratiquent en moyenne que trois ans. Un constat qui a conduit certains observateurs à qualifier cette génération de « zappeurs », incapables de constance dans leurs choix initiaux – qu'ils soient sportifs ou culturels, d'ailleurs. En réalité, elle persévère à faire *du* sport et non pas *un* sport. Elle affirme ses choix au fur et à mesure qu'elle s'émancipe, en fonction de ses besoins et de ses envies, et ce parce qu'elle en a désormais la possibilité (diversité de l'offre). En club, elle jugera de la qualité de l'ambiance et de l'encadrement, de la variété des pratiques offertes (loisir, compétition...). Si elle ne trouve pas en club ce qu'elle recherche, elle pratiquera

hors encadrement, en « solo », entre amis ou connaissances, dans une autonomie assurée et assumée. Probablement parce qu'au fil du temps, le rapport au sport des générations s'est simplifié, vulgarisé : apprentissage des gestes sportifs à l'école, multiples pratiques en club dans l'enfance, supports de connaissance et de contrôle de plus en plus accessibles et performants (cardiofréquence-mètre, applications sur support téléphonique, revues spécialisées, etc.). Enfin, l'impact d'Internet constaté dans bien des domaines, qui s'accompagne de nouvelles formes de transmission du savoir et de socialisation, est tout aussi prégnant dans le champ du sport. Certaines disciplines créées ou réinventées, en dehors du milieu sportif traditionnel se sont répandues à l'aide de vidéos amateurs postées sur le Net. Cette génération des réseaux sociaux organise plus facilement sa pratique dans des groupes informels. Elle s'auto-organise *via* d'autres circuits que le milieu associatif et sportif traditionnel. On pourrait citer à titre d'exemple le site *OVS (On va sortir)*, lequel permet à tout inscrit de proposer des activités à qui veut. Parmi de nombreuses rubriques (échanges de savoirs, activités culturelles...), on y trouve le sport. De multiples animations y sont offertes. On peut lancer un appel pour un tournoi de foot à cinq à tel endroit, un footing ou une randonnée, s'initier à l'escalade ou à la plongée, etc.



Dans la ville, tout espace tend à devenir un support de pratique sportive avec, notamment, les disciplines « street », qui utilisent les formes urbaines et le mobilier comme autant d'éléments générateurs d'inventivité.



<http://www.irds-idf.fr/>
L'Institut régional de développement du sport (IRDS)

Le dispositif d'enquête sur les pratiques sportives en Île-de-France

Ce dispositif a été mis en place en 2007 par l'Institut régional de développement du sport⁽¹⁾ (IRDS). Chaque année, 3 000 Franciliens âgés de 15 ans et plus sont interrogés par téléphone sur les disciplines qu'ils exercent (hors du cadre scolaire ou professionnel et en dehors des déplacements), et les modalités de leur pratique (fréquence, lieu, moment, motivations...). À ces questions centrales vient s'ajouter chaque année un volet sur une thématique spécifique (entrée dans la vie sportive, lieux de pratique...). Aujourd'hui, les vagues successives d'enquête agrégées permettent de disposer d'un échantillon de 12 500 personnes, dont 2 322 jeunes âgés de 18 à 29 ans. L'enquête comptabilise à la fois les pratiquants occasionnels et réguliers, et s'intéresse aussi bien aux activités en dehors de tout encadrement qu'à celles qui se déroulent en club. Une personne aura une activité régulière si la somme de ses jours de pratique (toutes disciplines confondues) égale ou dépasse 52 (soit une fois par semaine, une année comptant 52 semaines), et à condition qu'au moins une de ces disciplines soit exercée tout au long de l'année.

Les enquêtes nationales

Depuis les années 1980, des enquêtes sur les pratiques sportives des Français sont réalisées par l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep), en collaboration avec la Mission statistique (Meos) du ministère en charge du sport. La première enquête quantitative date de 1985, la suivante de 2000, puis de 2003, cette dernière ayant bénéficié de l'appui de l'Insee. Au premier trimestre 2010, une nouvelle enquête a été menée auprès d'un échantillon de 8 510 Français âgés de 15 ans et plus. Des premiers résultats ont été livrés en novembre 2011⁽²⁾.

(1) www.irds-idf.fr

(2) www.sports.gouv.fr, rubrique Statistiques.

Pratiques sportives régulières des jeunes Franciliens de 18 à 29 ans (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble	73	58	66
Âges			
18-21 ans	79	61	71
22-25 ans	72	59	65
26-29 ans	68	56	62
Statut			
Étudiants	80	61	70
Actifs	70	58	64
Actifs avec un diplôme			
Inférieur au bac	63	47	57
Bac et plus	72	60	66
Motivations			
	18-21 ans	26-29 ans	ensemble
Se surpasser	55	44	49
Le contact			
avec la nature	38	47	41
Sensations fortes	48	25	32
Compétition	39	17	26

Source IRDS - Enquêtes sur les pratiques sportives des Franciliens, 2007-2010.
66 % des jeunes Franciliens âgés de 18 à 29 ans pratiquent une activité physique et sportive régulière (au moins une fois par semaine).

Le rôle des politiques publiques : aménager et animer l'espace pour le sport

Les jeunes de 18-29 ans offrent un profil de sportifs très varié et des pratiques protéiformes, qui réinterrogent l'aménagement sportif des territoires. Au point que les exemples de décalages entre offre publique et demande sociale s'amplifient.

Les collectivités locales ont hérité de l'entretien d'un parc d'équipements sportifs édifié en grande partie dans les années 1970. Depuis, les réhabilitations et constructions nouvelles n'ont souvent conduit qu'à en reproduire les formes et, de fait, à en conforter les usages. Certes, la pratique encadrée d'un sport en club perdure pour une bonne partie de ces jeunes. Cependant, ils sont tout aussi nombreux, parfois ce sont les mêmes, à s'adonner à une autre activité sportive, voire la même, sous une autre forme, dans d'autres lieux. Si 56 % des sportifs entre 18 et 29 ans déclarent pratiquer régulièrement dans une installation sportive (publique ou privée), ils le font aussi en milieu naturel (37 %) ou dans l'espace public (rue, parc... pour 44 %). Les plus âgés pratiquent moins dans les équipements sportifs (la moitié des 26-29 ans contre six jeunes sur dix de 18-21 ans), privilégient un peu plus le milieu naturel (43 % contre 36 %), mais investissent tout autant l'espace public (43 % et 45 %).

Les pratiques sportives ont donc un impact sur l'aménagement du territoire, tout comme l'aménagement a lui-même une influence sur les pratiques sportives.

Ainsi, protéger les milieux naturels franciliens, c'est aussi se préoccuper des usages trop intenses ou intempestifs de randonneurs, de cyclistes voire d'engins motorisés sur certains sites. En contrepartie, c'est développer et canaliser sur d'autres lieux et itinéraires une demande de plus en plus forte d'activités de pleine nature. Concevoir l'espace public, c'est forcément réfléchir à des formes d'utilisations imprévues que les collectivités choisiront d'accompagner ou d'interdire. Dans la ville, tout espace tend à devenir un support de pratique sportive avec, notamment, les disciplines «street» qui utilisent les formes urbaines et le mobilier comme autant d'éléments générateurs d'inventivité (parkour, street golf, street hockey, skate, etc.). C'est aussi rechercher de nouveaux concepts dans la construction des équipements sportifs, innover dans les services qu'ils rendent et, du même coup, réinterroger les logiques d'implantation spatiale : nouvelles cohérences territoriales entre polarisation et essaimage de l'offre. En milieu rural, il peut s'agir de concevoir un site qui concentre plusieurs espaces offrant des possibilités de pratiques (pas néces-



Concevoir l'espace public, c'est forcément réfléchir à des formes d'utilisation imprévues, que les collectivités choisiront d'accompagner ou d'interdire.

sairement toutes sportives) pour la famille, dans une même unité de lieu et de temps pour limiter le nombre de déplacements (équipement de lieux de vie).

En zone urbaine, le modèle traditionnel du gymnase polyvalent a pour défaut de placer les clubs dans une situation de concurrence forte sur les créneaux horaires, ce qui limite leur développement. À l'inverse, la salle spécialisée, dédiée à une seule discipline et monofonctionnelle (sport de compétition), valorise certes les activités d'un club, mais exclut en retour les demandes des publics pour d'autres modalités (loisirs, innovantes et/ou transgressives). Les équipements sportifs doivent permettre de nouvelles formes d'appropriation, qui se développeront aussi sur leurs abords immédiats (effet parvis, ouverture sur la ville et le quartier). Enfin, les 18-29 ans aiment à se retrouver sur des temps forts, en lien avec la saisonnalité, le festif et l'événementiel (fête de la musique, cinéma en plein air, etc.). Cette demande se retrouve également dans les activités de loisirs sportifs, parfois à la croisée du culturel : patinoire de plein air l'hiver, baignade l'été, tournoi de volley sur le sable dans la ville, démonstration de sports acrobatiques en lien ou non avec le cirque, festival de danse... Autant d'activités qui nécessitent de concevoir des espaces urbains capables de s'adapter et de faciliter l'animation de la ville.

Références bibliographiques

- «Équipements et services : la métropole au quotidien». IAU idF, *Les Cahiers de l'IAU idF*, février 2011, n° 157 (intervention de Gérard Baslé, maître de conférences et consultant à ISC, lors de la table ronde dédiée à la publication de ce numéro des Cahiers, IAU idF, 26 janvier 2012).
- DONNAT Olivier et LÉVY Florence. *Approche générationnelle des pratiques culturelles et médiatiques*. Culture prospective, département des études et de la prospective et des statistiques/DEPS, mai 2007, 16 p.
- GASPARI William et VIEILLE-MARCHSET Gilles. *Le Sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*. Paris : PUF, 2008.
- IRDS. «Les résultats de l'enquête sur les pratiques sportives des Franciliens». *Dossiers de l'IRDS*, n°4, juillet 2008 ; n°6, mars 2009 ; n°7, octobre 2009 ; n°11, juin 2010 ; n°15, mai 2011.
- LEFFÈVRE Brice (Insep) et THIERRY Patrick (Meos). «Les principales activités physiques et sportives pratiquées en France en 2010». *Stat-Info* (bulletin de la mission statistique des secteurs sport, jeunesse, éducation populaire et vie associative du ministère des Sports et du ministère de l'Éducation nationale), novembre 2011, n°11-02.
- Ministère des Sports et Insep. «La pratique des activités physiques et sportives en France». Exploitation de l'enquête Participation à la vie culturelle et sportive 2003 de l'Insee, 2005.



Agir

Un faisceau de politiques convergent pour aider les jeunes à accéder à leur indépendance dans de bonnes conditions. En matière d'éducation, elles peinent à aplanir les inégalités sociales d'orientation et de réussite. Si l'Île-de-France peut s'enorgueillir de l'excellence de ses formations, la lutte contre le décrochage scolaire, la démocratisation de l'enseignement supérieur, la diversification des élites, l'instauration d'un service public de l'orientation demeurent des objectifs clés. L'enjeu est fort tant le diplôme est valorisé en France. La hausse du niveau de formation depuis trente ans n'a pourtant pas empêché la progression du chômage des jeunes. Un appareil d'insertion complexe conjuguant formation, aide à l'emploi et accompagnement s'est mis en place, mais pêche par le manque de continuité des politiques publiques et une insuffisante articulation entre les responsabilités de l'État et des Régions. Les associations y jouent aussi un rôle clé et souvent novateur. Devant les difficultés accrues des jeunes à se loger, les acteurs du logement se mobilisent pour trouver des solutions adaptées à l'éventail des situations rencontrées. Le temps de la jeunesse est aussi celui de la prise de risque au regard de la sexualité, de la consommation de drogue ou d'alcool notamment. La prise en compte de la santé des jeunes en santé publique est récente et met l'accent sur la prévention et l'accès aux soins. Mais en matière de délinquance, la réponse de la société s'est durcie au cours de la dernière décennie, glissant d'une approche préventive et éducative vers un modèle répressif.

L'éducation et la formation au cœur des politiques de la jeunesse

Corinne de Berny
IAU île-de-France



Les politiques éducatives ont contribué à « massifier » l'enseignement scolaire et supérieur au cours des dernières décennies, mais sans faire disparaître les inégalités sociales d'orientation et de réussite. Retours d'expérience sur trois objectifs politiques : la lutte contre le décrochage scolaire, la démocratisation de l'enseignement supérieur, et la diversification des élites.

Les politiques éducatives forment une composante essentielle des politiques dédiées à la jeunesse. Elles visent à la fois à préparer les jeunes à s'insérer sur le marché de l'emploi, première étape dans l'acquisition de leur autonomie et, plus fondamentalement, à leur donner les connaissances et compétences nécessaires à leur intégration dans la société et à leur épanouissement personnel. Leur impact est d'autant plus important en France que la formation initiale y est extrêmement valorisée, en comparaison avec les autres pays européens (Dubet, 2010). Le niveau de diplôme des jeunes sortis de formation initiale détermine en grande partie leurs conditions d'insertion professionnelle : trois ans après leur sortie, 40 % des non-diplômés sont au chômage en 2010, et seulement 37 % occupent un emploi stable. Les mêmes proportions s'établissent à 9 % et 72 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. La situation relative des non diplômés s'est même aggravée entre 2004 et 2007 dans un contexte économique défavorable (Céreq, 2011).

Massification de l'enseignement et persistance des inégalités

Depuis la seconde moitié du xx^e siècle, les politiques éducatives ont surtout cherché à « démocratiser » l'enseignement en France. Plusieurs étapes jalonnent ce processus, d'abord dans l'enseignement secondaire, puis dans l'enseignement supérieur : prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans en 1959, création du

bac technologique en 1965 et des instituts universitaires de technologie un an plus tard, création du collège unique en 1975, du bac professionnel en 1985, assorti de l'objectif de 80 % d'une génération atteignant le niveau du bac, enfin, affirmation de l'objectif de 50 % d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur en 2005. De nombreux indicateurs témoignent de la démocratisation quantitative qui en a découlé : hausse de la durée de scolarisation des jeunes Français, de 17,1 ans en 1985 à 18,6 ans en 2010, en dépit d'une diminution sensible des redoublements⁽¹⁾, hausse de la part de bacheliers dans une génération, de 30 % en 1985 à près de 66 % en 2010⁽²⁾, hausse spectaculaire du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, de 310 000 en 1960 à 2 319 000 en 2010, en particulier à l'université (de 214 700 à 1 320 600 durant la même période, hors IUT)⁽³⁾...

Cependant, les inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur demeurent fortes. Au sein d'une génération, 87 % des enfants d'enseignants et 83 % des enfants de cadres supé-

(1) Ministère de l'Éducation nationale. *L'état de l'école*, n° 21, novembre 2011.

(2) Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 5, décembre 2011.

(3) Ministère de l'Éducation nationale. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, édition 2011.

(4) Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 5, décembre 2011.

rieurs accèdent à l'enseignement supérieur, contre 47 % des employés, 42 % des ouvriers qualifiés et 29 % des ouvriers non qualifiés⁽⁴⁾. De plus, la composition sociale des différentes filières de niveau équivalent est fortement contrastée, de même que les conditions d'insertion sur le marché du travail qu'elles offrent. Pour Pierre Merle, la « spécialisation sociale » des différentes séries de terminale et celle des différentes filières de l'enseignement supérieur se sont même accentuées entre 1985 et 1995 (Merle, 2000). Ce constat est confirmé par les analyses de Marie Duru-Bellat et d'Annick Kieffer, qui montrent que « la différenciation sociale des filières prend le pas sur la différenciation des niveaux » (Duru-Bellat et Kieffer, 2008). Si les élèves sont maintenus plus longtemps dans le système scolaire, ils sont orientés dans des filières hiérarchisées en fonction du niveau scolaire.

Hausse des écarts de réussite entre les élèves

À l'aune des comparaisons internationales qui se sont fortement développées depuis le début du siècle, les jeunes Français ont un niveau moyen. L'évaluation des compétences des jeunes de 15 ans dans les domaines de la lecture, des mathématiques et des sciences place le pays dans la moyenne de l'OCDE, en 2009, à égalité avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne, ou encore les États-Unis (enquête Pisa). Mais l'école française se singularise par de fortes inégalités dans les acquis des élèves. La part des élèves les plus faibles et des élèves les plus forts y est plus élevée que dans la plupart des autres pays. Autrement dit, si la France compte plus de bons élèves que la moyenne, elle compte aussi davantage de « cancre ». Et la proportion d'élèves de faible niveau a augmenté entre 2000 et 2009. L'impact du milieu socio-économique sur la performance des élèves est plus grand en France que la moyenne des pays de l'OCDE. L'origine est également déterminante, avec des écarts de performance sensibles entre élèves autochtones, immigrants de seconde génération et immigrants de première génération (OCDE, 2010).

Expliquer cette singularité française est difficile, tant les éléments de contexte à prendre en compte sont divers : durée du tronc commun d'enseignement, taux d'encadrement des élèves, pratiques pédagogiques, rythmes scolaires, modalités d'affectation des élèves dans les établissements... Pour certains chercheurs, l'existence de phénomènes de ségrégation entre établissements contribue à organiser une offre de « qualité » inégale, et donc à accroître l'inégalité sociale des performances scolaires (Duru-Bellat, Mons, Suchaut, 2004).

Faiblesses et atouts de l'offre d'enseignement en Île-de-France

Les jeunes Franciliens sont particulièrement concernés par ces problématiques. La composition sociale des publics scolaires est très disparate d'un territoire ou d'un établissement à l'autre. Ces disparités reflètent en partie l'inégale répartition des groupes sociaux sur le territoire régional, les espaces aisés de l'ouest francilien s'opposant, sans surprise, aux espaces populaires de l'est. Mais cette relative homogénéité sociale des territoires est aggravée par les pratiques d'évitement des familles – facilitées par la densité d'équipements éducatifs et l'existence d'une offre privée très développée à Paris notamment et, dans une moindre mesure, à l'ouest de l'agglomération –, et par les modalités de recrutement des établissements. Une partie d'entre eux, privés mais aussi publics, attirent et recrutent les meilleurs élèves, tandis que d'autres concentrent de fortes proportions d'élèves en difficulté. Ces mécanismes de sélection-attraction ressortent particulièrement dans les lycées de l'académie de Paris (Pascal, 2005). De plus, les jeunes Franciliens n'ont pas de résultats sensiblement supérieurs aux épreuves nationales d'évaluation, en dépit de caractéristiques sociales des familles plus favorables que dans les autres régions. Dans la plupart des départements, les collégiens sont même en situation de sous-réussite, compte tenu de leur origine sociale.

Les difficultés scolaires d'une partie des jeunes Franciliens se retrouvent dans le niveau de formation qu'ils atteignent à l'issue de leur scolarité. Ainsi, parmi les 16-29 ans résidant en Île-de-France qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement, 20 % (261 000) peuvent tout au plus faire valoir un brevet des collèges en 2006. Parmi les 16-29 ans qui résidaient déjà en Île-de-France cinq ans auparavant, cette proportion atteint même 22 %.

Mais à l'autre extrême, les jeunes Franciliens sortis de formation initiale avec un diplôme de l'enseignement supérieur sont particulièrement nombreux : 52 % dans la tranche des 25-29 ans en 2006 – 47 % pour ceux résidant déjà en Île-de-France cinq ans auparavant. Cette proportion est beaucoup plus élevée que dans les autres régions (37 %). Un tiers d'entre eux ont même obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur long, soit deux fois plus que dans les autres régions. Ce niveau élevé de qualification des jeunes actifs, l'Île-de-France le doit à la densité, la richesse et l'attractivité de son offre d'enseignement supérieur, ainsi qu'à la qualité et l'attractivité de ses emplois, y compris auprès des jeunes venus d'autres régions.



En Île-de-France, le soutien à la réussite des jeunes et la prévention des abandons avant l'obtention d'un diplôme mobilisent l'ensemble des acteurs publics de la formation.

Le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)

Créé en 2009, il finance des dispositifs innovants en direction des jeunes. Chacune des expérimentations associe une structure porteuse du projet à un évaluateur externe, l'objectif étant d'éclairer les politiques publiques. Le FEJ a lancé plusieurs appels à projets, et en a sélectionné plus de 545 sur le territoire national (82 en Île-de-France), dans des thématiques diverses, dont l'alternance, le décrochage scolaire, l'orientation, le décrochage universitaire, et l'insertion professionnelle. Le premier appel à projet lancé par Martin Hirsch, alors haut-commissaire à la jeunesse, était fortement axé sur l'éducation et la formation. Il poursuivait quatre objectifs : réduire les sorties prématurées de formation initiale ; améliorer la transition entre formation et emploi ; prévenir les ruptures de parcours et soutenir les initiatives et projets des jeunes. L'évaluation des 167 projets retenus, pour une durée moyenne de trois ans, est en cours.

Quels enjeux pour les politiques éducatives en Île-de-France ?

Comme ailleurs en France et en Europe, les deux principaux enjeux qui structurent l'action publique dans le domaine éducatif sont d'une part l'élévation du niveau de formation des jeunes – avec un objectif fixé par la Commission européenne à 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur dans la population âgée de 30 à 34 ans à l'horizon 2020, objectif déjà largement dépassé en Île-de-France – et, d'autre part, en lien avec ce premier enjeu, la réduction de l'« abandon scolaire précoce » – avec un objectif de réduction de 10 % à l'horizon 2020. Le soutien à la réussite des jeunes et la prévention des abandons avant l'obtention d'un diplôme mobilisent l'ensemble des acteurs publics de la formation. De nombreux dispositifs concourent à cet objectif commun : régulation de l'affectation des élèves dans les établissements pour y encourager la mixité sociale, soutien scolaire au sein et en dehors du système éducatif, moyens dérogatoires accordés aux établissements les plus en difficulté dans le cadre des politiques « d'éducation prioritaire »... Mis à plat, ces dispositifs dessinent une situation complexe, construite par strates successives, qui reflète les incertitudes caractérisant le « traitement » de la difficulté scolaire. Ils ont été progressivement étendus à tous les niveaux d'enseignement, de l'école primaire à l'université avec le plan « réussite en licence » de 2007, et reposent en partie sur l'initiative des acteurs locaux (de Berny, Guigou, 2007). Les collectivités locales sont de plus en plus impliquées, notamment dans la prévention du « décrochage » scolaire et la mise en œuvre de dispositifs de seconde chance, comme les « écoles de la seconde chance ». Deux illustrations de ces politiques locales, en l'occurrence régionales, sont proposées dans la suite de l'article à partir de trois interviews. La première interroge Henriette Zoughebi, vice-présidente en charge des lycées au conseil régional d'Île-de-France, qui a érigé la lutte contre le décrochage scolaire en grande cause régionale en 2011. La deuxième questionne plus particulièrement un des dispositifs de « raccrochage » des élèves en situation d'échec scolaire, « accès à l'apprentissage », à travers l'expérience de deux responsables de l'association ComTech, Éric Brimeau et Jocelyne Boua. L'objectif de poursuivre l'élévation du niveau de diplôme de la jeunesse est un peu moins consensuel que le précédent. L'« inflation » des diplômés pourrait entraîner leur dévalorisation, dès lors que le nombre de « places » disponibles augmente moins vite que le nombre de diplômés délivrés, et contribuer à creuser le fossé avec ceux qui n'en obtiennent aucun

(Duru-Bellat, 2006). En Île-de-France, la proportion de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur est déjà très supérieure à la moyenne nationale. Cependant, certains territoires ruraux, notamment en Seine-et-Marne, demeurent très en deçà de la moyenne nationale en ce qui concerne le taux d'accès à l'enseignement supérieur des jeunes bacheliers. Encourager et faciliter la poursuite d'études des jeunes Seine-et-Marnais constitue une préoccupation du conseil général, comme l'illustre la troisième interview réalisée auprès de Jean-Michel Lecoq, directeur adjoint de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation. Par ailleurs, la demande sociale de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur est forte, sans que le système éducatif y soit bien préparé : la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et la lutte contre les abandons à l'université demeurent des objectifs partagés par l'État et la Région.

Le troisième enjeu illustré dans le cadre de cet article est, lui, assez controversé. Il part du constat d'une forte hiérarchisation des filières de l'enseignement supérieur en France, qui tient notamment à l'existence propre à notre pays d'une filière de grandes écoles recrutant sur des concours très sélectifs. Beaucoup sont situées en Île-de-France. L'homogénéité sociale de ces élites a eu tendance à se renforcer durant les dernières décennies, marquées par la « massification » de l'enseignement. Parce que cette homogénéité est injuste et pourrait scléroser la « classe dirigeante » française, de multiples dispositifs visant à diversifier le profil social des élites ont été mis en œuvre dans les classes préparatoires et dans les écoles elles-mêmes. Sciences po est la première à s'être lancée dans l'aventure, en proposant dès 2001 un contingent de places réservées à des candidats issus de lycées des quartiers populaires, selon des modalités de recrutement dérogatoires. L'interview de Vincent Tiberj, chercheur à Sciences po et auteur d'une étude sur le sujet, revient sur dix années de fonctionnement des conventions signées avec des lycées en zone d'éducation prioritaire (ZEP).

Références bibliographiques

- DE BERNY Corinne, GUIGOU Brigitte. *Les Aspects sociaux du système éducatif en Île-de-France*. IAU Île-de-France, décembre 2007.
- DUBET François. *Les Places et les Chances*. Paris : Seuil, 2010.
- DURU-BELLAT Marie. *L'inflation scolaire*. Paris : Seuil, coll. La République des idées, 2006.
- DURU-BELLAT Marie, MONS Nathalie et SUCHAUT Bruno. « Organisation scolaire et inégalités sociales de performances : les enseignements de l'enquête Pisa ». *Éducation & formations*, décembre 2004, n° 70.
- MAZARI Zora, MEYER Virginie, ROUAUD Pascale, RIK Florence et WINNICKI Philippe. « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise ». *Céreq, Bref*, mars 2011, n° 283.
- OCDE. *Pisa 2009*, Note de présentation (France). 2010.
- PASCAL Claudie. « Une approche de la sélectivité et de l'attractivité des lycées généraux et technologiques à l'entrée en seconde ». *MEN, Note d'information*, décembre 2005, n° 36.



Olivier Pasquiers / Le IAU / France 3
Région Île-de-France

Interview

Henriette Zoughebi est vice-présidente chargée des lycées et de la politique éducative au conseil régional d'Île-de-France depuis 2010. La Région entretient et équipe 470 lycées publics, accueillant quelque 475 000 lycéennes et lycéens.

L'assemblée régionale a décidé en septembre 2011 de faire de la lutte contre le décrochage scolaire une grande cause régionale. Des assises ont été consacrées à cette question en septembre 2012, dans l'objectif de développer les synergies entre les acteurs de terrain de l'éducation, l'action sociale, la formation, l'insertion professionnelle... Dans le même temps, les politiques régionales de soutien à la réussite des lycéennes et lycéens sont renforcées.

Prévenir le décrochage scolaire dans les lycées

Les Cahiers – La Région a érigé la lutte contre le décrochage scolaire en grande cause régionale : qu'est-ce qui a motivé cette initiative ?

Henriette Zoughebi – Lorsque j'ai endossé cette nouvelle responsabilité de vice-présidente en charge des lycées, j'ai souhaité entendre les jeunes, en organisant une consultation des lycéen(ne)s. Elle m'a permis de rencontrer et de débattre avec plus de 2000 jeunes. Toutes et tous ont manifesté le même désir de réussite. Nombreux sont ceux qui avaient des projets, déjà très précis. Pour d'autres, en particulier les jeunes des milieux populaires, l'ambition se repérait dans la volonté affirmée de ne « rien lâcher ». Pourtant, si l'on se réfère aux statistiques, plus de 250 d'entre eux sortiront du lycée sans avoir obtenu leur diplôme. Selon l'Insee, la proportion des 18-24 ans qui n'ont pas terminé avec succès leurs études secondaires – ils n'ont ni bac, ni BEP ni CAP – atteint presque 13 %.

La loi d'orientation de 1989 prévoit de conduire 80 % de chaque génération au bac, la loi de 2005 fixe à 50 % d'une classe d'âge l'objectif de diplômés du supérieur. Le diplôme devient la norme et remplace l'âge de la scolarité obligatoire comme ligne d'horizon des objectifs éducatifs de la nation. Je me félicite de cette évolution. Je fais partie de celles qui pensent que le diplôme est « l'arme des faibles ». C'est en effet leur unique atout pour accéder aux emplois qu'ils souhaitent, le meilleur rempart contre le chômage. Et surtout il certifie un savoir, garantit des droits et l'acquisition des outils culturels, qui font de chaque personne un citoyen capable de choix raisonnés pour une société éclairée. Mais cette évolution relègue dans le monde du « hors norme » les jeunes qui ont quitté l'école avant la fin de leur cursus. Majoritairement issus de familles en situation sociale précaire, ces « décrochés » bien plus que « décrocheurs » ont, dans la plupart des cas, été scolarisés dans des sections professionnelles qu'ils n'ont souvent pas choisies, après un parcours scolaire douloureux, et se retrouvent sans réelles perspectives d'emploi. Leur rupture avec l'école s'accompagne souvent d'une rupture avec leurs pairs, parfois aussi avec leurs parents.

Aujourd'hui, nous devons changer notre regard sur ces jeunes, et leur famille, redonner aux politiques une dimension éducative. Lutter contre

le décrochage, c'est d'abord permettre à tous les jeunes d'entrer dans les apprentissages. Cette bataille doit se mener d'abord au sein de la classe et doit interroger notre système éducatif dans son entier.

Il ne s'agit pas pour la Région de prendre la place du système éducatif, mais de contribuer à cet objectif. Des assises régionales ont d'ailleurs été programmées le 22 septembre. Je souhaite entamer une concertation avec l'Éducation nationale – les rectorats ont créé des plate-formes pour mesurer l'importance du décrochage scolaire –, avec les autres collectivités, porteuses d'expériences très intéressantes, avec les associations œuvrant dans ce champ, avec les syndicats d'enseignants, le secteur de l'apprentissage, les parents d'élèves, et les jeunes eux-mêmes.

L. C. – Quelles sont les politiques déjà mises en œuvre par la Région ?

H. Z. – Nous ne partons pas d'une page vide. Nous proposons aux établissements qui le souhaitent un ensemble de dispositifs pour les accompagner dans leurs projets éducatifs. Je pense en particulier à « Réussite pour tous », créé en 2001, qui a permis cette année la réalisation de 175 projets dans une centaine de lycées. Ces projets reposent sur l'initiative des équipes pédagogiques. Je pense au dispositif « entreprises partenaires des lycéen(ne)s » qui met en relation les

jeunes de la voie professionnelle ne trouvant pas de stages avec un réseau d'entreprises.

Nous voulons également donner une importance particulière aux politiques culturelles et artistiques qui participent pleinement à la motivation et la réussite des élèves, en particulier dans les lycées dits « populaires ». Avec Julien Dray, vice-président chargé de la culture, nous avons mis en place les « médiateurs culturels », qui accompagnent les jeunes dans la construction de leurs propres projets. Installés au sein des lycées volontaires des quartiers populaires, ils font le lien entre les équipes éducatives, les jeunes et les structures culturelles à proximité. Ils créent du lien social, y compris entre les jeunes de classes et de niveaux différents. En outre, toutes les structures culturelles bénéficiant d'une subvention régionale dite de « permanence artistique » sont encouragées à signer des conventions avec nos lycées. Des projets de « ciné-clubs » se sont développés, en particu-

« Je fais partie de celles qui pensent que le diplôme est "l'arme des faibles". »



Sophie Brandstrom/Picturamk/Region Ile-de-France



Caroline Pothier/le bar Floreal, photographie/la région Île-de-France

lier dans les établissements équipés d'un internat et dans les établissements isolés. Nous avons mis en place le prix littéraire des lycéens, qui encourage la lecture et le débat. Suite à la consultation organisée dans les lycées, nous venons de créer le dispositif « Projets lycéens » afin d'encourager leurs initiatives dans différents domaines : écologie, discriminations, etc. La consultation des lycéens a aussi révélé l'importance de la question des rapports entre filles et garçons, face à laquelle les équipes éducatives sont souvent démunies. Dans les lycées professionnels, par exemple, où les filières sont extrêmement sexuées, il est très difficile de penser un rapport filles/garçons. Les stéréotypes sont tenaces, au moment même où les jeunes construisent leur identité sexuée. C'est pourquoi nous avons créé le dispositif « Jeunes pour l'égalité ». Les équipes éducatives volontaires bénéficient d'une information et d'une sensibilisation, sur différents thèmes : l'orientation et les représentations sexuées des métiers, les violences faites aux femmes, la liberté sexuelle, en lien avec le Pass contraception et, enfin, la laïcité.

Sur un autre registre, la création d'internats de proximité constitue aussi un outil de prévention. Nous savons que les jeunes qui ont le plus de difficultés scolaires ne bénéficient souvent pas d'un accompagnement suffisant à la maison. Ils connaissent des difficultés sociales ou familiales. En internat, ces jeunes peuvent trouver un espace d'épanouissement, et être accompagnés scolairement. Installés dans les quartiers populaires, les internats pourront attirer l'ensemble des jeunes scolarisés dans les établissements, y compris les externes, à condition de bien les accompagner.

Nous agissons aussi en lien avec les académies sur la rescolarisation en finançant les micro-lycées. J'ai eu l'occasion de m'intéresser à celui de La Courneuve, installé dans un local mis à disposition par la ville. Il accueille 25 jeunes, qui ont décroché depuis environ un an, souvent après un « accident de vie ». Ils ont à leur disposition des professeurs, pour travailler en petits groupes, un psychologue : un environnement qui permet la reconstruction scolaire et personnelle. Les difficultés des enfants ne sont pas gérées dans les lycées faute de personnel, et les délais sont longs pour les consultations publiques de psychologie et de psychiatrie. Sans aide, l'adolescent risque de se replier sur lui-même. Des ateliers d'expression culturelle sont également proposés, dans lesquels les jeunes peuvent se révéler. Cette initiative est formidable. Elle devrait être étendue à tous les départements. Enfin, nous soutenons les missions générales d'insertion de l'Éducation nationale, qui agissent dans 80 lycées.

L. C. – De nouvelles interventions sont-elles prévues ?

H. Z. – Avec l'Observatoire de la réussite scolaire et de la mixité sociale que nous avons créé, nous menons un travail pour réajuster les critères de sélection des établissements qui bénéficient d'une dotation supplémentaire, dite « dotation de solidarité », pour financer des voyages, des sorties pédagogiques... Dans le même temps, nous souhaitons remettre à plat nos politiques éducatives et peut-être les concentrer là où elles seront le plus utiles. Nous y réfléchissons avec l'Éducation nationale. Une cartographie de ces politiques est en cours d'élaboration.

Sur la question du décrochage spécifiquement, je vais lancer avec Emmanuel Maurel, en charge de la formation sous statut d'apprenti, une expérimentation en matière de prévention et de traitement du décrochage, en ciblant trois territoires choisis à partir des lycées professionnels et des CFA qui connaissent les taux de décrochage les plus élevés. Nous souhaitons travailler spécifiquement sur deux axes : la motivation et l'accompagnement renforcé des jeunes aux plans scolaire et social.

Au-delà, pour permettre à un garçon ou une fille de 14-15 ans de s'investir dans le travail scolaire, nous devons travailler la question de l'orientation. Les lycéen(ne)s revendiquent le droit à l'erreur, dénoncent l'« orientation subie ». Comment ne pas les entendre et continuer d'affecter chaque année des milliers d'adolescent(e)s, déjà en difficulté, vers des métiers non choisis, faute de place dans les filières professionnelles de leur choix ? La question de l'orientation est au cœur des préoccupations des jeunes. Autre question décisive : celle de l'autonomie de la jeunesse. La centaine de lycées que j'ai visités depuis deux ans, la concertation que j'ai réalisée cet automne avec les communautés scolaires montrent une réalité particulièrement choquante et trop méconnue. Les lycéen(ne)s de la voie professionnelle et technologique supportent les plus longs trajets pour rejoindre leur lycée. Le coût de leur équipement est le plus élevé du second degré. La plupart des élèves de ces filières travaillent en dehors des heures de cours, le soir et le week-end, pour financer leurs études. Comment s'étonner dans de telles conditions que beaucoup se découragent ? L'ouverture de droits spécifiques pour les lycéen(ne)s est aujourd'hui indispensable : rémunération pendant les stages, aides au transport, aide à mobilité internationale... Tout cela peut et doit être développé, là encore dans un travail partenarial entre l'État et la Région.

Propos recueillis par Christine Corbillé et Corinne de Berny



Interview

Éric Brimeau est directeur pédagogique et Jocelyne Boua est directrice administrative au sein de l'association Com'Tech. Com'Tech est l'un des centres de formation partenaires du Centre de formation d'apprentis des métiers du sport et de l'animation, CFA « hors murs », dont les formations se déroulent dans toute l'Île-de-France. Ses missions sont l'accueil et le suivi des apprentis, la formation pédagogique et les relations avec les maîtres d'apprentissage. Com'Tech propose trois formations en apprentissage dans les métiers de l'animation, de niveau 5 et de niveau 4, et, en amont, une formation relevant du dispositif d'« Accès à l'apprentissage », financé par la région Île-de-France. Ce dispositif est mis à la disposition des CFA pour faciliter la signature d'un contrat d'apprentissage au profit des jeunes en difficulté, en particulier les jeunes sortis sans qualification du système éducatif. Chaque année, l'association accompagne ainsi entre 50 et 60 jeunes.

L'accès à l'apprentissage dans les métiers de l'animation avec Com'Tech

Les Cahiers – **D'où viennent les jeunes accueillis en « Accès à l'apprentissage » ? La demande est-elle importante ?**

Éric Brimeau – La plupart des jeunes sont orientés vers nous par les missions locales. Quand ils ne le sont pas, nous les y renvoyons. Ils ont décroché du système scolaire depuis environ six mois à un an. Nous sommes en relation avec plusieurs missions locales des environs, à Paris, en Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne. Nous accueillons aussi des jeunes en « formation intégrée », qui sont encore dans le système scolaire, en décrochage. Il s'agit là d'un public plus jeune : 16-18 ans. Ils sont orientés par la coordinatrice de la mission générale d'insertion (MGI), qui fait le lien avec les établissements scolaires. C'est nous qui suivons ces jeunes, en relation avec le référent MGI de l'établissement d'origine.

Nous avons beaucoup de demandes. Nous proposons des informations collectives, et les jeunes présents sont ensuite invités à un entretien, afin de faire connaissance. L'information collective permet de détecter les problèmes d'orientation. Ce n'est pas parce que j'aime les enfants que je vais être animateur. Nous avons une formule, ici, qui consiste à dire : « Ce n'est pas parce que j'aime le chocolat que je vais devenir chocolatier. » Certains jeunes veulent travailler dans la petite enfance, à qui nous expliquons que les métiers de l'animation s'occupent des plus de 3 ans. La petite enfance ne se situe pas dans les diplômes de la jeunesse et des sports. Arrivé ici, le jeune peut donc prendre conscience qu'il n'est pas sur la bonne voie. Pour ceux qui veulent rester et devenir animateurs sportifs, nous cherchons un organisme de formation par le biais de l'Association régionale pour la formation d'animateur (Arfa) et une entreprise pour l'accueillir en apprentissage. Les autres retournent à la mission locale pour être réorientés.

L. C. – **Combien de temps dure la formation ?**

E. B. – Nous avons monté le dispositif sur six mois avec un principe d'entrées et de sorties permanentes. Certains jeunes peuvent donc avoir un parcours beaucoup plus court. Il y a de nombreuses dates d'information collective, qui peut se transformer en une information

individuelle lorsque la demande est isolée. Il ne faut pas attendre avant de répondre à un jeune. Si nous avons une demande de la mission locale, nous y répondons dans les trois jours. Je pense, en effet, qu'il faut être réactif. Cela ne signifie pas qu'il sera forcément retenu ; mais nous devons recevoir le jeune. La souplesse du dispositif fait que cela ne pose pas trop de problèmes. Nous sommes dans l'individualisation. Nous ne sommes pas sur un programme, nous leur donnons surtout des outils. Ce n'est donc pas très gênant s'ils intègrent le dispositif en cours de route.

L. C. – **Comment est organisée la relation avec les employeurs ?**

E. B. – Ce qui est compliqué dans le secteur de l'animation, c'est que l'apprentissage impose une entrée à 16 ans, mais les diplômés ne sont accessibles qu'à 18 ans. Le mineur qui entre doit donc être majeur avant la fin de la formation. Cela pose aussi d'autres problèmes : il est compliqué pour un mineur de trouver une structure employeur qui accepte de lui confier la responsabilité d'enfants et de jeunes dans des structures d'accueil de loisirs, de services des sports, de clubs sportifs ou de centres sociaux. Autre difficulté, dans 90 % des cas, l'employeur relève des municipalités. Celles qui font le choix

de l'apprentissage réservent souvent les places en apprentissage aux jeunes de leur ville. Il ne faut pas habiter la ville d'à côté. Il existe aussi tout le réseau du monde associatif. Mais plus l'association est petite, plus elle embauche dans son propre réseau. Elle ne va pas prendre un inconnu. L'objectif numéro un, la finalité de l'accès à l'apprentissage, reste de trouver un employeur.

L. C. – **Quelles formes d'accompagnement sont alors proposées aux jeunes ?**

E. B. – Nous travaillons sur leurs réseaux. Quand ils n'en ont pas, nous les incitons à s'en constituer un, à proximité de leur domicile. Il faut vraiment qu'ils fassent ces rencontres. C'est important pour eux de démarcher, de chercher. Ce travail de repérage et de connaissance du réseau permet d'être identifié et de trouver des solutions. Il faut sortir de chez soi. Cela va plus vite pour certains, alors que pour d'autres, cela peut prendre un an à un an et

« Ce travail de repérage et de connaissance du réseau permet d'être identifié et de trouver des solutions. Il faut sortir de chez soi. »



En Île-de-France, l'accès à l'apprentissage a concerné près de 15 000 jeunes en 2011.

demi. Au lieu de décrocher un contrat d'apprentissage, ils entrent dans le réseau des occasionnels. Le parcours en apprentissage au sein des métiers de l'animation est relativement long par rapport à des métiers plus classiques, comme la coiffure ou la boulangerie.

Jocelyne Boua – Le jeune doit, dès le début, entamer une recherche de stage. Souvent, avec les municipalités, il ne commencera son stage que trois ou quatre semaines après. Dans les associations, il peut très vite être mis en situation. Au début, ils sont donc avec nous, et c'est là que nous travaillons sur leur réseau, les CV, les enquêtes en entreprise. Ensuite, ils entrent progressivement en alternance, d'abord seulement le mercredi, puis durant les vacances scolaires, que nous utilisons pour nous déplacer sur les lieux de stage. En fin de formation, ils sont deux jours par semaine en formation avec nous, et trois jours en entreprise. Là, ils sont complètement intégrés dans l'animation professionnelle.

Le parcours complet dure cinq mois et demi. Mais certains arrivent plus tard, et d'autres arrêtent avant la fin. Ces jeunes se trouvent confrontés à des difficultés sociales, familiales et financières, et certains préfèrent prendre un emploi de caissier, plutôt que de continuer la formation. D'autres s'arrêtent pour passer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa), travaillent durant les vacances scolaires dans l'animation, et reviennent ensuite préparer un diplôme en apprentissage. Ils cumulent de l'expérience professionnelle, passent le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (Bapaat), repartent travailler une année et reviennent préparer un brevet professionnel (BP). On peut ainsi voir certains jeunes pendant cinq ans. Ils mûrissent...

E. B. – ... et développent de vraies convictions, qu'ils n'avaient peut-être pas au départ... On est animateur parce que l'on sort des mêmes quartiers, et l'on se retrouve à encadrer ceux qui sont encore là. Cela revient presque à de l'auto-encadrement. Quand ce cap est passé, alors ce sont de vrais professionnels, qui savent pourquoi ils sont là. C'est propre à l'animation socioculturelle : l'implication, la recherche de soi, des raisons pour lesquelles on est dans ce métier. Cela revient toujours à une histoire de relations humaines.

L. C. – **Quelle appréciation portez-vous sur le dispositif ? Quelle est son utilité ?**

E. B. – Son utilité est claire : 50 % de nos formations de niveau 5 sont composées de jeunes

qui viennent de l'accès à l'apprentissage. Avoir 50 % de jeunes qui viennent du dispositif semble énorme, mais cela n'en fait au final que 15 sur les 60 qui y sont passés. Les autres se sont souvent réorientés vers d'autres métiers. L'accès à l'apprentissage sert aussi à définir le projet professionnel, à le conforter, ou l'inverse. Si nous étions dans le « multimétier », le jeune pourrait « zapper » entre plusieurs métiers, dans le cadre de son parcours. Nous ne sommes que dans les métiers de l'animation. Nous devons accepter d'accueillir des jeunes qui ne veulent pas vraiment faire ce que nous proposons, car ils procèdent par élimination : « Je ne sais pas ce que je veux faire, mais je sais ce que je ne veux pas faire. » Ils subissent aussi une pression de leur environnement, de leur famille qui a peur qu'ils ne trouvent pas de travail. Ce n'est pas la peur de ne pas avoir de métier, mais celle de ne pas avoir de travail.

J. B. – Nous avons actuellement le cas d'un jeune de 14 ans qui ne voulait plus aller à l'école, et qui est rentré dans le dispositif. Il est en train de passer ses examens de fin d'année. Il a repris confiance en lui. Dans la formation de l'année dernière, nous avions un jeune dyslexique qui a réussi à valider son examen final. Nous l'avons emmené jusqu'au bout.

E. B. – Nous utilisons une pédagogie qui les réconcilie avec des apprentissages de base, dans une atmosphère de confiance. Nous n'enseignons pas de français ni de maths. Nous organisons des ateliers d'écriture, en leur montrant comment les monter avec des enfants. Nous déguisons les choses. Nous préparons des budgets de projet : du coup, nous prati-

quons les pourcentages. Nous travaillons beaucoup avec des jeux de société, dans lesquels il y a de la réflexion, de la lecture. Le matin, nous arrivons avec quinze journaux pour faire la revue de presse. Chacun choisit les articles qui l'intéressent. On a ainsi appris à lire à un gamin avec *L'Équipe*. Après trois ou quatre années passées dans un centre de formation professionnelle de football, il avait eu des problèmes aux adducteurs. Il a connu le pays, Monaco et Sarcelles. Nous l'avons récupéré à Sarcelles. C'est un de ceux qui ont eu les meilleures notes au Bapaat. Et un parcours de vie très réussi.

Propos recueillis par Corinne de Berny et Mariette Sagot

Chiffres clés

Dans la région, le dispositif d'accès à l'apprentissage a concerné près de 15 000 jeunes en 2011, dont 80 % sont sortis avec une solution de reprise de formation (11 300) ou d'emploi (340), 47 % sont entrés en apprentissage, représentant près de 7 000 contrats. Les jeunes entrés dans le dispositif sont en majorité (56 %) sans diplôme ou avec un CAP ou un BEP, 27 % sont de niveau bac et 17 % de niveau supérieur au bac.



M. Segoz/IAU idF

Interview

Jean-Michel Lecoq est directeur adjoint de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation au conseil général de Seine-et-Marne. Durant l'année 2010-2011, le département de la Seine-et-Marne a accueilli un peu plus de 26 000 étudiants, soit seulement 4,3 % de l'ensemble des inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Île-de-France. En 2008, le taux de scolarisation des 18-24 ans s'établissait à 48,6 % en Seine-et-Marne, soit près de dix points au-dessous de la moyenne régionale (58,3 %). Conscient de cette situation, le département se mobilise depuis plusieurs années pour inciter les jeunes bacheliers résidents à poursuivre des études supérieures, et pour développer une offre universitaire de proximité. C'est dans cet esprit que le département a confié en 2005 à Christian Forestier, ancien recteur de l'académie de Créteil, une mission de réflexion destinée à proposer des actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire.

Encourager la poursuite d'études : un défi pour la Seine-et-Marne

Les Cahiers – Les bacheliers de Seine-et-Marne avaient en 2005 un taux d'inscription dans l'enseignement supérieur très inférieur à la moyenne nationale. La situation s'est-elle améliorée depuis ?

Jean-Michel Lecoq – Notre sentiment est que la situation n'a pas suffisamment progressé. On a un peu de difficultés à l'objectiver, puisqu'il faut conduire une réactualisation de ces données. Le département a décidé cette année d'ouvrir ce chantier, en lien avec nos partenaires universitaires, pour mutualiser nos connaissances, notamment croiser nos données avec celles que possède le rectorat et, éventuellement, réaliser quelques investigations plus spécifiques. La particularité du territoire de la Seine-et-Marne, en Île-de-France, est d'être un département français plus classique que les autres départements franciliens, avec une surface couvrant un peu plus de la moitié

« Les jeunes de Seine-et-Marne, en tout cas ceux qui ne sont pas héritiers d'un capital culturel important, ne s'imaginent pas poursuivre des études supérieures. »

de la région, une population comparable à celle des autres départements franciliens et, surtout, des zones extrêmement différenciées en termes de densité de population et de sociologie : une partie nord-est urbaine, qui se distingue peu des départements voisins, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, une sociologie particulière en villes nouvelles, et une zone rurale peu dense dans laquelle les questions d'accès à la formation, et pas uniquement à l'enseignement supérieur, sont probablement plus aiguës. Dans ce contexte, accompagner et soutenir le développement d'une offre universitaire de proximité est une exigence pour le département. Tant la réussite des jeunes Seine-et-Marnais que le succès d'un projet de territoire sont indissociables d'un renforcement de l'offre de l'enseignement supérieur. C'est à cette condition que les besoins d'une Seine-et-Marne en plein essor pourront être satisfaits et que seront créés les emplois qui lui font défaut, les médecins par exemple. C'est à cette condition que les jeunes Seine-et-Marnais pourront poursuivre des études dans leur département, renforçant ainsi l'égalité des chances. C'est ce défi que doit relever la Seine-et-Marne.

L. C. – Quels sont les principaux obstacles à la poursuite d'études dans le département ?

J.-M. L. – Il y a des obstacles matériels : celui d'un territoire moins dense, à la fois en réseau de transports et en offre d'enseignement supérieur, sachant qu'il est difficile de construire une offre en Seine-et-Marne, en raison de l'effet d'attraction des universités parisiennes... Par ailleurs, un gros obstacle est celui des représentations. C'est ce que nous disent les chefs d'établissement dans les collèges, ce que ressentent nos élus sur le terrain : les jeunes de Seine-et-Marne, en tout cas ceux qui ne sont pas héritiers d'un capital culturel important, ne s'imaginent pas poursuivre des études supérieures. Les stratégies de poursuite d'études, dès

le choix d'orientation en fin de 3^e, sont déjà liées à des choix de proximité, et non à des choix d'élection ou à des choix de carrière. Le département a conduit, en décembre 2011, des

assises de la réussite des collégiens, qui l'ont amené à donner la parole aux élèves. La séance de clôture s'est tenue, symboliquement, dans un amphithéâtre du campus Descartes. Ce que nous ont remonté les jeunes, c'est bien leur difficulté à se représenter les différents métiers. Comme ils n'ont pas les ressources pour savoir quoi faire ni comment, finalement, lorsqu'ils doivent faire des choix d'orientation, ils se replient sur les solutions qu'ils connaissent. Donc la formation d'à côté, donc souvent par défaut le CAP qui est proposé. Cette absence de représentation empêche les jeunes de s'inscrire dans une stratégie d'accès à la formation, *a fortiori* à l'enseignement supérieur.

L. C. – Comment intervient le département pour lever ces obstacles ?

J.-M. L. – Nous sommes en cours de construction d'une intervention sur les représentations des collégiens. Comment introduire dans leur champ mental l'idée de l'enseignement supérieur ? Pour nous, il y a deux leviers d'action à introduire. Le premier, classique, est de développer les outils d'orientation et de découverte des métiers à disposition dans les collèges. Un autre levier plus indirect est de travailler sur l'enrichissement culturel de ces jeunes. Dans le cadre de la convention avec le pôle de

recherche et d'enseignement supérieur (Pres), des discussions sont entamées sur le développement de l'expérimentation conduite à la Ferté-sous-Jouarre, où des étudiants vont venus dans les collèges expliquer leur quotidien à l'université pour les rassurer et élargir le champ de leurs représentations.

Les questions de mobilité, au sens large, nous préoccupent aussi. À certains endroits du département, même si la collectivité, dont c'est la mission, a beaucoup investi dans les transports, la mobilité reste difficile. C'est pour cette raison que nous avons mis en place depuis 2008 une aide financière à la mobilité, qui s'appelle « mobil'études ». Elle est attribuée sous condition de ressources à environ 5 700 bénéficiaires cette année. Ce n'est pas une aide au transport, par exemple une carte imagine R à un tarif plus attractif, qui ne répondrait qu'au besoin d'une partie des étudiants, ceux qui ont déjà un accès de qualité. L'idée de cette aide est de jouer un effet de levier sur la décision de poursuivre des études. Elle connaît un grand succès. Il ne s'agit pas d'une bourse d'enseignement supérieur, mais d'une contribution à la mesure de ce que le département peut mettre en œuvre compte tenu de sa contrainte budgétaire.

L. C. – Y a-t-il un développement de l'offre de formation de proximité ?

J.-M. L. – Au sein de la direction, une chargée de mission suit les projets. Une convention a été signée le 11 avril 2012 avec le Pres et les deux principaux intervenants sur le département, l'université Paris-Est-Créteil (Upec) et l'université de Marne-la-Vallée. C'est d'abord une feuille de route. L'engagement du département est très clair sur des soutiens plutôt à des équipements favorisant la vie étudiante. Deux maisons des étudiants

sont en projet à Sénart et sur le campus Descartes, que le département aidera à hauteur de 400 000 euros environ chacune. On soutient aussi l'Upec, qui restructure une antenne de Torcy, située dans un ancien collège, cédé gratuitement à l'université par le département. Il abritait des locaux de l'IUFM et, à la prochaine rentrée, une première année de médecine doit y voir le jour. Par ailleurs, la convention prévoit aussi le financement d'une étude de faisabilité sur l'implantation d'une école de santé, à terme, au Val d'Europe. L'objectif est de construire, à Marne-la-Vallée, les différentes briques d'une offre d'enseignement supérieur dans le domaine de la santé. Le développement de télécentres est également en discussion,

dont pourraient disposer les étudiants, les collégiens, qui ont des déplacements toujours un peu compliqués parce qu'ils sont jeunes, mais également les adultes. Un des freins à la poursuite d'études supérieures est aussi la nécessité, pour un certain nombre d'étudiants, d'avoir une activité salariée. Quand l'activité salariée n'est pas située au même endroit que la poursuite d'études, la conciliation devient complexe. Les télécentres pourraient ainsi devenir de vrais lieux de travail où les étudiants auraient la possibilité de travailler en petits groupes et de suivre une partie de leur formation, facilitant leur insertion dans un cursus, dans la durée. Cela ne répondra pas à tout : la distance, on ne peut pas la supprimer et l'offre ne pourra pas toujours être densifiée, puisqu'on est à côté de Paris, avec des effets de concurrence, de spécialisation.

Avec les lycées, le département intervient de manière plus ponctuelle. Par exemple, en libérant des locaux occupés dans une cité scolaire (lycée + collège) pour permettre à la Région d'y implanter une section de techniciens supérieurs. Nous sommes davantage dans l'accompagnement des initiatives, comme celle d'une école d'ingénieurs qui souhaite s'installer à Sénart. Nous avons aussi une action d'accompagnement à la recherche, qui contribue à renforcer les offres de formation associées aux équipes de chercheurs.

L. C. – Et dans le domaine du logement étudiant ?

J.-M. L. – C'est dans nos objectifs, nous l'avons inscrit dans la convention Pres. Il nous faudra être imaginatifs, parce que dans ce domaine, les investissements peuvent devenir très importants. Il faut trouver des leviers d'action qui ne soient pas forcément sortir de terre 10 000 places de cité U.

Un dernier soutien du département relève à la fois de la politique d'enseignement supérieur et de la politique de santé. Il s'agit d'une bourse d'études pour de jeunes internes en médecine qui s'engagent à s'installer durant cinq ans au moins en Seine-et-Marne. On compte actuellement 17 bénéficiaires. La question de l'aide à apporter aux étudiants en stage d'internat à Melun, pour trouver des solutions de logement a également été posée.

Propos recueillis par Corinne de Berny et Mariette Sagot



Accompagner et soutenir le développement d'une offre universitaire de proximité est une exigence pour le département, tant pour la réussite des jeunes que pour le succès du projet de territoire. Campus Descartes à Marne-la-Vallée.



Interview

Vincent Tiberj est chercheur au centre d'études européennes de Sciences po. Il est l'auteur d'une étude sur les conventions éducation prioritaire, mises en place en 2001 par l'établissement, intitulée : *Sciences po, dix ans après les conventions éducation prioritaire (2011)*. Les conventions éducation prioritaire sont une voie de recrutement sélective destinée aux élèves volontaires scolarisés dans des établissements en zone d'éducation prioritaire (ZEP), partenaires de Sciences po. 860 élèves ont été admis en dix ans, dont 127 en 2011, selon une procédure spécifique. On dénombre six promotions d'élèves déjà diplômés. 85 lycées participent au dispositif, dont beaucoup sont situés en Île-de-France, et dans le Nord. D'autres partenariats existent entre lycées et instituts d'études politiques dans les autres régions. Peuvent participer au dispositif, les lycées :

- classés en ZEP, réseau d'éducation prioritaire, zone sensible ou zone de prévention de la violence ;
- ou accueillant une proportion de lycéens issus de collèges classés, supérieure à 60 % ;
- ou accueillant une proportion d'élèves issus de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) dites « défavorisées », supérieure de 70 % au moins à la moyenne nationale.

Dix ans d'ouverture sociale à Sciences po

Les Cahiers – Comment sont recrutés les étudiants des conventions éducation prioritaire ?

Vincent Tiberj – Ils sont d'abord recrutés dans les lycées répondant à des critères objectifs de la politique d'éducation prioritaire menée par l'État (voir ci-contre), et qui ont signé une convention avec Sciences po. Plusieurs critères sont proposés, dans le but de maintenir une certaine labilité des catégories, d'éviter d'exclure certains lycées connaissant une situation très proche des lycées relevant des politiques menées par l'État. Les conventions éducation prioritaire (CEP) étaient, au départ, considérées comme une expérimentation. La réflexion sur les critères a émergé au moment où Sciences po essayait d'étendre les conventions à des lycées ruraux. Nous nous étions rendu compte qu'il existait très peu de lycées classés en ZEP en Poitou-Charentes ou ailleurs. Pour être conventionnés, les lycées doivent mettre en place une préparation spécifique auprès des lycéens volontaires, et constituer un jury. Les professeurs sont très impliqués : généralement, ils accompagnent leurs élèves à Sciences po lors de l'oral d'admission. L'investissement pédagogique est lourd, et parfois sans succès pendant trois ou quatre années. Pour coordonner ce grand réseau, Sciences po invite les équipes pédagogiques à des journées annuelles d'échanges d'expérience.

L. C. – En quoi l'admission de ces étudiants diffère-t-elle de celle des candidats ordinaires ?

V. T. – Il existe beaucoup de manières d'entrer à Sciences po. Jusqu'au début des années 1980, l'admission se faisait sur entretien : Sciences po était alors l'école des élites parisiennes. Dans les années 1990 essentiellement, on comptait deux concours : l'un pour la première année (plus une sélection sur mention très bien au bac) et l'autre pour entrer en deuxième année (après une licence). Aujourd'hui, pour entrer en première année, on peut soit être sélectionné sur mention très bien au bac (les meilleurs sont admis sans épreuve, les autres passent un oral), soit passer un concours, réservé aux bacheliers de l'année. Les 10 % d'élèves ayant obtenu les meilleurs résultats sont recrutés directement, les 10 % suivants passent aussi un oral d'admission. Il existe une procédure particulière pour les candidats ayant passé leur baccalauréat à l'étranger, sur dossier et entretien, et pour les candidats présentés par les uni-

versités ayant conventionné avec Sciences po. D'après mon évaluation de l'incidence sociale des procédures d'admission, cette dernière est la plus socialement biaisée : très peu de gens connaissent ces conventions permettant d'entrer à Sciences po par une « porte dérobée ». Au final, probablement un étudiant sur deux à Sciences po n'a pas passé de concours d'entrée. Mais le concours reste dans les esprits le symbole de la méritocratie dite « républicaine ». Les jeunes qui passent par les conventions, eux, font l'objet d'une double sélection : un oral de préadmissibilité face aux équipes pédagogiques des lycées, sur la base d'un dossier de presse, puis un oral à Sciences po. La forme de cette épreuve a changé au cours du temps. Elle était trop solennelle au départ. L'objectif n'est pas de tester le niveau académique de l'élève, mais plutôt sa personnalité. Ce type d'oral est d'ailleurs devenu la matrice des oraux d'admission en première année. Une doctorante, Annabelle Hallouch, travaille sur ce sujet en comparant les conventions de Sciences po avec celles de l'Essec⁽¹⁾ et de l'université d'Oxford. Elle constate que ces oraux, axés sur la recherche de personnalités, correspondent à ce que les entreprises attendent de certains de leurs cadres.

L. C. – Ce dispositif spécifique a donc incité Sciences po à revoir les procédures ordinaires de recrutement ?

V. T. – Oui. L'histoire de la démocratisation de Sciences po est déjà ancienne. Elle a commencé dès la prise de fonction de Richard Descoings en 1996. Une enquête avait été menée alors auprès des étudiants, qui concluait à une démocratisation de Sciences po, au motif que seuls 10 % des étudiants avaient des parents eux-mêmes diplômés de Sciences po ou de l'ÉNA, et que les provinciaux étaient plus nombreux que les Parisiens. Quand on sait qu'à l'époque, on devait compter à peine 30 000 diplômés de Sciences po dans toute la France... L'objectif de 30 % de boursiers qui a émergé ensuite est, certes, plus intéressant. Sciences po n'est pas loin de l'atteindre avec un taux de 27 %. L'établissement est plutôt en avance par rapport à d'autres écoles à peu près comparables, comme HEC⁽²⁾ ou Normale sup. Mais il s'agit d'une manière de traiter les iné-

(1) École supérieure des sciences économiques et commerciales.

(2) École des hautes études commerciales de Paris.



C. Dautre/BaSoH/IAU TdF

L'objectif de l'oral d'admissibilité n'est pas de tester le niveau académique de l'élève, mais plutôt sa personnalité.

galités de revenus, et non les inégalités culturelles. Les enfants de professeurs du secondaire, rue Saint-Guillaume, sont à peu près tous boursiers. Dans les inégalités d'accès aux grandes écoles, les inégalités culturelles sont fortement en cause. Un enfant de plombier aura moins de chance de réussir, alors que son père gagne bien sa vie, qu'un enfant d'instituteur, qui a un accès privilégié à la culture. L'enjeu est

« Dans les inégalités d'accès aux grandes écoles, les inégalités culturelles sont fortement en cause. »

important. Le ministère de l'Enseignement supérieur ne s'intéresse pas suffisamment, sur le plan statistique, à la profession des parents. Dans l'étude que j'ai réalisée, on voit bien que les CEP remplissent leur objectif : ce public ressemble à celui accueilli en université. Il est divers, car tous les lycéens ayant passé l'ensemble de leur scolarité dans un lycée conventionné peuvent se présenter. Nous recrutons donc aussi des élèves de catégories socio-professionnelles favorisées (CSP +). Il ne s'agit pas à proprement parler de discrimination positive sur des critères sociaux. Autre résultat, plus décourageant : le concours d'entrée en première année est plus socialement biaisé que la sélection par tri automatique des bacheliers avec mention « très bien ». Le premier biais social à Sciences po est le fait de se porter candidat. Et dès lors qu'intervient une évaluation, le biais s'accroît.

L. C. – Les conventions ont-elles contribué à augmenter la mixité sociale dans les lycées partenaires ?

V. T. – Une étude réalisée par Étienne Wasmer⁽³⁾ tendait à montrer que les élèves des lycées conventionnés réussissaient mieux, du fait d'un effet d'entraînement pour l'ensemble des lycéens. Les CSP + ne fuient plus ces lycées. Mais Marco Oberti⁽⁴⁾ a aussi montré que ce retour des CSP + dans certains lycées est clairement minoritaire face aux effets d'évitement des lycées ZEP. Et les lycées parisiens qui drainent les bons élèves, enfants de cadres ou de professeurs, de l'ensemble de la petite couronne, continuent à fournir chaque année des contingents non négligeables d'étudiants à Sciences po.

Le dispositif a aussi un impact, semble-t-il, sur la manière dont les élèves envisagent, ensuite, leur orientation. Tous n'entrent pas à Sciences po : le taux de sélection n'est pas loin d'atteindre celui du concours, autrement dit, 10 % à 15 %. Mais ils envisagent l'enseignement supérieur comme une voie possible, y compris dans les classes préparatoires aux grandes écoles. Toutefois, tant que l'on n'agit pas sur les procé-

dures de sélection en aval, on ne change rien. On permet aux jeunes d'entrer en classe préparatoire, mais beaucoup ne réussissent toujours pas. On évite la remise en question de ce système bien français, dans lequel les moyens sont drainés au profit des filières où les CSP + sont très surreprésentées. Peu d'écoles ont adapté leur mode de recrutement comme l'a fait Sciences po.

L'effet est positif pour les étudiants admis, qui n'auraient probablement pas pu réussir par le biais du concours, dont on sait qu'il reste discriminant. Il est positif également pour les autres étudiants, confrontés à une autre réalité.

L. C. – Que sait-on des parcours des étudiants issus des CEP ? Connaissent-ils des difficultés ?

V. T. – Aujourd'hui, je crois que près des trois quarts des étudiants qui entrent à Sciences po en première année sont titulaires d'une mention très bien. Les étudiants avec mention assez bien ou passable sont presque tous des étudiants de CEP. Cela explique pourquoi ils réussissent moins bien au départ et pourquoi leur taux de redoublement est plus fort. L'objectif est bien de les amener au même niveau que les autres. Sciences po est une école très exigeante. Le décalage culturel est important. Les étudiants sont fiers d'avoir été admis, mais certains ont le sentiment d'être entrés un peu par effraction, justement parce qu'ils n'ont pas passé le concours. Ils sont donc davantage encadrés que les autres étudiants, par le service égalité des chances et par des tuteurs étudiants ou enseignants. Ils redoublent plus souvent, mais leur insertion professionnelle au final est très proche de celle des autres étudiants. Certaines entreprises trouvent leur profil plus intéressant.

Propos recueillis par Corinne de Berny et Mariette Sagot

Les limites de la démocratisation

Lorsque Vincent Tiberj a commencé à travailler sur ces questions en 2000, il était persuadé pouvoir faire bouger les choses, en organisant des épreuves du concours Sciences po différentes. Mais le taux de sélection (10 %) tend à accentuer la distorsion sociale : une femme d'origine sociale défavorisée a quatre fois moins de chance de réussir le concours qu'un homme d'origine sociale favorisée, indépendamment du niveau académique, c'est-à-dire de la note obtenue au baccalauréat... S'il était possible de conserver 20 % des candidats, les enfants d'ouvriers, employés et professions intermédiaires seraient bien mieux représentés. Il a été constaté également en 2004 que certains types d'épreuves, comme l'épreuve sur document, sont socialement moins biaisés que d'autres, notamment l'histoire-géographie et la culture générale. Même l'épreuve de mathématiques d'aujourd'hui comporte un biais social significatif. Autrement dit, c'est la sélectivité d'un concours qui crée le plus de discrimination sociale.

(3) Étienne Wasmer est économiste et enseigne la microéconomie et l'économie du travail à Sciences po. Il est notamment spécialisé dans la théorie de la prospection d'emploi, les discriminations et le capital humain.

(4) Marco Oberti est professeur de sociologie à Sciences po, et chercheur à l'Observatoire sociologique du changement. Ses travaux récents portent sur les interactions entre les inégalités urbaines et scolaires, ainsi que leurs effets et leurs causes en terme de ségrégation.



M. Saget/IAU idF

Interview

Richard Roche est responsable de l'animation des missions locales au groupement d'intérêt public (GIP) Défi métiers dénommé Carif* Île-de-France jusqu'en juin 2012.

Il est également chargé des projets d'accompagnement des acteurs de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de la formation professionnelle (AIO). Défi métiers est un groupement d'intérêt public fondé par l'État, la Région et les partenaires sociaux au service de la réussite des politiques publiques d'orientation, de formation et d'emploi. Il accompagne le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de formation et d'emploi régionales. Ses missions sont d'aider à la décision, d'informer, et de professionnaliser les réseaux d'opérateurs. Défi métiers porte également le pôle d'information-conseil en validation des acquis de l'expérience (VAE), financé par le conseil régional. Il anime les dix antennes d'information-conseil en VAE d'Île-de-France.

*Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation en Île-de-France.

L'information et l'orientation : une réorganisation en cours

Les Cahiers – Quel rôle joue Défi métiers, anciennement GIP Carif, auprès des différents acteurs de l'orientation ?

Richard Roche – En Île-de-France, le Carif est chargé de l'animation des missions locales, dont la finalité est d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes liés à leur insertion professionnelle et sociale. Il intervient dans le déploiement du logiciel de suivi des jeunes accueillis, mis au point par l'État, et participe aux campagnes d'informatisation, dont la Région subventionne les investissements à 50 %. Il a également en charge la mise en œuvre du plan régional de formation des salariés. L'animation de ce réseau est assez complexe, compte tenu du nombre de missions locales dans la région (76) et de salariés concernés (1600). Il peut être difficile de trouver un consensus. Par ailleurs, le Carif s'est positionné sur le dossier de l'AIO (accueil, information et orientation) dès 2009, en accompagnement des travaux d'étude conduits à la demande du conseil régional. Dès la publication du rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales (Igas) sur les Carif (avril 2010), nous avons proposé un projet d'assistance auprès des missions locales vers le service public d'orientation (SPO), avec le soutien de la Direccte⁽¹⁾. Nous avons très vite été impliqués dans un accompagnement élargi de projets de label SPO, notamment en Seine-et-Marne, à Nanterre et à Paris.

L. C. – Pourquoi cette nouvelle loi sur le service public d'orientation ?

R. R. – L'Europe a donné une impulsion certaine à la réflexion sur l'amélioration des systèmes d'orientation dès le début des années 2000. De nombreux rapports publics ont fait émerger un consensus en France sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement de l'orientation. Des travaux sur les référentiels qualité en orientation avaient été conduits dans un cadre européen (projet Aqor/Matrix), auxquels s'était associé l'inter-Carif. De son côté, la région Île-de-France a fait réaliser un état des lieux de l'AIO (voir encadré ci-contre) et a saisi le Conseil économique et social⁽²⁾. La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelles tout au long de la vie a créé le droit pour toute personne à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle – mais les textes organisant la labellisation des acteurs du SPO ne sont parus qu'en mai 2011.

État des lieux de l'offre de services AIO en Île-de-France, en 2009 : principaux constats

En Île-de-France, les prestations d'AIO sont délivrées principalement par 819 structures relevant de 22 réseaux distincts. Certaines structures portant plusieurs points d'accueil (antennes ou permanences périodiques), 1 500 points d'accueil ont été identifiés au total. Les quatre principaux réseaux de proximité sont les CIO (458 accueils dont 76 % d'antennes et permanences), les missions locales (245 dont 45 % d'antennes et permanences), le réseau d'Information jeunesse (230 dont 7 % d'antennes et permanences), et Pôle emploi (180 accueils ANPE et 92 Assedic). D'autres réseaux organisent leur action à partir d'une structure à vocation régionale (Fongecif, cité des métiers...) ou d'une à deux structures départementales (chambres consulaires, pôles VAE...). Selon l'enquête, 7 % seulement des points d'accueil sont communs à au moins deux réseaux sur le territoire francilien. Comme ailleurs en France, les structures se différencient essentiellement par le cadre institutionnel dont elles relèvent (État, collectivités locales, associations...), et par la nature du public auquel elles s'adressent. Il en résulte un cloisonnement des prestations par type de public, et certains besoins semblent mal satisfaits, notamment l'information sur la mobilité professionnelle et la VAE, et les prestations visant à préciser le projet professionnel, surtout pour les jeunes dits « en difficulté ». Les structures sont pourtant inscrites dans un système institutionnel partenarial : 70 % du public accueilli ont été orientés par le biais d'un autre prescripteur. Cependant, ces partenariats sont très éclatés, tant au niveau institutionnel que local. En cause : le déficit de lisibilité de l'offre, le manque d'outils de référence partagés et le manque de reconnaissance mutuelle. La majorité des acteurs interrogés s'accordent ainsi à dire que les parcours des individus sont assez difficiles à appréhender. Les prestations offertes ne sont pas toujours formalisées dans un cahier des charges précis. Si la méthode d'accompagnement la plus utilisée associe, tous réseaux confondus, entretien-conseil et documentation, on constate une faible utilisation des outils demandant une implication des entreprises. Les structures interrogées font état d'une augmentation de la demande d'aide pour faire le tri dans une information multiple et complexe, et de la demande d'entretiens individuels. L'accueil de publics en difficulté, jeunes et demandeurs d'emploi, est en hausse. Face à ces évolutions, l'offre semble parfois manquer de souplesse et de réactivité.

Extraits de l'étude réalisée par Opus3 pour le compte du conseil régional d'Île-de-France : État des lieux de l'offre de services AIO en Île-de-France et propositions en vue d'une meilleure coordination régionale, avril 2009.

(1) Créées en 2010, les directions régionales de l'économie, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) regroupent des services administratifs issus de divers horizons : commerce extérieur, tourisme, commerce et artisanat, intelligence économique, industrie, travail et emploi, concurrence et consommation, pour proposer aux entreprises un interlocuteur unique.

(2) Gérald Lehmann. La politique régionale de l'accueil, de l'information et de l'orientation tout au long de la vie. CESR, mars 2009.

L. C. – À quelles conditions les acteurs peuvent-ils être labellisés ?

R. R. – La labellisation « orientation pour tous » est une partie de la démarche qualité. Pour être labellisé, il faut répondre aux préconisations du cahier des charges. Si l'on compare avec les démarches qualité d'autres secteurs publics, les engagements à prendre représentent un effort relativement aisé à surmonter pour les structures.

Le premier engagement est celui de l'accueil pour tous les publics, tout au long de la vie, quelle que soit la situation et quel que soit l'âge... Pour certaines institutions axées sur un public jeune, centres d'information et d'orientation (CIO), ou missions locales, cet axe pose la question de l'élargissement potentiel du public accueilli. Le deuxième critère décisif est celui du « premier conseil », pour lequel une professionnalisation des réseaux sera souhaitable. L'orientation, autrement dit la capacité à adresser les publics accueillis vers les bons organismes, de formation ou d'aide à l'insertion dans l'emploi, est aussi décisive. Le cahier des charges prévoit que l'information délivrée doit être exhaustive et objective sur les métiers, les compétences et les qualifications nécessaires. D'où la création du service dématérialisé « orientation pour tous », comprenant un site internet et une plate-forme téléphonique. D'autres engagements portent sur l'accessibilité, la signalétique, la mise à disposition d'outils Internet en nombre suffisant, une surface d'accueil adaptée pour la consultation d'une documentation abondante, etc.

« Ce sont les opportunités locales qui font naître le réseau... »

cités des métiers. Dans ces lieux uniques, chaque partenaire viendrait tenir des permanences d'accueil et d'orientation. Avec les décrets de mise en œuvre de la loi, nous sommes passés de la notion de « lieux uniques » à celle de « sites géographiques ». La philosophie a changé. Le site géographique est un territoire propice à des partenariats. Ce sont les opportunités locales qui font naître le réseau... Ce site peut avoir une dimension départementale, comme c'est le cas dans le département de Seine-et-Marne, où il existait déjà une dynamique à l'échelle du département. Ce sera également le cas pour le réseau parisien, dont le dossier est en cours de construction. Mais d'autres périmètres infradépartementaux sont envisageables. Les partenariats ne se décrètent pas mais se construisent. Les acteurs doivent conserver une certaine autonomie et s'engager volontairement dans la mise en réseau.

L. C. – La dynamique est-elle la même dans les autres départements ?

R. R. – Pas du tout. L'exemple parisien est un peu compliqué, puisqu'il s'agit à la fois d'un département et d'une municipalité. La Cité des métiers de la Villette, modèle de « lieu unique », a déposé son propre dossier pour la labellisation, indépendamment des autres acteurs de l'orientation. Parallèlement, un réseau départemental (CIO, réseau Information jeunesse, Pôle emploi, mission locale) se met en place autour du CIDJ. Un autre dossier se prépare à Nanterre, de dimension plus locale. L'initiative en revient à la maison de l'emploi et de la formation, dont la directrice est aussi directrice de la mission locale. D'autres projets moins avancés sont en émergence (aux Ulis, à Cergy-Pontoise, aux Muraux...).

L. C. – Les différents acteurs sont-ils disposés à s'impliquer dans un partenariat ?

R. R. – Il serait faux de penser que la loi créerait le partenariat. Les CIO collaborent sur de nombreuses actions avec les missions locales, elles-mêmes de façon constante avec Pôle emploi, les réseaux Information jeunesse participent aux informations organisées par les missions locales. Toutefois, ce dialogue n'est pas aussi permanent et ouvert qu'il y paraît. De surcroît, le dialogue n'est ni organisé ni systématisé. Les centres d'Information jeunesse sont plutôt municipaux, comme beaucoup de missions locales, donc présidés par le même élu. Dans certains territoires, il existe une coopération très forte. Mais d'autres missions locales sont intercommunales, et des tensions peuvent subsister.

À Paris, un réseau départemental relevant du service public d'orientation (CIO, réseau Information jeunesse, Pôle emploi, mission locale) se met en place autour du CIDJ.

L. C. – La labellisation inclut-elle un critère territorial ?

R. R. – Oui, mais ce critère a évolué entre la loi et les décrets d'application. La loi de 2009 évoquait des « lieux uniques », sur le modèle des



Les périmètres administratifs ne sont pas les mêmes : les CIO et les agences de Pôles emploi ne suivent pas les contours municipaux...

La loi de 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelles tout au long de la vie a suscité un certain nombre de résistances (voir encadré ci-contre). Le réseau des CIO était le plus méfiant par rapport à la labellisation sur le plan syndical. Régulièrement pointé du doigt dans les rapports publics, et voyant ses effectifs diminuer sous l'effet de la révision générale des politiques publiques (RGPP), son positionnement était au départ très critique. Les missions locales, elles, ne se sont pas montrées « spontanément » intéressées, à l'exception de celles installées dans les maisons de l'emploi. Les autres étaient réticentes à s'investir dans de nouveaux partenariats. Une de nos interventions a consisté à essayer de les convaincre de l'intérêt qu'elles pourraient trouver à formaliser une démarche partenariale. Quant au Pôle emploi, il est encore peu mobilisé localement, malgré un engagement régional affirmé.

Une autre difficulté est que l'État a conservé le dernier mot sur la décision de labelliser. Certes, la commission AIO constituée au niveau régional émet un avis sur les dossiers qui lui sont présentés, mais la décision appartient au final au préfet de région. C'est ce qui s'est passé pour le dossier de la Seine-et-Marne...

L. C. – La Loi contribue-t-elle à changer la donne ?

R. R. – La démarche de labellisation produit déjà des effets positifs. Certains réseaux veulent en profiter pour avancer leurs propres chantiers internes. Par exemple, la labellisation peut accompagner la volonté de professionnaliser leurs intervenants. Il y a aussi beaucoup d'intérêt à ce que ces partenaires « naturels » se mettent autour d'une même table pour travailler sur les questions de gouvernance, les outils de suivi, la définition de l'accueil, etc. Comment échanger les pratiques ? Organiser le passage d'un réseau à l'autre ? Unifier la production de statistiques ? Dès la constitution des dossiers de labellisation, le travail d'échange de pratiques, et donc de professionnalisation, est engagé...

L. C. – Quel autre appui peut apporter le Carif pour faciliter cette coopération ?

R. R. – Nous avons d'ores et déjà proposé un outil de cartographie des points d'accueil de l'AIO. Nous l'avons expérimenté avec la Seine-et-Marne sur l'ensemble des réseaux. Cette expérience de cartographie a été intéressante :



La loi du 24 novembre 2009 (orientation et formation professionnelles tout au long de la vie) a créé le droit pour toute personne à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle.

elle a obligé tous les réseaux à mettre à jour les données, ainsi qu'à normaliser et communiquer leur offre de services. Notre projet est d'étendre cette cartographie dynamique, dans un premier temps, aux quatre principaux acteurs du SPO (CIO, missions locales, réseau Information jeunesse et Pôle emploi) pour l'ensemble du territoire régional. Pour l'instant, chacun dispose de ses propres supports. Le réseau de Seine-et-Marne voulait aussi que nous hébergions un vrai site collaboratif entre les acteurs labellisés. Je pense qu'il s'agit du bon modèle à développer. Chaque réseau labellisé devrait disposer d'un espace de ce type, mais pas forcément porté par le Carif...

Propos recueillis par Corinne de Berny et Mariette Sagot

La loi n° 2009-1437

du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelles tout au long de la vie

Cette loi instaure un service public de l'orientation tout au long de la vie (SPO), organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux. Elle crée un service dématérialisé gratuit et accessible à toute personne, lui permettant de disposer d'une première information et d'un premier conseil personnalisé, et d'être orientée vers les structures les plus adaptées à sa demande (www.orientation-pour-tous.fr). Peuvent être reconnues comme participant au SPO les structures labellisées « orientation pour tous ».

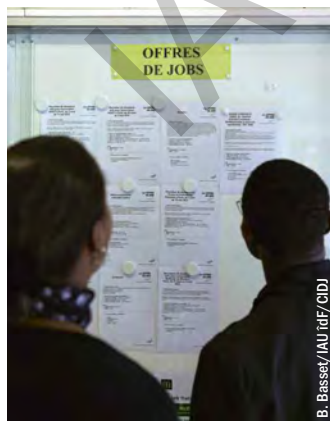
Les critères à respecter, pour obtenir le label, ont été définis par l'arrêté du 4 mai 2011, et la procédure d'accréditation précisée par le décret n° 2011-487 du 4 mai 2011. Celle-ci prévoit un avis du comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), et une décision d'attribution par le préfet de région.

Le maquis de l'insertion professionnelle des jeunes

Mariette Sagot
IAU île-de-France



Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, les pouvoirs publics s'appuient principalement sur trois leviers : la formation en alternance, l'aide à l'emploi et l'accompagnement.



Fin 2010, un jeune sur quatre de moins de 26 ans en emploi était en contrat aidé en France, une proportion qui atteint 60 % pour les jeunes non qualifiés.

En dépit des multiples dispositifs visant à prendre en charge les enfants en difficultés scolaires, un peu plus de 130 000 jeunes sortent chaque année sans diplôme en France, soit 18 % des jeunes, une proportion qui n'a pas baissé depuis le début des années 1990 (Céreq, 2012)⁽¹⁾. Cette absence de diplôme handicape leur insertion professionnelle. Ils passent plus que les autres par des périodes de chômage et d'inactivité persistantes et récurrentes. Le diplôme protège encore du chômage, mais n'empêche pas pour autant les aléas de l'insertion sur le marché du travail. Une profusion de dispositifs, qu'un rapport du Crédoc qualifie de « mille-feuille » de la deuxième chance, s'adresse à tous les jeunes éloignés de l'emploi (Crédoc, 2008).

La diversité et l'instabilité des dispositifs et des politiques mis en place depuis trente ans (TUC, SIVP, Paque, emplois jeunes, programme Trace, CJE, aujourd'hui disparus ; Civis, Pacte, contrat d'autonomie, etc.), et la dispersion des acteurs, contribuent à la grande complexité du paysage de l'insertion et à sa difficile, voire impossible lisibilité par les jeunes. Cette complexité fragilise l'efficacité globale de la prise en charge des jeunes éloignés de l'emploi et en appelle à des efforts constants de coordination et de cohérence entre l'État, les Régions et les partenaires sociaux (CAS, 2011). Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, les pouvoirs publics s'appuient principalement sur trois leviers : la formation en alternance, l'aide à l'emploi et l'accompagnement des jeunes.

Le maintien à un niveau élevé du chômage des jeunes depuis trente ans a entraîné le développement d'un « appareil d'insertion » complexe et sans cesse remis à l'ouvrage, conjuguant formation, aides à l'emploi et accompagnement. L'instabilité des dispositifs et des politiques pose clairement la question de la gouvernance. Les associations sont aussi des partenaires actifs de l'insertion des jeunes.

La formation : l'accent mis sur l'alternance

En matière de formation, l'apprentissage s'adresse aux jeunes scolarisés et leur assure une formation pratique en alternance dans l'entreprise. Une gamme de formations alternatives à la scolarité s'adresse aux jeunes sortis sans qualification du système scolaire ou peu qualifiés : filières de la deuxième chance comme les écoles de la deuxième chance (E2C), dispositifs de formation mis en place par les régions (programme Avenir jeunes en Île-de-France), contrats de professionnalisation établis avec les partenaires sociaux⁽²⁾. Les formations en alternance, qui présentent de meilleurs résultats en terme d'insertion professionnelle que les formations classiques de même niveau, se sont fortement développées ces vingt dernières années. En 2010, 94 950 contrats en alternance ont été signés en Île-de-France (411 000 en France), six sur dix relèvent de l'apprentissage et quatre sur dix sont des contrats de professionnalisation (Carif, 2012). Mais la Dares souligne que l'apprentissage et les contrats de professionnalisation s'adressent de moins en

(1) L'enquête porte sur un échantillon de 25 000 jeunes, sortis de formation initiale en 2006-2007.

(2) Le contrat de professionnalisation combine des périodes en entreprise et en organisme de formation. Commun aux jeunes et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, ce dispositif vise à améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences des bénéficiaires. Voir : « Le contrat de professionnalisation en 2011 : plus d'entrées qu'en 2010 et des contrats plus courts ». Dares Analyses, n°21, mars 2012.

moins aux jeunes n'ayant pas atteint un CAP ou un BEP. En 2009, un quart des nouveaux apprentis visaient l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur et, en 2010, parmi les 124 000 jeunes qui ont signé un contrat de professionnalisation, 71 % avaient un niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat (Dares, 2011).

Les aides à l'emploi: un recul passager ?

L'aide à l'emploi des jeunes (y compris des apprentis) consiste à réduire les dépenses des entreprises qui les accueillent (exonérations, primes à l'embauche, allègements de cotisations patronales⁽³⁾). S'y ajoutent les contrats aidés hors alternance, sans condition d'âge, qui bénéficient dans une large proportion aux jeunes: le contrat unique d'insertion/contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand. Fin 2010, 69 000 jeunes étaient, en France, en CAE et environ 30 000 en contrat aidé du secteur marchand (Dares, 2011). Les contrats aidés du secteur marchand offrent, selon la Dares, de meilleures perspectives d'insertion professionnelle que ceux du secteur non marchand. De leur côté, les Régions ont mis en place fin 2004 les emplois-tremplin, sous forme d'aides destinées en général aux associations et entreprises d'insertion⁽⁴⁾.

Globalement, fin 2010, un jeune sur quatre de moins de 26 ans en emploi était en contrat aidé en France (y compris l'alternance), une proportion qui atteint 60 % pour les jeunes non qualifiés. Après avoir atteint un point haut en 2000, la part des emplois aidés a eu tendance à baisser, surtout depuis 2007. Elle est passée de 30 % en 2000 à 27,3 % en 2007 et à 24,4 % en 2010 (Dares, 2011).

Le nouveau gouvernement projette de mettre en place le contrat de génération et le contrat d'avenir. Dans le contrat de génération, l'employeur s'engage à garder un senior, le temps qu'il parte à la retraite à taux plein, et à embaucher dans le même temps un jeune en CDI de moins de 25 ans, qui sera encadré par le senior. En contrepartie, l'employeur est dispensé de

(3) Les allègements de cotisations concernent l'ensemble des salariés les moins rémunérés, qui sont majoritairement des jeunes.

(4) Ils sont de trois sortes en Île-de-France. Les emplois-tremplin insertion aident au financement de postes d'insertion dans les structures d'insertion par l'activité économique; sur les trois années 2009-2011, un sur cinq, soit 1 300 concernent des jeunes. Les emplois-tremplin projet soutiennent la création d'emplois pérennes dans le milieu associatif. 3 200 jeunes Franciliens de moins de 27 ans y ont eu accès depuis 2005. Les emplois-tremplin créateur offrent un parcours sécurisé aux porteurs de projet de création d'entreprise issus des territoires prioritaires ou voulant s'y installer. 50 emplois-tremplin créateur ont été signés sur les années 2010-2012.

Le dispositif « Avenir jeunes » de la région Île-de-France

« Avenir jeunes » est un dispositif de la région Île-de-France destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16-25 ans pas ou peu qualifiés. Il accueille en entrées/sorties permanentes jusqu'à 12 000 jeunes orientés principalement par les missions locales, la mission générale d'insertion de l'Éducation nationale et les CAP emploi pour les jeunes en situation de handicap. Il se divise en deux programmes, les espaces de dynamique d'insertion (EDI) et les pôles de projet professionnel (PPP), qui peuvent s'articuler en fonction des besoins des bénéficiaires. Les deux programmes visent l'accès à l'emploi, à la qualification ou à un contrat en alternance.

Le parcours en EDI s'adresse aux jeunes présentant de grandes difficultés d'insertion, qui ne peuvent accéder aux programmes d'insertion ordinaires ou ne parviennent pas à s'y maintenir. Il vise à identifier et lever les principaux obstacles qui freinent leur insertion (hébergement, santé, aspects administratifs, juridiques ou financiers, formation, emploi), et à favoriser l'acquisition et le développement de savoir-être, de compétences transversales, notamment comportementales et sociales, afin d'amener les jeunes à adhérer aux contraintes et aux exigences d'un organisme de formation et/ou d'un employeur.

Le parcours en PPP vise à construire ou confirmer un projet professionnel réaliste. La durée et la forme du parcours varient selon les besoins des stagiaires. Ces besoins sont identifiés avec le jeune lors d'une phase initiale de positionnement, le « sas » d'entrée, qui permet de définir son parcours de formation. Le sas est un espace d'évaluation dans lequel le référent accueille et accompagne chaque jeune tout au long de sa présence dans le pôle.

Des évaluations intermédiaires permettent d'ajuster le parcours en fonction des besoins. Ce parcours articule l'acquisition de savoir-faire et « savoir-être », l'acquisition-renforcement des compétences clés directement en lien avec l'élaboration du projet professionnel, et la découverte du monde du travail (stages en entreprise, plateaux techniques, stage de découverte de l'apprentissage et des métiers dans les CFA). Dans le cursus de formation, certaines unités sont obligatoires (unités liées au projet professionnel, à la communication et aux nouvelles technologies), d'autres optionnelles (élaboration d'un projet collectif, remises à niveau spécifiques).

Les compétences linguistiques, les compétences d'accès aux savoirs de base, les compétences clés sont travaillées de façon transversale dans toutes les unités et sont en lien direct avec le projet professionnel. La durée moyenne d'un parcours est de 736 heures en centre de formation et de 8 semaines en entreprise.

Le dispositif Avenir jeunes repose sur un référentiel d'analyse des besoins des jeunes au regard du projet professionnel, co-construit au plus près du terrain avec plus de 160 organismes de formation et les missions locales. Les compétences clés recommandées par le Conseil de l'Europe ont été reprises (compétences linguistiques, mathématiques, numériques, sociales et civiques, etc.). Le dispositif, qui a conduit à l'élaboration d'une carte de compétences, cherche à positiver les acquis du jeune plutôt que d'identifier « ses manques », et à mesurer les compétences visées pour le projet afin de construire son parcours de formation. Ce référentiel d'insertion professionnelle sert de base commune aux partenaires acteurs d'Avenir jeunes. Cette co-construction, dans le cadre d'une recherche action lancée en 2010, atteste du souci constant de la Région d'assurer une intégration toujours plus forte des dispositifs régionaux d'insertion mis en place depuis 1997, de coordonner l'action des différents organismes partenaires et de les accompagner dans l'évolution de leur pratique. Cette volonté s'est trouvée renforcée en 2009 avec la mise en place du service public régional d'insertion et de formation professionnelles par le conseil régional. Individualiser et sécuriser les parcours, accompagner et mobiliser les jeunes tout au long de leur formation, rendre lisible et accessible à tous ce dispositif sont les maîtres mots de la politique régionale pour aider les jeunes Franciliens peu ou pas qualifiés à s'insérer sur le marché du travail.

Pour en savoir plus : http://www.carif-idf.org/jcms/db_57638/le-dispositif-avenir-jeunes-finance-par-le-conseil-regional-ile-de-france?portal=sd_5563

Les missions locales cofinancées par les collectivités territoriales et l'État sont au cœur des dispositifs d'accompagnement. Elles visent à accueillir, aider et orienter les jeunes en difficulté dans leur parcours d'insertion, pour accéder à un emploi salarié ou pour créer leur propre entreprise.



Eric Facony/le bar Floreal, photographie/Région Île-de-France

Références bibliographiques

- ANGOTTI Mathieu, ALDEGHI Isa, BREZUALT Manon et OLM Christine. « Deuxième chance? La prise en charge des jeunes éloignés de l'emploi de qualité ». Crédoc, *Cahier de recherche*, décembre 2008, n° 257.
- ARRIGHI Jean-Jacques (coordinateur). « Quand l'école est finie... premiers pas dans la vie active d'une génération. Enquête 2010 ». Céreq, avril 2012. (L'enquête porte sur un échantillon de 25 000 jeunes sortis de formation initiale en 2006-2007.)
- BONNEVILLE Lionel. « L'activité des missions locales et PAIO en 2010, les premiers accueils se maintiennent à un niveau élevé ». *Dares Analyses*, janvier 2012, n° 7.
- Carif Île-de-France. « Alternance: bilan 2011 et perspective en Île-de-France ». *InfoCarif*, janvier 2012, n° 3.
- « Chiffres clés du réseau des missions locales d'Île-de-France en 2010 ». Gip Carif, 2010.
- DARES. « Emploi des jeunes, synthèse des principales données relatives à l'emploi des jeunes et à l'insertion ». *Document d'études*, novembre 2011, n° 166.
- DAYAN Jean-Louis et HARFI Mohamed. « Emploi et chômage des jeunes, un regard comparatif et rétrospectif ». Centre d'analyse stratégique, *Note d'analyse*, mai 2011, n° 224.

cotisation sociale sur les deux emplois pendant trois ans. Le contrat d'avenir vise les jeunes sans qualification, prioritairement les jeunes des quartiers populaires, sur le modèle des emplois jeunes. L'ambition du gouvernement est de créer 500 000 contrats de génération d'ici 2017 et 150 000 contrats d'avenir, dont 100 000 en 2013.

L'accompagnement: le rôle clé des missions locales

Les dispositifs d'accompagnement, troisième maillon central des politiques d'insertion, visent à accueillir, aider et orienter les jeunes en difficulté dans leur parcours d'insertion, que ce soit pour accéder à un emploi salarié ou pour créer leur propre entreprise. Les missions locales cofinancées par les collectivités territoriales et l'État sont au cœur du dispositif. Elles s'adressent aux jeunes en difficulté de 16 à 25 ans. Un référent les aide à construire leur projet de vie dans une approche globale en s'occupant tant de leurs problèmes de santé, de logement, de transport que d'insertion professionnelle, en mobilisant les acteurs nécessaires. La région compte 80 missions locales; 205 000 jeunes Franciliens ont été suivis en 2010 (Carif, 2010).

Outre les dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation précités, les missions peuvent mobiliser différents outils d'accompagnement, dont le principal est le contrat d'insertion à la vie sociale (Civis, 2005), conclu entre le jeune et la mission, mais aussi le parrainage (soutien d'un parrain bénévole) ou encore des partenariats avec les entreprises (Dares, 2012). D'autres formes d'accompagnement par des opérateurs privés ont été mises en place à titre

expérimental sur certains territoires à destination, notamment, de jeunes diplômés sans emploi (2007). En 2008, l'État a confié à des opérateurs privés pour la plupart, et sélectionnés sur appel d'offres, la mise en place des contrats d'autonomie, dans le cadre du plan Espoir banlieues, pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes des ZUS. Depuis 2009, l'État a introduit le contrat d'accompagnement formation, qui peut être mis en œuvre par les missions, les permanences d'accueil d'information et d'orientation (PAIO) ou Pôle emploi. Dernier des dispositifs d'accompagnement: le revenu contractualisé d'autonomie (RCA), de 250 euros par mois, mis en place début 2011 auprès de 5 500 jeunes, est en cours d'expérimentation pendant trois ans. Tous ces dispositifs d'accompagnement prévoient une aide financière, mais qui reste insuffisante pour surmonter les difficultés matérielles, comme les problèmes de logement ou de mobilité.

Ce balayage rapide du paysage de l'insertion des jeunes, commenté ci-après par Michel Abhervé, ne serait pas complet sans mentionner l'action de la myriade des associations qui œuvrent pour l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. Deux interviews en présentent deux facettes distinctes. Catherine Barbaroux, directrice de l'Adie, nous entretient sur le micro-crédit pour aider les jeunes à créer leur propre entreprise. Saïd Hammouche a créé un cabinet de recrutement dont l'ambition est de lutter contre les discriminations à l'emploi, auxquelles doivent faire face les jeunes diplômés des « quartiers ».



M. Seguy/IAU idF

Interview

Michel Abhervé a exercé des responsabilités politiques en étant pendant plus de vingt ans élu à Évry et au conseil régional d'Île-de-France. Il a en particulier suivi des dossiers concernant l'insertion, la formation professionnelle, et a assuré la présidence de l'Union nationale des missions locales. Il est actuellement professeur associé à l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée, où il enseigne l'économie sociale et les politiques publiques dans une licence professionnelle « management des organisations de l'économie sociale ». Il a mis en place la possibilité de suivre cette formation en apprentissage. Il intervient également dans le master rénové « management de l'insertion dans l'économie sociale et solidaire ».

Assurer la cohérence et la continuité des politiques d'insertion des jeunes

Les Cahiers – Le maintien d'un chômage des jeunes élevé depuis trente ans met-il en cause la gouvernance des politiques d'insertion des jeunes ?

Michel Abhervé – Pour être efficaces, les politiques publiques doivent se doter de deux qualités, qu'elles n'ont pas ou pas assez : la cohérence et la continuité. Le premier point, la cohérence, supposerait une bonne articulation entre la responsabilité de l'État et celle des Régions. Or, celle-ci fait défaut. En dépit de la décentralisation, qui a transféré aux Régions la compétence en matière d'apprentissage (1986) et de formation professionnelle des jeunes (loi Giraud en 1994), l'État continue de se sentir responsable de ces sujets, que les gouvernements soient de gauche ou de droite. Ces cinq dernières années, on a même assisté à une recentralisation non assumée de l'État, qui a mis en place le contrat d'autonomie – dispositif plus cher et moins efficace que le Civis – et qui, en matière d'apprentissage, passe son temps à inventer des moyens pour obliger les Régions à faire ce qu'elles sont disposées à faire. Les politiques affichent l'apprentissage comme la solution pour les jeunes non qualifiés, se prévalent de le développer, alors qu'en réalité, il baisse pour les non qualifiés et se développe pour les jeunes qualifiés. L'apprentissage est, en soi, une bonne formule quel que soit le niveau de qualification – et l'Île-de-France est d'ailleurs la première à avoir développé l'apprentissage universitaire –, mais le discours est contraire à la réalité.

J'espère que la nouvelle loi de décentralisation va affirmer clairement la responsabilité complète des Régions en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, l'État étant là, le cas échéant, pour assurer des mécanismes de péréquation entre les Régions pauvres et les Régions riches. Les Régions ont montré qu'elles assuraient plus d'égalité à l'accès à l'enseignement secondaire sur l'ensemble du territoire régional que n'en assurait l'État. Aujourd'hui, l'État n'a plus les compétences internes nécessaires pour s'occuper de formation professionnelle.

Le second point, le manque de continuité, contribue aussi au manque d'efficacité des politiques. Une politique se met en place, les

acteurs tâtonnent et se l'approprient plus ou moins bien, puis, au bout de quelque temps, la maîtrise vient, juste au moment où le dispositif devient caduc. La mise en place du suivant, née d'une intention louable d'amélioration, pèse de nouveau sur l'efficacité du système le temps d'une nouvelle appropriation par le réseau des prescripteurs et des relais territoriaux. Chaque ministre veut marquer un nouveau dispositif de son nom avec, en parallèle, le maintien de dispositifs qui ne servent plus à rien. Prenons l'exemple du Pacte. Il a été pensé dans le plan pour l'emploi de Dominique de Villepin pour faciliter l'accès à la fonction publique de jeunes peu qualifiés en catégorie C, hors des voies de concours. Tout a été mis en place dans l'urgence en 2005, avec un objectif de 20 000 jeunes par an, mais ce dispositif n'a jamais dépassé 500 jeunes par an, 120 aujourd'hui. Le Pacte s'apparente à de l'apprentissage dans le secteur public, sujet de multiples

rapports demeurés sans suite. Il existe ainsi des dispositifs sur lesquels les politiques continuent à tenir des discours alors qu'ils ne concernent quasiment personne. La continuité, c'est aussi évaluer un dispositif qui

ne marche pas, comprendre pourquoi, et l'arrêter. Mais les évaluations supposent des données consolidées, un suivi des jeunes, et les résultats arrivent souvent trop tardivement. Nous sommes dans un système de pilotage par effet d'annonce. On réinvente des dispositifs sans avoir tiré les leçons des précédents.

L. C. – Le secteur privé a-t-il, lui aussi, une responsabilité dans les difficultés d'insertion des jeunes ?

M. A. – Pour partie aussi. Les institutions patronales et consulaires ont une stratégie de propre légitimation de leur structure qui n'est pas exactement le reflet des besoins des entreprises. Dans le secteur de la coiffure, trop de jeunes sont formés au regard des besoins de la profession. Cette stratégie de surformation des jeunes, qui permet un flux d'apprentis bon marché, rencontre une forte demande sociale des parents, à 90 % pour leurs filles. Dans la restauration, des contrats d'apprentissage sont signés en masse le 1^{er} juillet pour trois mois, payés très peu, ce qui dissuade les jeunes de continuer à se

« J'espère que la nouvelle loi de décentralisation va affirmer clairement la responsabilité complète des Régions en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. »



En comparaison avec Pôle emploi et le RSA, l'intérêt des missions locales est l'accompagnement global des jeunes sans séparer les aspects sociaux et professionnels.

former dans ce secteur, car ils rompent leur contrat avant même d'entrer au CFA. Certaines pratiques de branches professionnelles pervertissent ainsi les dispositifs d'insertion. Quoi qu'il en soit, à partir de 18 ans, le jeune apprenti a plus de mal à trouver un contrat : il est passé entre-temps de 25 % à 41 % du Smic.

L. C. – Selon une étude de la Dares, la part des emplois occupés par les jeunes qui sont aidés serait passée de 30 % en 2000 à 24 % en 2010. Assisterait-on à un désengagement public ?

M. A. – Je ne suis pas sûr que les chiffres avancés soient homogènes sur dix ans, tant les dispositifs varient. Mais, assurément, il n'y a pas eu d'investissement massif de soutien de l'emploi des jeunes depuis la politique des emplois jeunes qui affirmait clairement un engagement sur cinq ans. La tentation a été forte de faire des mesures de l'emploi un élément de gestion statistique des chiffres du chômage sans que la question des jeunes soit traitée de façon spécifique. Les emplois jeunes avaient le défaut d'être surtout tournés vers les jeunes qualifiés, mais ils ont eu le grand mérite d'aider toute une génération de jeunes à trouver leur premier boulot, le plus difficile à décrocher.

L. C. – Quel regard portez-vous sur le travail d'accompagnement réalisé par les missions locales ?

M. A. – C'est à peu près la seule structure qui existe dans le paysage, capable d'accompagner globalement des personnes. Je vais faire deux comparaisons, avec Pôle emploi et le RSA. Pôle emploi a été fondé sur une logique productiviste, prescriptive, avec des sanctions à la clé, et n'a pas les moyens suffisants pour faire face à ses nouvelles fonctions. Il se retrouve à privilégier le traitement des

« L'intérêt des missions locales, c'est l'accompagnement global des jeunes sans séparer les aspects sociaux et professionnels. »

chômeurs les plus près de l'emploi et une partie des chômeurs se retrouve durablement écartée du marché du travail. La durée moyenne d'inscription, de 427 jours actuellement, ne cesse d'augmenter de deux à trois jours par mois régulièrement depuis deux ans. Dans le cas des bénéficiaires du RSA, l'erreur, de nature conceptuelle, a été de séparer l'accompagnement social et l'accompagnement professionnel. La majorité des bénéficiaires du RSA ont besoin dans des parts variables, des deux, mais un tri est fait, certains sont envoyés vers les services sociaux, les autres à Pôle emploi. La tendance générale est de vouloir régler les problèmes par étapes, sans prise en compte de l'ensemble des difficultés de la personne.

En comparaison, l'intérêt des missions locales, c'est l'accompagnement global des jeunes sans séparer les aspects sociaux et professionnels. Je continue à penser que c'est une formule adaptée, tout ce que je vois ailleurs marche moins bien, et notamment les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Je connais bien les PLIE de la Région, pour avoir créé l'un des premiers, celui d'Évry, en 1992. Les PLIE font de moins en moins de la gestion de parcours, et de plus en plus de la gestion de procédures. Les missions locales restent un monde militant, investi, tentant de résister à l'instrumentalisation et aux injonctions des pouvoirs publics. Elles accompagnent aujourd'hui 1 200 000 jeunes en France, mais se heurtent à une difficulté majeure : celle de faire de l'insertion quand il n'y a pas d'emploi.

L. C. – Les missions locales sont-elles le seul outil sur lequel doivent porter tous les efforts ?

M. A. – Je ne crois pas à l'*outil* unique, miraculeux, qui va tout régler. Le principal reproche que j'ai fait à la politique conduite pendant cinq ans, c'est d'avoir pensé que l'apprentissage réglerait, à lui seul, la situation de tous les jeunes. Il faut forcément un éventail de mesures et de dispositifs, le développement de l'alternance, plus d'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire et des mesures d'accompagnement des jeunes pour les aider à se construire et à construire leur projet. Cet accompagnement reste essentiel et suppose le volontariat des jeunes. Il ne se limite pas à une simple logique d'information pour assurer le fonctionnement des dispositifs. Les points Apprentissage organisés par les chambres des métiers ne sont pas capables d'analyser avec le jeune si une autre solution lui serait plus adaptée. Les missions locales ne sont pas, non plus, dans la prescription : les jeunes ne sont pas des malades à qui il faut indiquer quel est le bon médicament à prendre pour s'insérer. Les jeunes ne sont pas faits pour les mesures, ce sont les mesures qui doivent être faites pour eux. Les missions locales ne sont pas là pour remplir les stages créés par la Région ou les dispositifs mis en place par les techniciens de l'État. Le seul critère d'appréciation d'un dispositif ne doit pas être « combien sont entrés dans le dispositif ? », ce qui conduit à l'instrumentalisation des missions locales avec des objectifs par dispositif. Mon expérience m'a toutefois montré que la Région se montrait moins instrumentaliste que l'État, avec ses ratios et ses systèmes de *reporting*.

L. C. – La plate-forme associative Pour un big-bang des politiques jeunesse ! propose la mise en place d'un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie, inspiré des expériences de nos voisins nordiques. Qu'en pensez-vous ?

M. A. – Le principe d'un crédit formation individualisé donné à chaque jeune n'ayant pas atteint un certain niveau de formation est inscrit dans la loi depuis vingt ans, mais personne ne s'en occupe. L'idée a été reprise par François Hollande, aujourd'hui président de la République, dans sa campagne pour accorder un droit à 800 heures de formation à tous les jeunes qui sortent de l'école avec un niveau en gros infra-V. Ce n'est pas dans les 60 propositions, c'est arrivé en cours de campagne. Le débat sur la décentralisation sera peut-être le moyen de remettre cette proposition à l'ordre du jour. Le jeune aurait, ainsi, une forme de carnet de chèques, un droit de tirage jusqu'à 800 heures de formation. La question de son accompagnement pour l'aider à construire son parcours restera centrale pour éviter qu'il ne devienne la proie d'un nouveau marché organisé par les organismes de formation. C'est plutôt une bonne idée, mais la priorité va aller aux contrats d'avenir et aux contrats de génération, qui vont se heurter dans certains secteurs à une telle évolution des métiers que le transfert entre les futurs retraités et les nouvelles recrues n'aura guère de sens.

L. C. – Pensez-vous que la société doit assurer un minimum de ressources aux jeunes ?

M. A. – Le RSA jeunes est une coquille vide qui fait partie de ces politiques à effet d'annonce. Les modalités sont si contraignantes que personne n'y a accès (894 jeunes en Île-de-France fin 2011). Quand vous avez moins de 25 ans, vous devez avoir travaillé pendant deux ans et avoir épuisé vos droits à l'allocation chômage. Mais le RSA jeunes pose une vraie question, et je ne suis pas d'avis de donner un revenu à tous les jeunes à 18 ans, pour deux raisons. C'est une façon de rendre les parents totalement irresponsables et ça ne me paraît pas un bon mode d'entrée dans la vie active. De façon générale, la thèse du minimum d'existence a un défaut. À partir du moment où la société donnerait ce revenu minimum, elle se considérerait comme détachée de toute obligation. À l'origine, la création du RMI s'est inscrite dans une logique

d'engagement de la société à construire des moyens de s'en sortir. C'est ce qui est de plus en plus oublié dans l'insertion, où l'accent est davantage mis sur les devoirs des bénéficiaires.

L. C. – Si la Région devait lancer une action expérimentale en faveur des jeunes, que lui proposeriez-vous de faire ?

M. A. – Un programme d'accompagnement à la construction de projet d'utilité collective par des jeunes travaillant en équipe. Pour illustrer, il pourrait se situer entre la coopérative sociale italienne et la régie de quartier française. L'idée est d'être capable de construire ensemble un projet d'utilité sociale. Dans la coopérative sociale italienne, les acteurs du projet passent un contrat avec la collectivité, qui rémunère le service social rendu. Dans le système de régie de quartier d'implication territoriale, la mobilisation sociale se fait autour de l'amélioration de la vie dans le quartier. Il faudrait trouver un système hybride avec des conventions passées dans la durée avec un groupe de jeunes. Ce type de programme rencontrerait, par ailleurs, l'une des préoccupations de cette région de s'occuper des quartiers qui en ont largement besoin et qui ont, à travers leurs jeunes, un fort potentiel de mobilisation et d'innovation. Ce qui me gêne dans certaines idéologies de la création d'entreprise, c'est qu'on s'adresse à un seul individu en lui faisant croire qu'il deviendra Bill Gates. Mais force est de constater que la rationalité du développement capitaliste se conjugue mal avec l'amélioration de la vie quotidienne des quartiers.

« Les jeunes ne sont pas faits pour les mesures, ce sont les mesures qui doivent être faites pour eux. Le seul critère d'appréciation d'un dispositif ne doit pas être "combien sont entrés dans le dispositif ?" »

Propos recueillis par Mariette Sagot et Jamila Jaaïdane



Interview

Catherine Barbaroux est présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie). Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris en 1970, Catherine Barbaroux est riche d'une longue expérience au service de l'emploi, aussi bien dans le secteur privé qu'au sein du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité, où elle a occupé le poste de déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle de 1999 à 2005, aux côtés de Martine Aubry. Directrice générale des services du conseil régional d'Île-de-France de mars 2005 à juillet 2010, elle rejoint en mars 2010 le conseil d'administration de l'Adie et succède un an plus tard à Maria Nowak à la présidence de l'association. Maïté Guiraud est chargée de développement à l'Adie depuis quatre ans.

Créajeunes : l'Adie aide les jeunes à créer leur entreprise

Les Cahiers – L'Adie existe depuis vingt ans, pourquoi avoir lancé un dispositif ciblé sur les jeunes en 2008 ?

Catherine Barbaroux – Créajeunes est né de l'idée que beaucoup de jeunes ont des intuitions et des envies entrepreneuriales et qu'il est nécessaire de les accompagner pour donner forme à leurs projets. L'enthousiasme des jeunes s'assortit d'une certaine naïveté. L'Adie est là pour les structurer et les ramener à la réalité sans les décourager. La mise en place de Créajeunes est aussi venue de la pression de nos partenaires financiers publics (conseils régionaux et collectivités territoriales), qui ont pressenti que la création de sa propre entreprise pouvait être une des réponses à apporter au chômage des jeunes et à leurs difficultés d'insertion, notamment dans les banlieues. À l'origine, le déploiement du projet a été soutenu par le fonds d'expérimentation jeunesse porté au ministère de la Jeunesse, par le Haut-Commissariat aux solidarités et par la fondation Total.

L. C. – En quoi consiste le dispositif ?

Maïté Guiraud – Créajeunes s'adresse aux jeunes de 18 à 32 ans, qui constituent un tiers du public de l'Adie. La moyenne d'âge tourne autour de 27 ans. Le dispositif propose un parcours gratuit de formation de six semaines en groupe, un accompagnement individuel pour formaliser le projet et des actions de mise en réseau avec des professionnels grâce aux équipes de bénévoles, qui sont d'anciens entrepreneurs ou des cadres qui connaissent bien les acteurs économiques locaux. La formation est dispensée par groupe de huit à douze jeunes, à hauteur de trois jours complets par semaine. Le programme aborde les aspects commerciaux (étude de marché), financiers (compte de résultat, prévisionnel), juridiques (choix du statut), mais aussi de développement personnel. Elle passe par des mises en situation à travers des jeux de rôle (rencontrer le banquier, se présenter, présenter son projet...). Les jeunes se mobilisent parce que c'est concret, ça concerne directement leur business. À l'issue de ces six semaines, si leur projet a pris forme, ils le présentent devant un jury constitué de partenaires et de conseillers de l'Adie qui n'ont pas suivi le jeune. C'est un exercice important de valorisation de leur projet qui clôt la

formation. C'est l'occasion d'avoir un retour extérieur et des conseils et, dans certains cas, de bénéficier d'une mise en réseau professionnel par les bénévoles du jury. L'avis favorable permet d'accéder à un financement sous forme de microcrédit complété par un prêt d'honneur à 0 %. Passé cette étape, un accompagnement dans les phases de création et de développement de leur activité est possible. Ce dispositif leur permet donc de décanter leur projet, avec l'aide de leur coach, et leur apporte des solutions pour faire face à leur manque d'expérience et de réseau professionnel.

C. B. – Nous ne sommes pas un service public, mais une association d'utilité publique. Notre règle est de donner les moyens d'entreprendre à ceux qui ne les ont pas. La plupart des jeunes que l'on reçoit sont très marginalisés. Mais un jeune diplômé parisien en difficulté depuis longtemps peut aussi s'inscrire à Créajeunes, même s'il n'est pas prioritaire. On recherche une certaine mixité culturelle et sociale dans les promotions, qui – notre expérience le montre tous les jours – crée une dynamique très stimulante entre les jeunes. La décision se prend sur entretien individuel et sur la perception de ce qu'ils sont, ce qu'ils savent faire, ce qu'ils veulent faire et ce qu'ils peuvent faire. La seule

« Les jeunes se mobilisent parce que c'est concret, ça concerne directement leur business. »

chose qui leur est demandée, c'est de s'engager à suivre la formation. Il nous revient de les mettre dans une situation de confiance et leur expliquer que l'Adie peut leur prêter des fonds et négocier pour eux des comptes professionnels avec certaines banques. L'Adie sert de référent aux banques.

L. C. – Par quelles voies les jeunes viennent-ils vers vous ?

C. B. – Dans six cas sur dix, ils sont aiguillonnés par nos partenaires de l'emploi et de l'insertion des jeunes, ou nos partenaires de la création d'entreprise : Pôle emploi, missions locales, Afij, associations de quartiers, CCI, chambres des métiers, boutiques de gestion, etc. D'autres jeunes poussent la porte de l'agence, ils ont eu connaissance de l'Adie *via* les médias, le site Internet ou le bouche à oreille, qui fonctionne bien. Beaucoup arrivent *in fine* en regrettant ne pas nous avoir connus plus tôt. Il y a énormément de perte en ligne. Il faudrait coordonner une ingénierie territoriale de l'insertion des jeunes. Mon rêve, ce n'est pas le guichet unique,

ce serait plutôt l'image de la piste de sport, où quel que soit l'endroit où on entre dans la boucle, on se trouve mis sur la bonne trajectoire par rapport à ses besoins.

L. C. – Comment évaluez-vous le montant des prêts accordés aux jeunes ?

M. G. – Les conseillers passent beaucoup de temps avec chaque jeune pour analyser dans le détail son projet, ses moyens, ses compétences et sa situation financière. Grâce à la relation de confiance qui s'est instaurée, on obtient des informations très concrètes et détaillées sur leur budget : dépenses de loyer, prêts en cours, mais aussi frais de cantine ou de téléphone portable. On parvient ainsi à évaluer, en fonction des besoins, un montant qu'il leur sera possible de rembourser et qui leur permette de démarrer leur activité.

C. B. – Nous ne sommes pas là pour mettre les jeunes en situation de surendettement, mais pour les aider à réussir leur projet. Il en va de notre responsabilité. Actuellement, l'autorisation de prêt va jusqu'à 10 000 euros pendant cinq ans. Mais, en moyenne, nous prêtons 3 000 euros sur environ deux ans, pour leur assurer des mensualités soutenables. On prend aussi en compte les revenus attendus de leur activité en écartant toute vision trop optimiste. Si l'activité fonctionne mieux que prévu, ils peuvent toujours demander un prêt de développement. Cela dit, Créajeunes n'est pas destiné à financer tous les projets. Certains vont avoir un projet viable sans besoin de financement grâce à une aide familiale, d'autres seront invités à retravailler leur projet et pourront revenir nous voir. Les cas de figure sont multiples, mais les documents qu'on les a obligés à formaliser à la sortie sont assez solides. Un savoir-faire a été construit grâce à l'expérience des bénévoles.

L. C. – Qui sont ces bénévoles ? Comment travaillez-vous avec eux ?

C. B. – L'association compte environ 1 800 bénévoles qui se sentent une responsabilité et une envie de transmission. L'Adie peut se glorifier d'avoir des bénévoles très haut de gamme ! Beaucoup ont travaillé ou sont encore dans la banque, l'assurance ou les grandes entreprises, de quoi se sentir parfois au Rotary club ! Les retraités sont majoritaires. Ils sont plus disponibles pour accompagner les créateurs dans leur parcours ou fournir un appui administratif. Ils peuvent aussi participer aux comités de crédit, siéger dans les organes de direction ou intervenir sur des missions d'expertise ponctuelles.

Certaines grandes entreprises se sont impliquées *via* un mécénat de compétence. Un cadre en activité peut difficilement assumer le rôle de tuteur, en revanche, participer au jury est à sa portée. Tous ces bénévoles sont précieux pour le fonctionnement de l'Adie. Ils aident les créateurs et rassurent les équipes. Ils se confrontent à la différenciation maximale, parce qu'ils se retrouvent face à des jeunes en très grande difficulté. L'Adie suscite des rencontres improbables dans une société de plus en plus segmentée par les logements et les lieux. Ici, ce n'est pas le réseau Entreprendre qui monte des projets à 200 000 euros. Notre cible, ce ne sont pas les start-up mais les petites boîtes ! Les bénévoles donnent en moyenne 36 jours de leur temps par an. Mais je ne vous cache pas qu'organiser les sessions et mettre en musique tout ce petit monde relève de l'usine à gaz !

L. C. – Quel bilan faites-vous du dispositif ?

C. B. – Je citerai deux points forts : la souplesse du dispositif, qui permet une réponse rapide, et la simplicité du premier contact sur laquelle se bâtit la confiance. Quand on est sur le même métier depuis vingt ans, on élague l'inutile. Pas la peine de commencer par leur demander de monter un dossier administratif, par exemple, mais les laisser venir, laisser la relation s'instaurer d'abord. Notre second point fort, c'est la rapidité. Il y a des séances collectives d'information toutes les semaines, des sessions de formation qui démarrent toutes les trois semaines, des comités de crédit hebdomadaires. Un jeune qui est motivé, on ne peut pas lui dire « tu repasseras dans trois mois ». Quand un projet est mûr, il passe en comité de crédit la semaine qui suit. Quant aux bénéficiaires du programme, ils vont bien au-delà des chiffres. Le programme a clairement un impact social. Il crée du lien entre les jeunes entrepreneurs qui s'épaulent et s'organisent en réseau *via* Facebook. Mais, surtout, ils reprennent confiance. « Si vous n'existiez pas, on n'aurait pas pu démarrer », « vous m'avez écouté », « je n'étais pas un numéro », « Safia (la conseillère), elle m'a donné son numéro de portable », voilà ce qu'ils disent. Autrement dit, il ou elle n'a pas peur de moi. Parfois, il suffit de peu, mais un coup de fil sans réponse peut faire que la personne ne revienne pas.

« On recherche une certaine mixité culturelle et sociale dans les promotions, qui crée une dynamique très stimulante entre les jeunes. »

Créajeunes en quelques chiffres

Créajeunes est présent dans dix-huit villes, dont Saint-Denis et Paris-Belleville, en Île-de-France.

3 300 jeunes suivis depuis son lancement en 2008, 1 000 jeunes pour la seule année 2011. 696 entreprises créées.

L'Adie fait le point de la situation dix mois après la formation : 31 % des jeunes ont monté leur entreprise, 22 % ont trouvé un emploi salarié. Une partie des autres retourne en formation, ou vers leur référent des missions locales. Une étude d'impact à deux ou trois ans menée par l'École d'économie de Paris est en cours. Voir www.adie.org et le rapport annuel de l'Adie de 2011.

Propos recueillis par Mariette Sagot et Olivier Mandon



Interview

Saïd Hammouche est fondateur, directeur général de Mozaïk RH, cabinet de recrutement, dont l'ambition est de lutter contre les discriminations à l'emploi. Il a coécrit avec Vincent Edin *Chronique de la discrimination ordinaire*, paru chez Gallimard en 2012. Diplômé universitaire avec un 3^e cycle en développement économique et social, natif et habitant de Seine-Saint-Denis, Saïd Hammouche a débuté sa carrière dans les ressources humaines d'une multinationale industrielle américaine. Puis, comme conseiller, il a rejoint la mission locale d'Aulnay-sous-Bois. Durant les cinq années suivantes, il a exercé la fonction d'attaché d'administration au sein du ministère de l'Éducation nationale, dans la branche formation continue. Il fonde l'entreprise sociale Mozaïk RH, et se met en disponibilité pour s'y consacrer fin 2007.

Mozaïk RH : ouvrir le recrutement aux jeunes des quartiers populaires

Les Cahiers – Quels sont les principes fondateurs de Mozaïk RH ?

Saïd Hammouche – Notre volonté est de lutter contre les discriminations par la promotion de l'égalité des chances. Notre philosophie, c'est de mettre en avant et de médiatiser ce qui fonctionne dans les quartiers, plutôt que d'adopter une position de dénonciation. Et notre second principe, c'est de s'émanciper des fonds publics. Il s'agit de démontrer que le traitement de problématiques sociales lourdes, vecteur de richesses économiques, peut s'appuyer sur un modèle économique viable.

En 2005, aucun dispositif public n'existait pour aider des jeunes diplômés des quartiers populaires à accéder au marché du travail. La priorité des politiques publiques, c'est de s'occuper des jeunes non diplômés ou peu qualifiés. Paradoxalement, l'action publique permet l'émancipation intellectuelle des jeunes des quartiers, d'origine modeste, mais le dernier maillon de la chaîne, l'accompagnement vers l'emploi, reste manquant. Nous avons donc fait le choix d'aider au recrutement de ces jeunes, qu'ils vivent dans les quartiers en politique de la ville ou à proximité. Aujourd'hui encore, beaucoup de gens sont dans le déni des discriminations. Dans mon livre, je pars du constat que plus le principe discriminatoire est fort, plus il génère des inégalités et un sentiment d'injustice avec à la clé des processus de résignation, d'autocensure, de renoncement. Il faut expliquer et montrer à ces jeunes diplômés qu'il est possible de créer des dynamiques de changement, qu'il ne faut pas baisser les bras.

L. C. – Comment les jeunes s'adressent-ils à vous ?

S. H. – Mozaïk RH est un cabinet de recrutement qui, en amont, prospecte des entreprises souhaitant recruter des jeunes. Notre surface de communication porte sur des offres de postes très intéressantes, émanant de grandes entreprises. Pour attirer des candidats correspondant à nos offres, nous mobilisons nos propres réseaux (des prescripteurs, nos connaissances, nos amis, des institutions existantes dans les quartiers) et nous faisons des interventions sur les territoires en participant à des forums. En Seine-Saint-Denis, chaque année,

15 000 universitaires sortent du système éducatif. Quand Pôle emploi nous dit qu'il n'y a pas de jeunes diplômés, c'est faux, et c'est grave parce qu'on entretient une image stigmatisante des quartiers et du département.

Mais nous ne nous occupons pas seulement des jeunes diplômés. Des profils de niveau d'études plus faibles peuvent être ponctuellement accompagnés. Nous avons fait un travail sur les développeurs web. Il en manque 30 000 en France chaque année. Nous sommes allés chercher des décrocheurs scolaires, des chômeurs, des jeunes suivis en mission locale,

des jeunes qui passent des journées à décortiquer des jeux vidéo et qui ont une appétence pour l'informatique. Pour les former à ce métier, François Benthane, responsable de l'association ZUPdeCO a prospecté l'Epita, qui

est une école d'ingénieurs, avec qui nous avons monté Web@cademie, un programme de formation spécifique, financé par François Benthane et des mécènes. La formation dure 18 mois. Les jeunes ont passé des tests techniques et une cinquantaine d'entre eux ont démarré le parcours de formation. Trente sont restés jusqu'au bout et ont décroché un travail.

L. C. – Vous avez mis en place le CV vidéo. Que pensez-vous du CV anonyme ?

S. H. – J'ai toujours été gêné par le CV anonyme, mais sa finalité est de lutter contre les discriminations en France. Notre position, c'est de proposer des alternatives. Plutôt que de cacher les uns et les autres pour pouvoir accéder à l'entretien, nous avons pris le pari inverse : les montrer pour donner au recruteur l'envie de les rencontrer. À l'heure des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, on a décidé de faire des mini-films vidéo, mettant en évidence les aptitudes et les compétences des jeunes. Un des principes de base pour lutter contre les discriminations, c'est la capacité de s'émanciper de ses propres préjugés et des stéréotypes. Plus tôt on intervient dans la chaîne des préjugés, plus tôt on arrivera à enrayer les processus discriminatoires. Il y a un travail très important à faire sur l'image. Le CV vidéo est innovant et le principe d'une innovation, c'est qu'il faut du temps, prendre le recul nécessaire pour en évaluer l'impact. Notre rôle, c'est d'être

« Notre philosophie, c'est de mettre en avant et de médiatiser ce qui fonctionne dans les quartiers, plutôt que d'adopter une position de dénonciation. »

un laboratoire d'idées sur les questions d'inégalité des chances. On a mis en place une équipe de chercheurs qui travaille sur deux thématiques d'évaluation : l'impact du passage par Mozaïk RH et celui du CV vidéo.

L. C. – Faites-vous appel à des fonds publics pour fonctionner ?

S. H. – Nos pôles de recettes sont organisés autour de trois grandes familles. D'abord, nous faisons de la prestation de services en matière de recrutement pour des grands groupes comme GDF-Suez ou SFR. Nous travaillons pour partie sur l'alternance, en vendant des prestations d'identification d'apprentis ou de contrats de professionnalisation (SFR), et nous menons des campagnes plus classiques de recrutement, comme celui de jeunes diplômés sur des postes d'ingénieurs pour EADS.

En deuxième lieu, nous avons des activités liées à notre mission de service public, qui correspondent à 30 % de nos ressources. J'estime que le domaine marchand doit financer le social. Cette activité est financée de deux façons. D'une part, nous offrons des prestations en répondant à des appels à projets publics. Par exemple, celui du conseil régional de lutte contre les discriminations. D'autre part, nous proposons à des philanthropes de nous soutenir sur des projets d'accompagnement. La fondation Ariane de Rothschild ou la Société générale nous aident à développer des projets dédiés aux jeunes femmes des quartiers. SFR apporte son soutien pour la réalisation de CV vidéo. Les mécènes nous ont aussi beaucoup aidés, au démarrage de Mozaïk RH, à développer progressivement un modèle marchand. Nous recevons aussi des subventions de fonctionnement (8 à 9 %), qui correspondent aux emplois aidés comme les contrats d'aide à l'emploi (CAE). Notre objectif est, à terme, de nous autofinancer.

L. C. – Avec quelles entreprises travaillez-vous ?

S. H. – Travailler avec les grosses entreprises reste souvent difficile. La plupart d'entre elles utilisent des méthodes standard de recherche de candidats et de recrutement visant l'efficacité. Les grilles de diplômes utilisées sont souvent incomplètes. L'accès aux jeunes des quartiers aux grandes écoles étant encore restreint, leur qualification est moins bien identifiée. Ils ne font pas partie des meilleurs profils. Le travail est plus facile avec les entreprises ayant signé la charte de la diversité. Elles sont déjà sensibilisées, ce qui nous permet de mettre très vite des actions en place. C'est plus compliqué avec les PME, dont les besoins sont plus limités et souvent très spécifiques. Mais on s'est rendu

compte qu'on pouvait proposer aux PME les candidats avec lesquels on avait déjà travaillé, qui n'ont pas été recrutés par les grands groupes, mais dans lesquels nous croyons. D'où l'idée de lancer la première CVthèque web accessible gratuitement par les PME. Cette CVthèque, qui comprend des CV vidéo et des CV papier traditionnels, est mise en place depuis juillet 2012. Des opérations de communication sont en cours. Mozaïk RH va aussi mobiliser des réseaux d'entreprise (CGPME Île-de-France, Centre des jeunes dirigeants d'entreprise, Réseau Entreprendre, Entrepreneurs d'avenir...), en privilégiant des démarches sectorielles. Le projet de CVthèque entre dans sa phase expérimentale pour une durée d'un an. Nous allons voir si le concept correspond aux besoins du marché et analyser le comportement des recruteurs. Si ça fonctionne bien, le challenge sera d'augmenter la surface de CV le plus vite possible. C'est un projet d'intérêt général, mais son financement se fait sur fonds propres. Des partenariats financiers sont toutefois envisagés, avec le conseil régional d'Île-de-France, notamment. Si le bilan est positif au bout de douze mois, il sera demandé aux entreprises de participer aux frais de développement du projet, sous la forme d'un paiement au résultat.

L. C. – Quels sont vos projets de développement ?

S. H. – Aujourd'hui, nous fonctionnons avec une vingtaine de salariés. Nous sommes implantés en Île-de-France et à Lyon, avec une antenne qui couvre la région Rhône-Alpes. Et nous souhaitons essayer en Île-de-France pour capter plus d'offres d'emploi, notamment sur l'alternance, en se positionnant sur plusieurs bassins d'emploi comme Guyancourt, Roissy, Orly, Plaine Commune ou La Défense/Nanterre. Ce sont des zones potentielles de recrutement avec des territoires défavorisés à proximité. Notre ambition est de faire le « matching » entre eux. On voudrait monter quatre ou cinq antennes en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et dans l'Essonne. J'ai réalisé, il y dix ans, que le marché du recrutement est uniquement géré par le secteur privé. Aujourd'hui, on devrait créer un établissement public à caractère industriel et commercial (Épic) sur cette question. Mozaïk RH est prêt à s'associer à cette démarche. Si 10 % du marché privé du recrutement, estimé à 880 millions d'euros, étaient consacrés à une mission d'intérêt général, une grande partie du chômage dans les quartiers serait traitée.

Propos recueillis par Olivier Mandon
et Mariette Sagot



Mozaïk RH réalise des CV vidéo mettant en évidence les aptitudes et les compétences des jeunes.

Mozaïk RH en quelques chiffres

De 2008 à 2011, 1 250 candidats jeunes diplômés ont signé un contrat de travail, et 3 700 ont été accompagnés par Mozaïk RH. En 2011, 1 478 jeunes diplômés ont été accompagnés, 310 ont enregistré un CV vidéo, 557 candidats ont été placés en entreprise.

Logement des jeunes : une urgence sociale et économique

Anne-Claire Davy
IAU île-de-France



Comment faire, à l'heure où le temps de l'insertion professionnelle s'étire et devient moins linéaire, pour que l'offre de logements n'accroisse pas ces difficultés, mais accompagne au contraire l'autonomie et l'installation des jeunes en Île-de-France ? Tour d'horizon des enjeux et témoignages d'acteurs franciliens sur leurs interventions en faveur du logement des jeunes actifs...

La question du logement des jeunes en situation d'emploi ou de formation professionnelle préoccupe aujourd'hui les acteurs du logement comme ceux de l'économie.

Les jeunes sont au premier front de la crise du logement : faiblesse des revenus, instabilité professionnelle, forte mobilité et réticences des bailleurs viennent se conjuguer pour fragiliser leur accès au logement ordinaire. Recherchant des logements situés dans les tissus centraux et valorisés, ils se heurtent aux prix de marché les plus élevés, tandis que leur grande mobilité les expose à des loyers toujours renouvelés (32 % des jeunes de moins de 30 ans ont déménagé en cours d'année en 2006 contre 5 % des plus de 55 ans).

Dans une région qui reste extrêmement attractive pour les jeunes en formation ou en début de carrière, la capacité d'absorption de la demande des jeunes ménages par le marché immobilier est un enjeu économique et social important. En plus d'être jeune elle-même, l'Île-de-France continue d'attirer un flux constant de moins de 30 ans, venus d'autres régions ou de l'étranger. Ces nouveaux venus concurrencent les jeunes Franciliens sur le marché des logements destinés aux jeunes actifs, comme le parc locatif privé de petite taille ou les foyers de jeunes travailleurs.

Des conditions d'accès au logement ordinaire qui se durcissent

Quand ils accèdent à un logement autonome, les jeunes Franciliens se logent le plus souvent dans le parc locatif privé. Ce dernier offre chaque année, par la rotation qu'il génère, près de deux fois plus de logements et accueille près de quatre fois plus de jeunes ménages que le

parc social. Pour autant, son accessibilité se réduit. L'offre locative privée abordable se raréfie (petits logements anciens et inconfortables), à la fois du fait de sa disparition par renouvellement ou amélioration du parc et en raison de la baisse du nombre de logements remis sur le marché de la location (transfert vers le parc en accession ou chute de la mobilité des occupants). La pression qui s'exerce sur ce parc conduit à des prix historiquement hauts, parfois indécents, et les aides au logement, peu favorables aux jeunes isolés, compensent de moins en moins cette perte de pouvoir d'achat. Le barème de l'aide personnalisée au logement (APL) a évolué moins vite que les loyers plafonds et les plafonds pour le calcul de l'AL ont décroché des loyers de marché... De nouveaux leviers sont recherchés par les pouvoirs publics pour réguler cette flambée des prix dans les marchés tendus tels que la taxe sur les micro-surfaces locatives (surfaces de moins de 14 m² louées plus de 40 euros/m²) et, plus récemment, le décret d'encadrement des loyers à la relocation. L'impact de ces mesures est encore symbolique et sera lent à évaluer concrètement.

Par ailleurs, des dispositifs visent à convaincre les bailleurs privés de louer à ces publics jeunes, aux parcours plus chaotiques. Les exigences de ces derniers sont devenues excessives et de fortes garanties familiales sont encore demandées aux jeunes, même lorsqu'ils occupent un emploi stable. Les acteurs publics cherchent à rassurer ces bailleurs inquiets par des systèmes de garantie publique et d'avance



L'adaptation du droit et la mise en œuvre de dispositifs innovants doivent se poursuivre pour augmenter l'offre dans le parc existant, privé ou social.

sur cautionnement. La région Île-de-France réfléchit avec Action Logement⁽¹⁾ à mener une expérience sur cette question. Ces pistes seraient utiles pour compenser les effets de la réduction du champ du Loca-Pass, désormais réservé au parc social, alors que cette couverture publique trouvait enfin l'oreille des bailleurs. Aujourd'hui, la garantie risque locatif (GRL) proposée aux bailleurs par Action Logement doit, à son tour, convaincre son public.

Le difficile accès au logement social

Le parc social n'est pas plus accessible aux jeunes ménages. Leur part au sein des locataires du parc social francilien recule. Cela tient d'une part à la structure du parc, avec peu de studios et de deux pièces, qui le rend peu adapté aux petits ménages. Cela renvoie, d'autre part, à la faible rotation enregistrée dans ce parc, confronté au vieillissement de ses habitants et à une concurrence entre publics prioritaires, dans laquelle les jeunes ont peu d'atouts. Le mode de gestion des attributions est également peu adapté à la mobilité des jeunes qui ont souvent besoin de réponses rapides.

Pour faciliter leur accès au logement social, certains bailleurs mettent en place des circuits d'attribution à destination des jeunes avec des baux de courte durée, des systèmes de réservation de certains logements aux jeunes, des dispositifs en faveur de la colocation... Ces mesures sont encore le plus souvent expérimentales, mais elles sont particulièrement importantes pour un territoire comme l'Île-de-France, où la pression sur le parc social est très forte et où l'accès des jeunes au logement social dépend sensiblement de l'engagement volontaire des bailleurs.

Résidences sociales et foyers, passerelles vers le logement ordinaire

À côté des logements appelés « ordinaires », l'offre de résidences spécifiques est une autre réponse proposée aux jeunes actifs : résidences sociales dédiées aux jeunes, foyers de jeunes travailleurs... Les séjours sont plafonnés à deux ans et un accompagnement vers la sortie de ces logements temporaires pour un logement complètement autonome est la clé de la réussite de telles solutions. La multiplicité des gestionnaires et des types de résidence rend difficile leur dénombrement, mais on estimait en 2011 à près de 18 500 places l'offre dédiée aux jeunes actifs⁽²⁾.

Cette offre permet de proposer des logements de taille adaptée, financièrement accessibles, répondant à la mobilité particulièrement forte des jeunes et offrant un accompagnement pour ceux qui souhaitent ou ont besoin d'une période transitoire entre la vie dans la famille et l'autonomie complète. Les acteurs de ce sec-

teur luttent contre l'image d'un logement temporaire qui serait le parallèle du contrat de travail à durée déterminée et y voient au contraire une réelle passerelle vers un logement autonome, un passage qui sécurisera un futur bailleur, social ou privé, et facilitera l'entrée dans un parcours résidentiel.

Quelles solutions aujourd'hui ?

Face à la diversité croissante des besoins liée à l'enchevêtrement des phases d'études et d'activité, de cohabitation parentale et de décohabitation, les acteurs s'accordent à dire que les solutions doivent être multiples et diversifiées. Chaque segment de parc ne détient qu'une partie de la réponse.

Il faut ainsi tout à la fois développer l'offre de petits logements à loyers abordables, à proximité des transports (par la création de logements temporaires en résidences sociales, fléchées vers les jeunes actifs ou des publics mixtes, ou par le maintien de petites surfaces dans le parc social ordinaire), et faciliter l'accès au parc existant par la recherche de dispositifs spécifiques de garantie et de caution ou d'aide à la mobilité. Plusieurs régions y réfléchissent ou ont mis en place des systèmes de garantie ou de cautionnement public, tandis que les organismes d'Action Logement déploient actuellement une aide spécifique à la mobilité des jeunes.

Par ailleurs, l'adaptation du droit et la mise en œuvre de dispositifs innovants doivent se poursuivre pour augmenter l'offre dans le parc existant, privé ou social : contrat particulier pour la colocation, bail de courte durée, logement intergénérationnel, partage de logement à mi-temps... Bailleurs, collectivités et associations engagent actuellement de nombreuses expérimentations en ce sens afin de susciter de nouveaux modes de cohabitation, ou d'accompagner les nouvelles stratégies d'adaptation des jeunes aux conditions du marché.

Parce que les parcours plus chaotiques des jeunes d'aujourd'hui, avec des attaches professionnelles plus légères et moins identitaires, une grande pratique de la mobilité, y compris choisie, annoncent peut-être de nouveaux modes de vie, parce que se joue dans la place qui est faite aux jeunes dans la cité autre chose que du matériel, ces questions doivent trouver des réponses.

(1) Action Logement est la dénomination usuelle de la participation des employeurs à l'effort de construction, instituée en 1953 pour les entreprises du secteur privé non agricole, longtemps désignée comme le « 1 % logement ». La contribution des entreprises employant au moins 20 salariés représente au total 0,95 % de la masse salariale.

(2) Estimation établie à partir des données de l'Union régionale des foyers de jeunes travailleurs et de l'Union professionnelle nationale du logement accompagné, mais probablement incomplète, car certaines offres ne sont pas répertoriées par les fédérations de gestionnaires.

Le logement des jeunes actifs, une urgence reconnue

La question du logement des jeunes en situation d'emploi ou de formation professionnelle préoccupe aujourd'hui les acteurs du logement comme ceux de l'économie. Difficultés de recrutement des entreprises, ruptures de formation ou démissions imputées au manque de logement... Plusieurs institutions ont récemment mis en avant l'urgence de cet enjeu⁽¹⁾.

Cette prise de conscience partagée s'est traduite, dans le monde de l'entreprise, par un accord interprofessionnel pour le logement des jeunes, signé en avril 2011 par l'ensemble des syndicats salariaux et patronaux. Cet accord fixe des objectifs ambitieux à la fois en faveur de l'amélioration de la connaissance des besoins territoriaux et du développement du logement des jeunes : financement de 15 000 nouveaux logements/places d'hébergement, attribution de 8 000 logements supplémentaires par an par les contrats d'initiative locale (CIL)... Les premiers résultats de cet accord sont encore attendus et les moyens assortis incertains, mais la nécessité de remédier aux conséquences particulières de la pénurie de logements accessibles sur l'insertion et la formation de la jeunesse semble s'imposer.

(1) Après le Haut-Commissariat à la jeunesse qui a publié en septembre 2009 un livre vert intitulé « Faire du logement des jeunes un passage obligé de la politique du logement », l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Adil) et les bailleurs sociaux en ont fait le sujet d'actualité de leurs rencontres annuelles (Congrès HLM de Strasbourg de septembre 2010, assemblée générale de l'Adil de novembre 2011).



Interview

Jean-Louis Tomus est directeur du Comité local pour le logement autonome des jeunes (Cllaj) de Paris et vice-président de l'Union nationale des Cllaj. Les comités locaux pour le logement autonome des jeunes sont souvent de statut associatif et peuvent aussi être des entreprises d'économie sociale et solidaire. Ils sont chargés, sur un territoire donné, d'animer la politique locale en faveur du logement des jeunes de 18 à 30 ans. Leurs missions obligatoires, définies par une circulaire interministérielle de juin 1990, portent à la fois sur la connaissance des besoins locaux, sur l'information et l'orientation individuelle des jeunes et sur leur accompagnement vers l'autonomie par le logement. De manière facultative, ils peuvent s'engager dans de l'intermédiation locative, des bourses au logement privé, des ateliers collectifs... Sept territoires communaux ou intercommunaux franciliens sont dotés d'un Cllaj : Aubervilliers, la plaine centrale du Val-de-Marne, Saint-Quentin-en-Yvelines, le Val-de-Bièvre, le Val-de-Seine, Paris, Versailles et ses environs.

Pour une pédagogie de l'habiter...

Les Cahiers – Quelles sont les actions des Cllaj franciliens en faveur du logement des jeunes ?

Jean-Louis Tomus – Nous travaillons avec un réseau d'acteurs de l'aide à l'insertion et à l'autonomie des jeunes : missions locales, foyers de jeunes travailleurs (FJT), centres d'hébergement et de réinsertion sociale, bureaux logement de la CAF, points d'information jeunesse (PIJ). Ils nous adressent près de 3 000 jeunes par an, que nous recevons individuellement. Ces entretiens à visée pédagogique abordent toutes les dimensions du « savoir-habiter » : la gestion du budget, la manière de chercher ou de quitter un logement, les obligations d'entretien. Nous préparons les jeunes à distinguer le logement rêvé du logement possible. Nous suivons ensuite ces jeunes tant qu'ils sont parmi nos ayants droit. Nous les accompagnons vers un hébergement, dans leur projet de décohabitation ou parfois à la sortie d'un hébergement (30 % des jeunes reçus vivent en FJT). Nous organisons aussi des permanences d'information et des ateliers collectifs dans les FJT, les PIJ, les antennes jeunes... Ces séances permettent d'aborder des situations concrètes : comment entrer en relation avec un bailleur ? Comment constituer un dossier ? Comment éviter les arnaques ou perdre son temps à suivre de mauvaises pistes ? Par ailleurs, nous travaillons avec les acteurs de la politique locale de l'habitat pour favoriser la diversification des solutions de logement offertes aux jeunes. Nous sommes associés à l'élaboration des programmes locaux de l'habitat, des plans départementaux d'action en faveur du logement des personnes démunies de nos territoires... Nous avons ainsi collaboré étroitement avec la région Île-de-France, lors des travaux préalables à sa nouvelle délibération sur le logement des jeunes. Enfin, certains Cllaj franciliens plus anciens, comme Cachan ou Versailles, font de l'intermédiation locative grâce aux liens tissés avec les bailleurs locaux, mais c'est exceptionnel, les risques financiers étant trop lourds. Versailles parvient aussi à mobiliser des bailleurs de chambres de bonne privés avec des loyers modérés, mais ce parc disparaît comme il l'a fait à Paris.

L. C. – Quel est le profil des jeunes que vous recevez ?

J.-L. T. – Nous recevons au total 4 à 5 000 jeunes par an. Un de nos publics est celui des jeunes suivis par les missions locales. Ce sont des

jeunes en insertion, dont nous cherchons à résoudre les problèmes de logement. Ils doivent cependant répondre à un certain nombre de prérequis – savoir téléphoner eux-mêmes, se présenter à un bailleur – pour qu'ils aient une chance de réussir. Nous évitons de les mettre face à un échec. Nous évitons également des résidents de FJT et préparons avec eux l'étape suivante de leur parcours. Ils sont plus autonomes, travaillent et connaissent déjà les codes du monde du travail et de la présentation de soi. Enfin, à Paris, nous recevons de plus en plus souvent des étudiants. Ils ont surtout besoin d'information et moins d'accompagnement. Ils sont aussi plus ouverts à l'idée d'une solution de logement temporaire.

L. C. – Quelles sont leurs difficultés d'accès au logement ?

J.-L. T. – Les jeunes sont exclus du logement ordinaire : une part importante du parc social est réservée à l'absorption du droit au logement opposable (Dalo) et aux problématiques familiales, tandis que sur le marché du locatif privé parisien ou de petite couronne, les loyers des petites surfaces atteignent de plus en plus souvent 40 euros, voire 50 euros le mètre carré locatif... La restriction du Loca-Pass au parc social et aux FJT a compliqué les choses et est encore loin d'être compensée par la nouvelle garantie risques locatifs qui ne convainc pas encore les bailleurs (alors qu'elle couvre des locataires avec jusqu'à 50 % de taux d'effort!). Cela crée, en particulier à Paris, un report de la demande vers les FJT, l'hébergement provisoire, le logement intergénérationnel, la colocation... Des solutions compliquées en droit qui posent parfois plus de problèmes qu'elles n'en résolvent ou qui restent marginales : inadaptation du bail ordinaire aux colocations, confidentialité du logement intergénérationnel, qui demanderait une sensibilisation des personnes âgées s'y engageant à envisager de loger aussi les jeunes travailleurs. En attendant, nous voyons de plus en plus de jeunes qui disent dormir dans leur voiture ou s'entasser dans des hébergements plus que précaires. En septembre, au cours d'un forum logement, nous avons reçu 800 à 900 jeunes et leurs témoignages étaient alarmants. Nous sommes plus souvent face à des problématiques insolubles et nous ne trouvons que des solutions ponctuelles.

Propos recueillis par Anne-Claire Davy et Corinne de Berny



Interview

Emmanuelle Bélière est directrice commerciale au sein du groupe Logeo. Logeo est un organisme gestionnaire d'Action Logement qui compte environ 1 000 entreprises adhérentes en Île-de-France. Il peut intervenir en faveur du logement de tous les salariés de ses entreprises adhérentes assujetties au 1 %. Les apprentis, les intérimaires et les stagiaires entrent dans l'assiette d'assujettissement quand ils sont rémunérés. Logeo met en œuvre une aide à la mobilité des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle (apprentissage, alternance, contact professionnel). Cette aide « Mobili-jeune » est une subvention portant sur le reste à charge net du logement occupé pendant la période de formation (plafonnée à 100 euros par mois et à 18 mensualités selon les revenus). Il propose également un service pour les intérimaires de tous âges en mission professionnelle, comprenant une aide à la recherche de logement et la remise d'un chèque logement de 300 euros, déblocables en plusieurs fois (paiement d'une nuit d'hôtel, premier loyer...).

Soutenir la mobilité résidentielle des jeunes salariés

Les Cahiers – Quelles sont vos actions en faveur du logement des jeunes salariés ?

Emmanuelle Bélière – La première réponse aux besoins des salariés de nos entreprises est l'accès à un logement social par le biais de nos réservations. Les demandes sont traitées sans critère d'âge, selon des priorités transparentes, parmi lesquelles le handicap, la mobilité professionnelle, l'éloignement domicile-travail, les divorces, la suroccupation (...). Mais certaines situations touchent de nombreux jeunes, tel le fait d'être hébergé par des parents, des amis, en résidence sociale. En 2011, le poids des jeunes de moins de 30 ans parmi nos demandeurs était d'environ 25 %. Plus ciblées, nous proposons une aide à la mobilité des jeunes, Mobili-jeune, et une aide au logement des intérimaires (voir ci-contre).

Plus globalement, nous offrons un service d'information et d'accompagnement des salariés des entreprises adhérentes : aide à la mobilité, à la recherche de logement (y compris dans le parc privé), livret d'information des salariés en CDD, site Internet et foire aux questions...

L. C. – Est-ce plus difficile qu'avant pour les jeunes ?

E. B. – Tout dépend des ressources et du niveau d'exigence du jeune. Nous logeons surtout des jeunes en CDI. Ceux qui touchent au moins le Smic et restent souples sur la localisation pourront être logés dans le parc social. Mais beaucoup demandent Paris où il n'y a plus de turnover. Les couples se serrent dans leur « deux pièces » plutôt que de s'éloigner pour obtenir un « trois pièces ». Ils y ont un, voire deux enfants... Nous faisons un important travail de pédagogie pour convaincre nos demandeurs de s'orienter vers les villes limitrophes. Nous enregistrons aussi une demande croissante de prise en charge des enfants de salariés. Nous y répondons parfois, pour des demandes en résidence temporaire. La réglementation le permettrait, mais nous sommes limités par la pénurie. Avec la crise, les entreprises nous appellent pour résoudre des situations pressantes : décohabitations urgentes, personnes qui se séparent et ne peuvent plus assumer le loyer, salarié dont elles ont appris qu'il dormait dans sa voiture...

L. C. – Quels impacts ont eu la modification du Loca-Pass et la mise en place de la garantie risques locatifs ?

E. B. – Nous arrivions grâce au Loca-Pass à trouver des solutions dans le parc privé, par des par-

tenariats avec des agences, de la colocation. La GRL censée lui succéder n'a pas atteint une pénétration suffisante pour répondre aux besoins des jeunes salariés en Île-de-France. Elle apporte cependant un haut niveau de sécurisation au propriétaire mais reste peu connue. Surtout, à la différence du Loca-Pass, les règles de distribution nous interdisent de donner au candidat locataire un contrat prêt à signer qui peut être présenté au propriétaire avec le dossier de candidature. Cela a vraiment été un affaiblissement de notre action, en particulier à Paris. Pourtant beaucoup d'entreprises se disent pénalisées par la tension du marché immobilier qui pèse sur leur capacité de recrutement et la qualité de l'insertion professionnelle des jeunes. Ces difficultés touchent même de jeunes ingénieurs qui peinent à trouver un logement locatif privé en arrivant en Île-de-France. Les bailleurs rechignent à leur louer un logement pendant leur période d'essai, même lorsque leurs revenus sont suffisants...

L. C. – L'offre de logement temporaire peut-elle répondre aux difficultés ?

E. B. – Au-delà du mot « temporaire », il faut y voir une « passerelle ». Quand vous êtes jeunes et que vous ne trouvez pas d'emploi stable, vous ne voulez pas entendre parler de logement temporaire. Pourtant, en réalité, un bail de deux ans, c'est long, cela permet de préparer la suite de son parcours résidentiel... Ainsi le groupe Logeo est partenaire de Résidétapes Développement, une association qui développe et gère des résidences composées d'appartements meublés et équipés, destinés principalement aux jeunes actifs, qui peuvent y rester deux ans maximum. Les gestionnaires aident les résidents, dès leur arrivée, à anticiper leur sortie. Ils maintiennent ainsi une rotation qui préserve l'offre d'accueil pour les jeunes en mobilité... Le bailleur est comme un employeur, il veut être rassuré. L'offre temporaire est comme une période d'essai. Le passage par la résidence temporaire est d'ailleurs un argument reçu en commission d'attribution. Cela montre qu'un locataire a appris à payer un loyer pendant deux ans. S'il est encore en CDD, cela suffit parfois à rassurer le bailleur. Le développement de cette offre doit se faire en parallèle avec des outils de sécurisation du parcours résidentiel du jeune.

Propos recueillis par Anne-Claire Davy et Mariette Sagot



Interview

Jérôme Cacciaguerra est directeur de l'Union régionale des foyers et services pour jeunes travailleurs en Île-de-France. L'association rassemble 37 gestionnaires de 78 résidences, gérant près de 10 500 places. Ces foyers accueillent environ 15 000 jeunes chaque année. Ils ont vocation à répondre aux besoins de logement transitoire des jeunes de 18 à 25 ans (de 16 à 30 ans pour certains foyers). Ce sont des institutions à but non lucratif, qui mettent à la disposition des jeunes salariés, apprentis, étudiants ou en formation professionnelle, un ensemble d'installations pour leur hébergement et des moyens destinés à favoriser leur insertion dans la vie sociale. Ils sont principalement gérés par des associations, mais aussi, parfois, par des centres communaux d'action sociale (CCAS). Leur création est soumise à un agrément de la CAF (circulaire de décembre 1996), qui finance une part de leurs actions au titre du Code de l'action sociale et de la famille. Leur projet associatif comprend un volet habitat et un volet socioéducatif.

Proposer une offre accessible et sécurisante, adaptée au territoire

Les Cahiers – **Quel est votre public ?**

À quels besoins répond une offre dédiée aux jeunes travailleurs ?

Jérôme Cacciaguerra – Notre culture, autant que les normes de la Caisse d'allocations familiales (CAF) qui nous encadrent, nous amènent à accueillir un public mixte, défini par son âge (16-30 ans) et par sa mobilité (géographique, professionnelle ou sociale). Notre convention avec la CAF prévoit que nous hébergions un maximum de 10 % de jeunes pris en charge par les services sociaux, 25 % d'étudiants ou de jeunes de plus de 25 ans. Nous ne sommes donc pas sur une cible prioritaire de « jeunes défavorisés ». Nous avons vocation à proposer un logement temporaire à un jeune en phase de mobilité professionnelle, de décohabitation ou d'accès à une formation. Nos résidents ont un profil hétérogène, certains n'ont qu'un problème de transition entre un lieu de vie initial et un lieu de vie à venir, d'autres font face à des difficultés d'insertion plus complexes.

Quelles réponses apportons-nous à ces jeunes ? Premièrement, dans le marché d'aujourd'hui, l'accès au parc ordinaire est souvent impossible pour nos publics. Les garanties exigées par les bailleurs privés sont difficiles à réunir et la garantie risque locatif (GRL) peine à se mettre en place. Nous sommes un recours plus accessible et plus sécurisant pour des jeunes au budget serré. Accessible, car nos redevances donnent droit à l'aide personnalisée au logement (APL) sur l'ensemble du loyer et des charges, et que nous pouvons proposer aux publics les plus sociaux des restes à charge de moins de 80 euros/mois. Mais aussi parce que nous n'avons pas besoin de demander les garanties de la famille. Sécurisant, car nous sommes des acteurs professionnels qui savent mobiliser les aides existantes pour leur permettre de se maintenir dans leur logement en cas d'accident de parcours.

Nous assurons aussi une mobilité que n'offre pas le parc ordinaire, avec un délai de préavis de seulement huit jours. C'est compliqué à gérer, mais cela nous semble constitutif de ce que nous devons à nos résidents. Sans parler de l'exonération de la taxe d'habitation et de la redevance TV ou de la mutualisation de services qui permet, par exemple, l'accès à Internet

à moins de 10 euros/mois avec résiliation immédiate...

Par ailleurs, notre projet d'accompagnement éducatif peut être rassurant pour un jeune seul dans la région. Une partie de notre public a besoin de cette prise en charge. La capacité à s'autonomiser dans un logement ne va pas de soi pour tous. Nous aidons certains jeunes à acquérir les référentiels communs en matière de logement. C'est le même débat que celui autour du « logement d'abord ». Y aurait-il des logements ordinaires pour accueillir tous les résidents de centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Est-on sûr que cela marcherait pour tous ? Le logement est une condition nécessaire d'insertion, mais pas suffisante ! Nous croyons à la politique des petits pas et aux passerelles entre les parcs. Il faut chaîner les solutions entre les différentes propositions de logement pour permettre les parcours résidentiels et s'adapter à des vies moins linéaires que par le passé. Nous travaillons par exemple avec le conseil régional sur un protocole de mobilisation des petits logements de son

« Il faut chaîner les solutions entre les différentes propositions de logement pour permettre les parcours résidentiels et s'adapter à des vies moins linéaires que par le passé. »

contingent dans le parc social. Dans certains territoires, il rencontre des difficultés d'affectation de petits logements qui peuvent convenir à nos publics. Avec un séjour en résidence FJT, les jeunes prouvent qu'ils savent

gérer un budget de locataires, qu'ils ont appris l'autonomie.

L. C. – Où vont ces jeunes quand ils vous quittent ?

J. C. – Le séjour en FJT est limité à deux ans. Notre mission est d'utiliser cette période pour amener nos résidents à trouver une solution à l'extérieur, de préserver une rotation et notre capacité d'accueil de jeunes en mobilité. Cela devient plus dur. Avec les nouvelles normes qui s'appliquent au logement temporaire, nos logements offrent le même confort qu'un studio ordinaire pour moins cher. Les jeunes sont moins incités à partir. Nos adhérents refusent souvent de loger des jeunes de plus de 28 ans pour éviter les dépassements d'âge. Lorsque le plafond des 30 ans approche, nous intensifions la recherche de solutions externes, l'expulsion restant réservée aux manquements graves au règlement intérieur.

En 2010, nous avons un taux de sortie moyen vers un logement autonome de plus de 45 %. Pour le reste, certains de nos résidents repartent à la fin de leur stage, de leur mission ou de leur apprentissage. D'autres se tournent vers une solution temporaire dans une nouvelle résidence sociale, ou vers le parc privé, ou encore la sous-location. Enfin, il y a des jeunes au parcours chaotique (en rupture de formation, perte d'emploi...) qui retournent chez leurs parents. Ce taux peut sembler modeste, mais reste satisfaisant pour le profil de jeunes que nous accompagnons. Il y a un effet trompe-l'œil avec les plafonds de ressources. Les jeunes sont presque tous non imposables et éligibles au prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) quand ils rentrent en FJT ou en résidence sociale. Si vous prenez des jeunes en *n-1* non imposables, mais entrés depuis en CDI à 1500 euros/mois, vous avez plus de chances de les envoyer vers un logement autonome à la sortie que lorsque vous logez des apprentis qui gagnent 450 euros/mois.

L. C. – Votre public et ses attentes changent-ils au fil du temps ?

J. C. – Nos limites d'âge et nos quotas d'étudiants commencent à poser problème. Les statuts jeunes actifs et étudiants se brouillent. Aujourd'hui, il est difficile de distinguer un étudiant salarié d'un jeune travailleur. L'âge moyen de nos résidents augmente et nous avons une forte demande pour élargir notre cœur de cible aux 25-30 ans. Nous militons pour le décloisonnement des offres, pour mieux satisfaire la diversité des besoins.

Pour répondre à cette évolution de la demande, certains gestionnaires trouvent des solutions hors statut FJT et créent de nouveaux labels, comme les résidences « jeunes en mobilité », qui acceptent les 26-32 ans. Ce sont des résidences sociales dédiées aux jeunes, mais sans le volet socioéducatif propre aux FJT. C'est le projet social qui en définit le public, celui-ci étant opposable et constitutif de l'agrément, mais réversible. Ces résidences peuvent ainsi changer d'objet si le besoin n'existait plus... Un point rassurant pour nos bailleurs partenaires, qui gèrent leur parc dans la durée. Ces évolutions portent aussi sur de nouvelles attentes en termes de formules d'hébergement. La cellule logement se standardise autour d'un modèle de 18 m² comprenant trois fonctions (dormir, se laver, manger). C'est un facteur d'adaptabilité de notre parc, mais un changement de culture pour nous. Les services collectifs sont à repenser (les espaces de restauration, les salles TV tendent à disparaître...).

« Les jeunes ont des attentes symboliques de ville et de proximité. »

Nous tenons à préserver notre spécificité et à faire vivre ce collectif, à mettre des actions en place pour que se crée une communauté de vie propice au brassage sociologique de nos résidents... Cela demande aujourd'hui plus d'inventivité que par le passé.

L. C. – Quels sont vos axes de développement en Île-de-France ?

J. C. – Nous avons créé un Observatoire de la demande en 2011, qui nous a permis de recenser environ 96 000 demandes pour 7 000 nouvelles admissions cette année-là, soit de 7 % à 14 % de demandes satisfaites, en fonction des doublons. L'offre semble donc bien loin de la demande. Pour autant, ce n'est pas parce que la demande est forte qu'on peut répondre aux besoins des jeunes n'importe où ! Il faut être proche des lieux de demande. Les jeunes ont des attentes symboliques de ville et de proximité. Un jeune venu de province souhaite vivre dans Paris et n'ira pas forcément en petite couronne. Nous ne nous implantons plus au-delà de 5 minutes à pied d'une gare, quand nous allions jusqu'à 15 minutes à pied auparavant. Les logiques d'implantation géographique ont changé.

Aujourd'hui, nous projetons de créer 4 000 places à l'horizon 2015. C'est une voilure qui nous semble réaliste en termes de construction et de gestion, et permet de couvrir de nouveaux territoires. La zone hyperdense est sous-équipée compte tenu des besoins, mais reste couverte. En revanche, dans certains territoires moins centraux, il y a une croissance de l'offre de formation de la part des centres de formation d'apprentis (CFA) sans proposition locale d'hébergement. Nous réfléchissons à la création de microrésidences dans le diffus pour trouver des montages qui répondent à ces problématiques très localisées. Nous devons évaluer le besoin réel, qui se mesure territoire par territoire, à partir d'un diagnostic précis de l'offre et de la demande au sein d'un bassin de vie, et selon la volonté politique locale.

Propos recueillis par Anne-Claire Davy et Mariette Sagot



La capacité à s'autonomiser dans un logement ne va pas de soi pour tous.

Une politique régionale en faveur du logement des jeunes renforcée et renouvelée

Une délibération sur l'action régionale en faveur du logement des jeunes, des étudiants et des apprentis a été votée le 29 septembre 2011. Si cette délibération rappelle l'importance de poursuivre l'aide à la construction de logements à prix abordables pour jeunes travailleurs et pour étudiants, notamment boursiers (soutien financier, mobilisation foncière...), elle met aussi l'accent sur les actions à renforcer ou à mettre en œuvre dans le parc ordinaire existant. À côté de l'aide à la réhabilitation des FJT résidences sociales, la Région apporte ainsi son soutien à des expérimentations innovantes telles que les opérations permettant la colocation dans le parc locatif social ou la colocation solidaire dans le parc privé (avec l'Association de la fondation étudiante pour la ville, Afev). Enfin, afin de faciliter l'accès des jeunes au parc ordinaire, la Région mobilise une partie de son contingent régional de logements sociaux à destination des jeunes par le biais d'un partenariat avec l'URFJT et les Cllaj. Elle inscrit également dans sa délibération : un partenariat avec Action Logement et l'État pour une prise en charge du cautionnement et du dépôt de garantie des jeunes Franciliens de moins de 26 ans, un soutien à titre expérimental des actions de prospection et d'intermédiation locative, la sécurisation des associations porteuses de ces projets... Entendant agir sur toutes les dimensions, la Région soutient également le conventionnement locatif dans le parc ancien à réhabiliter, la lutte contre les discriminations et les pratiques abusives.



C. de Bemy/IAU idF

Interview

Sylviane Kohn-Scherman et Nicolas Drouart sont responsables du département mise en œuvre des programmes du pôle « prévention et promotion de la santé » au sein de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS). Ce sont également des personnes référentes sur le projet « santé des jeunes », mission transversale à l'ensemble des champs d'intervention de l'agence. Ouverte le 1^{er} avril 2010, l'ARS d'Île-de-France met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace. Dans le projet régional de santé, le schéma de prévention en cours d'élaboration à l'ARS a retenu la santé des enfants, des adolescents et des jeunes adultes comme l'un des cinq axes prioritaires.

La santé des jeunes : une priorité de l'Agence régionale de santé

Les Cahiers – Pourquoi s'intéresser à la santé des jeunes ? Quelles difficultés sont caractéristiques de la jeunesse ?

Nicolas Drouart – L'Île-de-France est la région la plus jeune de France. Elle concentre une population très importante d'étudiants. Cela justifie de faire de la santé des jeunes une priorité régionale. L'agence est également chargée de décliner dans la région les orientations prises au niveau national, à travers le plan « santé des jeunes » du 27 février 2008, et les dispositions relatives aux jeunes inscrites dans la loi hôpital, patients, santé et territoires (HPST) du 21 juillet 2009. Ce nouvel axe d'intervention pose un problème de définition : les âges bornant la jeunesse sont fluctuants en termes d'accès à différents droits, mariage, travail, majorité civile... Mais pourquoi s'intéresser à la santé des jeunes alors que neuf d'entre eux sur dix se déclarent en bonne santé ? Parce que le capital santé est loin de constituer une priorité à cette période de la vie, marquée par la recherche de plaisirs instantanés, la transgression des limites, et donc la multiplication des prises de risque. D'après une enquête du Crédoc de 2010, les jeunes de 18-24 ans sont aussi les plus touchés par la pauvreté du fait des difficultés d'insertion professionnelle.

Sylviane Kohn-Scherman – Même si globalement les jeunes se perçoivent plutôt en bonne santé, une frange de cette population présente un état de santé préoccupant, au regard du cumul de déterminants défavorables à la santé – mauvaises conditions de nutrition, de logement, isolement social – et de conduites à risque qui peuvent amputer durablement leur capital santé et professionnel. Certains départements, comme la Seine-Saint-Denis, font face à des situations aggravées.

L. C. – Les difficultés sont-elles les mêmes en Île-de-France que dans les autres régions ?

S. K.-S. – En Île-de-France, les jeunes sont moins nombreux à avoir des consommations régulières d'alcool et des ivresses répétées. Mais certains sujets tels que la santé mentale, les questions de contraception, de recours à l'avortement, de prévention des maladies sexuellement transmissibles, de consommation de cannabis et d'alcoolisation massive sont des préoccupations majeures en matière de santé publique pour les jeunes Franciliens. La consommation de cannabis est importante dans la région : à l'âge de 17 ans, 46 % des gar-

çons et 38 % des filles déclarent avoir déjà expérimenté le cannabis (Escapad 2008, OFDT). Il apparaît que les consommations régulières d'alcool, de tabac ou de cannabis sont plus fréquentes lorsque la cohésion sociale et familiale est affaiblie, et l'association de conduites à risque est souvent révélatrice d'une souffrance psychique. Or, en Île-de-France, bon nombre de jeunes, en particulier ceux arrivant dans la région pour poursuivre leurs études, connaissent des situations de stress et d'isolement social. Les conduites à risque en matière d'alcoolisation massive et d'addictions font apparaître une pénétration plutôt plus importante dans des zones socialement et culturellement plus favorisées. En ce qui concerne la couverture contraceptive des Franciliennes, elle est inférieure à celle observée en province : 16 % débutent leur sexualité sans aucune contraception contre 9 % dans les autres régions, hors Paca. Par ailleurs, la contraception d'urgence est en hausse, proche de 32 % en Île-de-France chez les jeunes filles de 15 à 19 ans (exploitation régionale des baromètres santé 2005 de l'Inpes, ORS Île-de-France). En parallèle, on constate davantage d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) en Île-de-France, notamment chez les mineures : 7 % des Franciliennes âgées de 15-17 ans ont eu recours au moins une fois à l'IVG. C'est le taux de recours le plus élevé après la Corse, la région Paca et le Languedoc-Roussillon.

Pour terminer, on observe que les jeunes sont assez généralement éloignés du système de santé. En cela, la question de l'accès aux droits et aux dispositifs de prévention et de soins est importante, notamment pour les jeunes en situation de vulnérabilité sociale.

L. C. – Comment est organisée la prévention de ces conduites à risque ?

S. K.-S. – Contribuer à la prévention des conduites à risque, promouvoir la santé des jeunes, relève de la responsabilité de bon nombre d'acteurs gravitant autour des enfants et des adolescents. Les familles d'abord et l'institution scolaire, mais aussi les médiateurs sociaux, les éducateurs et, plus généralement, les acteurs qui façonnent l'environnement social et médiatique.

La politique de l'ARS est relayée principalement par le secteur associatif, mais aussi par des collectivités locales. L'agence conventionne avec les opérateurs et les communes se portant candidats. Il existe, à ce jour, une palette impor-

tante de dispositifs et d'actions soutenues par l'ARS visant à prévenir les conduites à risque chez les jeunes. Ces actions s'articulent autour de quatre axes de prévention : le développement des compétences psychosociales des jeunes ; l'information collective ; l'écoute et le repérage des risques pour la santé, par le biais des points santé des missions locales, par exemple ; et la sensibilisation et la formation des professionnels (hors secteur santé) intervenant auprès des jeunes. Nous envisageons d'aller au-delà de la simple transmission d'information, de la segmentation des interventions par risque ou par produit, pour mieux prendre en compte la dimension comportementale de l'individu dans sa confrontation aux risques et l'interaction avec son environnement, notamment familial ou scolaire.

N. D. – Une partie des actions et dispositifs est portée par des associations financées sur des crédits ne relevant pas de l'ARS, mais de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Nous avons entrepris de recenser l'offre en matière d'actions de prévention et de promotion de la santé, ce qui est difficile en l'absence de ligne budgétaire dédiée à la santé des jeunes. Nous souhaitons aussi analyser la place et le maillage des dispositifs et des structures sur les territoires de santé en couvrant les maisons des adolescents, les centres médico-psychopédagogiques, les centres médico-psychologiques, les structures d'hospitalisation, les espaces santé jeunes et les points écoute jeunes.

L. C. – Que sait-on des effets de ces politiques sur les jeunes ?

S. K.-S. – Des travaux d'évaluation sont en cours concernant les actions mises en œuvre sur la région. Mais nous disposons d'évaluations sur les actions de développement des compétences psychosociales dans des pays comme le Québec, les États-Unis ou la Norvège. Des effets bénéfiques sont observés à court, moyen et long terme sur les conduites à risque (baisse des comportements agressifs et des consommations nocives), sur les capacités d'adaptation, et sur la réussite scolaire. On note aussi des résultats positifs à moyen terme sur les états dépressifs et anxieux. Pour être efficaces, les interventions doivent s'inscrire dans la durée, les programmes ponctuels produisent des effets à court terme qui s'épuisent rapidement.

Les méthodes centrées sur les jeunes sont les plus connues. Elles visent à développer les aptitudes sociales ou interpersonnelles (régulation de l'agressivité, affirmation de soi, relations aux pairs, etc.), les compétences cognitives (esprit critique, identification des situations anxieuses, apprentissages scolaires, etc.) et les apti-



L'ARS soutient des actions visant à prévenir les conduites à risque chez les jeunes, qui s'articulent autour de quatre axes : le développement des compétences psychosociales des jeunes, l'information collective, l'écoute et le repérage des risques pour la santé, et la sensibilisation et la formation des professionnels (hors secteur santé).

tudes émotionnelles des jeunes (gestion de la colère, de l'anxiété et du stress, compréhension des émotions, confiance en soi, etc.).

L'environnement scolaire est le cœur de cible de ces interventions. Pour autant, les programmes les plus prometteurs prennent en compte l'environnement de l'enfant ou de l'adolescent et agissent simultanément à plusieurs niveaux : famille, école, quartier... L'inclusion des parents dans les programmes de santé publique, dans l'environnement scolaire et le soutien accordé à la parentalité sont des éléments fondamentaux. Il semble important d'investir aussi les lieux de vie des jeunes. Il est question de relais d'information de proximité qui s'inscrivent dans le territoire de vie des jeunes : centres de loisirs, maisons de l'adolescence (MDA), bureaux d'information jeunesse (BIJ), comités communaux d'action sociale (CCAS), associations sportives et culturelles, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs. Il s'agit d'interventions complémentaires de celles de l'école, en particulier pour les jeunes les plus éloignés du système scolaire et de la santé. Par leur position, ils peuvent jouer un rôle de sensibilisation/orientation des jeunes.

L. C. – Quels sont les projets de l'ARS pour promouvoir la santé des jeunes en Île-de-France ?

N. D. – Un schéma régional de prévention est en cours de finalisation par l'ARS, conformément aux dispositions de la loi HPST. Cette démarche est encore inédite – de nombreux schémas sont élaborés depuis le début des années 1990 sur différentes thématiques, mais pas sur la prévention – et affiche une priorité sur la santé des jeunes. Le schéma repose sur deux constats majeurs : l'insuffisance d'infor-

Santé des jeunes : analyse des actions financées par l'ARS en 2012 au titre de la programmation en direction des associations et des dispositifs pérennes

81 actions ont été financées en Île-de-France, pour un montant total de près de 3,2 millions d'euros. Paris, la Seine-Saint-Denis et l'Essonne sont les principaux départements bénéficiaires, avec des montants supérieurs à 400 000 euros chacun.

Quatre catégories d'actions sont menées :

- développement des compétences psychosociales, de la capacité individuelle des jeunes à résister au risque pour leur santé et leur bien-être (exemple : Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) ;
- information, ateliers de prévention collective (exemple : Office français de prévention du tabagisme, « sensibilisation au danger du tabagisme auprès des apprentis et lycéens agricoles ») ;
- écoute et repérage des risques pour la santé (exemple : points santé des missions locales) ;
- sensibilisation et formation des professionnels hors secteur santé intervenant auprès des jeunes (exemple : centre APS contact, « prévention et repérage précoce des addictions : formation des professionnels des structures partenaires »).

mation sur la santé et les risques encourus, et les difficultés d'accès aux soins. Le développement de l'information et de l'éducation devra porter sur les pratiques addictives – y compris le rapport à Internet – en lien avec la mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie (MILDT). Un effort de coordination avec le champ social est nécessaire sur ce point. Est également visée l'éducation à la sexualité, afin de réduire les grossesses précoces, les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida, et de limiter les violences sexuelles. Un autre chantier concerne la prévention des troubles psychiques, notamment par le développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge.

S. K.-S. – La prise de risque est constitutive de l'adolescence : elle renvoie davantage à une expérimentation d'indépendance qu'à une construction déviante ou pathologique de la personnalité.

N. D. – Les autres axes retenus concernent les habitudes nutritionnelles et la santé physique, la prévention des nuisances sonores, notamment en milieu festif, la prévention des pathologies cancéreuses (cancer de la peau et du col de l'utérus), le développement des vaccinations. Pour atteindre ces objectifs, une stratégie de mise en réseau des différents acteurs de la santé, de l'éducation et de l'insertion sociale est nécessaire.

S. K.-S. – En ce qui concerne la santé mentale et le risque suicidaire, l'ARS a lancé un appel à projets en 2011 qui a engendré peu de réponses. Il nous faudra comprendre les raisons de cet échec et relancer cette problématique.

L. C. – Et qu'est-il prévu pour améliorer l'accès aux soins des jeunes Franciliens ?

N. D. – Deux dispositifs sont prévus par la loi de 2009 pour améliorer l'autonomie et l'accès aux soins, mais ne sont pas encore appliqués : une consultation annuelle gratuite auprès d'un généraliste, et le paiement échelonné de la cotisation maladie pour les étudiants. Cela passe également par une meilleure connaissance des structures d'accueil à vocation médicale et sociale : les centres de planification et d'éducation familiale, les maisons des adolescents, les espaces santé jeunes, les points accueil écoute jeunes, les missions locales, le « fil santé jeunes ». L'ARS projette d'établir un état des lieux régional. On compte 13 maisons des adolescents au total en Île-de-France, au moins une dans chaque département. Leur structuration est variable : intrahospitalière comme la Maison de Solenn, ou médico-sociale comme en Essonne. Une réflexion doit être engagée sur l'opportunité de développer des équipes mobiles psy-précarité portées par les établisse-

ments de santé mentale, à l'image de ce qui est fait par l'hôpital Maison-Blanche.

La santé des étudiants constitue également une priorité. Le plan santé jeunes prévoit la possibilité de transformer les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) en centres de santé habilités à délivrer des soins et à établir des prescriptions. À ce jour, seule l'université de Nanterre dispose d'un vrai centre de santé. Le partenariat conclu avec le pôle de recherche et d'enseignement supérieur Sorbonne-Paris-Cité pourrait s'orienter vers cet objectif. Pour l'instant, la convention porte sur l'identification précoce des détresses psychologiques, au moyen d'une sensibilisation des étudiants et de la communauté pédagogique.

L. C. – Quels autres partenaires sont impliqués dans la santé des jeunes ?

N. D. – L'ARS a noué de nombreux partenariats : convention-cadre avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), systématiquement consultée, convention-cadre avec les trois rectorats, datée de septembre 2011, portant sur la production et l'échange de données, la sensibilisation et la formation des personnels, le développement d'outils et de méthodes partagés. Un autre partenariat est déjà bien engagé avec la direction régionale de la jeunesse et des sports. L'ARS soutient de nombreux autres organismes par le biais de conventions d'objectifs et de moyens. 87 % sont des associations et le reste des collectivités territoriales (communes, regroupements de communes et conseils généraux). Les collectivités sont très présentes sur le terrain des addictions et de l'éducation à la sexualité, mais l'ARS a peu de visibilité sur les actions menées et les choix politiques des départements. Une enquête est en préparation sur ce thème. L'ARS souhaite, à terme, être en mesure de coordonner et d'adapter les interventions aux contextes locaux. Cet effort d'harmonisation risque de prendre du temps.

S. K.-S. – Dans les collectivités territoriales identifiées comme prioritaires au regard de leurs caractéristiques socio-économiques, l'agence mène une politique volontariste d'élaboration de contrats locaux de santé associant en transversalité tous les acteurs impliqués, de la prévention-promotion de la santé aux secteurs du soin et ceux de l'accompagnement médico-social. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville. La région compte déjà 33 contrats signés, et 26 sont en cours de négociation. La santé des jeunes figure en bonne place dans ces contrats.

Propos recueillis par Corinne de Berny
et Catherine Embersin-Kyprianou

Le Centre régional d'information et de prévention du sida (Crips) d'Île-de-France

Créé en 1988 à l'initiative du conseil régional d'Île-de-France, avec le soutien de la direction générale de la santé et de la Mairie de Paris, le Crips est une association de loi 1901 au service des Franciliens. L'objectif était de constituer, avec le soutien de l'Observatoire régional de santé (ORS), un centre de ressources au service des professionnels des secteurs éducatif, sanitaire et social, des associations et, plus généralement, de tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans la lutte et la prévention du VIH/sida, puis des hépatites et des risques liés aux usages de drogue. Plus récemment, le Crips est devenu mission d'appui au chef de projet régional et aux chefs de projet départementaux de lutte contre la drogue et la toxicomanie d'Île-de-France. En plus des soutiens aux promoteurs de la santé, le Crips intervient à plusieurs niveaux :

- plus de 4 000 animations par an dans les lycées et CFA (lycéens, apprentis, équipes pédagogiques, parents) ;
- soutien aux dispositifs pérennes des établissements d'enseignement (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, projets d'établissements) ;
- animations auprès de publics spécifiques (migrants, personnes en situation de handicap, jeunes mineurs en milieu carcéral, etc.) ;
- des accueils dans un lieu d'écoute, d'information et d'orientation pour les 13-25 ans : le Cybercrips ;
- des concours de scénarios, publication et diffusion d'outils, animation publique et participation aux grands événements régionaux, à la Cité de la santé et au centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ).

Dans les nouvelles orientations du Crips figurent notamment une proximité plus appuyée auprès du public jeune francilien et la lutte contre les discriminations (sérophobie, sexisme et racisme).

Les jeunes, l'espace public et le judiciaire

Francis Bailleau⁽¹⁾
Cesdip



À l'orée du ^{xxi}e siècle, le traitement judiciaire des mineurs s'est durci, la primauté de l'éducatif et du préventif consacrée par l'ordonnance de 1945 a cédé du terrain au tout-répressif. La responsabilité de la société face à l'éducation et aux conditions de vie s'efface devant celle du jeune face à son acte. Retour sur un choix de société qui vise non plus tant à traiter une déviance qu'à gérer les tensions liées à la vie sociale.

Depuis maintenant plusieurs décennies, les jeunes, en particulier ceux qui sont économiquement et socialement fragilisés, sont au centre des préoccupations sécuritaires. Ces dernières années, le durcissement du discours s'adressant aux jeunes en marge de l'école, de la formation et du travail vivant dans des quartiers ségrégués, et le renforcement du contrôle policier et de la menace judiciaire ne sont pas l'apanage d'une orientation politique particulière. Il y a quelques années, un ministre de l'Intérieur socialiste parlait de «sauvageons» et, il n'y a pas si longtemps, son homologue UMP utilisait le terme de «racaille». Comment expliquer, justifier pour certains, ce traitement méprisant (Honneth, 2006), dégradant d'une partie de la jeunesse, en ce début du ^{xxi}e siècle?

Dans cet article, nous chercherons à comprendre ce changement d'orientation des politiques d'ordre public à l'encontre d'une «certaine» jeunesse, en le replaçant dans l'histoire sociale contemporaine.

Le traitement judiciaire des jeunes délinquants selon l'ordonnance de 1945

En février 1945, le gouvernement provisoire de la République française, représentant l'ensemble des mouvements de résistance et l'armée de libération, institua la fonction de juge des enfants⁽²⁾, qui permit de développer une approche humaniste, protectrice et solidariste du traitement de la délinquance des jeunes. La situation politique, socio-économique du pays

et l'importance tant du nombre de délits que de la gravité des crimes, liés aux troubles d'une guerre pas encore achevée, ne semblaient pourtant pas favorables au développement d'une telle démarche. De fait, la création de cette nouvelle fonction judiciaire permettant d'instituer un traitement éducatif des jeunes délinquants s'appuyait sur un nouveau projet politique, mais également sur l'histoire des échecs antérieurs et des expérimentations de la période de l'entre-deux-guerres. Il s'agissait essentiellement de réinclure dans la société les jeunes ayant commis un délit en les rééduquant, plutôt que d'alourdir leurs difficultés familiales, sociales, économiques ou psychologiques par un traitement stigmatisant, les marginalisant encore davantage.

Cette philosophie réhabilitative était liée, en particulier, à la situation démographique et économique du pays qui avait besoin, pour se reconstruire, de s'appuyer sur une jeunesse industrielle et bien formée⁽³⁾. Elle s'inscrivait également dans un projet politique beaucoup plus large qui avait pour ambition de dépasser les luttes antérieures entre travail et capital, en

(1) Francis Bailleau est sociologue, directeur de recherche au CNRS, au centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip-UMR 8183).

(2) Suivant en cela l'exemple antérieur d'autres pays européens : la Belgique en 1912, l'Allemagne en 1923 ou les États-Unis en 1899, etc.

(3) Le préambule de l'ordonnance pénale du 2 février 1945 est explicite sur ce point : « La France n'est pas assez riche d'enfants qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains. »

développant un modèle solidariste de cohésion sociale pour produire une société plus juste et plus protectrice⁽⁴⁾. La justice des mineurs devenait un aiguillon pour expérimenter puis réformer le traitement pénal des adultes. Deux idées-forces structuraient ce projet judiciaire novateur :

- les enfants sont des êtres humains en formation et non des adultes en miniature ;
- les comportements déviants sont le fruit d'une éducation inachevée ou mal engagée.

S'appuyant sur ces deux prémisses, de nouveaux concepts juridiques et une nouvelle pratique judiciaire furent forgés. Ce traitement de la délinquance des jeunes, qui se développa en France après-guerre, rejoignait des pratiques déjà effectives dans certains pays d'Europe occidentale, et en entraîna d'autres dans son sillage. Huit principes, que nous retrouvons aujourd'hui dans les différentes conventions internationales régissant le traitement pénal de la délinquance des mineurs, caractérisent cette organisation judiciaire particulière (Baillieu et Cartuyvels, 2002) :

1. Définition d'un âge strict de minorité, quelle que soit la nature du délit.
2. Création d'une chambre et d'un magistrat spécialisés.
3. Responsabilité partagée face à la délinquance des mineurs et non-responsabilité individuelle du mineur face à son acte.
4. Prise en compte, avant tout jugement, des conditions de vie du mineur et de sa personnalité.
5. Importance du rôle des experts et des intervenants qualifiés.
6. Disjonction entre la nature de l'acte commis et les mesures ou sanctions prescrites.
7. Primauté des mesures éducatives et refus, sauf cas « exceptionnel », des peines ou sanctions privatives de liberté.
8. Choix de mesures éducatives indéterminées dans le temps et refus des procédures rapides.

Un changement d'orientation

En France, ces règles furent remises en cause à l'orée du XXI^e siècle, en particulier par la loi de 2002, dite Perben I, qui ouvrit une brèche qui ne cessa de se consolider tout au long de la décennie avec l'adoption d'une dizaine de nouveaux textes. Ces derniers transformeront l'approche judiciaire française du traitement de la délinquance des jeunes, en rupture avec les législations des autres pays européens (Baillieu, 2008).

Le traitement judiciaire des troubles de l'ordre public, se référant à la responsabilisation des

mineurs, *via* une logique éducative, a laissé place à un traitement pénal proche de celui des adultes. Dans le processus judiciaire, le jeune est actuellement considéré comme pleinement responsable de ses actes. Ils sont le fruit de son libre arbitre. À ce titre, comme pour les majeurs, le traitement judiciaire des délits commis s'organise par rapport à une échelle de gravité des actes qui place au sommet de la pyramide des mesures et des peines, celles qui sont limitatives puis privatives de liberté.

Parallèlement, s'est opéré un affaiblissement du rôle des juges pour enfants par rapport à celui du Parquet qui n'a cessé de croître (Delarre et Mesnard, 2012). Les magistrats de la jeunesse disposaient antérieurement d'une grande latitude dans la fixation des mesures et des peines. Ils n'étaient pas tenus par un code strict d'incrimination. Ils avaient une grande autonomie de fonctionnement, car ils travaillaient par rapport à une trajectoire, un objectif projectif incertain : l'intégration dans un statut d'adulte salarié, qui nécessitait un ajustement précis de la mesure ou de la peine à la personnalité des jeunes jugés. Et, jusqu'aux années 2000, le magistrat du siège était l'interprète de cette notion de responsabilité. Il était au centre d'un jeu dialectique entre responsabilité individuelle du mineur par rapport à son acte, et responsabilité sociale *face à ses conditions d'éducation et face à ses conditions de vie*. Aujourd'hui, nous sommes, à nouveau, confrontés à une interprétation libérale de cette notion de responsabilité. Ce qui est au cœur de l'interrogation, c'est l'acte commis, le mineur devient le seul responsable d'un choix, appréhendé comme un choix rationnel : commettre un délit. La question sociale est ainsi escamotée.

Actuellement, le paysage judiciaire est assez contrasté. D'un côté, une série de réformes appliquées consacre la prééminence du Parquet, l'accélération des procédures et le durcissement des sanctions, et gomme les différences entre le traitement judiciaire des adultes et celui des jeunes de 18 ans et moins. D'un autre côté, des cabinets de juges pour enfants poursuivent, lorsqu'ils en ont les moyens, au niveau des personnels et des équipements éducatifs, une activité orientée vers la réhabilitation. Ils essayent de développer une action éducative basée sur la prise en compte de la situation psychologique et socio-économique des jeunes et des familles, afin de maintenir l'individualisation du traitement judiciaire des mineurs délinquants.



Depuis la loi Perben I (2002), une dizaine de textes ont transformé l'approche judiciaire française du traitement de la délinquance des jeunes, en rupture avec les législations des autres pays européens.

(4) Programme du Conseil national de la Résistance, publié pour la première fois le 24 mars 1944, sous le titre : *Les Jours heureux par le CNR* (rééd., La Découverte, 2010, pp. 13-26).

Une rupture idéologique et politique

Après une longue période dominée par le développement d'une approche solidariste des enfants coupables – basée sur l'idée que la communauté nationale est liée à ses enfants, quel que soit l'acte commis, par un devoir d'éducation et d'intégration dans le monde des adultes –, le retour d'une approche libérale fait de la responsabilité du jeune au regard de l'acte, le socle des modalités d'intervention. Par exemple, Rachida Dati, ministre de la Justice, déclarait en 2007 : « Est-il besoin de rappeler, que du point de vue de la victime, il importe peu qu'elle ait été agressée par un jeune majeur ou par un mineur ? Quand un mineur se comporte comme un majeur, il faut qu'il sache qu'il encourt en théorie une peine du même ordre que celle encourue par un majeur⁽⁵⁾. » S'effaçait ainsi la spécificité du traitement des mineurs, au nom d'une nouvelle philosophie du respect de l'ordre public ou de son apprentissage : « Éduquer passe en effet par la sanction⁽⁶⁾. »

Deux orientations s'opposent ainsi, l'une basée sur la responsabilité individuelle et la sanction rapide du mineur ayant transgressé le contrat social, l'autre qui cherche un équilibre entre la responsabilité individuelle du mineur et la responsabilité collective en termes d'éducation ou de conditions de vie. La première se traduit par un fonctionnement commun aux adultes et aux mineurs et des choix procéduraux de plus en plus régis par des critères de rentabilité immédiate, issus de l'entreprise privée. Cette orientation est privilégiée actuellement au sein du ministère de la Justice, comme dans les autres ministères, depuis la révision générale des politiques publiques (RGPP). La seconde se caractérise par le temps de la rééducation, souvent plus budgétivore à court terme, mais plus efficace à l'échelle d'une vie d'adulte inséré.

Cette opposition, solidarité et responsabilité partagée *versus* individualisme et responsabilité individuelle, et celle entre modèle de gestion à long terme et nouveaux modèles de rentabilisation sur un court terme des investissements budgétaires dans les administrations publiques sont centrales pour comprendre cette réorientation de la justice pénale des mineurs. Ce qui est remis en cause, c'est la solidarité de la société envers les membres les plus marginalisés ou les plus fragiles qui la composent, et le rôle des politiques publiques pour rendre effectif le principe d'égalité des citoyens, ou s'en approcher, tant dans le fond que dans la forme. Ce glissement vers la responsabilisation individuelle au détriment de la solidarité s'observe au travers de nombreuses politiques publiques sociales, comme celle du RMI devenu RSA où l'engagement contractuel de l'État en matière

d'insertion s'efface devant celui du bénéficiaire à se rendre employable.

À travers les transformations actuelles de la justice des mineurs se pose une question sociologique classique sur le sens de *faire société* et sur les politiques publiques le permettant.

La question sociale a changé de nature

Si la jeunesse est un problème éternel, un objet/sujet d'espoir et de crainte pour les sociétés, les politiques de la jeunesse qui se sont historiquement succédé depuis le XIX^e siècle dans les pays développés sont la reconstruction permanente sous différentes formes d'un espace conflictuel, marqué par la recherche d'un équilibre entre investissement pour l'avenir et déstabilisation présente des adultes.

Les tensions sociales inhérentes à cet exercice ont nécessité la mise en forme de politiques caractérisées par la coexistence de plusieurs logiques, souvent perçues par les professionnels de terrain comme contradictoires : le contrôle social, l'allongement de la scolarité, la prévention de la délinquance, la précarisation de la formation professionnelle ou du contrat de travail, etc.

Dès le milieu des années 1970, des politiques de sécurité et d'insertion des jeunes ont été menées de front. En 1982, après l'arrivée de la gauche au pouvoir, ces politiques publiques de la jeunesse sont explicitement reliées aux dispositifs sur les quartiers⁽⁷⁾. Cette réunion des objectifs, perçus par les travailleurs sociaux comme hétérogènes sur un même espace géographique, sera à l'origine de nombreuses questions, interrogations, car cet enchevêtrement d'objectifs se fera au nom de la lutte contre l'insécurité dont la jeunesse des quartiers est l'embème (Rey, 1996). Cette jonction locale des dispositifs s'est opérée sur un fond d'épuisement des moyens de la police comme de la justice ou des travailleurs sociaux.

La *gestion démographique* des conséquences sociales des restructurations économiques des années 1970 et 1980, excluant de l'emploi les jeunes et les plus âgés, est à l'origine de cette situation particulière que nous connaissons :

(5) Texte de Rachida Dati, publié par le journal *Libération*, dans la rubrique « Rebonds », le 2 juillet 2007.

(6) Rachida Dati, discours du 15 avril 2008, prononcé lors de l'installation de la commission Varinard, chargée de préparer la réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 (site web du ministère de la Justice).

(7) Dans les années 1970 avait été inaugurée la procédure de réhabilitation de l'habitat (1975), puis, au début des années 1980, après le rapport d'Hubert Dubedout (1983), cette politique de réhabilitation a pris pour référence l'intervention dans le quartier. À la fin des années 1980, les différentes politiques (sécurité, formation professionnelle et habitat) vont s'institutionnaliser au niveau central dans *une politique de la ville*, marquée par la création d'un ministère de la Ville, au sein duquel ces différentes approches vont coexister.

*« Les années passent, pourtant
tout est toujours à sa place*

*Plus de bitume
donc encore moins d'espace*

*Vital et nécessaire
à l'équilibre de l'homme*

*Non, personne n'est séquestré,
mais c'est tout comme*

*C'est comme de nous dire que la
France avance alors qu'elle pense*

*Par la répression stopper net
la délinquance*

*S'il vous plaît,
un peu de bon sens*

*Les coups ne régleront pas
l'état d'urgence... »*

Extrait du titre
« Mais qu'est-ce qu'on attend ? »,
album *Paris sous les bombes*,
Suprême NTM,
Epic – Sony Music Entertainment, 1995.



Aujourd'hui, l'enjeu des interventions policières et judiciaires en direction des jeunes n'est plus tant de traiter une déviance que de gérer, le plus souvent médiatiquement, les tensions liées à la vie sociale.

Références bibliographiques

- HONNETH Axel. *La Société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*. Paris: La Découverte, 2006.
- BAILLEAU Francis et CARTUYVELS Yves (dir.). «La Justice pénale des mineurs en Europe». *Déviance et Société*. Genève: éd. Médecine et Hygiène, numéro spécial, 2002, vol. 26, n°3.
- BAILLEAU Francis. «L'exceptionnalité française. Les raisons et les conditions de la disparition programmée de l'ordonnance pénale du 2 février 1945». *Droit et Société*. Paris: n° 69-70, automne 2008, pp. 399-438.
- DELARRE Sébastien et MESNARD Odile. «Les filières pénales de prise en charge des mineurs dans les années 2000». *Infostat Justice*. Paris: Bulletin d'information du ministère de la Justice et des Libertés, février 2012, n° 115.
- REY Henri. *La Peur des banlieues*. Paris: Presses de Sciences po, 1996.
- BAILLEAU Francis. «De l'intégration à l'insertion. Un nouvel ordre social?». *Les Annales de Vaucluse*, n° 32-33, 1990, pp. 33-51.
- CASTEL Robert. *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris: Fayard, 1995.
- BAILLEAU Francis et CARTUYVELS Yves (dir.). *La Justice pénale des mineurs en Europe. Entre modèle welfare et inflexions néolibérales*. Paris: L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2007.

celle de protection d'un espace public menacé par un ordre économique et social porteur d'une désespérance sociale des jeunes (Bailleur, 1990). Dans les banlieues paupérisées, les phénomènes d'oppositions, de tensions, de violences systématiques dans les rapports entre autorités publiques, principalement la police et les jeunes, les scènes d'émeutes, de pillages, de violence sont devenus très prégnants. Cette désespérance s'exprime à épisodes réguliers dans des émeutes localisées, qui ne se réfèrent pas ou peu à une conflictualité traditionnelle, structurée par des revendications portées par des forces politiques ou syndicales.

Les choix politiques pour réguler ces tensions économiques et sociales font qu'aujourd'hui, l'enjeu des interventions policières et judiciaires en direction des jeunes n'est plus tant de traiter une déviance que de gérer, le plus souvent médiatiquement, les tensions liées à la vie sociale, à la répartition des fruits de la croissance économique, à la cohabitation conflictuelle entre les générations, entre des populations d'origines culturelles différentes et au face-à-face entre services et usagers, en particulier services publics et jeunes, qui sont au centre de nombreux débats sur ces thèmes.

Face aux changements de nature de *la question sociale* (Castel, 1995), pour les pouvoirs publics, il ne s'agit plus tant de réduire des handicaps individuels ou de valoriser des ressources ignorées que de maîtriser les processus de marginalisation sociale et économique afin de les cerner pour les contenir médiatiquement sans réelle volonté de les réduire. Ainsi, ce ne sont pas tant les jeunes, leurs comportements qui ont changé que les relations entre les jeunes et les adultes, la place qui leur est réservée dans l'espace public, en particulier au niveau de l'emploi pour les moins formés ou du logement pour les plus marginalisés, et de la grande précarité ou pauvreté pour les plus déstructurés, *les surnuméraires, les inutiles au monde*, dont parlait Robert Castel.

Les dérives de l'État social

L'expérience du passé le montre, la justice des mineurs ne peut exister, produire certains résultats, qu'adossée à des politiques sociales, éducatives et culturelles en direction de la jeunesse, des politiques généralistes fortes et structurées. L'appareil judiciaire n'a jamais été, et ne sera jamais en capacité de gérer seul les désordres sociaux, liés à cette transition entre un statut de jeune et celui d'adulte, surtout en période de fragilisation du lien social, de crise de l'intégration des jeunes dans un statut d'adulte.

Depuis maintenant quelques décennies, les jeunes, certains jeunes, sont devenus le pro-

blème politique, médiatique central des politiques d'ordre public. La transformation des politiques sociales et judiciaires est présentée comme une réponse *équilibrée* à la montée de l'expression d'un sentiment d'insécurité dans la population, et comme une adaptation à de nouveaux rapports socio-économiques, dont une des conséquences serait le développement d'une *délinquance juvénile de masse*⁽⁸⁾. Ces nouvelles perceptions et représentations se sont conjuguées à une dégradation des conditions d'accès à l'emploi des jeunes les moins scolarisés, une crise ou une transformation des liens sociaux, des rapports entre les générations et une mutation de nos perceptions du rôle des normes collectives. L'État s'est engagé dans des politiques d'abaissement du coût du travail, de dérégulation du marché du travail avec un soutien financier à la multiplication des formes précaires d'emploi, en particulier pour les jeunes, avec la généralisation des dispositifs dérogatoires au droit du travail: les politiques dites d'insertion sociale et professionnelle et de gestion de la *nouvelle* pauvreté. Cette réorientation traduit le passage des politiques de *welfare* liées à l'État social à celles de *workfare* liées au développement d'un État néolibéral (Bailleur et Cartuyvels, 2007).

Ces transformations des politiques publiques sont le fruit d'une remise en cause progressive des acquis de l'État social – dont une justice des mineurs résolutive, liée à une prévention ou à une protection sociale généraliste –, d'une critique de la responsabilité collective et de la solidarité, au profit de la primauté accordée à la responsabilité individuelle face aux aléas de la vie.

Il s'agirait pour l'État d'investir moins dans le bien-être public, dans les politiques de prévention sociale afin de contrôler davantage certains risques, induits par des populations à risque, pour favoriser le déploiement des activités économiques et sociales privées dans un environnement sécurisé. Et les réponses, presque exclusivement pénales, qui ont pu être apportées à cette situation dangereuse tant pour les personnes que pour la cohésion sociale, ne font à ce jour qu'aggraver la situation.

(8) Aucun des indicateurs statistiques disponibles ne démontre cette affirmation péremptoire, au contraire, ils indiquent que la croissance de la délinquance des jeunes est, *a minima*, équivalente à celle des adultes, si ce n'est moins rapide et moins importante.



Anticiper

Les jeunes sont les dépositaires de la société de demain. Comment envisagent-ils le futur ? De quel avenir sont-ils porteurs ? Comparés aux jeunes de 25 autres pays, les jeunes Français sont pessimistes. Ils se sentent peu maîtres de leur existence et du monde dans lequel ils vivent. La tentation du repli sur la sphère privée n'est pas loin. Ils n'en restent pas moins plus optimistes et plus ouverts au monde globalisé que leurs aînés. Leur engagement dans la cité – qui passe davantage par les associations que par la politique ou les syndicats – tend à s'affirmer et s'exerce au gré des enjeux mobilisateurs du moment. Il s'élève avec le niveau de diplôme. Mais la plupart des jeunes peu ou pas diplômés rejettent une société qui elle-même tend à les exclure. Face à leurs difficultés d'insertion, peut-on parler de jeunesse sacrifiée ? Si les conditions d'entrée dans la vie active se sont détériorées, le niveau de vie absolu de la jeune génération s'améliore. Mais la transmission intergénérationnelle des inégalités, *via* le diplôme et les solidarités familiales, reste très forte.

Les jeunes générations incarnent aussi la révolution numérique et cristallisent un imaginaire social de partage et de vagabondage qui bouscule nos organisations pyramidales et nos modes de vie. Un glissement semble s'opérer des valeurs de l'autonomie et du travail vers la nécessité de l'échange, à l'œuvre dans les outils numériques sociaux. La pratique de la ville par les jeunes, fortement définie par leur mobilité, est loin de se cantonner aux espaces dédiés. Elle tend vers le multi-usage des espaces, et leur imaginaire vers des projets hybrides.

Les jeunes et leur avenir : la tentation du cocon

Juliette Dupoizat
IAU île-de-France



Quelles attentes exprime la jeunesse française et quel regard porte-t-elle sur le monde ? Une enquête internationale montre des différences marquées entre les jeunes selon les pays, plus fortes que les différences de génération. Elle pointe aussi certains paradoxes de la jeunesse française, à la fois très satisfaite de la vie qu'elle mène et très pessimiste lorsqu'elle se projette dans l'avenir.

Les Français sont connus pour être spécialement pessimistes dans la perception de l'état de leur pays et de leur avenir. L'enquête proposée par la Fondation pour l'innovation politique⁽¹⁾, qui interroge les jeunes de 16 à 29 ans dans 25 pays différents, confirme ce résultat pour la jeune génération. Elle permet également d'appréhender les attentes des jeunes Français, leurs projets, leurs craintes, et de voir ce qui les distingue des autres jeunesse du monde.

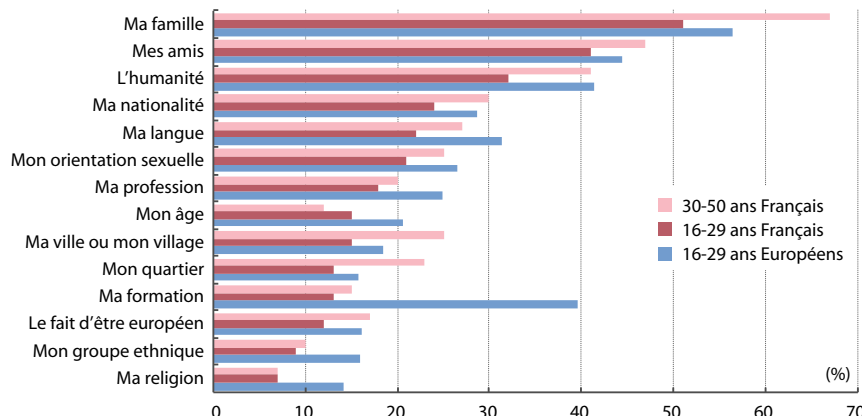
Les jeunes aspirent à l'indépendance et valorisent la famille

Lorsqu'on interroge les jeunes sur leurs projets pour les 15 prochaines années, ils plébiscitent les éléments marquant la vie d'adulte : acquérir un logement, avoir des enfants, gagner beaucoup d'argent. Toutes les nationalités s'accor-

dent sur ce triptyque, et les jeunes Français encore plus largement. L'unanimité de ces souhaits peut s'expliquer par la plus grande difficulté que rencontrent les jeunes d'aujourd'hui pour acquérir pleinement leur indépendance. En effet, les différentes étapes qui jalonnent la fin de la jeunesse et permettent l'autonomie (premier emploi, premier logement, mise en couple) se désynchronisent, ce qui allonge d'autant l'état transitionnel entre l'adolescence et l'âge adulte (Epiphane et Sulzer, 2008 ; Galland, 2002).

Fonder une famille est un projet d'autant plus important pour ces jeunes que c'est, selon eux, l'élément fondamental d'une vie satisfaisante, après la bonne santé. C'est la dimension de leur vie qui recueille le plus de contentement. La famille est aussi le repère clé de leur identité : toutes les nationalités la citent en premier parmi les différentes dimensions proposées. Ils placent ensuite les amis et l'humanité avant la langue et la nationalité. La formation est un marqueur essentiel de l'identité pour la moyenne des Européens, mais pas pour les jeunes Français. De façon générale, les différents aspects identitaires sont moins manifestes chez eux.

Cette dimension est tout à fait importante dans mon identité



(1) Fondation pour l'innovation politique (Fondapol), enquête « La jeunesse du monde », 2011.

(2) Enquête menée, en partenariat avec l'institut CSA, de novembre 2010 à janvier 2011 auprès de 6000 jeunes âgés de 15 à 30 ans (www.joc.asso.fr/actualite/enquete-joc-csa-les-resultats-complets-de-l-enquete-2011.html).

Dans d'autres enquêtes, la place privilégiée occupée par la famille est parfois contrebalancée par celle des amis. Dans l'enquête de la Jeunesse ouvrière chrétienne⁽²⁾ sur la liberté de choix des jeunes, les amis apparaissent comme le facteur principal d'une vie réussie et comme un vecteur déterminant de la socialisation des jeunes, puisqu'ils influencent fortement ceux-ci dans leurs choix de loisirs, de consommation ou d'engagement dans des associations. Mais pour ce qui est des choix fondamentaux de la vie, que sont l'orientation scolaire, professionnelle ou la prise d'autonomie, les parents restent les principaux guides. En comparaison des autres pays, cependant, l'enquête Fondapol montre que les jeunes Français adhèrent moins que les autres à l'importance d'avoir des amis qui leur ressemblent ou de suivre les tendances de la mode. Et l'acceptation par la famille du choix du compagnon de vie reste importante pour 85 % des jeunes Français, et essentielle pour 45 %.

L'adhésion très forte des jeunes Français à la famille, et à leur famille en particulier, n'implique pas pour autant qu'ils la considèrent comme un fondement de la société. Ce sont même les jeunes Français, avec les jeunes Espagnols puis les jeunes des pays du Nord, qui la considèrent le moins comme une référence sociétale. Elle reste cantonnée dans la sphère du privé, et c'est bien cette sphère qui est investie par la jeune génération d'aujourd'hui.

Ils souhaitent une société tolérante et protectrice

Quand on demande aux jeunes Français quelles sont les qualités à encourager chez les enfants, ils citent d'abord les valeurs d'honnêteté (57 %) et de responsabilité (42 %). Ils répondent en cela comme les autres nationalités, et comme la génération de leurs aînés. La responsabilité est, toutefois, moins mise en avant par les jeunes Français. Plus du tiers cite ensuite la tolérance et l'obéissance, bien plus souvent que la moyenne des Européens, qui citent davantage l'indépendance. Ils sont, avec les Espagnols, les seuls Européens à placer l'obéissance avant l'indépendance. Ce rapport entre indépendance et obéissance permet de mesurer leur degré d'adhésion au processus d'individualisation (de Singly, 2008). L'injonction à devenir soi-même, prônée par les sociétés occidentales modernes, c'est-à-dire à construire sa propre vie sans dépendre de ses appartenances héritées, ne semble donc pas encore ancrée dans la société française.

Les Français valorisent plus souvent que leurs voisins la tolérance. Dans notre société laïque, cette tolérance est placée, bien avant la religion, comme valeur à transmettre à ses enfants.

Ils sont également les plus attachés, avec les Grecs et les Japonais, à la liberté individuelle quand celle-ci est opposée à la loi et à l'ordre dans le dessin d'une société idéale. En fait, les jeunes Français désirent surtout une liberté de comportement, une liberté dans la sphère de leur vie privée. Cela s'exprime par exemple par le large rejet de l'idée que les relations sexuelles puissent n'être possibles qu'au sein du mariage.

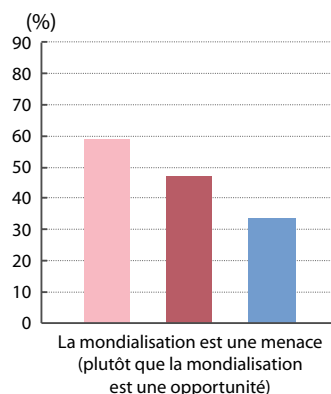
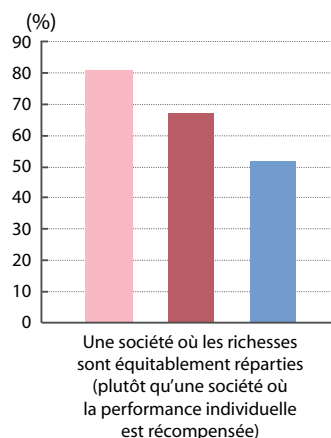
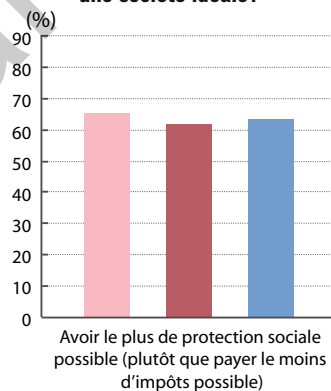
À côté de cette permissivité, les jeunes Français attendent de la société qu'elle les protège. Ainsi, ils préfèrent assez largement une forte protection sociale plutôt que de faibles impôts. Ils optent pour une société où les richesses sont équitablement réparties plutôt qu'une société qui récompense la performance individuelle. Si la protection sociale fait consensus en Europe, les Français et les Finlandais sont ceux qui rejettent le plus fortement une société concurrentielle. En ce qui concerne la mondialisation, ils sont près de la moitié à la considérer plutôt comme une menace qu'une opportunité, pour seulement un tiers de la moyenne des jeunes Européens. Mais leur crainte est moins prégnante que celle de leurs aînés qui sont six sur dix à la considérer comme une menace. Lorsqu'on somme les scores de ces trois items, on voit que les Français sont, avec les Grecs, de loin les plus rétifs aux concepts d'une société d'économie libérale, mais il est à noter que la génération des 16-29 ans l'est beaucoup moins que celle des 30-50 ans.

Les Français défendent aussi la générosité. Ils sont les plus nombreux en Europe à la citer comme une qualité à encourager chez les enfants. Ils adhèrent très largement à toutes les propositions pouvant relever de ce domaine : que le donateur soit la société (allocations chômage, soins et enseignements universels) ou l'individu (donner de son temps et de son argent pour ceux qui en ont besoin, désobéir à la loi pour plus de justice). Toutefois, le paiement des retraites est la proposition qui fédère le moins (tout juste 50 %, soit un peu moins que la moyenne des Européens), laissant par là supposer un début de conflit intergénérationnel, ou un début de défiance vis-à-vis de la force de l'État providence.

Les jeunes adhèrent à la valeur travail, si celui-ci permet la réalisation de soi

Même si les jeunes Français admettent très peu de considérer leur profession comme une dimension de leur identité, ils sont parmi les plus nombreux, en Europe et dans le monde, à déclarer qu'avoir un travail passionnant est un des éléments clés d'une vie satisfaisante. A *contrario*, « ne pas avoir à travailler » ne recueille que 3 % des suffrages. De même, parmi les

Qu'est-ce qui caractérise une société idéale?



■ 30-50 ans Français
 ■ 16-29 ans Français
 ■ 16-29 ans Européens

Source : Fondapol, 2011.

autres Européens, les jeunes Français valorisent un peu plus le sens de l'effort ou le fait de faire de son mieux au travail, quel que soit le niveau de rémunération. Cela ajouté au fait qu'un jeune sur deux perçoit le chômage comme une des plus grandes menaces qui pèsent sur la société, on voit que les jeunes accordent toujours au travail une place essentielle dans leur existence. Il existe un consensus en Europe et parmi les générations autour des attentes vis-à-vis de leur future carrière : l'emploi doit être rémunérateur, intéressant et l'ambiance de travail doit être bonne, avec des collègues sympathiques. Les Français citent ensuite, mais nettement moins, la sécurité de l'emploi et le sentiment d'être fier de son travail. Avec 62 % des jeunes qui espèrent un bon salaire, et un jeune sur deux qui a le projet de gagner beaucoup d'argent dans les quinze prochaines années, les jeunes Français semblent particulièrement attachés à la dimension rémunératrice du travail. Pourtant, ils ne sont que 14 % à faire de la richesse un facteur de vie satisfaisante, et une majorité souhaite travailler dans l'éducation ou la santé, qui ne sont pas les secteurs les plus lucratifs. Cette apparente contradiction se retrouve dans une enquête menée au même moment par la Jeunesse ouvrière chrétienne. Les jeunes y positionnent le fait d'avoir beaucoup d'argent et de faire une belle carrière comme les premiers gages d'une vie réussie aux yeux de la société. Mais, lorsqu'ils se déterminent à titre personnel, ces deux items n'arrivent plus qu'en cinquième et sixième positions, loin derrière les amis, le temps libre et la famille.

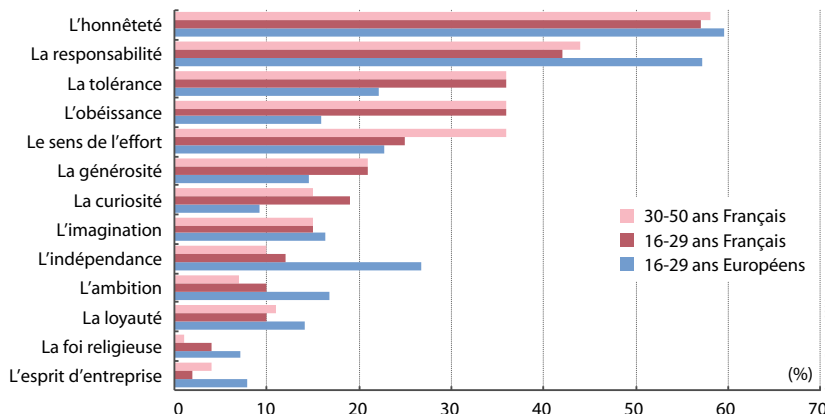
Par ailleurs, lorsqu'on compare les attentes de la jeune génération à celles des aînés, il apparaît que les 16-29 ans valorisent davantage le salaire, les opportunités de carrière, les voyages, le temps libre et les droits sociaux comme le congé parental. Les 30-50 ans mettent beaucoup plus souvent en avant la qualité de l'encadrement ou l'indépendance au travail. Ils sou-

lignent aussi davantage la sécurité de l'emploi, l'intérêt du travail et son utilité. Ces résultats confirment, pour partie, les analyses de Jean-François Tchernia (2005), qui voit chez les jeunes un rapport au travail plus personnel, tandis que la génération précédente l'envisagerait plus comme un devoir social (Epiphane et Sulzer, 2008). En fait, la jeune génération n'accorderait d'importance au travail que si elle peut y trouver les moyens d'une réalisation de soi, tout en conciliant vie professionnelle et vie privée.

Des jeunes Français plus pessimistes sur leur avenir

Si les jeunes Français se distinguent assez peu des autres Européens sur le plan des valeurs, ils s'en éloignent nettement par le pessimisme qu'ils affichent dans leur vision de l'avenir, surtout celui de leur pays. Seuls 2 % d'entre eux sont tout à fait optimistes quant à l'avenir de leur pays, et les trois quarts ne lui voient pas d'avenir prometteur. C'est un état d'esprit qu'ils partagent avec les Européens du Sud, les Grecs, les Espagnols et les Italiens. Moins pessimistes sur leur avenir personnel, puisqu'un jeune sur deux considère son avenir comme prometteur ou pense qu'il aura un bon travail, ils sont, toutefois, moins optimistes sur ces points-là que la moyenne des Européens. Quand on somme les scores de *fort optimisme*⁽³⁾ en réponse à ces trois questions (avenir du pays, propre avenir, qualité espérée du travail⁽⁴⁾), les Français de 16-29 ans obtiennent tout juste 20 points, ce qui fait d'eux et des Japonais les jeunes les moins confiants de tous les pays interrogés. Les jeunes espagnole et grecque se trouvent à peine mieux loties, au contraire des Suédois, des Finlandais et des Roumains, qui se montrent les Européens les plus optimistes. On peut voir dans ces résultats un impact du fonctionnement du marché du travail (Galland, 2008) : les jeunes se sentent d'autant plus confiants que le risque pèse sur tous les individus de la société, et non pas uniquement sur eux. Or, en France, les jeunes sont une variable d'ajustement importante du système : longtemps confrontés à la précarité (en termes de salaire et de flexibilité), ils peuvent mettre plusieurs années à intégrer réellement le marché du travail. Néanmoins, ils se montrent toujours un peu plus optimistes que leurs aînés, surtout lorsqu'il s'agit de leur propre avenir. Cela répond sans doute à un effet d'âge, puisque les jeunes ont par définition l'avenir devant eux.

Quelles sont les qualités que les enfants devraient être le plus encouragés à développer à la maison ? (3 réponses)



(3) Ils ont répondu « Tout à fait d'accord » aux différentes questions posées.

(4) Indice d'optimisme : somme des réponses positives aux trois propositions suivantes : « l'avenir de votre pays est prometteur », « votre avenir est prometteur », « vous êtes certain que vous aurez un bon travail dans l'avenir ».

De fait, pour ces questions, les écarts intergénérationnels sont toujours inférieurs aux écarts observés entre nationalités.

Les variables d'optimisme et de confiance sont étroitement corrélées avec le sentiment d'avoir une influence sur sa vie ou sur le monde qui nous entoure. Et les jeunes Français sont parmi les moins nombreux à penser que « les gens peuvent changer la société par leurs choix et leurs actions », que « les gens de votre pays ont la possibilité de choisir leur propre vie » ou qu'ils « peuvent décider eux-mêmes de leur vie »⁽⁵⁾. C'est donc d'une liberté tronquée dont souffrent les jeunes Français. Ceux-ci ne se sentent pas maîtres de leur existence, ni encore moins du monde dans lequel ils vivent, et ce sentiment d'impuissance engendre un certain fatalisme. Ce sentiment est d'autant plus dur à assumer dans le contexte actuel de valorisation de la responsabilité personnelle et de la réalisation de soi-même. Les jeunes Français, s'ils bénéficient d'une grande liberté de comportements, restent plus fortement dépendants lorsqu'il s'agit des choix fondamentaux de l'existence. Par exemple, le parcours scolaire, qui est largement déterminé par l'origine sociale de l'individu, conditionne à son tour l'avenir professionnel de celui-ci. Il est ainsi intéressant de noter que les deux pays les plus « déprimés », la France et le Japon, sont les deux pays où l'institution scolaire, *via* les diplômés qu'elle délivre, a le plus de poids sur l'avenir professionnel des personnes (de Singly, 2008). Ce sont d'ailleurs les deux pays dans lesquels les jeunes considèrent le moins leur formation comme une dimension de leur identité, sans doute par rejet de la trop forte pression qu'ils y subissent. Ainsi, quand les Européens citent la formation comme deuxième ou troisième dimension constitutive de leur identité, les Français ne la placent qu'en onzième position (sur quatorze), avec 27 points de moins.

Des jeunes très méfiants vis-à-vis des autres

Le pessimisme rime avec la méfiance. Un jeune Français sur deux déclare ne pas faire confiance aux gens en général⁽⁶⁾. C'est un record en Europe, mais aussi dans le monde. De tous les pays interrogés, seuls les jeunes Mexicains se montrent légèrement plus méfiants (55 % contre 52 %). Cette méfiance s'exprime aussi vis-à-vis des institutions du pays : les trois quarts se méfient du gouvernement, du parlement et des médias, et la moitié de la police et du système judiciaire. Seule l'armée échappe à cette défiance généralisée : avec 58 % des jeunes qui lui font confiance, l'armée française est presque la moins controversée d'Europe. Les Français accordent un peu

plus de crédit à l'échelon international, représenté ici par les Nations unies, les ONG ou l'Union européenne. Cela est moins vrai s'il s'agit de structures à visée économique, telles que l'Organisation mondiale du commerce ou les firmes multinationales. Les 16-29 ans se montrent, en tout cas, moins défiants que la génération précédente vis-à-vis des institutions supranationales. On retrouve là le résultat déjà exprimé des jeunes Français, moins réticents que leurs aînés à la mondialisation.

Lorsqu'on somme tous ces scores de défiance, quatre pays se révèlent nettement plus suspicieux que les autres nations européennes : la Grèce, l'Italie, l'Espagne et la France. Ces quatre pays sont ceux où le niveau de confiance interpersonnelle est le plus bas. Ces sociétés pâtissent d'un réel déficit d'intégration⁽⁷⁾ de leurs jeunes dans la société (Galland, 2008). C'est en France que l'on trouve la plus grande part de jeunes qui déclarent ne pas se sentir appartenir à la société dans laquelle ils vivent (39 % contre une moyenne de 27 % dans l'Union européenne). Au contraire, ceux qui étaient déjà champions de l'optimisme en Europe se déclarent aussi les plus intégrés dans leur pays.

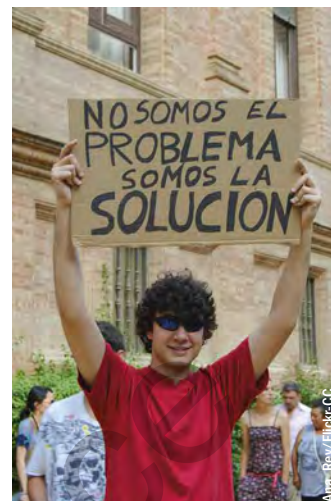
Une partie de l'explication réside peut-être dans l'opposition de deux modèles. Dans les sociétés méditerranéennes, l'émancipation passe par le soutien familial. Les pays du Nord ont, eux, opté pour une politique d'aide universelle octroyée à chaque jeune. L'autonomie se construit indépendamment de la famille. Cela participe d'une société moins cloisonnée, où le regard et le soutien portés à chacun sont équivalents, quelles que soient ses origines sociales ou familiales. Deux chercheurs, Yann Algan et Pierre Cahuc (2007), expliquent la défiance généralisée qui règne en France par un modèle social qui repose sur l'association du corporatisme et de l'étatisme. Cette association engendrerait le cloisonnement et l'opacité dont souffrent les relations sociales aujourd'hui, tandis qu'une transparence des mécanismes de solidarité favoriserait la confiance.

Ce sentiment d'être mal intégrés dans la société ne décourage pourtant pas les jeunes. Les Français de 16-29 ans sont les plus tentés par l'expérience associative. En revanche, s'ils sont très largement d'accord avec l'idée que tout le monde devrait voter, ils ne sont que 12 % à être

(5) Indice de maîtrise : somme des réponses positives aux trois propositions suivantes : « les gens peuvent changer la société par leurs choix et leurs actions », « les gens de votre pays ont la possibilité de choisir leur propre vie », « vous pouvez décider vous-même de votre vie ».

(6) Sentiment de confiance dans les gens : proportion de réponses positives à la proposition suivante : « vous avez confiance dans les gens en général ».

(7) Sentiment d'intégration : proportion de réponses positives à la proposition suivante : « vous sentez que vous appartenez à la société ».



Le mouvement des indignés est une série de manifestations pacifiques spontanées, rassemblant jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de personnes, apparues en Espagne à partir du 15 mai 2011, nées sur les réseaux sociaux et initiées par le mouvement et le site web ¡Democracia Real YA ! (Une vraie démocratie, maintenant).

L'enquête La jeunesse du monde, de quoi s'agit-il ?

Les résultats présentés sont issus de l'enquête La jeunesse du monde, réalisée par la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol), sous la direction de Dominique Reynié. L'enquête a interrogé, entre le 16 juin et le 22 juillet 2010, 32 714 personnes de 25 pays, à raison d'environ 1 000 individus par pays âgés de 16 à 29 ans, et 300 âgés de 30 à 50 ans. Parmi ces 25 pays, douze font partie de l'Union européenne : l'Allemagne, l'Estonie, la Grèce, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la Roumanie, la Suède et le Royaume-Uni, qui représentent 82 % de la population européenne. L'enquête a été menée via un questionnaire électronique, et a assuré la représentativité des échantillons par une méthode de quotas, calée sur les variables d'âge, de genre et de lieu d'habitation. À partir de 26 questions et de 242 items, elle s'intéresse au regard que portent les individus sur la famille, la société, le monde, le travail. Elle les interroge sur leur identité, leurs satisfactions, leurs projets et leurs centres d'intérêt. C'est la seconde enquête menée par Fondapol sur ce thème, la précédente ayant été réalisée en 2006 auprès de 17 pays. Cette enquête, qui s'intéresse plus particulièrement aux jeunes, s'inscrit dans la lignée des enquêtes valeurs qui visent à suivre, sur le long terme, l'évolution des valeurs en Europe. Au cours des trente dernières années, quatre enquêtes valeurs ont déjà été réalisées, en 1981, 1990, 1999 et 2008, dans le cadre d'un programme international de recherche. Faut de disposer des fichiers détaillés de l'enquête, l'étude se limite aux différences observées entre catégories d'âge et entre nationalités, en comparant particulièrement la France avec ses voisins européens. Elle s'appuie également sur l'analyse de l'enquête précédente, publiée en 2008, sous la direction d'Anna Stellingner.

intéressés par l'action militante dans un parti politique, ce qui en fait la jeunesse la moins militante d'Europe.

Mais des jeunes finalement très satisfaits de leur vie

Malgré ce regard très sombre des jeunes Français sur leur avenir et sur leur pays, ceux-ci se révèlent les plus enthousiastes lorsqu'il s'agit de juger leur vie actuelle : 83 % se disent satisfaits de « [leur] vie dans son ensemble », soit 5 points de plus que la moyenne des jeunes Européens. Quels que soient les items (situation économique, santé, travail, temps libre, amis, famille), les jeunes Français se déclarent plus souvent satisfaits que les autres Européens. L'écart est le plus important à propos du travail (+12 points) et de la situation économique (+7 points), deux items pour lesquels plus d'un Européen sur deux est mécontent. L'indice qui somme tous les scores de satisfaction fait des jeunes Français les Européens les plus heureux. On voit donc que le pessimisme des jeunes Français ne se nourrit pas de leur insatisfaction, au contraire des jeunes Grecs, qui arrivent pour

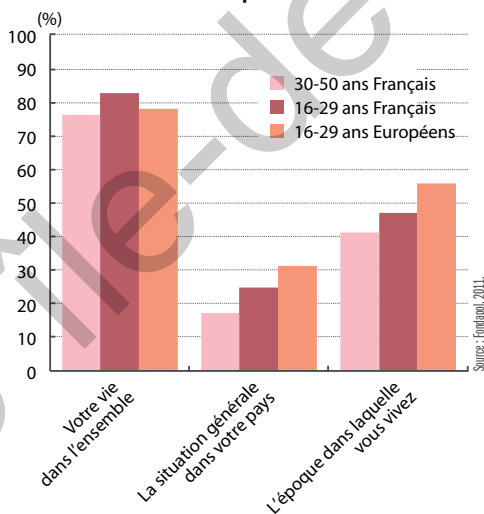
chaque item en première position des mécontents. En revanche, les Français ne se montrent pas aussi fervents quant au contexte dans lequel ils mènent leur vie personnelle : seul un jeune Français sur quatre se dit satisfait de la situation générale de son pays contre sept jeunes Suédois ou Finlandais sur dix. Un sur deux est satisfait de l'époque dans laquelle il vit, le plus mauvais score après les Grecs, les Italiens et les Espagnols, les pays les plus frappés par la crise.

La crise économique actuelle préoccupe les jeunes Français et Européens, qui pointent tous la pauvreté et la famine, ainsi que le chômage, parmi les plus grandes menaces qui pèsent sur la société. Suivent la guerre et l'effondrement du système financier mondial. Par rapport à leurs aînés, les jeunes Français semblent un peu plus inquiets des questions environnementales. Les menaces sanitaires, telles que le sida, les pandémies, ou la consommation de stupéfiants ne font en revanche pas partie de leurs préoccupations les plus immédiates.

Dans les résultats de cette enquête, les différences entre nations sont le plus souvent supérieures aux différences entre générations.

Il existe un fort déterminant culturel dans la définition de nos valeurs et de nos attentes. Des nuances distinguent tout de même les 16-29 ans des 30-50 ans. La jeune génération est davantage optimiste et satisfaite, ce qui peut relever surtout d'un effet d'âge. Les jeunes Français semblent aussi plus centrés sur leur vie privée, attachant une attention particulière à s'y épanouir. S'agirait-il d'un effet de repli sur la sphère du privé dans un contexte économique de plus en plus difficile ? Mais ils se montrent dans le même temps plus ouverts au monde globalisé que leurs aînés, et plus à l'aise avec les nouvelles technologies. Pour rendre l'espoir à cette jeunesse française, peut-être faudrait-il lui permettre de s'émanciper pleinement, tout en lui réservant une place active dans la société.

Êtes-vous satisfaits des aspects suivants de votre vie ?



Références bibliographiques

- ALGAN Yann et CAHUC Pierre. *La Société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit*. Paris : éd. rue d'Ulm, Cepremap, 2007.
- DE SINGLY François. « Préface : les jeunes du monde moderne ». In : Anna Stellingner (dir.). *Les Jeunes face à leur avenir*. Paris : Fondation pour l'innovation politique, 2008.
- EPIPHANE Dominique, SULZER Emmanuel. « Les jeunes et le travail : des attentes fortes dans des modèles sociétaux différents ». In : Anna Stellingner (dir.). *Les Jeunes face à leur avenir*. Paris : Fondation pour l'innovation politique, 2008.
- GALLAND Olivier. « Les jeunes et la société : des visions contrastées de l'avenir ». In : Anna Stellingner (dir.). *Les Jeunes face à leur avenir*. Paris : Fondation pour l'innovation politique, 2008.
- GALLAND Olivier. *Les Jeunes*. Paris : La Découverte, coll. « Repères », n° 27, 1984 (rééd. en 1990, 1993, 1996, 1999, 2002, 2009).
- TCHERNIA Jean-François. « Les jeunes Européens, leur rapport au travail ». In : O. Galland et B. Roudet (éd.). *Les jeunes Européens et leurs valeurs : Europe occidentale, Europe centrale et orientale*. Paris : Injep, La Découverte, 2005.

Paroles de lycéennes et de lycéens

Corinne de Berny
IAU île-de-France



© Bertrand Guillot / IAU
Région Île-de-France



© Corinne de Berny / IAU
Région Île-de-France

À l'initiative d'Henriette Zoughebi, vice-présidente chargée des lycées et des politiques éducatives, une consultation a été organisée dans 16 lycées franciliens.

Le conseil régional a organisé au printemps 2011 une consultation des lycéennes et lycéens, dans l'objectif de revisiter les politiques menées à leur égard.

Camille Peugny, sociologue à l'université Paris VIII, en a proposé une restitution originale : « Paroles de lycéennes et de lycéens, note finale », dont nous vous proposons quelques extraits :

Les débats, menés dans toute la région, ont montré que le monde des lycéens n'est pas univoque [...]. Bien que divers, les lycéens franciliens ont [...] des aspirations, des difficultés et, pour beaucoup, des préoccupations communes [...].

Les lycéens qui se sont exprimés sont ambitieux. Nombreux sont ceux qui ont des projets. Pour certains, ceux-ci sont déjà très précis : obtenir tel baccalauréat, pour choisir telle filière de l'enseignement supérieur et accéder enfin à telle profession. Pour d'autres, le projet est moins évident, mais l'ambition se repère dans la volonté affirmée de ne « rien lâcher », de poursuivre leurs études. Mentionnons ici tout de même que les lycéens des établissements favorisés ont plus souvent que les autres une idée déjà très précise de leur parcours post-baccalauréat, tandis que les élèves des autres lycées sont plus nombreux à indiquer « seulement » un niveau de diplôme visé, sans que la filière soit aussi clairement identifiée. Dans ces lycées, l'ambition des lycéens trouve également sa source, et de manière très émouvante parfois, dans les efforts consentis par leurs parents pour leur payer des études. Chez les jeunes filles souvent, mais aussi chez les jeunes hommes, on veut réussir pour faire honneur à ses parents, pour susciter leur fierté [...]. Pour autant, les lycéens ont parfaitement intégré l'état considérablement dégradé du marché de l'emploi [...]. Ils ont une claire conscience que le diplôme constitue la meilleure protection contre le chômage [...], même si elle peut ne pas être suffisante. [...] Dès lors, il n'est pas étonnant que de nombreux lycéens tiennent des discours forts sur le courage et l'abnégation individuels : pour réussir, il faut surtout « compter sur soi-même et se battre » ou alors mobiliser un réseau, « avoir du piston », ce qui pose la question essentielle de l'absence de réseau des lycéens des lycées les moins favorisés [...]. Usagers de leur lycée, les lycéens veulent le changer, et ont des idées pour cela [...]. Ils revendiquent le droit à l'erreur et donc à une seconde chance. Ils veulent qu'on leur « tende la main », et qu'on ne les « laisse pas tomber »

[...]. Ce sont des adolescents. Le lycée est donc aussi le lieu d'une certaine fragilité [...]. Le souhait est très partagé d'une orientation plus individualisée, d'une information plus précoce, et d'une moins grande irréversibilité des choix effectués [...]. Il s'agit d'obtenir des informations sur les métiers, pour sortir des descriptifs théoriques ou des orientations par défaut. Il faut insister sur ce point car, en la matière, les inégalités font système. C'est dans les lycées privilégiés que le monde professionnel est le plus présent. Des rencontres sont organisées, où des parents viennent présenter leur métier d'avocat, de notaire, de journaliste, de comptable, etc. L'expérience des tourneurs fraiseurs, des agents de sécurité ou des caissières est moins partagée dans les lycées plus populaires.

Les lycéens expriment un vrai souci d'égalité au sein du lycée. Plus d'égalité et de dialogue avec les adultes, mais également plus d'égalité entre les filières dans les lycées polyvalents [...]. Si le lycée est bien un lieu de tension et de stress, ils voudraient aussi qu'il soit un lieu de vie [...]. Les lycéens des lycées populaires de banlieue, dans le 93, le 94 ou le 95, notamment, sont confrontés à une discrimination incontestable, en raison de leur appartenance territoriale et de leur couleur de peau. Ils expriment cette discrimination de manière très forte, parfois plus encore lorsqu'ils ne prennent pas la parole [...]. Les lycéens ont parfaitement intégré les valeurs dominantes des sociétés occidentales contemporaines : il faut être indépendant, autonome et « se prendre en main » car « quand on veut, on peut ». Or, la réalité est tout autre [...]. Plusieurs jeunes ont dénoncé le coût de la poursuite d'études, l'injustice qu'il constitue [...]. Nous concluons sur la forte concordance entre ce que cette enquête a permis de révéler et les résultats de nombreuses recherches académiques. Être jeune ou lycéen en 2011, c'est être dans une société vieillissante. Ce n'est certes pas une spécificité française. Ce qui l'est, en revanche, c'est le sentiment majoritairement partagé par les jeunes que la société française ne leur laisse pas la possibilité de faire leurs preuves.

L'avenir professionnel vu par les jeunes

Mariette Sagot
IAU île-de-France



Ils ont entre 18 et 25 ans et vivent chez leurs parents. Ils sont décidés à faire le métier qui leur plaît et croient davantage en la vertu du travail qu'en celle du diplôme pour réussir. Ils se montrent plutôt optimistes sur leur avenir professionnel.

« Travailler dans un domaine qui me passionne est bien ce qui compte le plus pour les jeunes dans le choix du futur métier.

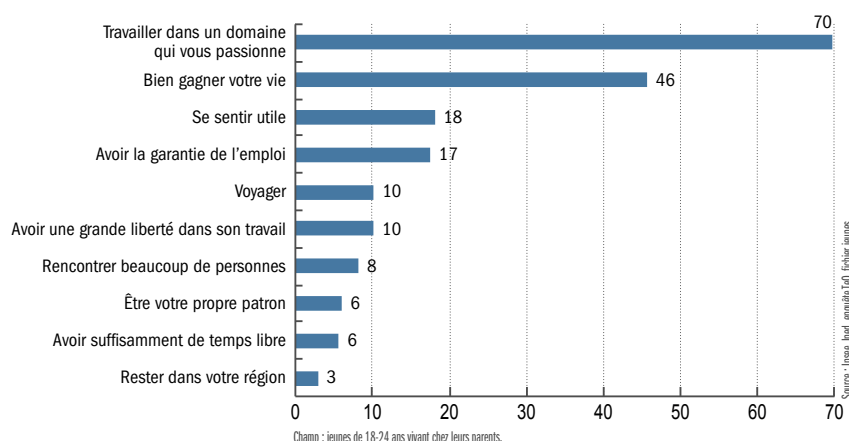
Les jeunes de 18-25 ans vivant chez leurs parents ont-ils une idée précise du métier qu'ils veulent exercer plus tard? Quelles sont les raisons qui motivent leur choix? Sont-ils optimistes ou inquiets face à leur avenir professionnel? Sur quoi fondent-ils la réussite professionnelle? L'enquête Trajectoires et Origines (TeO), menée par l'Ined et l'Insee en 2008, apporte quelques éléments de réponses à ces questions⁽¹⁾.

Avant tout, faire le métier qui me plaît

« Travailler dans un domaine qui me passionne » est de très loin la première raison évoquée dans le choix du (futur) métier. Six jeunes sur dix la mentionnent en premier⁽²⁾. « Bien gagner sa vie » n'est prioritaire que pour un jeune sur dix. En revanche, quand on leur

demande quel deuxième facteur leur paraît essentiel, un tiers d'entre eux citent le fait de bien gagner sa vie et un peu plus d'un sur dix la garantie de l'emploi ou le besoin de se sentir utile. Qu'il soit cité en premier ou en deuxième, « travailler dans un domaine qui me passionne » est bien ce qui compte le plus pour les jeunes (cité par sept sur dix). « Bien gagner sa vie » est mentionné par 45 % d'entre eux, « se sentir utile » par 18 %, « avoir la garantie de l'emploi » par 17 %, « voyager » et « avoir une grande liberté dans le travail » par 10 % d'entre eux. Les jeunes encore scolarisés ont plus envie d'exercer un métier qui les passionne (les trois quarts) que les jeunes actifs (un peu moins de six sur dix). À l'inverse, les actifs mettent davantage l'accent sur la garantie de l'emploi et la possibilité de rencontrer des personnes dans leur travail. Le genre n'est pas neutre vis-à-vis des choix. Les hommes désirent davantage bien gagner leur vie, avoir une grande liberté dans leur travail ou voyager, quand les femmes citent relativement plus souvent le besoin de se sentir utile ou la garantie de l'emploi. Il y a peu de différence entre l'Île-de-France et la province : les Franciliens citent un peu moins la garantie de l'emploi et un peu plus l'envie d'être son propre patron.

Qu'est-ce qui motive le choix du (futur) métier des jeunes ?



(1) Pour une présentation de l'enquête TeO, voir l'article de Sandrine Beaufilet : « L'accès à l'indépendance des jeunes Franciliens », dans ce numéro des Cahiers, p. 17.

(2) En raison de la faiblesse des effectifs de jeunes de 18-25 ans vivant chez leurs parents dans l'enquête en Île-de-France (513), on mettra davantage l'accent sur le niveau national (1 732) dans cet article.

Et ne pas faire comme mes parents

Ils sont plus de la moitié à avoir une idée précise du métier qu'ils veulent exercer (55 %), qu'ils soient ou non scolarisés, et 13 %, seulement, à n'en avoir aucune idée. Les filles se montrent plus résolues que les garçons (six sur dix ont une idée précise, pour la moitié des hommes). Le niveau de diplôme n'influe qu'aux extrêmes. Ceux qui ont un niveau de 3^e cycle et, dans une moindre mesure, ceux qui ont une formation très spécialisée (CAP, BEP), sont les plus clairs sur leurs projets. Les jeunes ayant atteint au mieux le brevet sont beaucoup plus dans le vague.

Le métier exercé par les parents joue un rôle plutôt dissuasif dans leur choix : 11 % seulement se disent attirés par le métier exercé par leur père, 7 % par celui de leur mère. Ils sont beaucoup plus nombreux à ne pas vouloir l'exercer : 36 % « ne veulent absolument pas faire la même chose » que leur père et 39 % ne veulent pas faire comme leur mère.

Dans l'ensemble, les jeunes parlent souvent ou assez souvent de leur avenir professionnel avec leurs parents (sept sur dix). Les jeunes actifs de province sont ceux qui en parlent le moins.

La moitié des jeunes plutôt optimistes sur leur avenir professionnel

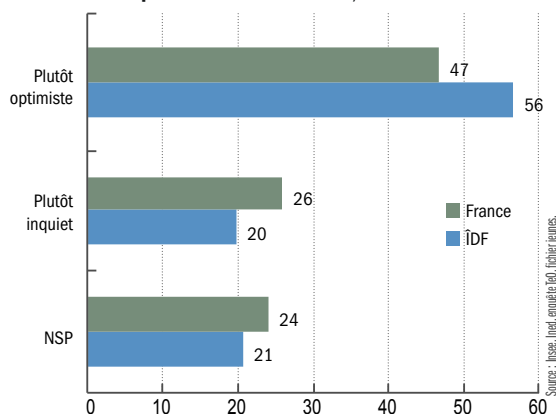
Quand on leur demande comment ils envisagent leur avenir professionnel, les jeunes qui vivent encore chez leurs parents se déclarent plus souvent « plutôt optimistes » (47 %) que « plutôt inquiets » (26 %). Ils sont plus optimistes en Île-de-France (56 %) qu'en province (44 %). Cet écart s'explique principalement par la plus forte proportion de jeunes encore scolarisés à 18-24 ans dans la région par rapport à la province. Les jeunes qui poursuivent leurs études se sentent, en effet, majoritairement optimistes (53 %) en Île-de-France comme en province. Le statut d'activité influe peu sur le ressenti des Franciliens face à leur avenir. En revanche, en province, les jeunes qui se sont déjà confrontés au marché du travail, et surtout les chômeurs,

sont nettement plus pessimistes que les autres. Un quart seulement des jeunes chômeurs se déclarent plutôt optimistes en province. La vision de l'avenir dépend aussi pour partie du diplôme ou du genre. Les femmes, et surtout les moins diplômées, se disent moins optimistes que les autres. Quatre femmes sur dix sont plutôt optimistes (la moitié des hommes), et seulement trois jeunes ayant au mieux le niveau CAP-BEP sur dix.

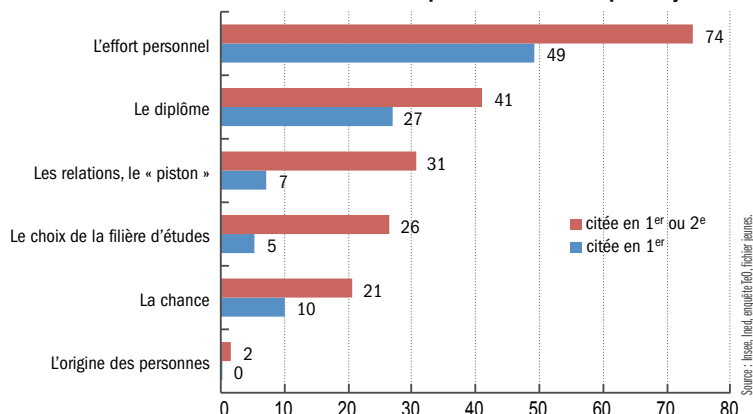
Le travail, valeur cardinale de la réussite

Pour réussir professionnellement, la moitié des jeunes mettent en avant l'effort personnel comme première condition, et le quart, le diplôme. En deuxième condition, ils placent l'effort personnel (25 %), les relations ou le piston (23 %) ou le choix de la filière d'études (21 %). Parmi les deux principales clés de la réussite, l'effort personnel est ainsi cité par les trois quarts des jeunes, le diplôme par 41 % d'entre eux, les relations et le piston par 30 %, le choix de la filière d'études par 26 % et la chance par 20 %. L'origine des personnes est très peu citée (moins de 2 %). Le travail personnel reste donc une valeur cardinale de la réussite pour les jeunes, qu'ils soient ou non actifs, homme ou femme. Les hommes citent un peu plus souvent les relations et les femmes le choix de la filière. Ceux qui sont encore scolarisés croient davantage aux vertus du diplôme ou à la filière de formation que les actifs : ils citent deux fois plus souvent le diplôme (la moitié d'entre eux) que les relations ou le piston pour réussir. Les jeunes actifs de province croient nettement plus à l'efficacité des relations qu'à celle du diplôme, ce qui n'est pas le cas des jeunes qui font leurs premiers pas sur le marché du travail dans la région. La part plus importante d'emplois très qualifiés en Île-de-France contribue sans doute à expliquer que les jeunes actifs valorisent davantage le diplôme. Quant à la chance, elle tient une plus grande place dans la perception des jeunes actifs vivant chez leurs parents, en Île-de-France comme en province.

En ce qui concerne votre avenir, êtes-vous...



Les conditions de la réussite professionnelle vues par les jeunes



L'engagement social et politique des jeunes

Bernard Roudet⁽¹⁾

Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse



Jean-François Bernard-Sugy/Région Île-de-France

Conseil régional de la jeunesse, région Île-de-France.

Selon le baromètre Jeunesse⁽²⁾, 66 % des jeunes font confiance aux associations pour améliorer leur avenir, alors qu'ils ne sont que 35 % à faire confiance aux syndicats et 9 % aux partis politiques. Un jeune sur deux souhaiterait s'engager pour soutenir une cause associative, mais seul un sur dix souhaiterait militer dans un syndicat ou dans un parti politique. Les jeunes attendraient-ils donc davantage des associations que du monde syndical et politique, voire opposeraient-ils ces deux formes d'engagement? Les résultats des enquêtes Valeurs des Français (voir encadré de présentation) nous donnent une image plus complexe de l'engagement citoyen des jeunes. D'une part, leur rapport à la politique n'est pas aussi négatif que l'on peut le penser, d'autre part, leur engagement associatif doit être

Comment caractériser l'engagement social et politique des jeunes Français? Deux tendances se dégagent de nombreux sondages : leur attachement aux associations et leur faible intérêt pour les syndicats ou les partis politiques. Les enquêtes sur les valeurs des Français conduisent à nuancer ce constat.

nuancé par rapport aux intentions exprimées dans les sondages. En outre, en matière de rapport à la politique et à la vie associative, le niveau d'études influe largement sur les opinions et sur les comportements juvéniles.

Politisation et participation protestataire en hausse

La jeunesse ne s'est jamais caractérisée par un fort intérêt pour la politique au sein d'une société française peu politisée. On constate tou-

(1) Bernard Roudet est conseiller scientifique du bulletin de l'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse et chargé d'études et de recherche sur les modes de vie, les valeurs et la participation des jeunes à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep).

(2) Sondage réalisé en ligne auprès de 1003 personnes de 16 à 30 ans, en septembre 2010, par l'Ifo pour le ministère chargé de la jeunesse.

Tableau 1 - Politisation des 18-29 ans de 1981 à 2008, et des 30 ans et plus en 2008 (en %)

	1981	1990	1999	2008	2008 30 ans et +
Importance de la politique dans la vie					
Très important	-	5	5	13	13
Assez important	-	25	26	37	30
Peu ou pas du tout important	-	70	69	50	57
Intérêt pour la politique					
Très intéressé	-	5	6	12	12
Assez intéressé	-	28	22	29	31
Peu ou pas du tout intéressé	-	67	72	59	57
Fréquence des discussions politiques entre amis					
Souvent	12	10	9	17	16
De temps en temps	53	52	46	53	53
Jamais	35	38	45	30	31

Source : Enquêtes Valeurs. Anval-Injep.

Note : 5 % des jeunes âgés de 18 à 29 ans considèrent en 1990 la politique comme très importante dans la vie, 13 % des adultes de 30 ans et plus considèrent en 2008 la politique comme très importante dans la vie.

tefois une nette remontée de la politisation des jeunes : ils sont désormais plus nombreux à se déclarer intéressés par la politique et à la considérer comme importante dans la vie. Même s'il reste à un niveau relativement modeste, le pourcentage de jeunes les plus politisés double entre 1999 et 2008. En outre, les jeunes discutent plus souvent de politique avec leurs amis. Aujourd'hui, sur ces indicateurs, les jeunes ne se différencient pas des adultes, voire même les dépassent (tableau 1). Leur plus forte politisation se traduit par un moindre refus de se classer sur une échelle politique (8 % en 2008 contre 24 % en 1999) (Roudet, 2010). La distance vis-à-vis des partis politiques, constatée dans les sondages, est confirmée par l'enquête Valeurs. Cependant, elle n'empêche pas une montée de la confiance des jeunes envers les syndicats, comme envers les institutions démocratiques. Seuls 18 % des jeunes ont confiance dans les partis politiques, mais 43 % d'entre eux ont confiance dans le parlement (contre 35 % en 1999) et 49 % dans les syndicats (contre 35 % en 1999), tandis que 88 % considèrent la démocratie comme la meilleure forme de gouvernement. La critique des partis politiques ne constitue donc pas une remise en cause du fonctionnement démocratique. Évoquer la participation politique des jeunes, c'est souvent souligner leur abstention lors des élections. Or la montée de l'abstention caractérise l'ensemble du corps électoral et recouvre moins un abstentionnisme systématique que le développement d'un vote par intermittence. Avec le renouvellement générationnel, l'acte électoral est moins conçu comme un devoir, autrefois accompli sans même être politisé, que comme un droit exercé au gré des enjeux mobilisateurs du moment (Roudet, 2012). Davantage que la participation électorale, les jeunes privilégient des formes de participation protestataire, en augmentation depuis une vingtaine d'années (tableau 2). Près de deux jeunes sur trois ont déjà signé une pétition et près d'un sur deux a participé à une manifestation. Si le pourcentage de pétitionnaires est stable, celui des manifestants s'accroît et apparaît supérieur à celui des adultes. Phénomène générationnel, l'attachement à la manifestation s'affirme d'autant plus que l'on est jeune⁽³⁾. Les autres formes d'action (participer à un boycott ou à une grève, occuper des bureaux ou des usines) sont moins pratiquées par les jeunes, même si elles augmentent aussi, particulièrement le boycott.

(3) Nous avons établi une liste des principaux mouvements protestataires lycéens et étudiants qui se sont déroulés en France entre 1968 et 2008. Sur quarante ans, une vingtaine de mouvements ont été recensés, sachant que cette liste n'intègre pas les émeutes urbaines qui ont affecté les banlieues françaises depuis le début des années 1980 (Roudet, 2009).



Avec le renouvellement générationnel, l'acte électoral est plus conçu comme un droit exercé au gré des enjeux mobilisateurs du moment que comme un devoir.

Présentation des enquêtes Valeurs

Les enquêtes Valeurs des Français, réalisées en 1981, 1990, 1999 et 2008, s'inscrivent dans un programme de recherche européen. Conduites en France par des chercheurs regroupés dans l'Association pour la recherche sur les systèmes de valeurs (Arval : www.valeurs-france.fr), ces enquêtes par questionnaire permettent de faire des comparaisons intergénérationnelles sur les rapports à la politique, aux normes sociales, à la famille, au travail, à la religion. La dernière enquête a été effectuée entre mai et août 2008 sur un échantillon représentatif de la population française : 3 071 personnes ont été interrogées en vis-à-vis, dont 601 âgées de 18 à 29 ans. 18 ans constitue la limite d'âge inférieure des personnes interrogées, nécessaire pour réaliser des enquêtes prenant en compte les législations de différents pays. La limite d'âge supérieure est de 29 ans, en raison de l'accès plus tardif aux statuts définissant l'âge adulte, ce qui impose d'un point de vue statistique et sociologique de joindre à la borne d'âge habituellement utilisée en France (24 ans) la classe quinquennale supérieure. Les résultats concernant les adultes recouvrent les 30 ans et plus. L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep : www.injep.fr), établissement public du ministère chargé de la jeunesse, est partenaire des enquêtes Valeurs depuis 1999.

Deux livres ont été publiés sur les résultats globaux de l'enquête pour la France :

- Bréchon Pierre, Tchernia Jean-François (dir.), *La France à travers ses valeurs*. Paris : Armand Colin, 2009.
- Bréchon Pierre, Galland Olivier (dir.), *L'Individualisation des valeurs*. Paris : Armand Colin, 2010.

Tableau 2 – Formes d'action politique protestataire pratiquées par les 18-29 ans de 1981 à 2008, et par les 30 ans et plus en 2008 (en %)

Formes d'action politique	1981	1990	1999	2008	2008 30 ans et +
Signer une pétition	47	46	62	64	64
Participer à une manifestation autorisée	34	30	41	48	40
Participer à un boycott	14	9	9	16	15
Participer à une grève sauvage	12	3	8	11	12
Occuper des bureaux ou des usines	7	2	3	5	10

Source : Enquêtes Valeurs. Arval-Injep.

Cette importance accordée à l'action directe est à rapprocher de la remise en cause de la médiation traditionnelle que constitue la représentation politique. À la participation politique institutionnelle sont préférés des modes d'actions plus individualisés. La participation à une organisation politique, quant à elle, ne concerne que 3 % des jeunes Français : elle est largement inférieure aux autres formes de participation associative.

Participation associative stable, mais plus engagée

Selon l'enquête Valeurs, l'adhésion associative est stable depuis 1990 : 37 % des jeunes Français sont membres d'au moins une association, proportion identique à celle des adultes. Lorsque l'on considère le travail bénévole au sein d'une association, seuls 19 % des jeunes restent concernés (pour 23 % de la population totale). Mais comment interpréter ce taux moyen d'appartenance : est-il l'indice d'une faible ou d'une forte participation ? Déjà, il apparaît inférieur aux taux d'intentions déclarés dans les sondages : l'opinion positive envers le monde associatif n'induit pas une pratique effective. De plus, la comparaison avec les taux d'adhésion des pays de l'Union européenne (Croatie incluse) situe la France légèrement en dessous de la moyenne des 18-29 ans (41 %). Les pays d'Europe du Nord détiennent de fort taux d'appartenance (75 % en moyenne), mais aussi certains pays comme les Pays-Bas (89 %), la Belgique (70 %), le Luxembourg (66 %). Les pays du Sud, certains pays d'Europe centrale (Roumanie, Slovaquie) et le Royaume-Uni ont des taux plutôt inférieurs à la moyenne, allant de 20 % d'appartenance au Portugal à 44 % en Italie. La France se situe donc dans la moyenne basse des taux d'adhésion en Europe.

L'adhésion associative des Français, jeunes et

adultes, est centrée sur des groupements permettant d'avoir une activité commune, souvent récréative, axée sur un épanouissement personnel, sur la recherche de convivialité (tableau 3). Les jeunes participent avant tout à des associations sportives et de loisirs (19 %) et, avec un taux d'adhésion très inférieur, à des associations culturelles (7 %). Tous les autres groupements ont de faibles taux de participation, égaux ou inférieurs à 4 %, mais ces taux sont en augmentation chez les jeunes. Cette tendance à la hausse, certes minime à l'échelle d'un groupement, se retrouve dans chacun d'entre eux. Elle peut donc avoir des effets non négligeables dans ces organisations caractérisées par une ouverture sur des questions de société, sur la situation de groupes sociaux dans une perspective d'aide ou de défense, ou encore sur une cause à soutenir. Dans les mouvements politiques, cette tendance à la hausse place en 2008 la participation des jeunes au même niveau que celle des adultes. Avec 2 % d'adhésion, elle entraîne aussi une remontée de la participation syndicale, qui était tombée de 8 % en 1981 à moins de 0,5 % en 1999.

Ce plus fort engagement associatif des jeunes dans la vie de la cité peut-il être mis en relation avec leur politisation accrue ? Effectivement, plus les jeunes sont politisés, plus ils participent à la vie associative et plus ils y font du travail bénévole. En d'autres termes, les jeunes adhérents associatifs s'intéressent davantage à la politique. Il est donc vraisemblable que la hausse de la politisation constatée dans la dernière enquête Valeurs ne soit pas sans lien avec la montée de l'investissement dans des associations défendant des intérêts collectifs. Les tendances révélées par l'enquête nous donnent à penser que l'investissement associatif des jeunes se construit davantage en complémentarité qu'en opposition avec les partis et les syn-

Tableau 3 - Appartenance et bénévolat associatifs par types de groupements des 18-29 ans, de 1990 à 2008, et des 30 ans et plus en 2008 (en %)

Groupements	1990		1999		2008		2008 (30 ans et +)	
	Adhérents	Bénévoles	Adhérents	Bénévoles	Adhérents	Bénévoles	Adhérents	Bénévoles
Caritatifs	3	2	3	2	4	3	7	4
Religieux	3	2	2	1	1	1	4	3
Culturels	10	4	7	5	7	4	8	4
Syndicaux	3	2	0	0	2	0	5	2
Politiques	0	1	1	0	3	1	3	1
Communaux	1	1	0	0	2	1	3	2
Pour le tiers-monde	2	1	0	0	2	1	2	1
Pour l'environnement	2	1	1	0	3	1	3	1
Professionnels	3	2	2	0	2	1	3	1
Pour la jeunesse	3	2	3	2	2	1	1	1
De sports et de loisirs	22	5	23	8	19	5	15	6
De femmes	1	0	0	0	1	0	1	0
Pacifistes	1	1	0	0	1	0	1	0
Pour la santé	2	2	2	1	2	1	2	1
Autres	4	2	5	3	3	4	6	5

Source : Enquêtes Valeurs. Arval-Injep.

Note : les groupements sont présentés par ordre de citation dans le questionnaire. Plusieurs réponses étaient possibles.



J.-C. Patrucco/Urba Images/ANU rlf

Rassemblement de jeunes militants sur le parvis des Libertés et des Droits de l'homme, lors de la Journée mondiale du refus de la misère.

dicats, témoignant d'une approche du politique moins institutionnelle et plus ouverte sur les questions de société (Roudet, 2011).

Influence du niveau d'études et clivage entre deux jeunesse

Ces tendances sont toutefois à relativiser lorsque l'on prend en compte une variable déterminante dans la construction du lien social et politique : le niveau d'études. En matière de politisation, de participation associative ou politique, l'investissement augmente en même temps que s'élève le niveau d'études. Dans l'enquête Valeurs, près d'un jeune sur deux ayant terminé ses études au plus tôt à 22 ans participe à au moins une association (45 %), pour seulement un quart des jeunes achevant leurs études au plus tard à 18 ans (24 %). Le taux de participation se révèle plus élevé parmi les jeunes enquêtés scolarisés : 42 % des élèves et des étudiants adhèrent à une association. Toutes les enquêtes le montrent : la participation associative est fortement corrélée avec le niveau d'études. Plus ce dernier est élevé, plus la participation augmente.

Le niveau d'études influe aussi sur les rapports des jeunes générations à la politique. En fonction de celui-ci, la défiance politique des jeunes n'a pas les mêmes conséquences sur leur rapport à la démocratie. Les jeunes les plus diplômés sont tout aussi critiques à l'égard de la classe politique que les jeunes qui le sont moins. Mais les plus instruits restent davantage attachés au fonctionnement et aux principes de la démocratie représentative : 52 % des jeunes qui ont fini leurs études après 21 ans ont confiance dans le parlement, contre 34 % des jeunes ayant terminé avant 19 ans. De même,

les actions de protestation ne sont pas le fait des jeunes les plus en difficulté, mais sont davantage pratiquées par les jeunes diplômés ou appartenant aux groupes sociaux favorisés : 57 % des jeunes les plus instruits ont déjà pris part à une manifestation contre 30 % des moins instruits. Parmi les jeunes les plus désavantagés d'un point de vue socio-économique, le lien se distend avec la politique : seuls 27 % se déclarent intéressés par la politique (contre 54 % des plus instruits). Plus abstentionnistes, ces jeunes sont plus nombreux à refuser de se situer sur une échelle politique (14 % contre 5 %).

Favorisant la participation sociale et politique, l'élévation du niveau d'études induit plus largement une montée des valeurs universalistes et humanistes de tolérance, d'ouverture sur le monde et sur autrui, de reconnaissance de l'égalité des êtres humains, de sensibilisation au bien commun et à l'intérêt général. C'est donc à un type de rapport à la société que semblent liés l'intérêt pour la politique comme la participation associative, du moins dans sa dimension la plus engagée, rapport à la société qui est inégalement partagé par les jeunes Français. Dans une société marquée par l'élévation du niveau scolaire et par le rôle central accordé au diplôme, le fait d'avoir un bagage scolaire reconnu participe très tôt à la réussite de l'insertion socioprofessionnelle. *A contrario*, ne pas être diplômé est devenu un facteur de relégation. Dès lors, les jeunes peu ou pas diplômés rejettent une société qui elle-même tend à les exclure. C'est parmi ces jeunes que peut se creuser un rapport distancié à la politique et se renforcer un refus des principes politiques démocratiques pour réguler le vivre-ensemble.

Références bibliographiques

- ROUDET Bernard. « Chronologie des principaux mouvements lycéens et étudiants en France après 1968 ». In : ROUDET B. (dir.). *Les Jeunes en France*. Laval (Canada) : Presses de l'université Laval-Injep, coll. Regards sur la jeunesse du monde, 2009.
- ROUDET Bernard. « Liens à la politique. Des jeunes davantage impliqués et plus protestataires ». *Jeunes. Études et synthèses*. Bulletin de l'observatoire de la jeunesse. Injep, 2010, n° 2.
- ROUDET Bernard. « Participation associative. Des jeunes plus engagés dans la vie de la cité ». *Jeunes. Études et synthèses*, Bulletin de l'observatoire de la jeunesse. Injep, 2011, n° 4.
- ROUDET Bernard. « Voter, ça les intéresse ? Participation électorale des jeunes et évolution du lien politique ». *Jeunes. Études et synthèses*. Bulletin de l'observatoire de la jeunesse. Injep, 2012, n° 8.

Vie citoyenne et rapport des jeunes Franciliens aux institutions

Mariette Sagot
IAU île-de-France

L'enquête Trajectoires et Origines apporte un éclairage particulier sur l'engagement social et politique des jeunes Franciliens, et vient étayer le constat dressé par Bernard Roudet. Les jeunes Franciliens se déclarent plus intéressés par la politique que les jeunes de province.

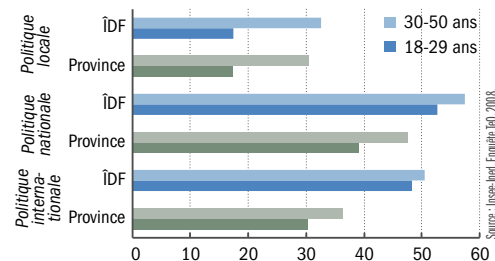
L'enquête Trajectoires et Origines (TeO) menée en 2008 par l'Insee et l'Ined⁽¹⁾ permet de dessiner à grands traits l'engagement associatif, l'intérêt pour la politique ou la confiance des jeunes dans les institutions. Qu'ils vivent en province ou en Île-de-France, trois jeunes de 18-29 ans sur dix sont membres d'une association, à peine plus que les adultes de 30-50 ans. Les étudiants sont les plus impliqués (quatre sur dix). Le sport vient en tête (19 % des jeunes Franciliens appartiennent à une association sportive) avant la culture ou les associations de jeunes de quartiers (7,5 %), l'entraide et la solidarité (6,6 %).

Côté politique, l'intérêt des jeunes est faible pour la vie locale, mais plus prononcé pour la politique nationale ou internationale. L'effet d'âge joue surtout à l'échelle locale : 17,5 % des jeunes Franciliens se déclarent beaucoup ou assez intéressés par la politique de la commune où ils vivent contre 32,5 % des adultes de 30-50 ans, proportions voisines en province. L'intérêt est plus vif pour ce qui se passe aux échelles nationale et internationale, plus largement médiatisées, chez les jeunes comme chez les adultes. Environ la moitié des Franciliens de 18-29 ans s'intéressent beaucoup ou assez à la politique nationale (53 %) ou à la politique internationale (48 %), un peu moins que les adultes de 30-50 ans (respectivement 57 % et 51 %). Ce sont les diplômés du supérieur et les cadres, sur-représentés dans la région, qui se sentent les plus concernés. Mais quel que soit leur niveau de diplôme, leur statut d'activité, leur catégorie sociale ou leur origine, les Franciliens suivent davantage la vie politique que les habitants de province. La confiance dans les institutions de la république est un élément clé de l'implication des jeunes Franciliens dans la vie citoyenne. Ils plébiscitent l'école – 83 % lui font confiance –, moins la justice (64 %), la police (59 %), et sont plus réservés vis-à-vis des services publics d'aide à l'emploi (54 %). Leur degré de confiance dans la police, mais aussi dans la justice, est plus faible que celui des 30-50 ans. C'est le contraire pour l'emploi, les plus âgés sont plus critiques. Les cadres et les diplômés de l'ensei-

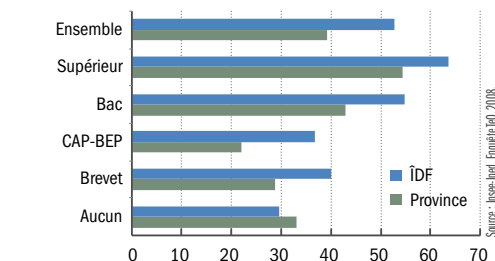
gnement supérieur, mieux insérés dans la société, sont de loin les plus confiants dans l'école, la justice ou la police. Les ouvriers, les peu diplômés, les chômeurs, les inactifs, les habitants des DOM et leurs descendants et, dans une moindre mesure, les enfants d'immigrés ont moins confiance dans la justice et la police. Les services pour l'emploi n'ont pas la faveur des jeunes ouvriers, sans diplômes, chômeurs ou inactifs, qui sont moins de la moitié à leur accorder leur confiance.

(1) Voir la présentation de l'enquête TeO, p.17.

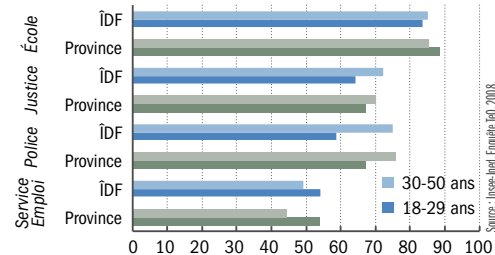
Les jeunes sont plus intéressés par la politique nationale (part des personnes se déclarant beaucoup ou assez intéressées)



L'intérêt à la politique nationale croît avec le niveau de diplôme (part des jeunes déclarant s'intéresser beaucoup ou assez à la politique nationale)



Les jeunes font plus confiance à l'école qu'au service public pour l'emploi (part des personnes ayant tout fait confiance ou plutôt confiance)



Une jeunesse sans avenir ?

Guillaume Allègre⁽¹⁾
OFCE



En 2010, les emplois temporaires (CDD, intérim, stages) représentent 12 % de l'ensemble des emplois et 48 % de ceux occupés par les jeunes.

Le nouveau Président veut faire de la jeunesse une priorité nationale. Il s'appuie sur le diagnostic d'une jeunesse sacrifiée, abandonnée par l'action publique et sur le principe d'une réconciliation des générations. Le contrat de génération, instrument principalement mis en avant, entend ainsi lier le sort des jeunes actifs à celui des seniors. S'il souligne également les difficultés auxquelles fait face la jeunesse actuelle, ce discours se distingue de la rhétorique du conflit de générations selon laquelle les baby-boomers auraient capté les fruits de la croissance économique aux dépens des générations suivantes. Dans le discours du nouveau Président, la jeunesse est un âge ou une classe d'âge, et non une génération spécifique (un groupe de personnes défini par leur date de naissance). Par conséquent, la jeunesse symbolise un idéal représentant l'avenir, et non un terrain sur lequel se joue un conflit classique de répartition. La rhétorique générationnelle est facilitée par le fait que, à un moment donné, générations et classes d'âge se confondent : il est alors aisé de réduire les difficultés de la jeunesse à un conflit générationnel. Il est plus difficile de distinguer dans les difficultés auxquelles les jeunes sont aujourd'hui confrontés, ce qui relève de la recomposition du cycle de vie (effet âge) de ce qui relève des inégalités entre cohortes successives (effet génération) et des effets de la crise économique (effet période). Si les difficultés concernent une génération particulière qui serait marquée de façon persistante, on

La jeunesse aurait-elle été sacrifiée et laissée sans avenir par les baby-boomers ? La thèse du conflit de générations occulte les avantages dont bénéficie au moins une partie de la jeunesse, même si les jeunes entrant sur le marché du travail sont incontestablement victimes de la crise. On assiste moins aujourd'hui à la spoliation des jeunes qu'à la transmission intergénérationnelle des inégalités, via le diplôme scolaire et les solidarités familiales.

peut parler de génération sacrifiée ou de jeunesse sans avenir, et les politiques visant à réduire cette inégalité ne concerneront pas nécessairement les jeunes, mais cette génération le long de son cycle de vie. Si, au contraire, les difficultés concernent de nombreuses générations, alors on conclura que la jeunesse fait face à une crise structurelle. Les réformes, qu'elles ciblent explicitement les jeunes ou non, devraient alors bénéficier aux jeunes d'aujourd'hui et de demain.

Les jeunes sont confrontés à de réelles difficultés... qui ne datent pas d'hier

Les conditions d'insertion dans la vie active se sont fortement dégradées depuis le milieu des années 1970, du fait de la persistance d'un chômage de masse et du développement de formes d'emplois précaires (CDD, intérim, stages) sur le marché du travail. Elles ont empiré avec la crise économique, qui touche particulièrement les jeunes. Entre 1976 et 2007, le taux de chômage a plus que doublé passant de 4,2 % à 8,0 %, niveau déjà atteint dès le début des années 1980 (voir le tableau). Il atteint 9,4 % en 2010, suite à la crise.

Le taux de chômage des 16-25 ans a suivi la même évolution, passant de 9,7 % à 18,5 % entre 1976 et 1982, puis variant avec la conjoncture pour atteindre 22,1 % en 2010. Le ratio du taux de chômage des 16-25 ans à celui de la

(1) Guillaume Allègre est économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

L'origine sociale a un impact très important sur l'obtention du diplôme, outil d'ascension sociale.



SomeThingstoday/Flickr-CC

population totale est cependant le même en 2007 et en 1976 (2,3), et est resté relativement stable sur la période, ce qui montre que la situation des jeunes sur le marché du travail dépend fortement de la situation générale. Cette montée du chômage s'est accompagnée d'un développement important de l'emploi temporaire à partir des années 1980. En 1982, ce type d'emploi ne constituait que 3,8% de l'ensemble des emplois et 13,7 % des emplois occupés par les 16-25 ans. En 2010, ils représentent 12,0 % de l'ensemble des emplois et 48,0 % de ceux occupés par les jeunes. Près du tiers des actifs ayant moins de cinq ans d'expérience sont concernés.

Si l'écart relatif entre les 16-25 ans et la population totale a peu évolué, les conditions se sont particulièrement dégradées pour les jeunes en termes absolus : leur taux d'emploi précaire a augmenté de 34,3 points entre 1982 et 2010, et leur taux de chômage s'est accru de 12,4 points entre 1976 et 2010.

Les aléas des premières années de vie active se sont répercutés sur leurs ressources. Les écarts de salaires entre les jeunes et les moins jeunes ont ainsi augmenté depuis les années

1970. Dès 1997, Baudelot et Gollac constatent que la relation entre l'âge et la rémunération salariale s'est fortement modifiée. Les écarts entre tranches d'âge se sont creusés, et l'âge où la rémunération est maximale s'est élevé. En 1970, le salaire est maximal chez les hommes à 40 ans, toutes choses égales par ailleurs, et dépasse celui perçu à 30 ans de 8,6 %. En 1993, les individus les mieux payés ont entre 45 ans et 55 ans, et leur avantage sur ceux de 30 ans passe à 24,3 %. Les auteurs avancent deux explications. Premièrement, c'est moins l'âge absolu qui compterait que la position relative parmi les actifs, aujourd'hui en moyenne plus âgés, du fait de l'allongement des études et de la vie active. Mais, surtout, les salariés entrés dans la vie active après 1975 ne bénéficient plus de l'embauche à salaire réel croissant, du fait du net ralentissement de la croissance économique. L'effet de l'âge, qui existait déjà en 1970, était en partie compensé par un effet de génération favorable aux plus jeunes, qui jouissaient ainsi de l'élévation générale des salaires. Aujourd'hui, les écarts de salaires tiennent avant tout à l'ancienneté. Koubi (2003) a analysé les carrières salariales entre 1967 et 2000 et arrive à des conclusions similaires : la rémunération en début de vie active des générations nées après 1950 s'est dégradée, mais ce recul du salaire de départ a été compensé par une progression plus rapide en début de carrière. Les jeunes partent de plus bas, dans des conditions plus difficiles, mais rattrapent ce retard avec le temps, tandis que les plus âgés restent à des niveaux relativement élevés de rémunération plus longtemps que par le passé.

Ces débuts de vie, souvent difficiles, ne sont pas facilités par la situation du marché du logement. La forte augmentation du prix des logements depuis 1998 s'est faite au détriment des non-proprétaires. L'achat d'un logement est plus difficile pour les primo-accédants et donc pour les générations les plus jeunes. Les taux d'accession à la propriété sont ainsi plus faibles pour les générations nées après 1959 alors que l'accession avait crû pour celles nées entre 1940 et 1959. L'augmentation des prix de l'immobilier s'est également traduite par une augmentation du taux d'effort⁽²⁾ moyen de l'ensemble des ménages français, passant de 7,9 % à 11,4 % (multiplié par 1,4) au cours des 30 dernières années. Cette augmentation du taux d'effort pèse davantage sur les plus jeunes : les moins de trente ans ont vu leur taux d'effort multiplié par 1,9 (1,7 en tenant compte des aides) contre 1,7 pour les 30-49 ans, 1,4 pour les 50-64 ans et 1,2 pour les 65 ans et plus (Fauvet, 2009).

(2) Le taux d'effort désigne la part des dépenses de logement dans le budget des ménages.

Taux de chômage et proportion d'emploi temporaire parmi les personnes en emploi, 1976-2010 (en %)

	1976	1982	1992	2002	2007	2010
Taux de chômage						
Tous	4,2	7,8	10,1	8,9	8,0	9,4
16-25 ans	9,7	18,5	19,4	18,7	17,9	22,1
Expérience <6 ans	11,6	22,2	17,8	16,0	16,0	17,7
Proportion d'emploi temporaire						
Tous		3,8	7,5	10,3	12,3	12,0
16-25 ans		13,7	29,5	38,8	47,0	48,0
Expérience <6 ans		10,2	26,9	27,3	29,5	31,7

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Ils bénéficient aussi de l'amélioration générale des conditions de vie

Sur longue période, l'augmentation générale du niveau de vie a touché toutes les générations. Les ménages ont vu leur niveau de vie⁽³⁾ nettement augmenter entre la génération née entre 1906 et 1910 et celle née entre 1941 et 1945 (voir le graphique). Les revenus tendent ensuite à se stabiliser dans les générations 1945-1965, mais il est probable que leur niveau de vie à partir de 50 ans soit durablement plus élevé que celui des cohortes précédentes. Ces générations n'auront alors bénéficié de l'augmentation générale du niveau de vie qu'à des âges élevés. L'histoire économique des personnes nées entre 1945 et 1965 n'est toutefois pas encore écrite: leur niveau de vie futur dépend en grande partie de faits passés (durée de cotisation à la retraite, épargne personnelle et familiale...), mais aussi de décisions de politiques publiques futures (réforme des retraites, règles d'imposition sur le revenu, successions, logement...).

Quant aux générations les plus jeunes, elles semblent bénéficier à nouveau de l'élévation générale des niveaux de vie: le revenu entre 25 et 34 ans des cohortes nées entre 1971 et 1975 n'a jamais été atteint par les précédentes. Ces jeunes se sont, pour beaucoup, insérés sur le marché du travail au moment de l'embellie économique des années 1997-2002. On ne dispose pas encore d'éléments qui permettent d'analyser les répercussions de la crise amorcée fin 2008 selon les âges et les générations. En tout état de cause, cette mise en perspective ne permet pas d'étayer la thèse d'un déclassement global des jeunes générations au regard de leur niveau de vie, même si l'entrée sur le marché du travail est plus difficile qu'auparavant. Leur niveau de vie absolu s'améliore. Plutôt qu'à un sacrifice des jeunes générations, ces données laissent penser que l'on assiste à une redéfinition des âges de la vie.

Les jeunes générations bénéficient également de meilleures conditions de logement. En contrepartie d'un taux d'effort plus important, l'amélioration des conditions de logement en termes d'espace et de confort a touché tous les ménages. Les inégalités entre les âges se sont certes accrues, mais les jeunes de 25 à 29 ans, nés entre 1980 et 1984, disposent, à âge égal, de plus d'espace que toutes les générations qui les ont précédés. Le surpeuplement dans les logements a considérablement reculé pour les générations nées après-guerre et le confort s'est nettement amélioré. L'absence de W.-C., de douche ou de bain, et de chauffage est devenue très exceptionnelle: elle concerne moins de 10 % des jeunes ménages en 2006 contre 40 % en 1973 (Fauvet, 2009).

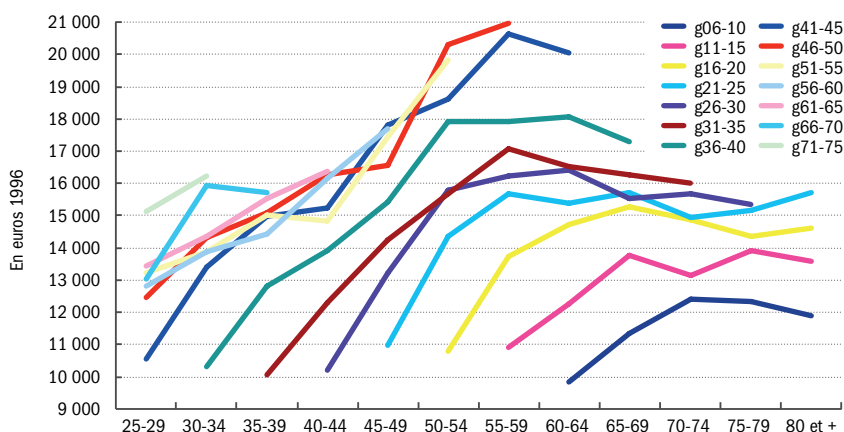
Au final, en se comparant à leurs parents, les jeunes peuvent se désoler en constatant que les écarts de revenus et de salaires se sont creusés et que les conditions d'entrée dans la vie active se sont détériorées, ou se consoler en constatant, qu'à âge égal, ils vivent dans de meilleures conditions matérielles.

L'effet « génération » masque la transmission des inégalités

L'approche générationnelle ou par classe d'âge masque les inégalités au sein des générations et des âges. Les difficultés liées à l'entrée dans la vie active ne sont pas partagées également entre l'ensemble des jeunes. Le Céreq (2011) suit des cohortes de jeunes à leur sortie de formation initiale et analyse leur parcours d'entrée dans la vie active. Les premiers résultats pour les 739 000 jeunes sortis du système éducatif en 2007 montrent des différences importantes dans l'accès à l'emploi selon le niveau de diplôme: au bout de trois ans de vie active, le taux de chômage des individus sortis sans diplôme (18 % de l'effectif) est de 40 % contre 19 % pour les individus sortis avec un diplôme du secondaire (40 % de l'effectif) et 9 % pour les diplômés du supérieur (42 % de l'effectif). Les non-diplômés sont particulièrement exposés à la conjoncture lors de leur entrée sur le marché du travail, alors que les diplômés accèdent toujours rapidement à l'emploi stable. Or, l'origine sociale a un impact très important sur l'obtention du diplôme: on compte neuf enfants de cadres pour seulement un enfant

(3) Il s'agit en fait ici du revenu fiscal par unité de consommation. Les unités de consommation (uc) permettent de comparer les revenus de ménages de taille et composition différentes, en tenant compte des économies d'échelle. L'échelle utilisée (OCDE-Insee) attribue 1 uc pour le premier adulte du ménage; 0,5 uc pour les autres personnes de 14 ans ou plus; et 0,3 uc pour les enfants de moins de 14 ans.

Revenu fiscal annuel par uc des ménages selon l'âge et la génération (g) de la personne de référence (en euros constants 1996)



Commentaire: chaque courbe représente l'évolution des revenus déclarés par unité de consommation (uc) d'une génération tout au long de son cycle de vie (g06-10 désigne les individus nés entre 1906 et 1910). Si l'on regarde un âge donné, on observe l'évolution du revenu déclaré par uc de génération en génération à cet âge.

Champ: ménages dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source: ERF 1970-2005. Données issues de l'Insee (1998) pour la période 1970-1996 et calculs de Carole Bonnet pour 1997-2005 (Bonnet, 2010).

d'ouvriers parmi les titulaires d'un doctorat, mais sept enfants d'ouvriers pour un enfant de cadres parmi les jeunes sortis sans diplôme (Céreq, 2008).

Les parents qui en ont les moyens, souvent les plus diplômés, investissent davantage dans l'éducation de leurs enfants, notamment par leur choix de résidence, afin de favoriser l'obtention d'un diplôme, qui leur permettra de s'insérer plus facilement sur le marché du travail. Loin de la « fracture générationnelle », de la spoliation des jeunes par les baby-boomers, ou de la dévalorisation du diplôme, c'est à la transmission intergénérationnelle des inégalités *via* le diplôme scolaire à laquelle on assiste.

La vision de l'amélioration générale des conditions de logement est également trompeuse parce qu'elle cache des situations contrastées selon le contexte social des parents. Le logement constitue une autre voie de la transmission intergénérationnelle des inégalités.

À terme, les gains liés à l'augmentation des prix de l'immobilier seront transmis aux enfants (par les donations ou les successions), et ce, d'autant plus que les successions ou les donations seront moins taxées⁽⁴⁾. Cette solidarité familiale solvabilise les projets d'accession de ceux qui peuvent en bénéficier et rend plus difficile l'accession de ceux qui ne peuvent recourir qu'à leurs revenus du travail. Au final, l'accession à la propriété est de plus en plus différenciée entre les catégories sociales : l'écart de propriété entre les cadres ou professions intermédiaires et les ouvriers ou employés a augmenté de 7 points chez les 25-34 ans et de 10 points chez les 35-44 ans depuis le début des années 1990, tandis que, dans la même période, les inégalités d'accès à la propriété par classe d'âge ont plutôt diminué (Clerc et al., 2011).

Les solidarités familiales s'exercent aussi sur les dépenses courantes. Ce sont les étudiants et les enfants des ménages aux revenus les plus élevés qui bénéficient des plus fortes solidarités familiales. Le quart des ménages les plus aisés aident deux fois plus souvent leurs enfants qui ont décohabité que le quart des ménages les plus modestes (Cordier et al., 2007). Le diplôme des parents est aussi très positivement corrélé au fait d'aider ses enfants en général, et notamment les enfants qui font des études moins longues qu'eux (plus de 70 % des parents ayant un diplôme du supérieur ont aidé leurs enfants ayant atteint au plus bac + 2, contre 35 % pour les parents non diplômés). Les parents diplômés, plus conscients de l'enjeu du diplôme, facilitent autant que possible la poursuite d'études de leurs enfants.

Les inégalités dans les transmissions familiales tendent donc à se cumuler : les parents diplômés peuvent apporter une aide directe aux

études et à l'orientation. Ils sont aussi plus vigilants sur les établissements scolaires, et ont plus de latitude pour choisir le bon établissement et éviter les territoires où l'offre scolaire est médiocre. Compte tenu de l'importance du diplôme dans l'accès à l'emploi, cette inégalité liée à l'origine sociale semble davantage peser sur l'avenir des jeunes que les effets de génération ou d'âge.

Au final, plus qu'à un conflit générationnel, nous faisons le constat d'une crise structurelle depuis trente ans – que prolonge la crise de 2008 – à laquelle ont dû faire face les différentes générations de jeunes depuis le début des années 1980, les principales victimes étant les jeunes qui bénéficient le moins des solidarités intergénérationnelles.

L'autonomie des jeunes entre protection sociale et travail

Le système de protection sociale ne s'est pas adapté à l'allongement de la durée des études et aux difficultés d'insertion sur le marché du travail. Traditionnellement, la population âgée était la plus touchée par la pauvreté : en 1970, un ménage retraité sur quatre était pauvre (Hourriez et al., 2001). Mais, alors que la montée en charge du système de retraites a permis la forte diminution du taux de pauvreté des plus de 60 ans, la pauvreté a considérablement rajeuni : en 2008, le taux de pauvreté des 18-29 ans s'élevait à 16,7 % contre 13 % pour l'ensemble de la population et 8 % pour les 60-74 ans⁽⁵⁾.

Aujourd'hui, la majorité des aides liées à la dépendance des jeunes adultes se fait toujours en direction des familles (*via* les prestations familiales, le quotient familial, et une part des allocations logement) et non pas des jeunes (qui bénéficient directement des bourses pour étudiants et des allocations logement lorsqu'ils n'habitent plus chez leurs parents), alors que la jeunesse s'allonge et que la demande d'autonomie grandit. Pour les étudiants, le système de transfert est généreux pour les ménages les plus pauvres (*via* les bourses) et les plus riches (*via* les réductions d'impôt sur le revenu) mais, au milieu, les classes populaires et moyennes ne sont pas ou peu aidées : seuls 5 % des étudiants du supérieur reçoivent le montant maximum des bourses. Dès lors, soit l'étudiant est aidé par sa famille, soit il devra travailler en parallèle, ce qui peut peser sur la réussite de ses études. Les jeunes actifs bénéficient peu de

(4) L'abattement sur les droits de donation et de succession en ligne directe a été triplé en 2006 passant de 50 000 à 150 000 euros par enfant et par parent. Cette hausse a été en partie justifiée par l'augmentation du prix des biens immobiliers.

(5) Insee, enquête ERF 2008.

l'indemnisation chômage, faute, le plus souvent, de la durée de cotisation nécessaire. L'allongement de la durée des études et les difficultés d'entrée dans la vie active plaident pour une meilleure prise en compte par la protection sociale de ces temps de dépendance économique, soit par des politiques spécifiques visant les étudiants (système de bourse élargi) et les entrants sur le marché du travail (allocation d'insertion), soit par une réforme plus ambitieuse du financement de la formation et de la protection sociale tout au long de la vie. Le financement de la vie étudiante pourrait reposer sur un « capital formation ». Le principe consiste à attribuer un capital à tous les jeunes adultes, utilisable tout au long de la vie active, mais seulement sous forme de revenus permettant de financer la vie étudiante (formation initiale et continue). Contrairement à une allocation autonomie universelle, le capital formation permettrait de donner plus de droits à ceux n'ayant pas fait d'études initiales. Il favoriserait également le développement de formations longues et qualifiantes. Un tel système pourrait s'articuler à la création de postes de monitorat étudiant, avec le double avantage de procurer un travail aux étudiants qui le désirent, et de répondre aux nombreux besoins des universités (ouverture des bibliothèques, mise en ligne

de cours, soutien, vie étudiante). Le travail étudiant à l'université concourt à concilier les objectifs d'autonomie des étudiants et de qualité de l'enseignement à l'université.

Les difficultés d'entrée dans la vie active créent une deuxième période de dépendance à la sortie des études. Ne laisser aucun jeune sans solution supposerait de s'occuper des jeunes sans emploi six mois après leur sortie de formation initiale, d'évaluer leurs besoins, et de leur assurer un accompagnement vers l'emploi, avec la mise en place d'une allocation d'insertion pour les plus démunis.

Répondre à la crise à laquelle la jeunesse est confrontée nécessite d'inventer de nouveaux instruments de solidarité sociale et intergénérationnelle. La demande croissante d'autonomie des jeunes, et la présence d'un certain nombre de besoins non satisfaits plaident à la fois pour une protection sociale élargie et un recours plus important à l'emploi non marchand comme complément à l'emploi marchand.

Références bibliographiques

- ALLÈGRE Guillaume, MÉLONIO Thomas et TIMBEAU Xavier. « Dépenses publiques d'éducation et inégalités ». *Document de travail OFCE*, 2010, n° 2010.
- BAUDELLOT Christian et ESTABLET Roger. *L'Élitisme républicain*. Paris : La République des idées, Seuil, 2009.
- BAUDELLOT Christian et GOLLAC Michel. « Le salaire du trentenaire : question d'âge ou de génération ». *Économie et statistique*, 1997, n° 304-305.
- BONNET Carole. « Niveau de vie : un rattrapage des jeunes générations? ». *Regards croisés sur l'économie*, La Découverte, 2010, n° 7.
- CÉREQ. « Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 2004 ». Coordonné par Virginie Mora et Emmanuel Sulzer. *Ouvrages Céreq*, 2008.
- CÉREQ. « 2007-2010. Premiers pas dans la vie active. Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise ». *Génération 2007*, 2011.
- CLERC Marie-Émilie, MONSO Olivier et POULIQUEN Erwan. « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom ». *Série des documents de travail de la direction des études et synthèses économiques*. Insee, 2011, n° G 2011/11.
- CORDIER Marie, HOUDRE Cédric et RUIZ Henri. « Transferts intergénérationnels entre vifs : aides et donations ». *Insee Première*, mars 2007, n° 11277.
- FAUVET Laurent. « Le poids du logement dans le budget des ménages : une approche générationnelle ». In : *Compte du Logement. Résultats provisoires 2007 et premières estimations 2008*. Commissariat général au développement durable, 2009.
- GODEFROY Pascal et PONTHEUX Sophie. « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne ». *Les travaux de l'Observatoire 2009-2010*. Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2010.
- HOURRIEZ Jean-Michel, LEGENDRE Nadine et LE VERRE Robert. « Plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins chez les retraités ». *Insee Première*, 2001.
- KOUBI Malik. « Les carrières salariales par cohortes de 1967 à 2000 ». *Économie et Statistiques*, n° 369-370, 2003.

Jeunes à la croisée des mutations sociétales et technologiques

Stéphane Hugon⁽¹⁾
Ceaq-Sorbonne



Les jeunes générations incarnent tout à la fois la révolution numérique et une transformation profonde des modes de vie et des valeurs. Ils cristallisent un imaginaire social de partage et de vagabondage, qui a pris corps à travers le numérique et bouscule nos organisations pyramidales. Notre vie en société s'alimente, se renouvelle au gré de cet entrelacs, cette codétermination de la technique et de l'imaginaire social. Petit tour des nouveaux horizons, ouverts par les mutations actuelles.

Au printemps 1841, un groupe de jeunes femmes et hommes européens accostent sur la presqu'île de Sahy, dans le sud-est du Brésil, animés de la ferme intention d'y bâtir une société nouvelle, dégagée des entraves de la société européenne. Leur utopie est largement teintée des projets fouriéristes (Petitfils, 2011). Le Nouveau Monde est pour eux à la fois une manière de bâtir la ville, une façon de travailler ensemble, mais c'est aussi une vision de l'amour, de l'argent, ainsi qu'une perspective technologique et industrielle. Quelques mois suffisent à essouffler leur projet, la belle idée du phalanstère d'Oliveira ne survivra pas aux querelles internes, aux problèmes de gestion des efforts, et au constat qu'au-delà des volontés, les innovations – tant sociétales, urbanistiques qu'industrielles – s'accordent mal avec les incantations humaines de faire *tabula rasa* du passé.

Le projet de Sahy est emblématique d'une dynamique très forte qui a animé toute notre

modernité occidentale : la conviction que par la volonté de l'homme et le support de la technique, le monde entier eût pu se transformer. C'est là tout le mythe prométhéen qui a porté la culture occidentale, dans ses aspects économiques, urbanistiques et politiques.

C'est aussi comme cela que l'on aborde souvent les mutations récentes et contemporaines qui associent une révolution numérique et une génération de jeunes gens qui incarnent cette transformation. Quelle que soit la manière dont on les appelle, (génération Y, Digital Natives, *homo ludens*...), il semble qu'une marche historique ait été franchie. Une marche technologique, démographique, et qui ne manque pas de modifier les espaces urbains, les rites consommatoires, les relations sociales, en bref, toute une culture contemporaine.

Pourtant, à bien y regarder, on doit constater que la dynamique qui structure notre monde, dessine nos villes, forge nos relations sociales agit par des ressorts différents. Et si une certaine génération semble réaliser cette transformation, elle est aussi porteuse, sans le savoir, d'une mutation anthropologique majeure. Et c'est probablement un nouveau rapport à la ville, au lien social, au travail, aux plaisirs que cristallisent les nouveaux – le sont-ils encore ? – outils numériques.

C'est probablement un nouveau rapport à la ville, au lien social, au travail, aux plaisirs, que cristallisent les nouveaux outils numériques.



(1) Stéphane Hugon est docteur en sociologie, chercheur et enseignant au Centre d'étude sur l'actuel et le quotidien (université Paris-Descartes) à la Sorbonne. Par ailleurs, il enseigne à l'École nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad), et est cofondateur et dirigeant de l'institut d'études Eranos.

Deux questions émergent de cette relation entre technique et social. D'une part, quelle est la singularité de cette génération? On préférera dire: quel est l'imaginaire social qui cristallise à travers ces comportements? Et quelle est la société dont ces jeunes – parfois malgré eux – sont les porteurs? Il s'agit là du portrait de génération. D'autre part, si le numérique semble porter les mutations, quelle est la dynamique d'influence qui fait qu'un outil devient pertinent pour une génération? Pourquoi le numérique, et pourquoi maintenant? C'est la question de l'œuf et de la poule.

Le mythe du progrès et la valeur travail, revisités par les nouvelles générations

Parlons d'abord de ces jeunes Franciliens, bien que par bon nombre de leurs comportements, ils ressemblent étrangement à d'autres jeunes vivant dans d'autres villes. Les démographes savent qu'il y a parfois plus de ressemblances entre des jeunes Indiens, Brésiliens et Franciliens qui partagent une certaine culture – composée justement de jeux, d'outils techniques et de séries télévisées –, qu'entre d'autres jeunes d'un même pays, parfois géographiquement très proches, mais symboliquement séparés par quelques barrières, fussent-elles un périphérique.

Cherchons plutôt ce qui fait la transversalité de cette culture générationnelle. Ce qui a longtemps forgé les cultures des jeunes Européens du xx^e siècle est une croyance partagée, parfois inconsciente, et souvent formulée de manière très variable, qui assurait comme certitude que le monde de demain serait meilleur que celui d'aujourd'hui. Et que cet aujourd'hui soit celui des campagnes de la Beauce, des faubourgs de Paris ou des hauteurs de Ménilmontant, sous ces diverses images, cette conviction était solidement acquise.

Ceci a assuré un certain ciment social, une base culturelle solide, qui permettait d'harmoniser les efforts de chacun, de combiner les appétences politiques, technologiques, comportementales, dans un vaste récit qui est le mythe du progrès. Ce discours de confiance a alimenté à la fois nos cultures avec un grand C, mais également nos petits comportements quotidiens, les minuscules choses de la vie, que les sociologues appellent le *sens commun* (Maffesoli, 1979).

On sait aussi que ce mythe a fortement dessiné nos villes, en plaçant l'espace de production, un espace rationalisé et fonctionnalisé, comme central à la vie sociale. Certes, cette influence est plus visible en Angleterre, mais Paris et son agglomération portent largement la trace haussmannienne. De fait, d'Hippodamos à Robert de Hesseln, jusqu'à la machine à habiter corbu-

sienne, le dessin des villes exprime mieux que tout cette correspondance de l'imaginaire social et de sa relation à l'espace.

Or les générations d'aujourd'hui ont connu un certain nombre d'événements, parfois explicites, marqués, parfois plus dilués, et qui ont comme conséquence de modifier – *saturer*, dira Michel Maffesoli (1991) – la portée et la puissance de ce mythe.

La « valeur travail » en était l'expression première, c'est aujourd'hui ce sur quoi se différencient les générations émergentes. Porté par notre culture judéo-chrétienne, le travail a été, durant les deux derniers siècles, le moyen de transformer sa propre vie – s'émanciper – de transformer la société sur un plan économique, social, spirituel. La ville tout entière constituait, en quelque sorte, le grand atelier et la réalisation esthétique de la maîtrise de soi et du monde par l'effort et la rationalisation.

Ce qui fait le propre de la génération qui vient est que l'espérance dans un futur meilleur, et la foi dans le travail comme outil d'accès à ce salut, n'a plus le sens qu'il a eu au xix^e et xx^e siècles. Peu ou prou, le doute s'instille et il influence les nouvelles cultures du travail. Le mot *travail* lui-même est souvent dérivé, et il se teinte d'un nouvel attendu de *création*. L'effort, sous-jacent à notre vieille culture de l'entreprise, se trouve débordé par l'impératif du plaisir et de la qualité de l'être-ensemble – cette difficile qualité de l'*ambiance au travail*, si chère aux nouvelles générations. L'entreprise est ainsi traversée par ces mutations; en peu de temps, on a pu constater que ce qui alimentait l'imaginaire de l'encadrement est passé du référent martial – la guerre économique, le combat –, vers le sport – l'équipe, l'entraînement, la compétition –, puis, enfin, vers le jeu – la ruse, le collectif, le plaisir. C'est un glissement imaginaire important qui montre combien la nouvelle génération diverge de la culture occidentale classique.

Plus encore, l'idée de « carrière » – centrale dans toutes les cultures managériales des sociétés postindustrielles – s'épuise. Bon nombre de directeurs de ressources humaines disent aujourd'hui leur difficulté à intéresser les jeunes collaborateurs, dont les imaginaires du travail sont de plus en plus éloignés de ceux de leurs aïeux. « On ne sait pas les recruter, ni les encadrer, ni les garder⁽²⁾. »

La nouvelle figure de l'innovateur : du capitaine Nemo à Harry Potter

Et si la technique, la place de l'outil ont été centrales dans l'imaginaire du travail, il n'en est

(2) Entretien avec des DRH d'une banque française, étude Eranos, 2011.

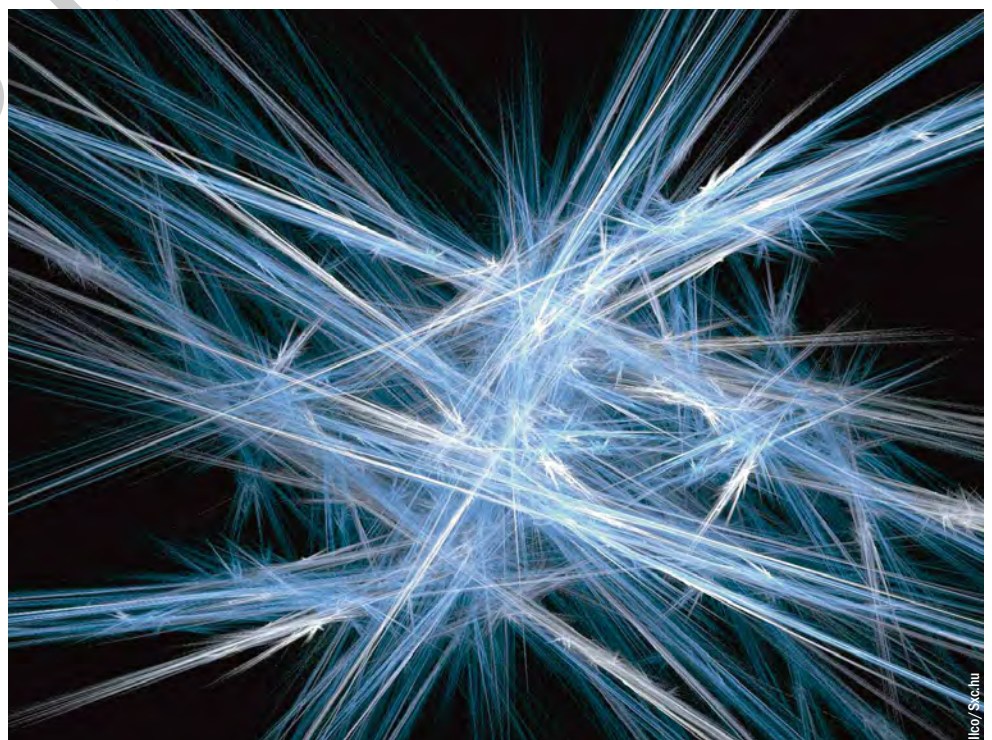
plus de même aujourd'hui. Prenons comme exemple l'innovation, qui a été le propre de l'entreprise, sa raison d'être durant toute la période industrielle et aujourd'hui encore. Cette fonction était incarnée par la figure de l'ingénieur, la figure patriarcale du *pater familias*, celui qui sait, et que l'on distingue dans l'imaginaire européen moderne de la figure de l'enfant, de l'apprenant, dans ce qui soutient à la fois nos cultures managériales, mais aussi familiales, politiques et urbanistiques. La figure du sachant, généralement masculine, est associée à celle du créateur, de l'inventeur, du *self-made man*, ainsi que de toute une variation de la figure du héros, dont le cinéma d'après-guerre sera à la fois le support et la réalisation. Or, les jeunes d'aujourd'hui ne se reconnaissent plus dans ces figures. Bien plus, ils ne les contestent même plus comme l'ont fait les générations d'insoumis entre 1965 et 1985.

La figure de l'innovateur aujourd'hui est davantage une personnalité jeune, voire adolescente, qui combine des ressources qui sont celles de l'intuition, de la ruse, du détournement. Voire la magie, une connaissance de la nature, ou d'autres recettes plus ésotériques. Au capitaine Nemo ou à John Wayne se substituent les Harry Potter et autres Seigneur des anneaux. Voyons derrière ce glissement imaginaire, une autre forme légitime de celui qui sait, qui produit, qui réalise. Une forme plus infantilisée, et féminisée. Cet imaginaire est porté par les outils numériques, qui ont d'abord été l'objet d'appropriation par les plus jeunes (La Rocca, 2011). On a vu parfois les outils légers du web venir questionner les outils supposés plus professionnels

des entreprises. Le web a favorisé une culture d'innovation et de manipulation technique qui a donc échappé aux seuls ingénieurs pour devenir une culture populaire, contournant les lieux classiques de la compétence, de l'enseignement, pour parasiter les structures technocratiques issues de l'après-guerre. Ce qui fait que des ingénieurs quinquagénaires peuvent se confronter à des adolescents de la culture geek. Ce glissement, à la fois de l'imaginaire et des pratiques, génère donc un nouvel écosystème technique et sociétal, qui fragilise les grandes institutions, et les confronte en permanence à un des groupes qui partagent ses compétences techniques. Chaque élu, chaque institution ou entreprise technologique doit considérer certains adolescents comme leur égal. Les fuites, piratages, détournements d'usage, sont désormais permanents. Ils constituent, en outre, une nouvelle dynamique d'innovation, appelée innovation ascendante, ou par l'usage.

À défaut de portrait, si l'on voulait donner quelques traits pertinents de cette nouvelle génération, on peut retenir qu'elle ne s'identifie plus au monde des adultes, qu'elle ne place plus le travail comme valeur absolue, et qu'elle déploie des relations de confiance, de collaboration et d'inscription dans le collectif qui écrasent les structures hiérarchiques postindustrielles, pour former des groupes plus ou moins stables, qui collaborent par l'exemple et le partage d'expérience. Modèle qui a été très bien synthétisé par les outils numériques, notamment outils sociaux (réseaux sociaux, bien sûr), outils contributifs (modèles wiki) et outils instantanés (messageries instantanées).

Le glissement, à la fois de l'imaginaire et des pratiques, génère un nouvel écosystème technique et sociétal.



La mystérieuse appropriation des nouveaux outils

La deuxième question que nous avons abordée pour comprendre cette rencontre d'une génération et d'un ensemble d'outils est celle qui interroge les relations d'appropriation des outils.

Les lois secrètes qui régissent les comportements sociaux sont fascinantes. Elles nous donnent le sentiment qu'il ne suffit pas qu'une technologie soit efficace pour que le public s'en empare, afin d'en faire un véritable standard. Pour s'imposer auprès des publics et devenir des objets familiers, comme la télévision, l'Internet, et autres machines qui structurent nos espaces de vie, ces outils ne doivent pas seulement être purement fonctionnels. La société a donc son mystère, une magie par laquelle elle s'approprie des objets, parfois inattendus, et les transfigure en des objets fétiches, leur confère une valeur centrale dans nos vies, et les transforme – de simple objet – en références culturelles ou en rites quotidiens.

On peut alors se poser la question de ce qui anime cette dynamique d'appropriation : quelles sont les influences réciproques qui font que certains outils entrent en écho avec des publics ? Et que certains publics trouvent naturel de capter un certain type d'objet, de programme ou d'interface ? Comment certains outils se font comprendre instantanément et deviennent la marque de certaines générations, alors que d'autres solutions, parfois semblant tout aussi efficaces, restent dans un étrange anonymat ?

Une des réponses serait apportée par le phénomène de *codétermination* de la technique (les objets, des services, les interfaces) et du social, et peut être expliquée à partir de la sociologie de l'imaginaire. On a dit plus haut que l'imaginaire est un ensemble d'images collectivement partagées qui structurent nos manières de vivre, de communiquer, et de s'approprier notre monde environnant. Il est ce qui facilite notre appréhension du monde des objets, des personnes et des événements. Il est la grille motrice de nos comportements, de nos usages et de nos convictions. Il est donc possible de comprendre la manière dont nous utilisons les objets techniques, à partir des grilles mentales⁽³⁾ qui nous permettent de leur donner du sens.

La radio : petite histoire d'une codétermination technique et sociétale

Si l'on prend quelques moments clés de notre histoire sociale des techniques, que l'on pourrait appeler aussi nos histoires des usages des objets, on s'aperçoit que les grandes étapes sont toujours un moment de transformations de

notre imaginaire social. Prenons l'exemple de la radio, qui marque un moment clé de la fin des années 1950. Jusqu'alors, la radio était un meuble très lourd, posé dans un salon, qui structurait à la fois le moment de consommation, l'espace et les programmes. On écoutait le même programme, toute la famille réunie, ce qui excluait la différenciation des publics et des émissions.

À partir de la fin des années 1950, l'objet radio se transforme, peut-être sous l'influence de l'invention du transistor, ce petit composant électronique qui modifie la radio en un petit objet portable ; portable en dehors du salon familial, et des oreilles parentales. La radio devient un accessoire urbain, mobile, un objet qui permet de faire territoire, où l'on veut, quand on veut. C'est le moment où vont se développer des programmes musicaux spécifiques, et où la radio va prendre l'essor qu'on lui connaît. On peut alors se demander si ce développement est généré par une innovation technique – la radio portable, *techno push* –, ou si, par ailleurs, un ensemble d'événements d'ordre sociologique – la libération des mœurs, un certain rapport à l'espace public... – n'allait pas rendre nécessaire la transformation de l'outil, afin qu'il reste en phase avec une société qui se transforme – *user pull*.

La fin des années 1950 est un moment crucial pour la culture occidentale. C'est l'apparition de la jeunesse, qui se constitue comme public autonome, avec ses valeurs, ses codes, son identité, un besoin de mobilité et de vagabondage. La musique joue ici un rôle clé. Il est possible que si la radio était restée dans le salon, elle aurait peut-être perdu pied avec cette dynamique sociétale qui se mettait en place à cette époque. Elle aurait pu disparaître comme d'autres objets, et d'autres standards techniques.

On pourrait donc dire que l'imaginaire social à l'œuvre à cette époque a structuré de nouveaux gestes, de nouveaux usages et comportements, et que la radio a dû nécessairement s'adapter, et se configurer, de manière à rester légitime dans l'esprit des publics, et à l'accompagner dans son évolution. Ici, la technique ne serait donc que la conséquence du social. Disons qu'il existe très probablement une relation de correspondance entre les outils et les publics. Et nous aurions ainsi les outils qu'on mérite.

L'idée qu'une technologie structure et détermine des usages paraît de moins en moins vraie, tant l'effort consenti par les personnes pour s'approprier les outils s'affaiblit. On sait que les outils et les solutions techniques d'au-

(3) Cahiers européens de l'imaginaire. *Technomagie*. Paris : CNRS éditions, 2011.

Références bibliographiques

- PETITFILS Jean-Christian. *Les Communautés utopistes au XIX^e siècle*. Paris: Fayard/Pluriel, 2011.
- MAFFESOLI Michel. *La Conquête du présent. Pour une sociologie de la vie quotidienne*. Paris: PUF, 1979.
- MAFFESOLI Michel. *Le Temps de tribus*. Paris: LGF, 1991.
- LA ROCCA Fabio. *Techno-Ceil: Jeux de formes et d'image*. Art, in revue *Sociétés*, 2011/1, N° 111. Bruxelles: DeBoeck université, 2011.
- HUGON Stéphane. *L'Étoffe de l'imaginaire, design relationnel et technologies*. Éditions Lussaud, 2011.
- HUGON Stéphane. *Circumnavigations. L'imaginaire du voyage dans l'expérience Internet*. Paris: CNRS éditions, 2010.

jour d'aujourd'hui doivent se faire comprendre le plus rapidement possible par les usagers, notamment dans les environnements concurrentiels d'aujourd'hui. On sait également que les jeunes publics se débarrassent immédiatement des modes d'emploi lorsqu'ils s'emparent d'un nouvel objet numérique... La technologie constitue probablement le révélateur des imaginaires sociaux au sens photographique du terme. Il est donc nécessaire de bien comprendre les publics, afin de faciliter les appropriations des offres techniques.

L'évolution technologique, reflet d'un nouvel imaginaire de partage et de vagabondage

Or la société a probablement davantage changé en une quinzaine d'années qu'elle ne l'avait fait depuis l'après-guerre. On pourrait parler d'une accélération de l'Histoire. Si l'on pouvait identifier et cartographier ces mutations, on pourrait donc anticiper de manière prospective les évolutions probables des appropriations des outils par les publics.

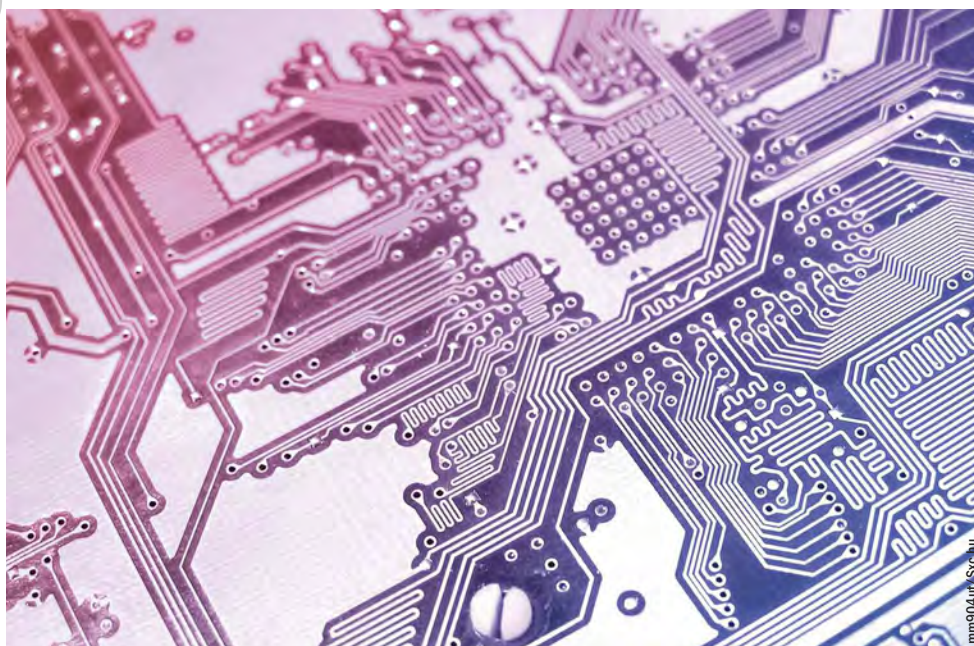
La sociologie nous apprend que l'imaginaire social de nos sociétés contemporaines se structure autour de nouvelles configurations, de nouveaux mythes, et de nouvelles esthétiques sociales. La carte mentale et les modes d'appropriation des objets se transforment (Hugon, 2011). Ou, plus précisément, ils retrouvent des usages oubliés, des formes archaïques, des relations anciennes, qui resurgissent aujourd'hui. Parmi ces nouvelles formes relationnelles, et ces nouveaux imaginaires, l'expérience du partage et de la relation sociale tient une place particulière. Nous avons évoqué plus haut

qu'après un long moment historique où l'individu autonome et la valeur travail ont prévalu en tant que projet, que valeur et que grille structurante de la société, on voit revenir la nécessité du lien, du partage, des rites d'échanges et de célébrations collectives, celles qui émergent dans les outils sociaux. Ceci constitue la grille invisible des publics d'aujourd'hui.

Cette relation entre les environnements technologiques et les imaginaires sociaux dessine donc une trace, qui n'est pas seulement la perspective de l'évolution technologique. Car au-delà d'un darwinisme technologique vient prendre corps la manifestation des imaginaires sociaux, qui cristallisent une correspondance entre des formes relationnelles et sociales – les modes de vie –, et des outils qui à la fois révèlent et augmentent ces appétences. Si la mobilité devient depuis peu le nouvel eldorado des investissements et des travaux informatiques, ce n'est pas seulement parce que les outils le permettent, mais c'est aussi, probablement, parce que les imaginaires du vagabondage, de la mobilité resurgissent, en tant que valeur, en tant que promesse (Hugon, 2010). La ville prend alors une dimension elle-même nouvelle, puisqu'elle se charge de nouvelles aspirations sociales.

Les jeunes générations réalisent cette synthèse d'augmenter la réalité tangible par la fiction de l'imaginaire. Le bovarysme de la fin du XIX^e siècle ainsi que le romanesque qui permet à un lecteur de se projeter dans un ailleurs qui transfigure son quotidien est aujourd'hui à portée du pouce, et s'inscrit désormais dans une culture de masse.

La technologie constitue probablement le révélateur des imaginaires sociaux au sens photographique du terme.



La ville pratiquée et rêvée par et pour les jeunes

Yann Watkin
IAU île-de-France



Johanna Capelle

Les étudiants de l'école Olivier-de-Serres ont imaginé l'espace public de demain, dans le cadre d'un partenariat entre l'IAU îdF et l'Ensaama.

Le rapport qu'entretiennent les jeunes à leur environnement, ici la ville et le territoire, et la représentation qu'ils s'en font, est fortement dépendant de l'âge, des centres d'intérêt, des lieux de vie, de l'accessibilité des centralités choisies et de leur niveau d'autonomie dans les déplacements. Leur pratique de la ville tend vers le multi-usage des espaces, et leur imaginaire vers des projets hybrides. Une série de portraits de jeunes, interviewés, nous projette dans quelques trajectoires possibles, entre l'hypercentre parisien et la grande couronne rurale, faisant ressortir concrètement ce que peuvent être – de manière non exhaustive – la ou les villes et territoires des jeunes en Île-de-France.

Du rapport à son environnement et à sa représentation

Le rapport qu'une personne établit avec son environnement et la représentation qu'elle peut s'en faire sont complexes. Anne Fournand (2003) nous rappelle que « les représentations spatiales sont des constructions mentales qui permettent d'appréhender le réel, de connaître un espace [...] Individuelles et collectives [...], elles dépendent du lieu lui-même [...], mais aussi de la culture, des liens affectifs que les individus entretiennent avec le territoire et les réseaux amicaux et familiaux qui y existent ». Son étude des cartes mentales de près de 100 adolescents de 12 à 15 ans, menée à Gargès-lès-Gonesse, montre que « [...] plus l'adolescent a une représentation large et complète de la ville, plus il maîtrise l'espace et s'y sent bien ».

Quels sont les lieux emblématiques de rendez-vous ou de rassemblement des jeunes en Île-de-France ? Comment ces derniers s'approprient-ils l'espace public, la ville ? Comment l'imaginent-ils, la rêvent-ils ? Y aurait-il autant de villes et de territoires qu'il y a d'âges dans une existence, de moyens et de modes de vie différents ? Petits détours parce qu'en disent les chercheurs et les jeunes eux-mêmes.

A contrario, Bob Rowntree (1997) rappelle que « la petitesse des aires couvertes dans les cartes mentales montre [...] des pratiques spatiales restreintes et une territorialité marquée », dont le niveau infracommunal va jusqu'à l'existence de « microterritoires ».

Les âges de la vie influent sur les représentations. La démarche Ma Ville Demain, lancée par l'agglomération nantaise et coordonnée par son agence d'urbanisme, a tenté d'inscrire les jeunes dans un débat citoyen dont l'objet est d'imaginer la métropole nantaise à l'horizon 2030 et de participer à l'élaboration du projet de territoire⁽¹⁾. L'association CitéMonde – laboratoire d'expression artistique – a ainsi réalisé auprès de jeunes une série de rencontres sous forme de tchatches et d'ateliers d'écriture. L'opération Carnets de vacances, montée par la ville de Nantes et le milieu associatif, a proposé aux enfants et adolescents de plusieurs quartiers de s'exprimer à travers la création d'objets, la représentation théâtrale ou encore le jeu.

Il ressort que la ville perçue et imaginée est différente suivant les âges : entre les tout-petits (6 ans et moins) qui voient leur ville par le prisme des loisirs, une représentation plus construite à partir de 7-8 ans, intégrant les enjeux de pollution, voire de mixité urbaine, et l'intégration à partir de l'adolescence de la dimension sociale (travail, solidarité), qui s'accompagne progressivement jusqu'à l'âge du jeune adulte par l'affirmation de la dimension politique de la ville.

(1) www.mavilledemain.fr

Les territoires de vie, entre centralités choisies et mobilité possible

Le niveau d'accessibilité, par la densité et la mixité du contexte urbain, mais aussi par les modes possibles de déplacement, joue un rôle prépondérant dans l'autonomisation de l'individu. Le travail d'enquête mené par Armelle Chopplin et Matthieu Delage (2011) auprès de 322 étudiants de l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée rend compte de la double dépendance vis-à-vis des parents (niveau culturel, financier) et de l'accessibilité spatiale (structuration de l'espace de vie en fonction des modes de déplacement). Si l'automobile reste un mode prépondérant en grande couronne, là où les transports publics font défaut, ces derniers sont le lieu de rencontre et représentent une porte vers l'ailleurs, d'où l'importance de la gare, de la station de bus. La ville et le territoire sont ainsi constitués d'une articulation d'espaces, parfois discontinus, « entre centralités et mobilités », avec ses limites financières (zones de la carte imagine R, péages autoroutiers). Trois modèles ressortent de l'étude : les étudiants de la petite couronne, vivant dans un espace urbain très connecté et en relation très forte avec Paris ; ceux du périurbain à proximité de l'université, dont l'espace aussi continu exige cependant un usage intense de la voiture ; et, enfin, les étudiants des communes éloignées de l'université, dont l'espace est discontinu et distendu, et les relations avec Paris exceptionnelles.

Pratiquer, imaginer, concevoir la ville... vers le multi-usage et les projets hybrides

Il existe un écart manifeste entre les espaces, les lieux conçus pour les jeunes et ceux pratiqués ou imaginés par ces derniers. Parlant des pratiques adolescentes, Marie-Pierre Lefeuve (1991) souligne ainsi qu'« elles se jouent des limites que veut leur imposer l'espace planifié », en débordant par exemple bien au-delà de l'enceinte de l'établissement scolaire. Il arrive même que l'espace soit déformé, transgressé lorsqu'il s'impose de soi, ne reflète pas ou cantonne trop les usages et les aspirations des jeunes. Ainsi du skate park qui, trop sécuritaire, finit par être délaissé au profit d'un lieu certes plus improbable, mais dont l'usage privilégié tient à son ouverture, ouvre un champ des possibles, face à l'évolution des besoins et des aspirations. La qualité d'un espace paraît ici toute relative, tenant autant de sa localisation, de son accessibilité, que de sa matérialité et perception.

Dans « l'imaginaire urbain et les jeunes », Céline Saint-Pierre insiste ainsi sur la nécessité d'établir plus concrètement le lien entre la cité et l'école, qui ne procure pas l'espace de réalisation désiré par les jeunes (Boudreault et Para-

zelli, 2004). Le « choc des imaginaires » entre les jeunes de la rue et les gestionnaires urbains tend même, comme l'expose Michel Parazelli, à radicaliser les pratiques marginales des jeunes au risque de menacer la cohésion sociale. Sans aller jusqu'à cette discordance, cette forte interaction appelle la société à mieux comprendre les jeunes, que ce soit de manière intuitive, sensible, dans la création d'espaces autant appropriables par ces derniers qu'intégrés à l'univers plus large des usages et des besoins de la ville. Le travail entrepris dans ce sens par l'Atelier d'urbanisme de la ville de Paris est très intéressant (voir Ressources, p. 105). La conception, voire la gestion partagée ou accompagnée des espaces, paraît en ce sens une voie, à même de contribuer à la fabrique de la ville.

L'expérience créative menée par Matthieu Terrieux et Chloé Bonnard pour le projet « Vous êtes ici... et ailleurs »⁽²⁾, soutenu par l'AADN (association pour le développement des arts et cultures numériques) dans le cadre de la fête des lumières de Lyon, fin 2011, est révélatrice de l'intérêt porté dorénavant à la démarche participative. Si elle relève plus ici de la constitution d'un matériau artistique, les dispositifs de lien social proposés par les étudiants en design de l'école Olivier-de-Serres amènent à envisager la réalisation de projets hybrides qui, jusque-là cantonnés à la conception d'un bâtiment ou d'un mobilier urbain, pourront proposer des pistes sur l'espace public même et, pourquoi pas, la composition et la programmation de la ville.



Jonathan Rodit

Références bibliographiques

- BOUDREAU Pierre-W. et PARAZELLI Michel (dir.). « L'imaginaire urbain et les jeunes. La ville comme espace d'expériences identitaires et créatives ». Sainte-Foy : Presses de l'université du Québec, 2004.
- FOURNAND Anne. Images d'une cité. Cartes mentales et représentations spatiales des adolescents de Garges-lès-Gonesse. In : *Annales de Géographie*. 2003, t. 112, n° 633. pp. 537-550.
- LEFEUVRE Marie-Pierre. « Regard sur les pratiques de l'espace des adolescents dans les grands ensembles. À propos d'une étude réalisée par le Codej sur l'usage des lieux publics par les adolescents ». *Architecture et comportement*, vol. 7, n°2, juin 1991, pp. 145-152.
- ROWNTREE Bob. Les cartes mentales, outil géographique pour la connaissance urbaine. Le cas d'Angers (Maine-et-Loire). In : CHOPPIN Armelle et DELAGE Matthieu. « Mobilités et espaces de vie des étudiants de l'Est francilien : des proximités et dépendances à négocier ». *Cybergeo : European Journal of Geography [En ligne]*, Espace, Société, Territoire, article 544, mis en ligne le 1^{er} juillet 2011, consulté le 31 juillet 2012. URL : <http://cybergeo.revues.org/23840>; DOI : 10.4000/cybergeo.23840
- « La ville rêvée - L'IAU idF et l'École nationale supérieure Olivier-de-Serres investissent l'espace public ». Paris : IAU idF, 2011.

(2) Site de l'association : <http://www.aadn.org/> ; plaquette du projet : http://www.aadn.org/component/option,com_phocadownload/Itemid,1155/download,11/id,5/view,category.

Portraits et regards de jeunes sur la ville

Lucille Mettetal⁽¹⁾
IAU île-de-France



Ils sont étudiants, vivent à Paris, en banlieue, en ville nouvelle ou aux confins de la région. Ils racontent leur pratique de la ville, ces lieux de rencontre entre amis qu'ils ont investis et qui dessinent leur territoire de vie.

Paris

Les rendez-vous branchés de la rive droite.
Margot, 19 ans.

Margot a grandi dans les Yvelines. Aujourd'hui, elle étudie et réside à Paris. Et si elle vit « comme une Parisienne », elle nous confie d'emblée : « Mon vrai chez moi, c'est la banlieue. » Margot a certaines habitudes, essentiellement nocturnes, comme celle de retrouver ses amis à L'Inconnu, un ancien café turc situé dans le quartier du Faubourg-Saint-Denis, et reconverti en bar branché. Dans une cave au sous-sol, les DJ se succèdent après 23 heures et jouent les vieux raps que Margot et ses amis écoutaient adolescents. Elle est sûre d'y retrouver des gens qu'elle connaît, comme au Social Club, une boîte située à proximité, et qu'elle fréquente depuis l'âge de 15 ans, bien avant d'être Parisienne. À l'époque, elle y allait « un peu comme on va au concert ». Aujourd'hui, c'est devenu presque un rituel, elle y croise les mêmes personnes depuis quatre ans, une petite communauté « mélangée » de « Parisiens branchouilles » de tous âges, « difficile à décrire », et qui a son « style de vie ». Le lieu semble être l'endroit tendance où il faut sortir, branché sans être « hype » ni « select ». Réputé pour sa programmation musicale et la qualité des artistes, la musique y est chaleureuse, mêlant électro et rap, un style qui, selon Margot, permet de rassembler : « On est né et on a grandi avec le rap. » Margot fréquente d'autres lieux comme le Stolly's, à Saint-Paul : bar anglais qui passe du

vieux rock, « tout pourri et humide comme on les aime », fréquenté par Pete Doherty « avant qu'il se fasse jeter ». Ce qu'elle apprécie : l'ambiance joviale, le prix des bières, le style rock and roll et « les vieux anglais barbus », « ils ont beau avoir 40 ans, ils ont vraiment un style ! ». Elle se rend également au Tape, à Bastille, un bar sombre « tout tagué à l'intérieur », dans lequel des serveurs tatoués et percés évoluent sur fond de « musique de garage à fond », mais aussi au Pompon, dans le 10^e arrondissement, dont la programmation musicale éclectique attire une jeunesse parisienne branchée. Le Showcase est également cité, un club situé sous le pont Alexandre III qu'elle fréquente occasionnellement, en fonction des artistes qui s'y



(1) Lucille Mettetal a rédigé cet article à partir de propos recueillis par ses soins, accompagnée de Catherine Didier-Fèvre (Charly), agrégée d'histoire-géographie, Paris-Ouest Nanterre-la-Défense.

« Manger dans Paris, c'est un vrai budget, on mange pour se nourrir, vite fait et pas cher, et, le plus souvent, chacun avale un truc chez lui avant de sortir. »

produisent. Enfin, Chez Moune arrive « en fin de liste », quand « il ne se passe pas grand-chose ailleurs ». Pour éviter de « se ruiner », Margot évoque différentes techniques : soit elle rentre « gratos » parce qu'elle connaît les videurs, soit elle sort le jeudi, jour où l'entrée des boîtes est gratuite.

Pour dîner en dehors de chez elle, Margot a des stratégies économiques. Elle se rend volontiers dans les restaurants asiatiques de la rue Sainte-Anne pour manger des *bo bun* et des soupes : « même si on fait souvent la queue, c'est bon marché, c'est frais et c'est fait devant toi ». Mais les dîners entre amis dans Paris sont rares, « manger dans Paris, c'est un vrai budget, on mange pour se nourrir, vite fait et pas cher et, le plus souvent, chacun avale un truc chez lui avant de sortir. » Margot et ses amis ne fréquentent pas les brasseries et les bistrotis parisiens. Quand on lui demande de délimiter son territoire, Margot nous cite volontiers des stations de métro : « Strasbourg-Saint-Denis, Gare-de-l'Est, Étienne-Marcel, Châtelet, les Halles juste pour le ciné, Beaubourg pour la bibliothèque, Hôtel-de-Ville, Saint-Paul, Bastille... », un périmètre assez précis qui s'étend sur quelques kilomètres de la rive droite. Elle qualifie la rive gauche de résidentielle et « pas très jeune », avec « des endroits mignons comme Saint-Germain », mais qu'elle n'a aucun intérêt à fréquenter.

Se perdre à pied dans les rues de Paris.

Paul, 24 ans.

Après une enfance et une adolescence aux Mureaux, Paul est aujourd'hui étudiant à Paris. Colocataire pendant deux ans dans le 15^e arrondissement, il vit aujourd'hui seul dans le 10^e arrondissement. Paul a du mal à citer un lieu qui le représente le plus. Il se dit « fier » d'avoir vécu aux Mureaux, mais semble plus attaché à la maison dans laquelle il a grandi qu'à la commune elle-même.

Alors qu'il réside actuellement dans un quartier plutôt « branché », Paul affirme une nette préférence pour son ancien lieu de vie, place Falguière, ce qui étonne ses amis. Il y appréciait la mixité sociale et l'esprit « village » alimenté par la « familiarité » des commerçants. Il ne retrouve pas cette atmosphère au bord du canal Saint-Martin, dont il apprécie le cadre, mais pas les habitants, qu'il qualifie de « bobos », auxquels il va préférer « la bourgeoisie assumée » du 15^e. « Pour profiter du canal Saint-Martin, il faut aimer les bars bruyants et les terrasses bondées, mais c'est pas trop mon truc. »

C'est à pied que Paul profite de Paris. Il aime s'y perdre, tout en sachant que pour retrouver son chemin, il suffit de descendre dans une station de métro. « Si je pouvais, je passerais davantage de temps dehors, à me promener, à m'impré-



J. C. Pattechin/Urba Images/IAU idF

gnier de l'ambiance des quartiers, en choisissant telles ou telles ruelles au hasard, sans but particulier, découvrir de nouveaux lieux pour revenir aux endroits que je connais bien. » Paul va éviter les grandes avenues ou les carrefours bruyants et préférer les lieux plus intimes. Il évoque également une certaine nostalgie dans ses déambulations et il se plaît, par exemple, à retourner du côté de son ancien logement. Lors de ses promenades, Paul ne consomme pas, ne s'arrêtant jamais dans tel ou tel magasin pour éviter de rompre ce rythme fluide et régulier qu'il apprécie tant. En dehors de ses déambulations contemplatives et souvent nocturnes, Paul marche également pour se déplacer : « Tout est finalement assez proche à Paris. » Attiré par les lieux plutôt calmes, c'est volontiers dans les parcs qu'il aime retrouver ses amis. Paul aime Paris pour la beauté de son architecture et l'offre culturelle abondante, dont il a le sentiment de ne pas assez profiter. Il ne se sent pas attiré par les lieux fermés et bruyants, qu'il fréquente exclusivement quand ses amis l'entraînent « de force ».

Ville nouvelle

Entre espaces verts de Saint-Quentin-en-Yvelines et sorties nocturnes à Paris.

Maxime, 21 ans.

Maxime habite et étudie à Montigny-le-Bretonneux. Il apprécie son lieu de résidence qu'il qualifie de « pratique » car « au milieu de tout », proche de Paris, de son école, mais aussi de Maurepas, commune avec laquelle il a conservé des attaches pour y avoir vécu jusqu'à ses 18 ans. Il met en avant l'efficacité des trans-

« C'est à pied que Paul profite de Paris. Il aime s'y perdre, tout en sachant que pour retrouver son chemin, il suffit de descendre dans une station de métro. »

ports en commun, «ici, c'est facile pour circuler», et la proximité du centre commercial. Néanmoins, si Montigny-le-Bretonneux lui convient pour «la vie en journée», Maxime effectue ses sorties nocturnes ailleurs: «En dehors du Sosta, un bar à cocktail sympa mais trop cher, ça manque de lieux où on peut se retrouver entre amis et d'espaces culturels adaptés.» Alors qu'il habite au cœur de la ville nouvelle, c'est dans les communes voisines que Maxime se rend pour sortir, comme à la Merise, au Grenier à sel, ou au Café de la plage, des salles de concert situées à Trappes et à Maurepas. C'est également pour écouter de la musique qu'il se rend à Paris environ deux fois par mois. Maxime fréquente le Batofar, le Trabendo, la Boule noire, la Cigale ou encore la Machine du Moulin rouge. Ses sorties parisiennes sont fortement conditionnées par ses finances: «La difficulté, c'est de sortir sans se ruiner. Une soirée parisienne, c'est minimum 40 euros, alors, en fin de mois, j'hésite...». Même s'il a une voiture, Maxime reste un habitué des transports en commun et choisit le train pour aller à Paris. S'il rentre tard, il prend le Noctilien, un service de bus nocturne qu'il apprécie particulièrement: «Ça sauve la vie.» Selon lui, les problèmes de sécurité ont été résolus par la présence systématique de deux contrôleurs, et il ne s'y sent jamais en danger.

Pour Maxime, les lieux les plus agréables sont les espaces ouverts comme le parc de l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines «parce qu'il est super grand, calme, et que tout le monde s'y retrouve». Il apprécie également de donner rendez-vous à ses amis aux Arcades du Lac, un lieu emblématique de la ville nouvelle conçu par Ricardo Bofill, «un endroit cool pour se poser



Il est aujourd'hui nécessaire d'établir plus concrètement le lien entre la cité et l'école, qui ne procure pas l'espace de réalisation désiré par les jeunes.

au bord de l'eau, au milieu des familles et des joggeurs»; et c'est parce qu'il est «tout public» que Maxime aime y venir, un lieu que chacun peut s'approprier à sa manière, «simple, sans aménagements particuliers, mais dans lequel on se sent bien». Parmi les espaces publics qu'il fréquente, Maxime cite également la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, notamment pour «la terrasse de son resto abordable» ou encore la Courance, une pièce d'eau à Maurepas, près de laquelle il avait l'habitude, jeune adolescent, d'y retrouver ses amis: un lieu naturel et familial, peu aménagé en dehors de quelques bancs. «Finalement, je préfère être dehors, je crois que j'ai gardé mes habitudes d'ado, celles de retrouver mes potes dans des lieux parfois improbables, pas spécialement adaptés, et par tous les temps.» Le week-end, en grandissant, vers l'âge de 16 ans, Maxime se rendait quelquefois à Bastille. «Les jeunes se retrouvaient sur les quais, on était souvent une cinquantaine et on avait le sentiment d'appartenir à un groupe avec son style vestimentaire. On croisait souvent les mêmes personnes mais, au bout d'un moment, on se rend compte que ce n'est pas forcément des gens qu'on a choisis, pas vraiment des amis, mais juste des jeunes qui se ressemblent en apparence.»

Se retrouver à proximité entre potes.

Mathieu, 21 ans.

Mathieu est né à Élanecourt et y vit. Son «territoire» s'étend de Maurepas-Élanecourt à Orsay, où il va à l'université, en passant par Saint-Rémy-l'Honoré, où il prend le RER pour se rendre à la fac. Il apprécie son lieu d'habitation pour sa population, qu'il oppose à la population «mêlée» des «bobos parisiens». Pour lui, cette mixité sociale est enrichissante, elle permet «d'apprendre la vie et ses réalités». Mathieu nous parle avec tendresse des lieux où il avait l'habitude de retrouver «ses potes» pendant les années collège comme «le carré aux herbes», un lieu de rendez-vous situé «au centre de partout» et à partir duquel la petite bande se mettait en mouvement pour aller faire du skate «à droite à gauche», ou des vidéos dans la forêt; de petits films de cascades et sauts en tout genre qu'ils montaient ensuite pour les poster sur le Net. Et «quand le temps était vraiment pourri», Mathieu optait pour les jeux vidéo chez les copains ou «le garage de Stéphane», une habitude qu'il a d'ailleurs conservée jusqu'à aujourd'hui.

Les années collèges étaient aussi celles des groupes, et Mathieu n'y a pas échappé: «Le mien, c'était skater, baggy, métal, mais je me suis vite rendu compte que ça n'avait aucun sens et que j'avais des amis dans chaque groupe.» Les amis de cette période, il les voit toujours.

«Même s'il a une voiture, Maxime reste un habitué des transports en commun et choisit le train pour aller à Paris. S'il rentre tard, il prend le Noctilien.»



Les transports publics représentent une porte vers l'ailleurs.

« Les sorties sur Paris se limitent à quelques week-ends dans l'année, car c'est à ce moment de la semaine que les tarifs de billets sont les plus avantageux: 8 € l'aller-retour contre 16 € en semaine. »

Mathieu n'évoque aucune frustration, son territoire semble lui offrir ce dont il a besoin : il fréquente la pizzeria du quartier, le cinéma du centre-ville et les petites salles de concert toutes proches. « On peut faire pas mal de choses dans le coin. » Il met en avant la qualité des services locaux, la proximité de son club de gym, le bowling de la zone d'activités, mais aussi et surtout « les potes ».

La fac d'Orsay est également devenue un lieu de vie : « On se pose dans l'herbe et on boit une bière. » De la même façon, Saint-Rémy, qui n'est qu'un lieu de passage entre chez lui et l'université, fait aujourd'hui partie de son territoire.

Il s'y est fait des amis chez qui il passe la nuit quand il rate le dernier bus.

Les loisirs de Mathieu sont simples : il aime s'asseoir par terre, préfère les barbecues improvisés avec les copains aux sorties parisiennes, ou encore avaler un grec et passer la soirée sur un banc. La qualité des lieux se résume finalement à une certaine tranquillité. Mathieu n'attend rien de l'aménagement des espaces publics : « Une bière, quelques potes et un peu d'espace pour respirer... le reste, on s'en fout. » Il dit préférer les lieux « déglingués », comme ce bâtiment désaffecté près de la fac qu'ils ont investi un été à l'aide d'une corde d'une dizaine de mètres.

Les lieux qu'il fréquente sont ceux où il a tissé des liens avec d'autres, et c'est bien la qualité des relations humaines qui semblent essentielles aux yeux de Mathieu. S'il devait réinventer la ville, il travaillerait sur ce lien, pour que les jeunes d'une même commune et de toutes les couches sociales soient amenés à « être ensemble ».

Grande couronne

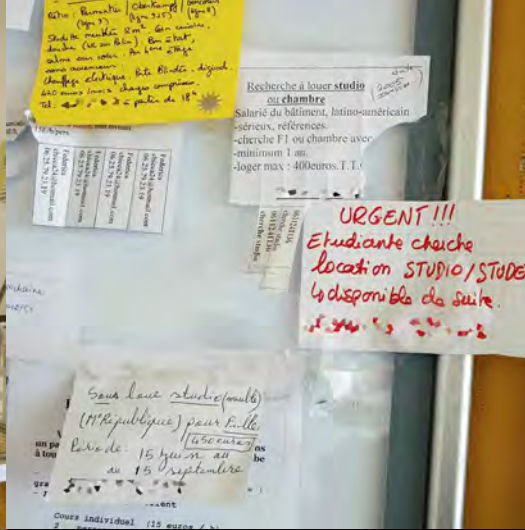
Vivement l'âge du permis !

Tony, 16 ans.

Tony est un jeune de 16 ans qui vit depuis toujours à Marolles-sur-Seine (77) : « C'est un petit village. Y'a beaucoup de jeunes. Y'a tout ce qu'il faut : épicerie, terrains de basket, de foot. On peut se baigner dans la Seine. Y'a un bar et une pizzeria, y'a tout ! Pas besoin d'aller à Montreuil pour acheter un paquet de chips ! » Les seuls inconvénients qu'il connaisse sont : « Beaucoup de garçons et peu de filles parmi les jeunes. » Mais aussi : « Il manque un petit resto pas cher, comme un grec. La pizzeria, elle est trop chère. 14 euros par personne, c'est trop. Quand on y va, on y va en groupe. On essaie de faire baisser les prix ! » Lorsque Tony n'est pas au lycée, il occupe son temps libre de la manière suivante : le mercredi après-midi, comme il est fan de basket, il joue avec des copains, ou alors « on reste sur la place où on

parle. Y'a aussi une salle des jeunes qui a ouvert depuis un an, on y va. Ou alors, on fait du vélo. » Le week-end, l'emploi du temps est sensiblement différent : « Soit, on reste sur Marolles, ou alors, on va à Paris. Mais c'est rare. C'est seulement quand on a de l'argent. On prend le train à Montreuil, après avoir pris le car à Marolles, à moins que la mère d'un copain nous emmène. » À Paris, c'est à Châtelet, sur les Champs-Élysées, ou à Montreuil (chez le cousin d'un copain), qu'il se rend en groupe. Les sorties sur Paris se limitent à quelques week-ends dans l'année, car c'est à ce moment de la semaine que les tarifs de billets sont les plus avantageux : 8 euros l'aller-retour contre 16 euros en semaine. Il se rend aussi parfois à Montreuil au parc aux Noues, à la zone commerciale du Bréau, ou chez un copain. Quand Tony reste à Marolles, il sort après le repas et rejoint un copain dans la rue pour bavarder.

Il peut lui arriver de monter dans la voiture d'un ami et ils vont à Saint-Germain-Laval, une commune distante de 4 km de Marolles : « On reste dans la voiture et on discute. » Tony, bien que satisfait de sa localisation résidentielle, attend avec impatience d'avoir 18 ans et son permis de conduire. « Car là, c'est la galère. Ma mère est malade. Elle n'aime pas trop que je lui demande de m'emmener. » Malgré tout, il s'accommode de la situation. Pendant les vacances de printemps, il a pu voir sa copine, qu'il ne fréquente d'habitude qu'au lycée. Les parents de la demoiselle, qui habitent Provins, l'ont conduite jusqu'à Marolles car il n'y a aucun train et aucun bus entre Marolles et Provins (32 km). La jeune fille est venue deux fois pendant ses vacances. Les amoureux se sont vus sous l'arrêt de bus. Les copains de Tony sont venus les embêter. « Ils ne sont pas méchants. Ils s'approchent tout doucement. Ils font des sourires. » À l'évocation de l'avenir, Tony met avant tout l'accent sur la possession du permis de conduire : « Je pourrais aller chercher mes copains qui habitent loin, aller en vacances sans mes parents. » Il se voit résider et travailler ici dans le futur. Tony est très attaché à sa commune : « Je suis le petit Asiatique de Marolles. Tout le monde se connaît. On est bien, ici, c'est tranquille, c'est une bonne petite campagne. »



Ressources



Quelle place pour les jeunes dans la cité ?

Journée d'atelier organisée par l'Atelier parisien d'urbanisme, le 28 juin 2012.



Échanges en table ronde : Équipements et espace public.



Séance plénière : interventions de François Bégaudeau et Valérie Becquet.

L'APUR ENGAGE EN 2012 UNE ÉTUDE SUR LES jeunes de 16-25 ans à Paris. Articulée à la mission jeunesse de la ville de Paris et à son projet d'élaboration d'une politique parisienne de la jeunesse, cette étude prospective sur deux ans comprend trois axes principaux : l'analyse des conditions de vie des jeunes ; le rapport des jeunes à l'offre institutionnelle, en particulier la perception et l'utilisation des équipements sportifs et culturels ; l'étude des nouvelles pratiques dans l'espace public et des aménagements à imaginer. S'y ajoute une expérimentation sur certains sites de la ceinture verte, qui vise à comprendre et imaginer la mutation d'un territoire à partir des idées des jeunes. Comme une première étape de ce travail, une journée d'atelier s'est tenue le 28 juin 2012 au pavillon de l'Arsenal, intitulée : « Quelle place pour les jeunes dans la cité ? » Des représentants de la collectivité parisienne, de la sphère associative, des équipements culturels, du secteur privé, des travailleurs de terrain et des chercheurs ont été invités à partager leurs expériences et leurs points de vue. Les débats ont pris place autour de tables rondes portant sur deux thématiques transversales de l'étude : la participation et la mobilisation des jeunes, et leurs usages des équipements et de l'espace public.

La précarité, une propriété générique de la jeunesse ?

La présentation d'un portrait social et démographique des jeunes à Paris a permis d'esquisser l'image d'une « capitale de la jeunesse » : 320 000 jeunes de 16 à 25 ans résident dans la capitale, dont près de la moitié sont originaires des régions françaises et de l'étranger. Paris voit aussi converger quotidiennement sur son territoire un flux de 170 000 jeunes Franciliens venant étudier, et 90 000 jeunes actifs venant y travailler. Le portrait souligne aussi l'hétérogénéité d'une population dont une majorité réussit des parcours de prise d'autonomie, allant de la décohabitation à l'emploi, en passant par l'acquisition d'une formation, tandis que d'autres, moins armés et moins favorisés, ont des parcours plus difficiles, et peuvent être exposés à la précarité. Pour François Bégaudeau, auteur d'*Entre les murs* et de *Parce que ça nous plaît. L'invention de la jeunesse*, cette précarité, qui touche plus massivement les jeunes par-delà la diversité de leurs caractéristiques sociales, est le critère qui justifie de parler de la « jeunesse » comme catégorie sociale, et d'élaborer une politique en direction de ce public. La précarité peut être perçue comme une propriété générique de la jeunesse, faisant de l'emploi, du logement, et de la santé, des sujets prioritaires.

Refus de l'institutionnel et recherche d'informalité

Les échanges en tables rondes ont permis

d'identifier les principaux enjeux, et des pistes d'action. S'agissant de la mobilisation et de la participation des jeunes, il ressort que la plus faible présence des jeunes dans les dispositifs qui leur sont dédiés, aussi bien dans le domaine de la citoyenneté que dans celui des loisirs, ne relève pas d'un « indifférentisme jeune », mais plutôt d'une inadéquation entre les structures traditionnelles, adaptées à une action prolongée et régulière, et les modalités de la mobilisation des jeunes, plus ponctuelle et plus versatile. Selon Valérie Becquet, maître de conférences en sociologie à l'université de Cergy-Pontoise et coresponsable du réseau Jeunes, âges de la vie, générations de l'Association française de sociologie, l'incitation à la participation des jeunes doit aller de pair avec un effort pour créer les conditions de leur intégration – en agissant autant sur l'éducation, le logement et l'emploi que les dispositifs spécifiques de participation. Participer suppose en amont de « prendre part » à la société. Concernant les pratiques des équipements et de l'espace public, des « cartes sensibles » portant sur le 13^e arrondissement (autour de la BNF, des Grands Moulins, des Frigos et du port de la Gare) ont été présentées en support aux échanges. Repérant des « points d'ancrage » des jeunes dans l'espace, mais aussi les pratiques, les flux et les parcours structurant le territoire, ces cartes aideront à définir des actions au sein des espaces parisiens, pour une meilleure intégration de la jeunesse dans la ville. Une certaine inadéquation entre une offre trop programmée d'équipements et des pratiques caractérisées par une recherche d'informalité et de liberté invite à réinterroger les équipements existants pour les rendre plus accueillants, repenser un espace public moins thématiqué et plus ouvert aux appropriations libres, repenser l'urbain à partir de ses usages. Autre enjeu central, désigné comme un point aveugle des discours sur la jeunesse : penser la ville des jeunes invite à réinventer une ville ludique et festive, qui permette une véritable appropriation de l'espace.

Un nécessaire changement de regard sur la jeunesse

Un constat émerge des débats : un changement de regard sur la jeunesse s'impose. Si dans les domaines du logement, de la formation et de l'emploi, l'action de la collectivité demeure essentiellement « prescriptive », dans les domaines de la participation, de la culture et des loisirs, elle doit en revanche se faire davantage « permissive ». De nombreuses pratiques créatives viennent des jeunes, mais il n'existe pas de lieux inventifs. Sans verser dans le laisser-faire intégral, il s'agit de fournir les supports aux initiatives. Se pose alors la question transversale à l'ensemble des thématiques discutées : quelle place est-on prêt à laisser aux jeunes ?

QU'EST-CE QUE LA JEUNESSE? QUI EST JEUNE? Qu'est-ce qu'être jeune aujourd'hui, notamment dans les pays francophones? S'il semble difficile de donner une définition, ou de délimiter les bornes d'âges, il est communément admis que la jeunesse, vue comme l'âge de l'insouciance, se termine avec l'entrée dans la vie adulte. Autrefois, celle-ci se faisait par étapes et selon un ordre bien défini. Les choses ont radicalement changé. Pour de nombreux jeunes, ne pas former un couple, retourner vivre chez ses parents après en être parti, partager son temps entre études et travail ne signifie nullement rester adolescents attardés. Les variantes sont multiples, il n'y a plus une jeunesse, mais des jeunes. Les contributions dressent un portrait contrasté de cette « jeunesse », à travers différentes approches : les parcours scolaires, l'insertion dans le marché du travail, la mobilité géographique, la culture à l'ère d'Internet, les relations entre pairs... Certains auteurs s'attachent à montrer comment les sciences sociales contribuent à déterminer des catégories de jeunes pour lesquels l'insertion dans la vie adulte, et notamment l'insertion professionnelle, est réputée difficile. D'autres examinent les stratégies que les jeunes eux-mêmes mettent en place pour répondre à cette double injonction : être un individu auto-

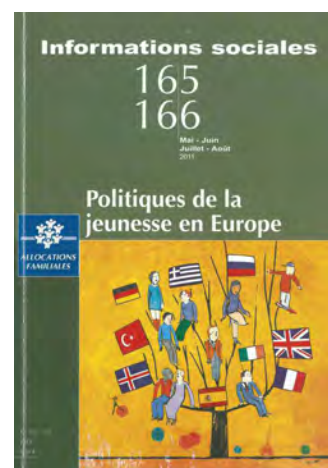
nome, libre de ses choix, et s'insérer dans le milieu du travail, en acceptant ses contraintes. Est aussi abordée la question de la socialisation entre pairs, que ce soit par l'adoption de codes vestimentaires, la réception des séries télévisées ou les rapports de domination, voire de violence dans les marges de l'espace public. Dans la comparaison des contextes nationaux, la place accordée aux diplômés et à l'expérience professionnelle est soulignée. Au Québec, le système éducatif et le milieu professionnel offrent aux jeunes la possibilité d'expérimenter en combinant les deux types de ressources. En France, en revanche, les politiques de la jeunesse organisent un placement social dépendant du classement scolaire. D'où les effets de laminage qui suscitent angoisse et pessimisme dans la jeunesse française, accentués par l'image que leur renvoie la société française qui n'est ni celle du mouvement, ni celle de l'enthousiasme... Au contraire, si les jeunes ont peur de l'avenir, la société française semble effrayée par ses jeunes. La jeunesse est perçue comme dangereuse. Pour faire évoluer cette perception et favoriser l'équité sociale, il est nécessaire que les politiques tiennent davantage compte de la nature des expériences juvéniles.

PARU EN 2011, CE NUMÉRO DOUBLE DE LA REVUE *Informations sociales* traite de la condition des jeunes par l'étude des dispositifs publics mis en œuvre en Europe en direction de la jeunesse. Sociologues, philosophes, économistes et politologues se sont penchés sur la façon dont les acteurs de la vie politique et, plus largement, les adultes, perçoivent les jeunes Européens. En quoi leurs actions peuvent-elles accompagner et soutenir ces jeunes dans le passage à l'âge adulte, en particulier dans un contexte actuel de crise économique? Cette publication s'articule en trois parties. La première aborde des sujets transversaux aux politiques de la jeunesse en Europe. Le rôle des institutions européennes demeure déterminant dans la définition d'une politique européenne en faveur des jeunes. Le Conseil de l'Europe s'est lancé, à partir de 1997, dans un programme d'analyses internationales des politiques nationales de la jeunesse. Des sujets communs aux jeunes Européens sont également analysés comme la perception de l'avenir, qui ne semble pas forcément influencée par le contexte économique et social. Malgré un taux de chômage très élevé chez les jeunes actifs, les Espagnols se révèlent être les plus optimistes, face à l'avenir, contrairement aux jeunes Allemands ou aux Français. Une deuxième partie examine la pluralité des actions en faveur de la jeunesse et ce,

à l'échelle nationale. En Grande-Bretagne, les mesures en faveur de l'autonomisation des jeunes prennent la forme de dotation en capital comme le Child Fund Trust, initié en 2002 par Tony Blair. Contrairement à la France où les 18-25 ans ne reçoivent encore directement que moins de 6 % du montant global des aides, versées principalement aux familles. Enfin, une dernière partie s'attache à étudier les différents domaines d'intervention en direction de la jeunesse tels que le logement, l'éducation ou encore les questions liées à la sexualité et à la contraception. En France, deux lois successives du 4 juillet 2001 et du 4 mars 2002, relatives à l'IVG et à la contraception et aux droits des malades, permettent de dispenser une mineure du consentement parental dans le cadre d'une grossesse non désirée, et ainsi de reconnaître le « droit des jeunes à l'intimité ». À noter, cette publication est également jalonnée de compléments d'informations synthétiques à l'ensemble des articles. Ils proposent, entre autres, le point de vue d'un philosophe sur la participation à la vie publique des jeunes Européens, ou encore un encadré intitulé « Portraits sociologiques des jeunes », permettant de s'interroger sur la catégorisation sociologique de la jeunesse dont Pierre Bourdieu disait « qu'elle n'était qu'un mot ».



JACQUES HAMMEL ; CATHERINE PUGEAULT-CICCHELLI ; OLIVIER GALLAND ; VINCENZO CICCHELLI
La Jeunesse n'est plus ce qu'elle était
 Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010. 405 p., graph., bibliogr.
 IA 51403



REVUE « INFORMATIONS SOCIALES »
Politiques de la jeunesse en Europe
 n° 165-166, 2011



VARIA

Agora Débats/jeunesses n°56

Revue de l'Injep, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
Année 2010, 146 p.
IA 51338

CE NUMÉRO DE LA REVUE *AGORA DÉBATS/Jeunesses* aborde de nombreuses facettes de l'expérience juvénile : la sexualité, l'ascétisme, le pouvoir sur soi... Quatre articles rejoignent les questions, abordées dans ces *Cahiers*, relatives au parcours des jeunes et au regard porté sur eux par leurs aînés.

Agnès van Zanten analyse le rôle des ressources culturelles et économiques des parents dans le choix de l'école. L'auteure compare les orientations prises par deux groupes des classes moyennes supérieures, les « technocrates » et les « intellectuels », dans leurs stratégies résidentielles, culturelles, et économiques. Ils veulent offrir à leurs enfants les meilleurs cheminement possibles dans le système éducatif. Ces ressources permettent à ces familles de maintenir et d'étendre leurs avantages vis-à-vis d'autres groupes sociaux, et renforcent les inégalités sociales.

Dans son article « Les jeunes et l'emploi », Emmanuel Sulzer constate que l'insertion professionnelle des jeunes, de plus en plus éduqués et diplômés, se réalise le plus fréquemment convenablement. Mais ce sont les jeunes les moins qualifiés ou issus des filières les moins « porteuses » qui vont voir se concentrer

sur eux les difficultés les plus criantes d'accès à l'emploi, d'autant plus s'ils sont porteurs d'autres stigmates sociaux, comme être issus du monde rural ou des quartiers défavorisés. Mais diplômés ou non, les jeunes sont loin de renoncer à l'intégration sociale par le travail, et adressent au système productif des attentes fortes, notamment en termes de stabilisation et d'opportunités de progression professionnelle.

Patrick Peretti-Watel part du constat que les jeunes sont souvent considérés comme un problème social. Il démontre comment la prévention des conduites à risque juvéniles constitue aujourd'hui une entreprise de morale. Il conclut que pour les jeunes stigmatisés, l'expérience est éprouvante.

Pour Laurent Mucchielli, l'augmentation de la délinquance des mineurs constitue un préjugé tenace, sans être pour autant statistiquement fondée. Le sentiment d'insécurité s'en trouve renforcé. L'auteur analyse comment les évolutions de la délinquance des mineurs illustrent les processus de criminalisation, de renvoi et de judiciarisation, qui ont transformé le rapport de la société française à sa jeunesse dans les années 1990, parallèlement à un processus de ghettoïsation des quartiers populaires.



PIERRE CABUC, STÉPHANE CARCILLO,
OLIVIER GALLAND, ANDRÉ ZYLBERBERG

La machine à trier Comment la France divise la jeunesse

Paris : éditions Eyrolles,
Fondation ManPower Group pour l'emploi,
2011. 140 p.

LES DIFFÉRENTS AUTEURS DE CET OUVRAGE proposent un diagnostic sur les jeunes en France, centré sur leurs difficultés face au système éducatif, sésame pour le diplôme tant espéré, et au marché du travail. Ils proposent des pistes afin de faciliter l'insertion de jeunes non diplômés, trop souvent « laissés-pour-compte ».

Depuis 2007, 18 % des jeunes sortent du système éducatif français sans diplôme. Ces jeunes s'estiment plus défavorisés en matière d'études, de logement... et, bien sûr, en termes d'accessibilité au marché du travail. Et la situation ne cesse de se détériorer depuis la crise financière de 2008. Ces jeunes non diplômés manquent de confiance envers la société française : leur défiance vis-à-vis du marché du travail, qui privilégie les jeunes diplômés, auxquels sont proposés des emplois stables plus rapidement, mieux rémunérés, et plus attractifs, s'étend aussi aux institutions politiques. Dès lors, l'investissement des jeunes en politique, comme dans la société, se définit plus comme protestataire, tout particulièrement pour les non-diplômés, ceux-ci attachant une grande importance à la notion d'égalité.

Même si les inégalités d'accès aux études ne s'accroissent pas, les auteurs insistent sur le rôle de l'environnement du jeune, en évoquant d'un

côté les capacités cognitives et, de l'autre, les capacités non cognitives, sur lesquelles il serait bon d'intervenir dès le plus jeune âge. Si le niveau scolaire monte, les écarts ne cessent de se creuser, influencés par le capital culturel des familles, et le capital social de leur milieu de vie. À la culture du classement propre à l'enseignement français correspond en quelque sorte un classement social des individus. Ainsi, dès lors que l'échec scolaire est constaté, l'estime de soi est largement entamée.

Quatre principales propositions sont dégagées de ces analyses. En premier lieu, la nécessité de procéder à une véritable réflexion sur le contenu et la forme de l'enseignement. Il apparaît également essentiel de réduire les inégalités dans les conditions d'emploi entre ceux dits « stables » et ceux dits « instables », qui stigmatisent les jeunes non diplômés. Une politique d'emploi spécifiquement destinée aux jeunes favoriserait leur intégration dans la société, en autonomie vis-à-vis de la famille. Enfin, la politique de formation professionnelle doit être revue de manière à ce que l'apprentissage ne soit pas le privilège des jeunes diplômés, mais qu'il soit aussi proposé aux jeunes non diplômés, dont l'accompagnement doit par ailleurs être renforcé.

L'IAU île-de-France

investit les médias sociaux

Twitter

<http://twitter.com/iauidf>

Notre actualité en temps réel, notre présence à l'extérieur, nos tables rondes en direct, des actualités connexes, des avant-premières...



Facebook

<http://www.facebook.com/iauidf>

Notre actualité, des contenus complémentaires, notre présence sur le web et dans les médias, des invitations, un dialogue ouvert...



Google+

<http://bit.ly/gplus-iauidf>

Nous avons posé quelques jalons sur ce réseau social en devenir.



LinkedIn

<http://linkedin.com/company/865361>

Entrez en contact avec la communauté de nos chargés d'études et suivez notre page « Entreprise ».



Youtube

<http://www.youtube.com/user/iauidf>

Notre production vidéo ouverte aux commentaires : 3 questions à, reportage, focus sur des publications.

Slideshare

<http://www.slideshare.net/iauidf>



Consultez une sélection de diaporamas de nos chargés d'études et de documents institutionnels.

Dailymotion

http://www.dailymotion.com/iau_idf

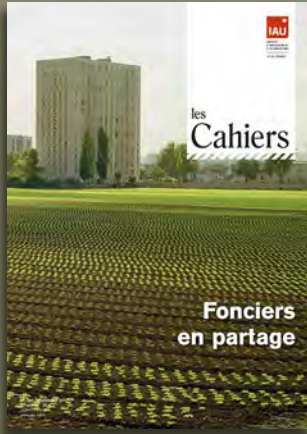
Notre production vidéo ouverte aux commentaires. Chaîne officielle labellisée *Official user*.



Depuis mars 2012, l'IAU île-de-France s'est mobilisé pour investir les principaux médias sociaux. Objectifs et ambitions : élargir et diversifier nos cibles, diffuser une actualité au fil de l'eau, toucher des réseaux partageant les mêmes centres d'intérêt, proposer des informations en complément de nos médias numériques classiques tels que notre site Internet ou notre *Newsletter*, bref, être ouverts à la discussion et au partage...

Derniers Cahiers parus

//////////////////// n° 163



Fonciers en partage
septembre 2012

//////////////////// n° 162



Urbanismes de projet
mai 2012
Numéro double

//////////////////// n° 161



Habiter dans le périurbain
février 2012

//////////////////// n° 160



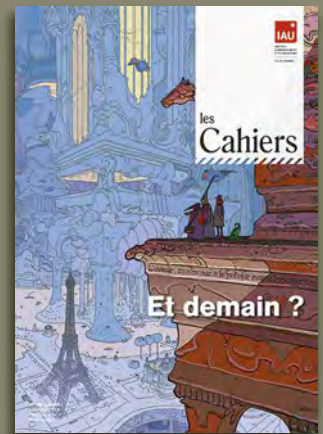
Gouvernance(s) et ingénieries métropolitaines
octobre 2011

//////////////////// n° 159



Le paysage, du projet à la réalité
septembre 2011

//////////////////// n° 158



Et demain ?
juin 2011
Numéro double



En vente à l'IAU île-de-France

15, rue Falguière, 75740 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 77 49 79 38 - www.iau-idf.fr

